

2010-11



LA SITUATION MONDIALE DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE

LE RÔLE DES FEMMES DANS L'AGRICULTURE

Comblant le fossé entre les hommes et les femmes
pour soutenir le développement



Photos de la première de couverture et de la page 3: *Toutes les photos proviennent de la Médiabase de la FAO.*

Pour se procurer les publications de la FAO, s'adresser au:

GROUPE DES VENTES ET DE LA COMMERCIALISATION
Bureau de l'échange des connaissances, de la recherche et de la vulgarisation
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italie

Courriel: publications-sales@fao.org
Télécopie: (+39) 06 57053360
Site Web: <http://www.fao.org/catalog/inter-f.htm>

2010-11

LA SITUATION MONDIALE DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les appellations employées et la présentation des données sur la carte n'impliquent de la part de la FAO aucune prise de position quant au statut juridique ou constitutionnel des pays, territoires ou zones maritimes, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

ISBN 978-92-5-206768-9

Tous droits réservés. Les informations ci-après peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au:

Chef de la
Sous-division des politiques et de l'appui en matière de publications électroniques,
Bureau de l'échange des connaissances, de la recherche et de la vulgarisation,
FAO,
Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie
ou, par courrier électronique, à:
copyright@fao.org

Table des matières

Avant-propos	vi
Remerciements	viii
Sigles et abréviations	x

PREMIÈRE PARTIE

Le rôle des femmes dans l'agriculture: combler le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement

	1
1. Le fossé hommes-femmes dans l'agriculture	3
Structure du rapport et messages-clés	5
Messages-clés	6
2. Le travail des femmes	7
Le rôle des femmes dans l'agriculture	7
Les femmes et les marchés ruraux du travail	18
Messages-clés	24
3. Le fossé hommes-femmes dans le secteur agricole: faits et chiffres	25
La terre	25
Le bétail	27
La main d'oeuvre agricole	28
L'instruction	31
Les activités d'information et de vulgarisation	33
Services financiers	37
Le rôle de la technologie	39
Messages-clés	43
4. Les avantages de la réduction du fossé hommes-femmes	44
La productivité des hommes et des femmes dans le domaine agricole	44
Les gains de production liés à la réduction du fossé hommes-femmes	47
Autres avantages sociaux et économiques découlant de la réduction du fossé hommes-femmes	49
Messages-clés	52
5. Réduire le fossé hommes-femmes dans le secteur de l'agriculture et de l'emploi rural	53
Réduire le fossé en matière d'accès à la terre	53
Réduire le fossé sur les marchés ruraux du travail	57
S'employer à réduire le fossé en matière de services financiers	60
Réduire le fossé en matière de capital social grâce aux associations féminines	63
Comblent le fossé technologique	66
Messages-clés	71
6. Réduire le fossé entre hommes et femmes en matière de développement	72

DEUXIÈME PARTIE

Tour d'horizon de la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture

	75
Tendances de la sous-alimentation	77
Production, consommation et commerce des aliments pendant les crises	84
Tendances récentes des prix agricoles: stabilisation des cours à un niveau plus élevé -	
Volatilité accrue des prix	89
Conclusions	94

TROISIÈME PARTIE

Annexe statistique

97

Notes relatives aux tableaux annexes	99
TABLEAU A1 Population totale, part de la population féminine et part de la population rurale en 1980, 1995 et 2010	104
TABLEAU A2 Proportion de femmes dans la population nationale, rurale et urbaine, dans la tranche d'âge allant de 15 à 49 ans, selon les relevés les plus récents et des relevés antérieurs	111
TABLEAU A3 Population active, proportion de femmes dans la population active et part de la population féminine active travaillant dans l'agriculture en 1980, 1995 et 2010	118
TABLEAU A4 Population active, part de la population active travaillant dans l'agriculture et proportion de femmes dans la population active travaillant dans l'agriculture en 1980, 1995 et 2010	125
TABLEAU A5 Part des ménages ruraux dirigés par des femmes, selon les relevés les plus récents et des relevés antérieurs, total des exploitants agricoles et part des femmes dans ce total, selon les relevés les plus récents	132
TABLEAU A6 Part de la population adulte souffrant de déficit énergétique chronique (DEC) (indice de poids corporel inférieur à 18,5), par sexe, et part des enfants souffrant d'insuffisance pondérale, ventilée selon le sexe, le lieu de résidence et la richesse des ménages, à partir des relevés les plus récents	139

Bibliographie	149
Chapitres spéciaux de <i>La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture</i>	160

TABLEAUX

1. L'emploi dans des agro-industries sélectionnées, pour des produits à haute valeur marchande	23
2. Choix d'exemples de produits d'assurance-santé orientés vers la population féminine	62

ENCADRÉS

1. Différence entre « sexe » et « rôles de l'homme et de la femme »	4
2. Foire aux questions concernant le rôle des femmes dans l'agriculture	8
3. Les femmes et les tâches ménagères non rémunérées	15
4. Les femmes exploitantes agricoles et chefs de famille et la pénurie de données	26
5. La productivité de la main-d'oeuvre et la faim, la nutrition et la santé	30
6. La place des femmes dans l'enseignement supérieur et la recherche en sciences agricoles sur le continent africain	34
7. Les petits caféiculteurs de l'Ouganda – production et commercialisation	42
8. Canaliser les paiements de transfert vers les femmes, au titre de prestations sociales	50
9. Mama Lus Frut: travailler ensemble pour favoriser le changement	54
10. Inde: l'Association des travailleuses indépendantes (SEWA)	64
11. La participation des femmes à un programme sur les moyens d'existence durables en milieu rural, en Ouganda	70
12. Crises alimentaires	82
13. La volatilité implicite en tant que mesure de l'incertitude	92
14. La volatilité des prix et les groupes intergouvernementaux de la FAO sur les céréales et le riz	95

FIGURES

1. Proportion de femmes dans la main-d'oeuvre agricole	11
2. Part du travail fourni par des femmes, dans toutes les activités agricoles	12
3. Part du travail fourni par les femmes, pour des cultures sélectionnées	13
4. Emploi par secteur	19
5. Participation à l'emploi salarié rural, par sexe	20
6. Conditions d'emploi salarié rural, par sexe	21
7. Différences de salaire entre les hommes et les femmes, dans les zones urbaines et rurales	22
8. Proportions d'hommes et de femmes parmi les exploitants agricoles, dans les principales régions en développement	27
9. Avoirs des ménages ruraux: taille des exploitations agricoles	28
10. Cheptel possédé par les ménages dirigés par des hommes et par ceux dirigés par des femmes	29
11. Niveau d'instruction des hommes et des femmes dirigeant un ménage rural	31
12. Taux de fréquentation scolaire (enseignement primaire en milieu rural) des garçons et des filles	32
13. Recours au crédit rural, dans les ménages dirigés par des femmes et dans ceux dirigés par des hommes	38
14. Utilisation d'engrais dans les ménages dirigés par des femmes et dans ceux dirigés par des hommes	40
15. Recours à la mécanisation dans les ménages dirigés par des femmes et dans ceux dirigés par des hommes	41
16. Rendements céréaliers et inégalité homme-femme	45
17. Nombre de personnes sous-alimentées dans le monde, de 1969-71 à 2010	78
18. Proportion de la population souffrant de sous-alimentation dans les régions en développement, de 1969-71 à 2010	79
19. Nombre de personnes sous-alimentées en 2010, par région	79
20. Indice FAO des prix des aliments, en valeur réelle, 1961-2010	80
21. Variation annuelle moyenne, en pourcentage, du PIB par habitant, à prix constants, 2005-2010	81
22. Croissance annuelle, à l'échelle mondiale, de la production, de la consommation et du commerce d'aliments entre 2006 et 2010	85
23. Indices de la consommation alimentaire par habitant, par région géographique, entre 2000 et 2010	85
24. Indices de la production alimentaire, par groupe économique	86
25. Indices de la production alimentaire, par région, entre 2000 et 2010	87
26. Indices des exportations de produits alimentaires, par région géographique, entre 2000 et 2010	88
27. Indices des importations de produits alimentaires, par région géographique, entre 2000 et 2010	88
28. Indice FAO des prix des aliments et indices des autres denrées (fruits, boissons et matières premières), octobre 2000 - octobre 2010	89
29. Indice des prix des produits pris en compte dans l'indice FAO des prix des aliments (céréales, huiles, produits laitiers, viandes et sucre), octobre 2000 - octobre 2010	90
30. Historique de la volatilité annualisée des cours internationaux des céréales	91
31. Évolution concomitante des coûts de production de l'énergie, pour l'éthanol produit à partir du maïs comparativement à l'essence produite à partir du pétrole brut, octobre 2006 - octobre 2010	94

Avant-propos

La présente édition de *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture* est consacrée au rôle de la femme dans l'agriculture et aux mesures à prendre pour combler le fossé hommes-femmes en vue de soutenir le développement. Dans de nombreux pays en développement, le secteur agricole n'est pas vraiment performant, en partie parce que les femmes n'ont pas accès aux mêmes ressources et opportunités que les hommes pour accroître leur production. La présente publication confirme, sans l'ombre d'un doute, que les objectifs du Millénaire sur l'égalité des sexes (OMD 3) et la pauvreté et la sécurité alimentaire (OMD 1) se renforcent mutuellement. Nous devons encourager l'égalité hommes-femmes et donner aux femmes les moyens voulus dans l'agriculture, de manière à lutter efficacement et durablement contre la faim et la pauvreté extrême. La réalisation de l'OMD 3 peut nous aider, j'en suis convaincu, à atteindre l'OMD 1.

Dans toutes les régions en développement, les femmes apportent une contribution essentielle aux exploitations agricoles et rurales, en tant qu'agricultrices, travailleuses ou entrepreneuses. Le rôle des femmes varie selon les régions, mais partout, elles rencontrent des contraintes sexospécifiques qui réduisent leur productivité et limitent leur contribution à la production agricole, à la croissance économique et au bien-être de leur famille, de leur communauté et de leur pays.

Il existe un large fossé entre les hommes et les femmes en ce qui concerne l'accès aux ressources productives. Les femmes contrôlent moins de terres que les hommes et souvent, leurs terres sont de moindre qualité et sont soumises à un régime foncier plus instable. En outre, les femmes possèdent moins d'animaux de trait, nécessaires à la culture des champs. Il arrive aussi fréquemment qu'elles n'aient pas le contrôle des revenus tirés du petit élevage, dont elles s'occupent pourtant. Les femmes utilisent moins que les hommes des intrants modernes comme les semences améliorées, les engrais, les mesures phytosanitaires et

les outils mécanisés. De plus, elles recourent moins au crédit et, souvent, n'ont aucun contrôle sur le crédit qu'elles obtiennent. Enfin, les femmes ont un degré d'instruction inférieur à celui des hommes et n'ont pas le même accès aux services de vulgarisation, ce qui veut dire qu'elles peuvent plus difficilement utiliser d'autres ressources, comme la terre, le crédit et les engrais. Compte tenu des facteurs évoqués plus haut, les femmes n'adoptent pas aussi facilement que les hommes de nouvelles technologies. Souvent, les contraintes rencontrées par les femmes sont étroitement liées et doivent donc être examinées dans leur ensemble.

Les agricultrices, étant en butte aux obstacles précités, ont des rendements qui restent inférieurs à ceux des agriculteurs, même si elles sont aussi capables que les hommes dans l'agriculture. Selon des données empiriques solidement établies, les femmes pourraient atteindre les mêmes rendements que les hommes, si elles pouvaient utiliser, sur les terres qu'elles cultivent, les mêmes ressources qu'eux. Il faut rappeler qu'actuellement, la différence de rendement entre les hommes et les femmes est de l'ordre de 20 à 30 pour cent et que cette différence est imputable, selon la plupart des recherches effectuées sur la question, à un taux différent d'utilisation des ressources. Porter le rendement des terres cultivées par les femmes au niveau du rendement des terres exploitées par les hommes, cela signifie augmenter la production agricole des pays en développement de 2,5 à 4 pour cent, ce que pourrait réduire de 12 à 17 pour cent le nombre de personnes sous-alimentées dans le monde. Or, selon les dernières estimations de la FAO, il y aurait actuellement 925 millions de personnes qui souffrent de sous-alimentation dans le monde. En comblant le fossé entre les rendements agricoles des femmes et ceux des hommes, on pourrait réduire ce chiffre de 100 à 150 millions.

Ces améliorations directes de la production agricole et de la sécurité alimentaire ne représentent qu'une partie des gains

appréciables qui pourraient être obtenus en assurant aux femmes le même accès que les hommes aux ressources et aux débouchés. Comblé le fossé hommes-femmes dans l'agriculture veut dire aussi mettre plus de ressources à la disposition des femmes et renforcer leur influence au sein du ménage, ce qui est une stratégie éprouvée pour améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition, le degré d'instruction et la santé des enfants qui, à leur tour, s'ils sont mieux nourris et en meilleure santé, pourront mieux apprendre et devenir des citoyens plus productifs. Les avantages d'une telle démarche s'étendraient à plusieurs générations et produiraient d'importants dividendes à l'avenir.

Le fossé hommes-femmes peut prendre d'autres formes. Les relations hommes-femmes sont des phénomènes sociaux et l'on ne peut séparer la sphère économique des femmes de leurs activités au sein du ménage. Les femmes doivent d'abord s'acquitter de tâches contraignantes et prenant beaucoup de temps, comme la préparation des repas et la collecte du bois de feu et de l'eau, avant de se consacrer à des activités plus gratifiantes et plus rémunératrices. Les interventions envisagées doivent replacer les femmes dans le contexte de leur famille et de leur communauté. Pour permettre aux femmes de contribuer plus efficacement au potentiel économique offert par

la croissance agricole, et d'en tirer profit au maximum, il faut améliorer le fonctionnement des marchés ruraux du travail, mettre à la disposition des femmes des technologies permettant de réduire l'effort physique et leur fournir des biens et services publics.

Il n'existe pas de modèle tout fait pour combler le fossé hommes-femmes dans l'agriculture, parce que l'on parle ici d'un large éventail d'intrants, d'avois, de services et de marchés et que les contraintes correspondantes sont étroitement imbriquées. L'adoption de politiques appropriées, reposant sur des informations et des analyses précises, devrait permettre de progresser sur cette voie et d'obtenir ainsi des avantages considérables. Les principes de base sont tout à fait clairs. Nous devons éliminer toute forme de discrimination à l'égard des femmes dans la législation, assurer un accès plus équitable aux ressources, adopter des politiques et des programmes agricoles soucieux de l'équité entre les sexes et faire entendre la voix des femmes lors des prises de décision, à tous les niveaux. Les femmes doivent être considérées comme des partenaires, œuvrant au développement durable, sur un pied d'égalité avec les hommes. Il est de notre devoir d'assurer l'égalité entre homme et femme, car celle-ci est primordiale pour le développement agricole et à la sécurité alimentaire.



Jacques Diouf
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA FAO

Remerciements

La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-11 a été préparée par des fonctionnaires du Département du développement économique et social de la FAO, sous la conduite du Sous-Directeur général, Hafez Ghanem, et du Directeur de la Division de l'économie du développement agricole (ESA), Kostas Stamoulis. Des orientations supplémentaires ont été fournies par Marcela Villarreal, Directrice, et Eve Crowley, Conseillère principale de la Division de la parité, de l'équité et de l'emploi rural (ESW); Pietro Gennari, Directeur de la Division de la statistique (ESS); David Hallam, Directeur de la Division du commerce et des marchés (EST); et Keith Wiebe, Fonctionnaire principal, ESA.

Terri Raney, André Croppenstedt et Gustavo Anríquez ont dirigé les recherches et l'équipe de rédaction, composée de Sarah Lowder, Ira Matuschke et Jakob Skoet (ESA), pour la première partie de la publication. Des contributions supplémentaires ont été fournies par Luisa Cruz, Ana Paula de la O Campos, Stefano Gerosa, Yasmeen Khwaja, Faith Nilsson et Panagiotis Karfakis (ESA); Francesca Dalla Valle, Soline de Villard, Caroline Dookie, John Curry, Zoraida Garcia, Denis Herbel, Regina Laub, Maria Lee, Yianna Lambrou, Marta Osorio, Hajnalka Petrics, Gabriel Rugalema, Libor Stloukal, Sophie Treinen et Peter Wobst (ESW); Magdalena Blum (Bureau de l'échange des connaissances, de la recherche et de la vulgarisation de la FAO); Holger Matthey (EST); Anni McLeod et Frauke Kramer (Division de la production et de la santé animales de la FAO); Helga Josupeit, Rebecca Metzner et Stefania Vannuccini (FAO Division des politiques et de l'économie de la pêche et de l'aquaculture); Robert Mayo (ESS) et Diana Tempelman (Bureau régional de la FAO pour l'Afrique). Les observations faites par Ines Smyth (Oxfam), Cathy Farnworth (au nom du FIDA), Elisenda Estruch (ESW), Julian Thomas et Frank Mischler (ESA) ont été des plus utiles. Nous remercions également Amy Heyman, qui a lu, commenté et édité la première version

de la première partie du rapport. Cette publication a été préparée en collaboration étroite avec Agnes Quisumbing et Ruth Meinzen-Dick de l'IFPRI et Cheryl Doss de l'Université de Yale. Des études générales, partiellement financées par la Division de la parité, de l'équité et de l'emploi rural (ESW), ont été préparées par Cheryl Doss; Julia Behrman, Andrew Dillon, Ruth Vargas Hill, Ephraim Nkonya, Amber Peterman, Esteban J. Quiñones et Agnes Quisumbing, (IFPRI); Christopher Coles, Priya Deshingkar, Rebecca Holmes, Nicola Jones, Jonathan Mitchell et Marcella Vigneri (ODI); Diana Fletschner (Rural Development Institute) et Lisa Kenney (Université de Washington); Christine Okali (KfW Entwicklungsbank); Jan Lundius (consultant indépendant); et Holger Seebens (Université de Göttingen). Des études supplémentaires ont été préparées par les fonctionnaires ci-après de la FAO: Gustavo Anríquez, Yasmeen Khwaja, Lucia Palombi (Division FAO des opérations d'urgence et de la réhabilitation) et Paola Termine (ESW). Cette publication s'est également inspirée des documents préparés pour l'Atelier FAO-FIDA-BIT sur la parité et l'emploi rural, qui ont été synthétisés par Soline de Villard et Jennie Dey de Pryck. Des informations utiles ont été tirées de deux consultations d'experts, financées en partie par la Banque mondiale. Des contributions ont aussi été reçues des participants extérieurs suivants: Isatou Jallow (PAM), Johannes Jütting (OCDE), Patricia Biermayr-Jenzano (CIAT), Markus Goldstein et Eija Pehu (Banque mondiale), Maria Hartl et Annina Lubbock (FIDA), Jemima Njuki (ILRI), Thelma Paris (IRRI), Patrick Webb (Université Tufts), et Manfred Zeller (Université d'Hohenheim). Hela Kochbati (Afard), Robert Mazur (Université d'État de l'Iowa) et d'autres acteurs ont fourni des contributions utiles au Forum global sur la sécurité alimentaire et la nutrition (Forum FSN), organisé par Max Blanck et Renata Mirulla (ESA), qui traitait du rôle des femmes dans l'agriculture. Nous sommes reconnaissants pour toutes les observations utiles reçues

lors du mini-symposium organisé à l'occasion de la Conférence triennale de l'Association internationale des économistes agronomiques.

De plus, le projet définitif a été examiné par Patrick Webb (Université Tufts), Diana Fletschner (Rural Development Institute), Thomas P. Thompson (IFDC), Maria Hartl (FIDA), Carmen Diana Deere (UCLA), Susana Lastarria-Corhiel (Université du Wisconsin), Jo Swinnen (Université de Leuven), Patricia Biermayr-Jenzano, Joanne Sandler et collègues (UNIFEM), Barbara Stocking (Oxfam, Royaume-Uni), Pau Munro-Faure et Paul Mathieu (Division FAO du climat, de l'énergie et des régimes fonciers), Ruth Meinzen-Dick (IFPRI), Agnes Quisumbing (IFPRI) et Cheryl Doss (Université de Yale). L'équipe de rédaction adresse ses remerciements les plus sincères aux participants à l'atelier, ainsi qu'aux autres personnes, de la FAO ou d'ailleurs, qui ont reçu et examiné différentes versions du manuscrit.

La deuxième partie de la publication a été rédigée par Sarah Lowder (ESA), Holger Matthey et Merritt Cluff (EST), sous la conduite de Jakob Skoet. Des contributions supplémentaires

ont été fournies par Joshua Dewbre et Kisan Gunjal (EST).

La troisième partie de la publication a été préparée par Sarah Lowder, avec l'aide de Brian Carisma et Stefano Gerosa, sous la conduite de Terri Raney. Des observations utiles ont été formulées par Naman Keita, Seevalingum Ramasawmy, Mukesh Srivastava, et Franco Stefanelli (ESS); Diana Tempelman; Maria Adelaide D'Arcangelo, Zoraida Garcia et Clara Park (ESW), et enfin Barbara Burlingame et Marie-Claude Dop (Division FAO de la nutrition et de la protection des consommateurs).

Cette publication a grandement bénéficié de la contribution de Michelle Kendrick (ESA), qui a édité la version anglaise et a appuyé la gestion de tout le projet. Liliana Maldonado et Paola di Santo (ESA) ont fourni un excellent soutien administratif tout au long du processus. Les services de traduction et d'impression ont été assurés par le Service de la programmation et de la documentation des réunions, du Département des services internes, des ressources humaines et des finances de la FAO. Flora di Carlo et Visiontime se sont chargés des graphiques, de la mise en page et de la relecture.

Sigles et abréviations

CIAT	Centre international d'agriculture tropicale
DEC	Déficit énergétique chronique
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
FPI	Indice des prix des produits alimentaires (FAO)
IFDC	Centre international de développement des engrais
IFPRI	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires
ILRI	Institut international de recherches sur l'élevage
OCDE	Organisation de développement et de coopération économiques
ODI	Institut du développement outre-mer (Royaume-Uni)
OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RIGA	Projet sur les activités rurales génératrices de revenus
TIC	Technologies de l'information et des communications
UCLA	Université de Californie, Los Angeles (États-Unis d'Amérique)
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Première partie

LE RÔLE DES FEMMES DANS L'AGRICULTURE

Comblar le fossé
entre les hommes et
les femmes pour soutenir
le développement



Première partie





1. Le fossé hommes-femmes dans l'agriculture

Dans de nombreux pays en développement, l'agriculture n'est pas vraiment performante, pour toute une série de raisons et notamment parce que les femmes n'ont ni les ressources voulues, ni la possibilité d'utiliser le temps dont elles disposent de manière plus productive. Qu'elles soient agricultrices, travailleuses ou entrepreneuses, les femmes rencontrent presque toujours des difficultés plus grandes que les hommes pour accéder aux ressources productives, aux marchés et aux services. Ce fossé entre les hommes et les femmes freine la productivité des femmes et réduit leur contribution à la croissance du secteur agricole et à la réalisation d'objectifs plus généraux de développement économique et social. La société a donc tout à gagner à combler ce fossé, pour obtenir les résultats suivants: augmentation de la productivité agricole, réduction de la pauvreté et de la faim et promotion de la croissance économique.

Les gouvernements, les donateurs et les acteurs du développement s'accordent désormais à reconnaître que l'agriculture a un rôle central à jouer dans la croissance économique et la sécurité alimentaire, notamment dans les pays où une part importante de la population est tributaire du secteur agricole, mais ils accordent moins d'importance à l'égalité hommes-femmes dans l'agriculture. La plupart des plans nationaux et régionaux d'orientation générale concernant l'agriculture et la sécurité alimentaire mentionnent désormais les questions de parité hommes-femmes, mais celles-ci sont reléguées dans un

chapitre séparé consacré aux femmes, au lieu d'être intégrées dans les politiques et les programmes. Nombre de documents de politique générale et de descriptifs de projet ne prennent pas encore en considération des questions fondamentales comme les ressources différentes mises à la disposition des hommes et des femmes, ainsi que leurs rôles, et ne se posent pas la question de savoir s'il convient de prendre en compte ces différences, et de quelle façon, dans les interventions proposées. On prend donc souvent pour hypothèse, à tort, que les interventions prévues dans des domaines comme les technologies, les infrastructures et l'accès au marché ont le même impact sur les hommes et les femmes.

En même temps, l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les politiques et les projets ne doit pas nécessairement être aussi difficile et complexe qu'on le prétend. Il peut être utile de clarifier, à ce stade, ce que l'on entend par « rôles spécifiques de l'homme et de la femme » (Encadré 1).

L'encadré se termine sur une note d'espoir: les rôles de l'homme et de la femme *peuvent* changer. La présente publication a pour objectif de susciter une meilleure prise de conscience du problème, en espérant que des politiques appropriées viendront encourager l'égalité entre hommes et femmes, dans un secteur agricole en pleine mutation. Ce secteur devient en effet de plus en plus complexe sur le plan technologique, plus axé sur le marché et plus intégré à l'échelle mondiale; simultanément, les courants de migration et la variabilité du climat modifient

ENCADRÉ 1

Différence entre « sexe » et « rôles de l'homme et de la femme »

Les concepts de « sexe » et de « rôles de l'homme et de la femme » peuvent prêter à confusion, en partie parce que les experts utilisent parfois ces termes de manière non systématique. Le terme « sexe » se réfère aux catégories biologiques innées de l'homme ou de la femme. L'expression « rôles de l'homme et de la femme » se réfère, de son côté, aux rôles sociaux et aux considérations liés à l'identité de l'homme et de la femme. Les rôles de l'homme et de la femme sont façonnés par des facteurs d'ordre idéologique, religieux, ethnique, économique et culturel et ils représentent un élément déterminant dans la répartition des responsabilités et des ressources entre hommes et femmes

(Moser, 1989). Cette répartition, qui est déterminée par des facteurs sociaux, peut être modifiée par des actions sociales délibérées, y compris par des politiques publiques. Chaque société définit les rôles de l'homme et de la femme, mais ceux-ci peuvent varier considérablement en fonction des cultures et, au fil du temps, ils peuvent changer de manière spectaculaire. Le sexe relève de la biologie. Les rôles de l'homme et de la femme relèvent, quant à eux, de la sociologie. Le sexe est immuable. Les rôles de l'homme et de la femme changent.

Source: Quisumbing, 1996.

le paysage rural, dans tout le monde en développement. Ces pressions posent des défis à tous les producteurs agricoles, mais leur offrent aussi des occasions à saisir; les femmes sont néanmoins confrontées à des obstacles juridiques et sociaux supplémentaires, qui limitent leur aptitude à s'adapter et à tirer profit du changement. Les gouvernements et les donateurs ont pris de grands engagements pour redynamiser l'agriculture dans les pays en développement, mais leurs efforts produiraient de meilleurs résultats, plus rapidement, s'ils maximisaient le potentiel productif des femmes, en encourageant l'égalité entre les hommes et les femmes.

Les femmes, comme les hommes, peuvent être assimilées à des « ressources productives », mais elles sont aussi des citoyennes qui peuvent réclamer, au même titre que les hommes, les protections, opportunités et services offerts par les gouvernements et la communauté internationale. L'égalité des sexes est, à part entière, un Objectif du Millénaire pour le développement et il est directement lié à la réalisation des Objectifs du Millénaire ayant trait à la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim. Il existe, de toute évidence, des synergies entre les objectifs relatifs à l'égalité des sexes et à la réduction de la faim.

Les responsables des politiques agricoles et les acteurs du développement doivent faire en sorte que les femmes participent pleinement au processus de développement agricole et en tirent profit. Par ailleurs, la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'agriculture peut aider à réduire l'extrême pauvreté et la faim. Assurer aux femmes l'égalité des chances, c'est bon pour le développement agricole; de son côté, le développement agricole devrait aussi être bon pour les femmes.

Les rôles et le statut des femmes dans l'agriculture et dans les zones rurales varient fortement en fonction de la région d'appartenance, de l'âge, du groupe ethnique et de la classe sociale et évoluent rapidement dans certaines régions du monde. Les décideurs, les donateurs et les acteurs du développement doivent pouvoir s'appuyer sur des informations et des analyses reflétant toute la diversité des contributions des femmes et les défis spécifiques auxquels elles sont confrontées pour prendre, dans ce secteur, des décisions favorisant l'égalité des chances.

Même si les rôles et le statut des femmes dans l'agriculture sont très variables, les données et les analyses présentées dans cette publication confirment qu'il existe un fossé constant entre hommes et femmes, en ce qui

concerne l'accès aux avoirs productifs, aux intrants et aux services. Un riche corpus de données empiriques, provenant d'un grand nombre de pays différents, montre que les agricultrices sont aussi efficaces que leurs collègues masculins, mais qu'elles produisent moins, pour la simple raison qu'elles disposent de moins de terres et qu'elles utilisent moins d'intrants. La présente publication évalue les avantages que l'on pourrait obtenir, en termes de rendements agricoles, production agricole, sécurité alimentaire, croissance économique et bien-être social, si les femmes utilisaient autant d'intrants que les hommes.

Nombre des contraintes auxquelles les femmes sont confrontées peuvent être modifiées, étant donné qu'elles sont dictées par le contexte social. En outre, les pressions extérieures exercent souvent une action catalytique, poussant les femmes à assumer de nouveaux rôles et de nouvelles responsabilités qui les aideront à améliorer leur productivité et à élever leur statut, au sein de leur ménage et de leur communauté. Par exemple, la croissance de filières modernes d'approvisionnement pour les produits agricoles à haute valeur marchande ouvre des débouchés – et des défis – considérables pour les femmes, qu'il s'agisse d'emplois agricoles ou non agricoles. D'autres forces agissant en faveur du changement économique et social peuvent aussi créer des occasions à saisir pour les femmes.

Pour combler le fossé entre les hommes et les femmes, il faut appuyer les politiques favorisant la parité et concevoir avec soin les projets de développement. Compte tenu des inégalités actuelles, il ne faut pas se contenter d'adopter des politiques neutres sur le plan de la parité, car il faut bien plus pour surmonter les contraintes auxquelles sont confrontées les femmes. Des réformes visant à éliminer les discriminations et à favoriser un accès équitable des hommes et des femmes aux ressources productives permettront aux femmes, comme aux hommes, d'être prêtes à affronter les défis et à saisir les occasions découlant des changements affectant l'économie rurale. Les mesures prises pour combler le fossé entre les hommes et les femmes auront des effets bénéfiques sur les femmes, l'agriculture, le secteur rural

et l'ensemble de la société. Ces effets bénéfiques varieront considérablement en fonction des circonstances locales et seront particulièrement élevés dans les situations où les femmes sont plus étroitement associées aux travaux agricoles et où elles sont en butte à de graves contraintes.

Il semble bien sûr évident que le fait de combler le fossé hommes-femmes a des effets positifs, mais on manquait jusqu'ici de données concrètes pour le confirmer. La présente édition de *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture* a plusieurs objectifs: présenter les meilleures données empiriques possibles sur les contributions des femmes et les obstacles qu'elles rencontrent dans des exploitations agricoles et rurales de différentes régions du monde; montrer, sans l'ombre d'un doute, que le fossé hommes-femmes limite la productivité agricole, le développement économique et le bien-être humain; évaluer de manière critique les interventions visant à réduire le fossé hommes-femmes et recommander des mesures pratiques, que les gouvernements et la communauté internationale peuvent adopter pour promouvoir le développement agricole, en donnant les moyens voulus aux femmes.

Structure du rapport et messages-clés

Le Chapitre 2 passe en revue les rôles et le statut de la femme dans le secteur agricole et les zones rurales de différentes régions du monde. Il présente les informations les meilleures et les plus détaillées sur un certain nombre de questions controversées, qui posent de multiples problèmes, sur le plan conceptuel et empirique. Il se concentre sur la contribution des femmes en tant qu'agricultrices et que travailleuses agricoles, examine leur statut, du point de vue de la pauvreté, de la faim et de la nutrition et se penche sur des questions de démographie rurale. Il étudie aussi la transformation de l'agriculture et l'émergence de filières de commercialisation de produits à haute valeur marchande, qui créent à la fois des défis et des chances à saisir pour les femmes.

Le Chapitre 3 illustre les obstacles rencontrés par les femmes dans le secteur agricole, pour une série de facteurs: terres,

bétail, main-d'œuvre agricole, instruction, services de vulgarisation, services financiers et technologies.

Le Chapitre 4 analyse les données économiques sur la productivité des agriculteurs et des agricultrices et donne une estimation des avantages que l'on pourrait escompter en comblant le fossé hommes-femmes en matière d'utilisation d'intrants. Il évalue ensuite les gains potentiels d'une telle mesure pour les rendements agricoles, la production agricole, la sécurité alimentaire et les questions plus générales de développement économique et de bien-être social.

Le Chapitre 5 présente des politiques et des programmes susceptibles de contribuer à combler le fossé hommes-femmes dans l'agriculture et dans l'emploi rural. L'accent est mis sur les interventions qui atténuent les contraintes affectant la productivité agricole et le développement rural.

Le Chapitre 6 présente des recommandations générales visant à combler le fossé hommes-femmes, pour soutenir le développement.

Messages-clés

- Les femmes fournissent une contribution essentielle à l'agriculture des pays en développement, mais leurs rôles varient considérablement d'une région à l'autre et évoluent rapidement dans certains endroits. En moyenne, les femmes représentent 43 pour cent de la main-d'œuvre agricole, cette proportion variant de 20 pour cent en Amérique latine à 50 pour cent en Asie de l'Est et en Afrique subsaharienne. Leur contribution aux travaux agricoles est encore plus variable, selon les cultures et les activités spécifiques.
- Les femmes travaillant dans l'agriculture et les zones rurales ont une chose en commun: leur accès aux ressources productives et aux opportunités est inférieur à celui des hommes. Ce fossé hommes-femmes, qui existe pour toute une série d'avois, d'intrants et de services – terres, bétail, main-d'œuvre, instruction, vulgarisation, services financiers et technologies – impose des coûts au secteur agricole, à l'économie et à la société dans son ensemble, et enfin aux femmes elles-mêmes.
- En comblant le fossé hommes-femmes dans l'agriculture, on procure des avantages appréciables au secteur agricole et à l'ensemble de la société. Si les femmes avaient le même accès que les hommes aux ressources productives, elles pourraient augmenter de 20 à 30 pour cent les rendements de leur exploitation, ce qui aurait pour effet d'accroître la production agricole totale des pays en développement de 2,5 à 4 pour cent, hausse qui, à son tour, pourrait se traduire par une réduction de 12 à 17 pour cent du nombre de personnes souffrant de faim dans le monde. Les bénéfices potentiels varieraient de région à région, selon le degré de participation des femmes aux travaux agricoles, la production ou les terres qu'elles contrôlent et l'importance du fossé hommes-femmes auquel elles sont confrontées.
- Il est possible, à l'aide de politiques, de combler le fossé hommes-femmes dans l'agriculture et sur les marchés ruraux du travail. Les réformes devront notamment porter sur les domaines suivants:
 - Éliminer la discrimination à l'égard des femmes, pour ce qui concerne l'accès aux ressources agricoles, à l'instruction, à la vulgarisation, aux services financiers et aux marchés du travail;
 - Investir dans des technologies et des infrastructures réduisant l'effort physique et améliorant la productivité, pour permettre aux femmes de consacrer plus de temps à des activités plus productives;
 - Faciliter la participation des femmes à des marchés ruraux du travail souples, efficaces et équitables.

2. Le travail des femmes

Les femmes apportent des contributions essentielles à l'agriculture et à l'économie rurale dans toutes les régions en développement.¹ Leurs rôles varient énormément d'une région à l'autre, voire au sein d'une même région, et évoluent rapidement dans de nombreuses régions du monde où les forces économiques et sociales transforment le secteur agricole. Par exemple, l'apparition de la culture sous contrat et des filières modernes d'approvisionnement pour les produits agricoles à haute valeur marchande présente des occasions à saisir et des défis qui sont différents pour les femmes et pour les hommes. Ces différences découlent des différents rôles et responsabilités des femmes et des obstacles qu'elles rencontrent.

Souvent, les femmes rurales doivent gérer des ménages complexes et appliquer des stratégies multiples pour assurer leurs moyens d'existence. D'habitude, les femmes cultivent des produits agricoles, s'occupent des animaux, transforment et préparent les aliments, travaillent, contre rémunération, dans des entreprises agricoles ou rurales, vont chercher du combustible et de l'eau, exercent des activités commerciales, prennent soin des membres de la famille et font le ménage (voir Encadré 2 pour certaines questions que l'on pose fréquemment à propos des rôles et du statut des femmes dans l'agriculture). Nombre de ces activités ne sont pas classées dans la catégorie « emploi actif sur le plan économique » dans les comptes nationaux, mais elles sont toutes essentielles au bien-être des ménages ruraux (voir Encadré 3, page 15, pour une analyse des responsabilités ménagères des femmes).

Étant donné que les femmes sont souvent en butte à des difficultés lorsqu'elles tentent de participer pleinement au marché du travail, des interventions pourraient s'avérer

nécessaires, au niveau des politiques, allant au-delà de celles requises pour stimuler la croissance économique et l'efficacité des marchés ruraux du travail. Il est possible, à l'aide de politiques, d'influencer les stimulants économiques et les normes sociales qui déterminent l'accès des femmes au travail, le type de travail qui leur est donné, l'inclusion de ce travail parmi les activités économiques, le capital humain qu'elles peuvent accumuler et le niveau de leurs rétributions. La participation accrue des femmes à la force de travail a un effet bénéfique sur la croissance économique (Klasen et Lamanna, 2009).

Le rôle des femmes dans l'agriculture

Dans le secteur agricole, les femmes travaillent comme agricultrices indépendantes, comme travailleuses non rémunérées dans les exploitations familiales et comme travailleuses, rétribuées ou non, dans d'autres exploitations ou entreprises agricoles. Elles participent à la culture des champs comme à l'élevage, dans le cadre d'une agriculture de subsistance ou d'une agriculture commerciale. Elles produisent des cultures vivrières et des cultures de rapport et gèrent des opérations agricoles mixtes, englobant souvent l'agriculture, l'élevage et la pisciculture. Toutes ces femmes sont considérées comme étant une partie de la force de travail agricole.²

Selon les données internationales les plus récentes, se prêtant à une comparaison, les femmes représentent en moyenne 43 pour cent de la main-d'œuvre agricole, dans les pays en développement. Cette proportion peut varier de 20 pour cent en Amérique

¹ Les données présentées dans ce chapitre viennent du document FAO (2010a).

² La main-d'œuvre agricole comprend les personnes qui travaillent ou cherchent un emploi agricole, rémunéré ou non, dans le secteur structuré ou non structuré. Cela comprend les agricultrices indépendantes, ainsi que celles travaillant dans la ferme familiale, mais exclut les tâches domestiques comme la collecte de l'eau et du bois de feu, la préparation des repas et les soins prodigués aux enfants et à d'autres membres de la famille.

ENCADRÉ 2

Foire aux questions concernant le rôle des femmes dans l'agriculture

Question 1: Quelle est la part de la main-d'œuvre agricole assurée par les femmes, dans les pays en développement?

Réponse: Les femmes représentent, en moyenne, 43 pour cent de la main-d'œuvre agricole dans les pays en développement; cette proportion, qui peut varier de 20 pour cent environ dans les pays d'Amérique latine, à 50 pour cent dans certaines régions d'Afrique ou d'Asie, ne dépasse 60 pour cent que dans quelques pays (FAO, 2010a). D'aucuns font valoir que les statistiques sur la main-d'œuvre sous-estiment la contribution des femmes aux travaux agricoles, car il est moins probable que les femmes se décrivent comme étant employées dans le secteur agricole et elles travaillent plus d'heures que les hommes (Beneria, 1981), mais il faut bien reconnaître, à la lumière des enquêtes réalisées sur l'emploi du temps, que les femmes ne réalisent pas la majeure partie des travaux agricoles dans les pays en développement (voir Chapitre 2).

Question 2: Quelle est la part des aliments produits par les femmes dans le monde?

Réponse: Il n'est pas possible de répondre à cette question de façon rigoureusement empirique, en raison d'ambiguïtés conceptuelles et du manque de données disponibles. Si l'on prend différentes définitions des termes « aliments » et « production », on obtient différentes réponses à cette question et, surtout, il ne faut pas oublier que la production alimentaire exige de nombreuses ressources – terre, main-d'œuvre, capital – contrôlées par les hommes et par les femmes, qui travaillent en coopération, dans la plupart des pays

en développement, de sorte qu'une ventilation de la production alimentaire entre hommes et femmes n'est pas vraiment justifiée (Doss, 2010).

Question 3: Les femmes ont-elles plus difficilement accès que les hommes aux ressources et aux intrants agricoles?

Réponse: Oui, il s'agit là d'une caractéristique commune des femmes qui travaillent dans le secteur agricole, que l'on retrouve dans tous les pays et tous les contextes: les femmes, dans toutes les régions, ont moins de terre et de bétail que les hommes, utilisent moins de semences améliorées, achètent moins d'intrants comme les engrais, recourent moins au crédit ou aux assurances, ont un niveau d'instruction inférieur et ont en général un accès moindre aux services de vulgarisation (voir Chapitre 3).

Question 4: Les femmes et les jeunes filles représentent-elles la majorité des pauvres de la planète?

Réponse: On évalue d'habitude la pauvreté en estimant le revenu et la consommation des ménages, et pas des individus, si bien qu'il n'est pas possible de calculer des taux de pauvreté séparés pour les hommes et les femmes. Les femmes pourraient constituer la majorité des pauvres si les ménages dirigés par des femmes sont plus pauvres que ceux dirigés par des hommes (voir question 6) ou s'il existe un préjugé marqué contre les femmes au sein des ménages (voir question 7). On peut estimer que les femmes sont plus pauvres que les hommes si l'on prend pour base des mesures plus générales de la pauvreté, comme l'accès aux ressources productives (voir question 3).

latine à près de 50 pour cent en Asie de l'Est et du Sud-Est et en Afrique subsaharienne (voir Figure 1). Les moyennes régionales présentées à la Figure 1 masquent de fortes variations, à la fois entre les pays et à l'intérieur de certains pays (voir Tableaux annexes A3 et A4).

En Afrique subsaharienne, les femmes ont, dans l'ensemble, un taux relativement élevé de participation à la main-d'œuvre agricole, qui est le taux moyen le plus élevé au monde. Dans la région, les traditions culturelles encouragent depuis longtemps les femmes à être autonomes sur le plan économique

Question 5: Les femmes font-elles l'objet de discrimination sur les marchés ruraux du travail?

Réponse: Selon les chiffres d'ensemble, les femmes qui vivent en milieu rural et ont un travail salarié risquent, plus que les hommes, d'avoir un emploi saisonnier, à temps partiel ou faiblement rémunéré; en outre, à niveau d'instruction, âge et secteur d'activité égaux, les femmes reçoivent des salaires inférieurs, pour le même travail (voir Chapitre 2).

Question 6: Les ménages dirigés par des femmes sont-ils les plus pauvres d'entre les pauvres?

Réponse: Selon les données tirées de 35 enquêtes représentatives au niveau national, analysées par la FAO pour vingt pays, les ménages dirigés par des femmes risquent davantage d'être pauvres que ceux dirigés par des hommes, dans certains pays, mais l'inverse est vrai dans d'autres pays et il n'est donc pas possible de généraliser. Faute de données complètes, il est également impossible d'établir systématiquement une distinction entre les ménages dirigés par des femmes célibataires, veuves ou divorcées (chefs de ménage *de jure*) et ceux où un homme adulte soutient la famille par ses envois de fonds ou par l'intermédiaire de réseaux sociaux (chefs de ménage *de facto*). Le premier type de ménage a plus de probabilité d'être pauvre que le second (Anríquez, 2010). De plus, si l'on en croit certaines données, les ménages dirigés par des femmes étaient plus vulnérables pendant la flambée des prix des aliments de 2008, parce qu'ils dépensaient une part plus grande de leurs revenus pour l'achat d'aliments et qu'ils étaient moins en mesure de réagir en augmentant la production alimentaire (Zezza et divers

collaborateurs, 2008). Il faut préciser qu'ici aussi, les résultats varient d'un pays à l'autre.

Question 7: Les femmes et les filles risquent-elles, plus que les hommes et les garçons, de souffrir de sous-alimentation?

Réponse: Les données disponibles ne permettent pas de corroborer cette hypothèse, car il est difficile de généraliser. Selon les informations limitées dont on dispose, cette hypothèse pourrait se vérifier en Asie, mais pas en Afrique. Il faudrait recueillir des informations plus nombreuses et de meilleure qualité, ventilées selon les sexes, concernant des indicateurs anthropométriques ou autres de la malnutrition afin d'arriver à des conclusions claires. Certaines informations donnent toutefois à penser que les filles sont plus vulnérables que les garçons à des chocs transitoires affectant les revenus des ménages (Baird et divers collaborateurs, 2007).

Question 8: Les femmes sont-elles plus disposées que les hommes à consentir des dépenses supplémentaires pour leurs enfants?

Réponse: Un riche corpus de données de recherche, provenant de nombreux pays du monde entier, confirme qu'une augmentation des revenus mis à la disposition des femmes a des retombées positives sur la nutrition, la santé et l'instruction des enfants. D'autres mesures – comme l'amélioration de l'éducation – qui renforcent l'influence des femmes au sein des ménages ont également des incidences bénéfiques sur les enfants. Il existe bien sûr des exceptions à la règle, mais l'habilitation des femmes est une stratégie éprouvée pour améliorer le bien-être des enfants (voir Chapitre 4).

et leur attribuent personnellement des responsabilités importantes dans l'agriculture. Les données d'ensemble pour l'Afrique subsaharienne cachent de grandes différences entre les pays: la part des femmes dans la main-d'œuvre agricole varie de 36 pour cent en Côte d'Ivoire et au

Niger à plus de 60 pour cent au Lesotho, au Mozambique et en Sierra Leone. Au cours des dernières décennies, la part des femmes dans la main-d'œuvre agricole a fortement augmenté dans certains pays, pour une série de raisons comme les conflits, le VIH/Sida et les migrations.

En Asie de l'Est et du Sud-Est, les femmes apportent également une contribution de taille à la main-d'œuvre agricole qui est, en moyenne, presque aussi élevée que celle de l'Afrique subsaharienne. La moyenne régionale est dominée par la Chine, où la part de la main-d'œuvre agricole a légèrement augmenté depuis 1980, pour s'établir à près de 48 pour cent. Dans la plupart des autres pays de la région, la part des femmes dans la main-d'œuvre agricole est restée assez stable et se situe dans une fourchette comprise entre 40 et 50 pour cent; elle est toutefois nettement inférieure à ce chiffre, et en déclin, dans des pays comme la Malaisie et les Philippines.

La moyenne d'Asie du Sud est dominée par l'Inde, où la part des femmes dans la main-d'œuvre agricole est restée stable, à un peu plus de 30 pour cent du total. Cette moyenne masque des variations dans d'autres pays, où cette part a très fortement augmenté, comme au Pakistan où elle a presque triplé depuis 1980, pour se situer actuellement à 30 pour cent, ou au Bangladesh, où cette part représente désormais plus de 50 pour cent de la main-d'œuvre agricole totale.

Au Proche-Orient et en Afrique du Nord, il semble que la part des femmes dans la main-d'œuvre agricole ait fortement augmenté, passant de 30 pour cent en 1980 à près de 45 pour cent actuellement. On trouve les taux de participation les plus élevés, et ceux qui augmentent le plus vite, en Jordanie, dans la Jamahiriya arabe libyenne et en République arabe syrienne.

En Amérique latine, le taux de participation des femmes à la force de travail est élevé, dans l'absolu, mais est plus faible en agriculture, par rapport à d'autres régions en développement. Cette tendance s'explique par le degré d'instruction relativement élevé des femmes (voir Chapitre 4), la croissance économique et la diversification et les normes culturelles qui soutiennent la migration des femmes vers des emplois dans le secteur des services, en milieu urbain. En 2010, les femmes assuraient juste un peu plus de 20 pour cent de la main-d'œuvre agricole totale, soit une légère hausse par rapport à 1980. L'État plurinational de Bolivie, le Brésil, la Colombie, l'Équateur et le Pérou ont un effet prédominant sur la moyenne et la tendance à la hausse, alors que les pays d'Amérique

centrale et des Caraïbes ont vu baisser le taux de participation des femmes à la main-d'œuvre agricole.

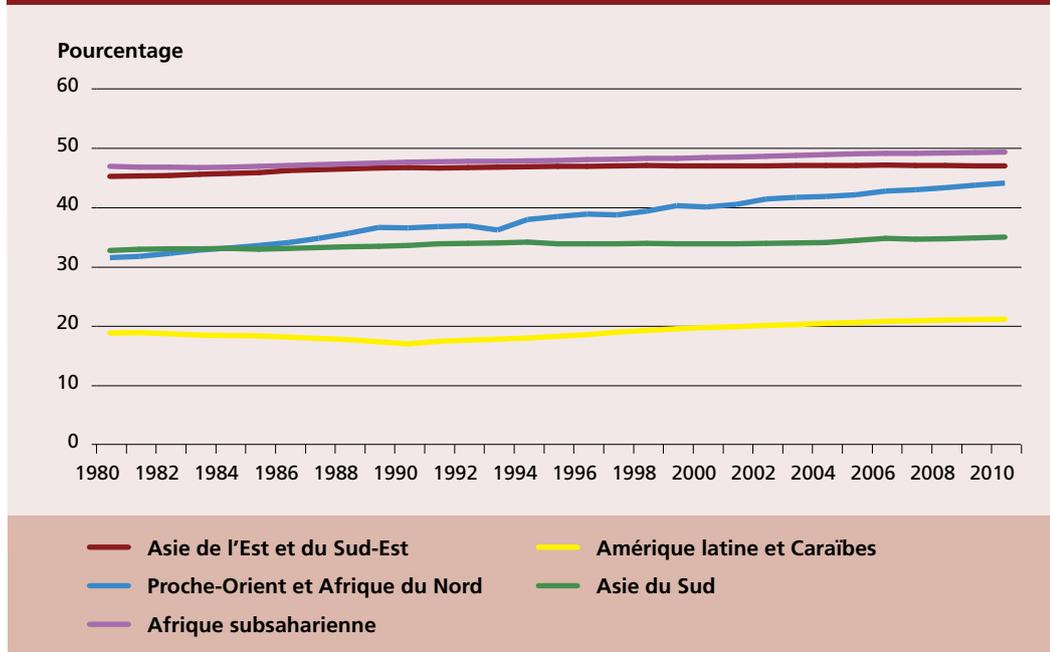
Même si, dans certains pays, la collecte d'informations ventilées selon le sexe s'est améliorée au cours des dernières décennies, certains chercheurs ont exprimé leur inquiétude quant à la validité des statistiques sur la main-d'œuvre agricole en tant que mesure du travail des femmes en agriculture (Beneria, 1981; Deere, 2005). Il existe en effet un risque de sous-estimation de la contribution des femmes aux travaux agricoles, car les femmes sont moins susceptibles de décrire leurs tâches comme étant du travail et moins enclines à se décrire comme travaillant dans le secteur agricole, alors qu'elles travaillent en moyenne plus d'heures que les hommes; en conséquence, même s'il y a moins de femmes dans ce secteur, elles pourraient bien lui consacrer plus de temps, au total.

Les enquêtes sur l'emploi du temps tentent de décrire en détail comment les hommes et les femmes occupent leur temps.³ D'habitude, ces enquêtes ne sont pas représentatives sur le plan national et ne sont pas directement comparables, parce qu'elles portent souvent sur un échantillon réduit, rendent compte de différents types d'activité (qui ne sont pas toujours précisés) et utilisent des méthodologies différentes. Malgré ces mises en garde, on aboutit à des conclusions intéressantes en faisant la synthèse des informations tirées d'études décrivant l'emploi du temps, par activité agricole.

Les enquêtes sur l'emploi du temps portant sur l'ensemble des activités agricoles (voir Figure 2) fait apparaître des variations considérables d'un pays à l'autre, voire parfois à l'intérieur des pays, mais les données sont en général semblables aux statistiques sur la force de travail évoquées ci-dessus. En Afrique, les femmes consacrent aux travaux agricoles un pourcentage de

³ On prétend souvent que les femmes effectuent de 60 à 80 pour cent des travaux agricoles dans les pays en développement (CEA, 1972; Banque mondiale, FAO et FIDA, 2009). Une telle déclaration générale n'est cependant étayée ni par les données recueillies dans le cadre des enquêtes sur l'emploi du temps ni par les statistiques sur la main-d'œuvre agricole, même si dans certains pays, la part des femmes dans la main-d'œuvre agricole dépasse 60 pour cent.

FIGURE 1
Proportion de femmes dans la main-d'œuvre agricole



Note: On calcule la proportion de femmes dans la main-d'œuvre agricole en divisant le nombre total de femmes travaillant dans l'agriculture par la population active totale travaillant dans l'agriculture. Les moyennes régionales sont pondérées en fonction de la population.

Source: FAO, 2010b. Voir Tableau annexe A4.

leur temps qui va, selon les estimations, d'environ 30 pour cent en Gambie à 60-80 pour cent dans différentes zones du Cameroun. En Asie, ce pourcentage varierait, selon les estimations, de 32 pour cent en Inde à plus de 50 pour cent en Chine. Ce taux est plus faible en Amérique latine, mais dépasse tout de même 30 pour cent en plusieurs endroits du Pérou. On trouve, dans l'étude sur l'Inde, des variations frappantes à l'intérieur même du pays. Selon cette étude, qui est représentative sur le plan national, la part des femmes dans la main-d'œuvre agricole est de 32 pour cent, en moyenne nationale, mais elle varie de moins de 10 pour cent au Bengale occidental à plus de 40 pour cent au Rajasthan.

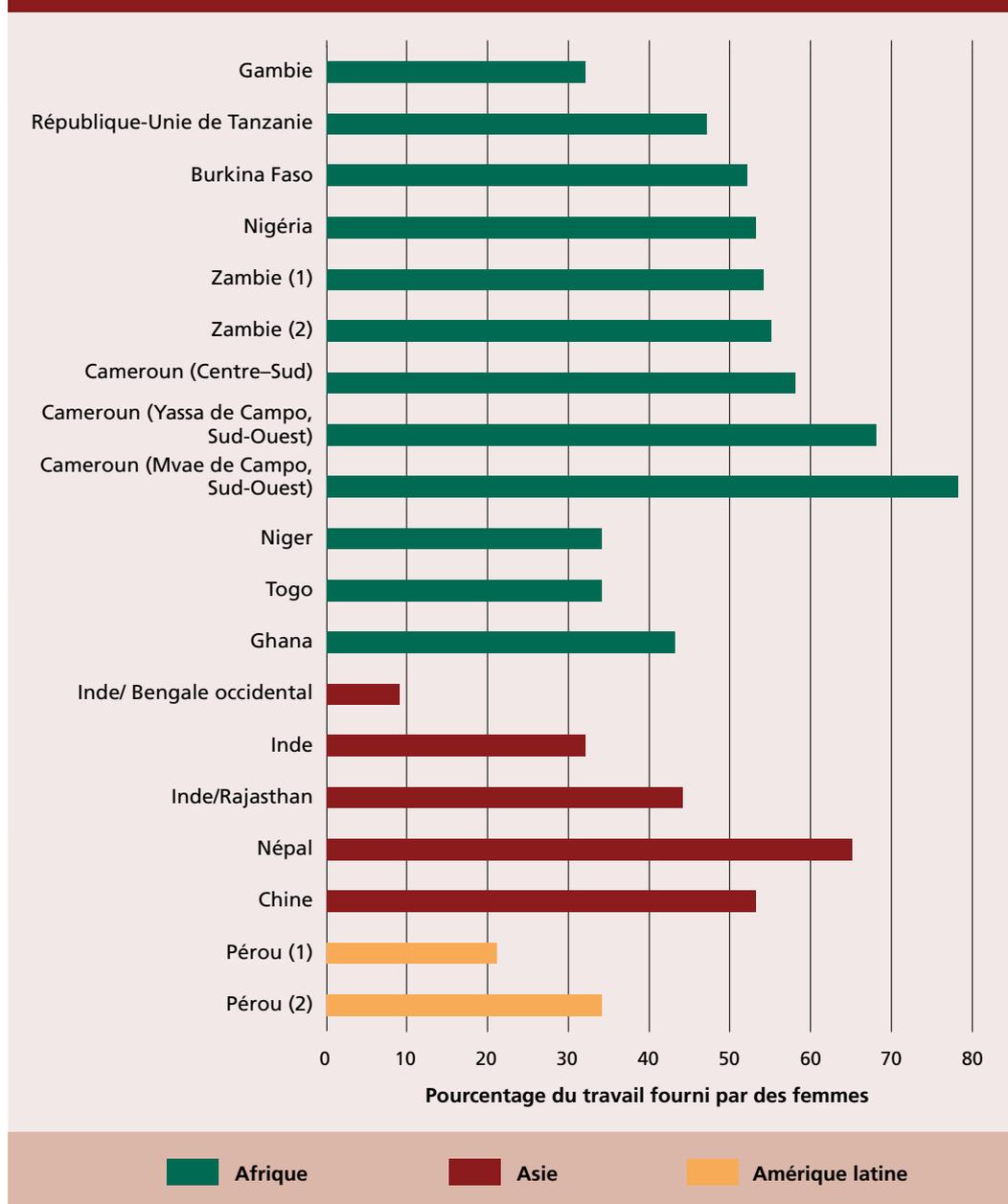
Ces études révèlent que le temps que les femmes consacrent à l'agriculture varie selon la culture considérée, la phase du cycle de production, l'âge et le groupe ethnique des femmes en question, le type d'activité et un certain nombre d'autres facteurs (voir Figure 3). Les semis sont essentiellement une activité réalisée par des femmes, mais celles-ci participent, d'une

manière ou d'une autre, à tous les travaux agricoles, sauf les labours.

Selon des études qui ont été effectuées en Indonésie, les femmes participent davantage à la production de riz de coteaux qu'à celle de riz aquatique et elles contribuent plus à la gestion des jeunes plantations, comme celles de cannelle et d'hévéa, qu'à la gestion des mêmes plantations arrivées à maturité. Comme nous le précisons ci-dessus, les données ayant trait à l'Inde masquent de fortes variations, entre le Bengale occidental et le Rajasthan, mais dans ces deux régions, les jeunes femmes assurent une part plus importante du temps de travail total consacré à l'agriculture, pour leur groupe d'âge, que les femmes plus âgées. Par exemple, au Rajasthan, les jeunes filles âgées de 14 à 19 ans assurent 60 pour cent du temps de travail total consacré à l'agriculture, pour leur groupe d'âge (Jain, 1996). Deux études séparées ont été présentées, à la fois pour le Pérou et pour la Zambie, et les différences entre celles-ci sont dues aux périodes différentes prises en considération et aux diverses zones étudiées à l'intérieur de ces deux pays.

FIGURE 2

Part du travail fourni par des femmes, dans toutes les activités agricoles

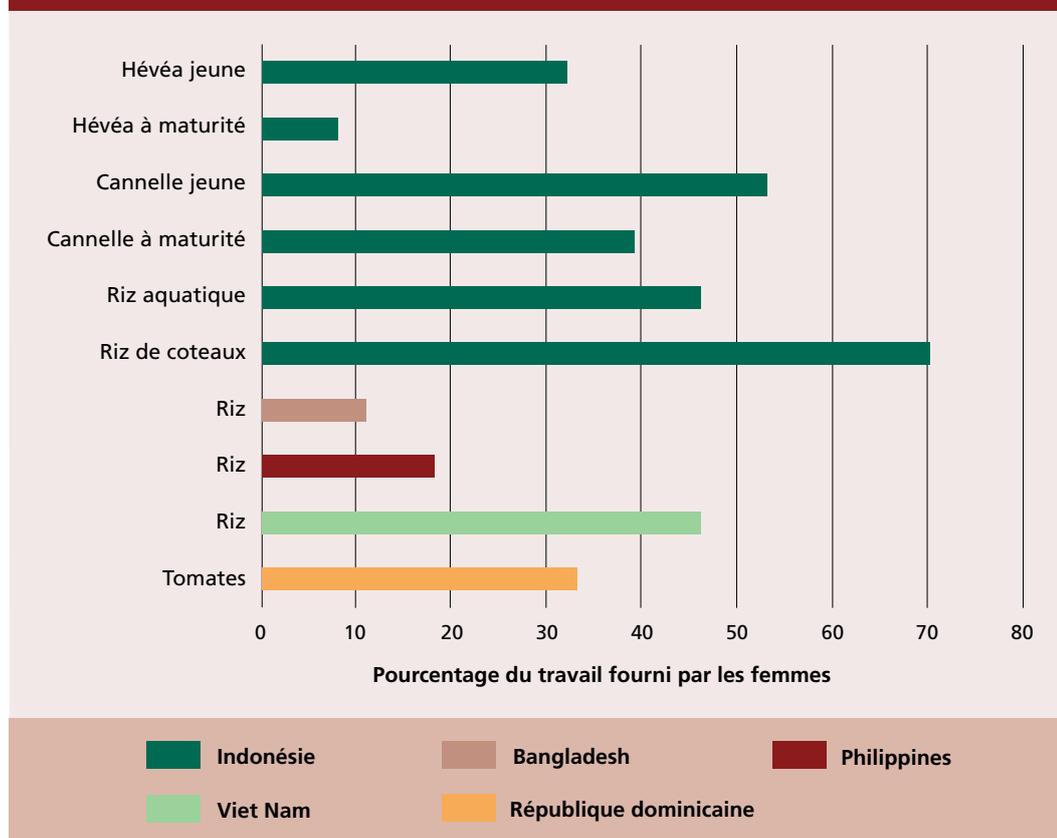


Note: Seule l'enquête réalisée en Inde est représentative sur le plan national.

Sources (de haut en bas): Gambie: von Braun et Webb, 1989; République-Unie de Tanzanie: Fontana et Natali, 2008; Burkina Faso: Saito, Mekonnen et Spurling, 1994; Nigéria: Rahji et Falusi, 2005; Zambie (1): Saito, Mekonnen et Spurling, 1994; Zambie (2): Kumar, 1994; Cameroun, Centre-Sud: Leplaideur, 1978, cité par Charmes, 2006; Cameroun (Yassa de Campo, Sud-Ouest): Charmes, 2006, sur la base de Pasquet et Koppert, 1993 et 1996; Cameroun (Mvae de Campo, Sud-Ouest): Charmes, 2006, sur la base de Pasquet et Koppert, 1993 et 1996; Niger: Baanante, Thompson et Acheampong, 1999; Togo: Baanante, Thompson et Acheampong, 1999; Ghana: Baanante, Thompson et Acheampong, 1999; Inde (Bengale occidentale): Jain, 1996; Inde: Singh et Sengupta, 2009; Inde (Rajasthan): Jain, 1996; Népal: Joshi, 2000; Chine: de Brauw et divers collaborateurs, 2008; Pérou (1): Deere, 1982; Pérou (2): Jacoby, 1992.

FIGURE 3

Part du travail fourni par les femmes, pour des cultures sélectionnées



Sources (de haut en bas): Indonésie (jeune hévéa): Quisumbing et Otsuka, 2001a; Indonésie (hévéa à maturité): Quisumbing et Otsuka, 2001a; Indonésie (jeune cannelle): Quisumbing et Otsuka, 2001a; Indonésie (cannelle à maturité): Quisumbing et Otsuka, 2001a; Indonésie (riz aquatique): Quisumbing et Otsuka, 2001a; Indonésie (riz de coteaux): Quisumbing et Otsuka, 2001a; Bangladesh: Thompson et Sanabria, 2010; Philippines: Estudillo, Quisumbing et Otsuka, 2001; Viet Nam: Paris et Chi, 2005; République dominicaine: Reynolds, 2002.

Les études sur l'emploi du temps permettent d'analyser, de manière fouillée, les travaux agricoles effectués par les hommes et par les femmes et de voir comment leur rôle évolue selon les cultures, les zones géographiques, la structure de gestion, l'âge et le groupe ethnique. Elles fournissent des informations utiles à l'élaboration des politiques, en précisant où, quand et comment cibler les femmes et comment associer les hommes à ce processus, de manière constructive. Étant donné que les rôles respectifs de l'homme et de la femme sont variables, il n'est pas indiqué de faire des généralisations concernant l'emploi du temps, d'une région à l'autre. Les études qui replacent les rôles de l'homme et de la femme dans leur contexte géographique et culturel spécifique peuvent donner des orientations pratiques aux décideurs et

aux acteurs s'occupant d'investissements dans les technologies, des services de vulgarisation, des activités après-récolte et des interventions au niveau de la commercialisation.

Une généralisation qui ne risque pas d'être démentie est que les femmes consacrent une partie de leur temps à la préparation des repas, aux soins donnés aux enfants et à d'autres responsabilités ménagères, en plus du temps qu'elles dédient aux travaux agricoles (voir Encadré 3). Dans la plupart des sociétés, les responsabilités ménagères sont réparties entre l'homme et la femme, même si cette répartition varie selon les traditions culturelles et peut évoluer avec le temps. Ces tâches ménagères peuvent absorber beaucoup de temps, selon la structure et la taille des ménages. Globalement, les études sur l'emploi du

temps ont montré que les femmes travaillent beaucoup plus que les hommes, si l'on tient compte, dans les calculs, du temps consacré aux soins prodigués aux membres de la famille (Ilahi, 2000). Les femmes, ayant toute une série de responsabilités, sont plus pressées par le temps que les hommes (Blackden et Wodon, 2006).

Les femmes et l'agriculture moderne sous contrat⁴

L'une des caractéristiques intéressantes des filières agricoles modernes est le développement de l'agriculture sous contrat, faisant appel à des exploitations satellites pour les produits à haute valeur marchande; les grandes sociétés de transformation des produits agricoles peuvent ainsi chercher à s'assurer un approvisionnement régulier en produits de qualité. Un tel système peut aider les petits agriculteurs ou les petits éleveurs à surmonter les obstacles techniques et à absorber les coûts de transaction nécessaires pour répondre aux exigences toujours plus strictes des consommateurs urbains, sur les marchés intérieurs et internationaux.

Les données disponibles montrent toutefois que, très fréquemment, les agricultrices ne participent pas à ces arrangements modernes d'agriculture sous contrat, parce qu'elles n'ont pas un contrôle garanti sur les terres, la main-d'œuvre familiale et d'autres ressources requises pour assurer un approvisionnement fiable en produits agricoles. Par exemple, les femmes représentent moins de dix pour cent des petits agriculteurs participant au programme d'agriculture sous contrat pour le secteur kényan d'exportation de fruits et de légumes frais (Dolan, 2001), et on ne comptait qu'une seule femme au sein de l'échantillon de 59 agriculteurs sénégalais produisant, sous contrat, des haricots verts destinés à l'exportation (Maertens et Swinnen, 2009).

Si les hommes contrôlent les contrats, ce sont les femmes qui font l'essentiel du travail sur les parcelles cultivées sous contrat, pour le compte de leur famille. Ainsi, parmi toutes les exploitations produisant, sous contrat, de la canne à sucre en Afrique du Sud, l'agriculteur principal présent sur les parcelles

était, dans 70 pour cent des cas, une femme (Porter et Philips-Horward, 1997). En Inde, dans le Pendjab, les femmes travaillent plus d'heures que les hommes sur les parcelles produisant des légumes sous contrat, contrôlées par les hommes (Singh, 2003). En Chine, dans un grand programme d'agriculture sous contrat auquel participent des milliers d'agriculteurs, les femmes, qui ne signent pas les contrats elles-mêmes, assurent néanmoins le plus gros du travail sous contrat (Eaton et Shepherd, 2001). Les femmes ne reçoivent probablement pas une juste rétribution pour leur travail sur les parcelles cultivées sous contrat, car il s'agit souvent d'un travail familial non rémunéré (Maertens et Swinnen, 2009).

Les informations sont contradictoires en ce qui concerne l'agriculture sous contrat: pour certains, elle augmenterait les revenus globaux des ménages, alors que pour d'autres, elle créerait des conflits entre cultures de rapport et cultures vivrières. Par exemple, selon Dolan (2001), la croissance des filières d'approvisionnement en produits horticoles à haute valeur marchande a eu des retombées négatives pour les femmes kényanes vivant en milieu rural, parce que les terres et la main-d'œuvre traditionnellement utilisées par les femmes pour cultiver des légumes pour la consommation familiale et la vente sur les marchés locaux ont été accaparées par les hommes pour la production maraîchère sous contrat, destinée à l'exportation. Par ailleurs, Minten, Randrianarison et Swinnen (2009) constatent qu'à Madagascar, la production sous contrat de légumes à haute valeur marchande améliore la productivité des cultures vivrières (riz), par effet de propagation des technologies, d'où un accroissement des aliments disponibles dans les ménages et un raccourcissement de la période de soudure ou « saison de faim », même si des résultats ventilés selon le sexe ne sont pas disponibles. Maertens et Swinnen (2009) ne trouvent aucune trace de conflit entre les hommes et les femmes pour l'utilisation des ressources, dans le secteur d'exportation des haricots verts au Sénégal, parce que les ménages n'allouent qu'une partie de leurs terres et de leur main-d'œuvre à ce secteur et les haricots verts sont produits en contre-saison, en dehors de la campagne principale qui produit les cultures vivrières de base et d'autres cultures de subsistance.

⁴ Les informations de cette section s'inspirent de Maertens et Swinnen (2009).

ENCADRÉ 3

Les femmes et les tâches ménagères non rémunérées

Dans la plupart des sociétés, c'est principalement aux femmes que l'on confie les tâches ménagères et l'éducation des enfants, même si les normes en la matière varient selon les traditions culturelles et peuvent évoluer au fil du temps. Si l'on en croit les enquêtes sur l'emploi du temps effectuées dans un large éventail de pays, les femmes assurent la préparation des repas du ménage, à hauteur de 85 à 90 pour cent du temps total consacré à cette activité, et sont également responsables des soins aux enfants et d'autres tâches ménagères. La durée combinée des tâches ménagères et des travaux agricoles place un fardeau particulièrement lourd sur les épaules des femmes africaines (Ilahi, 2000).

Les femmes ghanéennes, qui travaillent déjà presque autant que les hommes en dehors du ménage, ont des tâches ménagères bien plus nombreuses (Brown, 1994). Les femmes ougandaises expliquent qu'elles ne sont pas en mesure d'accroître la production destinée au marché, parce qu'elles passent beaucoup de temps à s'occuper de leur famille, à travailler dans le jardin du mari et à produire des aliments pour le ménage (Ellis, Manuel et Blackden, 2006). Au Ghana, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie, les femmes et les filles assurent environ 65 pour cent de tous les transports, dans les ménages ruraux; elles vont notamment ramasser le bois et chercher l'eau et portent les céréales au moulin (Malmberg-Calvo, 1994).

Compte tenu de la répartition des tâches entre hommes et femmes, tout changement affectant la famille ou l'environnement peut avoir des incidences différentes pour les hommes et pour les femmes. Par exemple, le temps à consacrer aux malades de la famille ou aux orphelins de parents a fortement augmenté, à cause du VIH/Sida (Addati et Cassirer, 2008). Par ailleurs, du fait de la déforestation, les femmes doivent parcourir des distances de plus en plus grandes, à partir de leur foyer, pour ramasser du bois (Kumar et Hotchkiss, 1988; Nankhuni, 2004).

Vu le mauvais état des infrastructures et le manque de services publics, les femmes tanzaniennes vivant en milieu rural doivent consacrer de longues heures au puisement de l'eau, au ramassage du bois, à la préparation des repas, à d'autres tâches ménagères et à l'éducation des enfants. L'amélioration des infrastructures publiques pour l'approvisionnement en eau et en bois et la préparation des aliments (par exemple, moulins) pourrait libérer les femmes tanzaniennes d'un fardeau qui représente huit milliards d'heures non rétribuées par an, soit l'équivalent de 4,6 millions d'emplois à temps plein. Ces mêmes améliorations pourraient réduire aussi le temps de travail des hommes, mais dans une moindre mesure, puisque cela représenterait l'équivalent de 200 000 emplois à temps plein (Fontana et Natali, 2008).

Les femmes et l'élevage⁵

Dans les systèmes d'élevage extensif et les systèmes d'agriculture mixte, l'élevage joue un rôle important pour les femmes, car il améliore leur situation financière; les femmes sont d'ailleurs fortement engagées dans ce secteur. On estime qu'environ les deux tiers

des éleveurs pauvres, qui se chiffrent au total à 400 millions de personnes, sont des femmes (Thornton et divers collaborateurs, 2002). Les femmes s'occupent des animaux, en collaboration avec les hommes et les enfants, et elles ont un rôle prédominant dans l'élevage de certaines espèces et certains types d'élevage. Par exemple, les femmes s'occupent en grande partie de l'élevage de la volaille (FAO, 1998; Guèye, 2000; Tung, 2005) et des animaux laitiers (Okali et Mims, 1998; Tangka, Jabbar et Shapiro,

⁵ Les informations présentées dans cette section ont été préparées par la Division de la production et de la santé animales, du Département FAO de l'agriculture et de la protection des consommateurs.

2000) et soignent aussi les animaux abrités et nourris sous le toit familial. Lorsque les tâches sont réparties, les hommes se chargent d'habitude de construire des abris pour les animaux, de regrouper les animaux au pâturage et de commercialiser les produits s'il y a un problème de mobilité pour les femmes. Les femmes jouent un rôle prépondérant dans l'utilisation des œufs, du lait et de la volaille pour la consommation du ménage et elles contrôlent souvent leur commercialisation et les revenus qui en dérivent. C'est peut-être la raison pour laquelle les projets d'investissement visant à améliorer la situation des femmes rurales appuient souvent des projets d'élevage de volaille ou de petit élevage laitier. Dans certains pays, le petit élevage porcin est également dominé par les femmes. Les ménages dirigés par des femmes réussissent aussi bien que ceux dirigés par des hommes à tirer des revenus de l'élevage, même s'ils ont en général moins d'animaux, probablement pour des raisons de manque de main-d'œuvre. L'élevage est une option particulièrement attrayante pour les femmes dans les sociétés où seuls les hommes ont accès à la terre (Bravo-Baumann, 2000).

Si le rôle des femmes dans l'élevage artisanal est bien documenté, il n'en va pas de même de la participation des femmes à l'élevage intensif ou à des filières liées à de grandes entreprises commerciales. Au cours des 40 dernières années, la demande de produits animaux a augmenté beaucoup plus vite que la demande de produits végétaux de base – notamment en Asie et en Amérique latine – et cette tendance devrait se poursuivre. Même si les systèmes d'élevage extensif et les systèmes artisanaux d'agriculture mixte continuent à jouer un rôle important pour l'approvisionnement des consommateurs ruraux, il faut de plus en plus recourir à des systèmes commerciaux intensifs pour répondre à la demande de viande, de lait et d'œufs provenant des populations urbaines, en pleine expansion. Cela a des implications au niveau de la participation des femmes au secteur de l'élevage, étant donné que les rôles, responsabilités et accès aux ressources varient, selon le sexe, à différents niveaux de la production et différentes phases de la filière de production et de commercialisation.

Si l'on en croit les informations disponibles, le rôle joué par les femmes pour répondre à l'évolution de la demande pourrait bien diminuer, pour deux raisons. Tout d'abord, quand les élevages se développent, les hommes prennent souvent le contrôle des décisions et des revenus, et parfois de toute l'exploitation. Il ne s'agit toutefois pas d'un phénomène universel – par exemple, au Viet Nam, de nombreux élevages de canards de moyennes dimensions sont gérés par des femmes – mais cela arrive souvent, ce qui peut s'expliquer par le fait que les femmes n'ont qu'un accès limité aux terres et au crédit. Deuxièmement, tous les petits exploitants sont confrontés à des défis lorsque l'élevage s'intensifie et se concentre et beaucoup d'entre eux doivent se retirer de ce secteur. Ce phénomène frappe particulièrement les élevages de volaille et de porc (Rola et divers collaborateurs, 2006), mais il peut aussi toucher d'autres élevages. Les femmes ayant une aptitude moindre à démarrer leur propre activité, elles auront donc tendance à travailler comme employées, plutôt que comme indépendantes. Pour des travaux spécialisés comme la production de poussins d'un jour et pour l'abattage, la transformation et la vente au détail, les femmes se chargent de tâches semiqualifiées et laborieuses, mais l'on ne dispose que de peu de données de recherche sur leur degré de participation, par rapport aux hommes, ni sur leur contrôle des ressources.

Le rôle des femmes dans la pêche et l'aquaculture⁶

En 2008, près de 45 millions de personnes travaillaient directement, à temps plein ou à temps partiel, dans le secteur de la pêche.⁷ De plus, on estime que 135 millions de personnes travaillent dans le secteur secondaire, y compris la transformation après-capture. On manque de données détaillées sur la ventilation entre hommes et femmes mais sur la base d'études de cas, on peut estimer que les femmes occupent

⁶ Les informations de cette section ont été préparées par le Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO.

⁷ Le Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO recueille régulièrement des statistiques sur les pêches et l'aquaculture, qui concernent exclusivement le secteur primaire. Les données recueillies ne comprennent donc pas les activités après-capture.

30 pour cent des emplois totaux dans le secteur de la pêche, y compris dans des activités primaires et secondaires.

D'après les informations fournies à la FAO par 86 pays, 5,4 millions de femmes travaillaient, en 2008, dans le secteur primaire de la pêche et de l'aquaculture, soit 12 pour cent du total. Dans deux grands pays producteurs (la Chine et l'Inde), les femmes représentaient respectivement 21 et 24 pour cent de l'ensemble des pêcheurs et des pisciculteurs.

Les femmes prennent rarement part à des pêches de capture commerciales, au large des côtes ou au long cours, en raison de leurs responsabilités domestiques ainsi que des normes sociales. Elles participent plus fréquemment à des activités de pêche commerciale ou de subsistance, sur de petits bateaux ou des canots, dans les eaux côtières ou intérieures. Les femmes jouent également un rôle dans les pêches artisanales ou commerciales, en tant qu'entrepreneuses ou que travailleuses, avant, pendant et après les captures. Par exemple, en Afrique de l'Ouest, les « mamans-poissons » jouent un rôle de premier plan: elles ont en général leur propre capital et elles participent directement et activement à la coordination des filières du poisson, de la production à la vente.

Selon des études menées sur le rôle des femmes en aquaculture, notamment en Asie où il existe une longue tradition dans ce domaine, la main-d'œuvre serait souvent composée en majorité de femmes, même si l'on ne dispose pas à ce sujet de données ventilées par sexe, au niveau macroéconomique. Les femmes assureraient 33 pour cent de la main-d'œuvre rurale employée en aquaculture en Chine, 42 pour cent en Indonésie et 80 pour cent au Viet Nam (Kusabe et Kelker, 2001).

Le principal rôle joué par les femmes, dans les pêches artisanales comme dans les pêches industrielles, a lieu aux stades de la transformation et de la commercialisation, où elles sont très actives, dans toutes les régions. Dans certains pays, les femmes sont devenues des entrepreneuses de premier plan pour la transformation du poisson: l'essentiel de la transformation du poisson est en effet assuré par les femmes, que ce soit dans leur entreprise familiale ou, comme salariées, dans de grandes installations de transformation.

Les femmes et la foresterie

Les femmes participent largement aux travaux forestiers, à la fois du secteur structuré et non structuré, de multiples façons. Elles jouent en effet un rôle en agroforesterie, dans la gestion des bassins versants, la mise en valeur des arbres, ainsi que la protection et la conservation des forêts. Souvent, les forêts constituent une source importante d'emploi pour les femmes, surtout dans les zones rurales. Du travail en pépinières aux soins donnés aux plantations, de l'abattage à la transformation du bois, les femmes représentent, dans le monde entier, une part importante de la main-d'œuvre employée dans les industries forestières. Même si les femmes contribuent de manière appréciable aux activités du secteur forestier, leur rôle n'est ni pleinement reconnu ni documenté, leurs salaires sont inférieurs à ceux des hommes et elles travaillent en général dans de mauvaises conditions (Banque mondiale, FAO et FIDA, 2009).

Selon *La situation des forêts du monde 2010*, le secteur forestier employait, en 2005, environ 11 millions de personnes, dans le monde entier; on manque toutefois de données détaillées, ventilées par sexe, indiquant le nombre de femmes travaillant dans ce secteur (FAO, 2010c). D'après les données recueillies dans les pays en développement, les femmes sont souvent employées à des tâches de rang inférieur, dans les scieries, les pépinières et les camps forestiers (Banque mondiale, FAO et FIDA, 2009). Des études réalisées par la FAO en Afrique et en Europe révèlent que les femmes ne détiennent pas des postes importants ou des rôles de décideurs dans ce secteur. Elles sont essentiellement employées à des fonctions administratives et de soutien, les femmes cadres ayant en général des rôles spécialisés (recherche, par exemple) ou occupant des fonctions de dirigeant de premier niveau. On ne dispose que d'informations limitées sur le nombre de femmes travaillant, comme salariées ou indépendantes, dans le secteur forestier, et sur leur rôle (FAO, 2006a, 2007). Les études effectuées montrent que si les femmes sont encore sous-représentées dans ce secteur, on

voit apparaître des exemples de bonnes pratiques, surtout en Europe (FAO 2006a). Cela montre bien que si l'engagement et la planification sont concertés et soutenus, au plus haut niveau organisationnel, on peut augmenter de façon quantifiable le nombre de femmes occupant des postes de cadre dans le secteur forestier et leur permettre d'atteindre un niveau hiérarchique plus élevé.

Les femmes et les marchés ruraux du travail

Dans les pays en développement, le taux d'emploi des hommes est d'environ 70 pour cent et celui des femmes, de 40 pour cent (voir Figure 4A). Le taux d'emploi des hommes varie de plus de 60 pour cent au Proche-Orient et en Afrique du Nord à près de 80 pour cent en Afrique subsaharienne. Quant au taux d'emploi des femmes, il va d'environ 15 pour cent au Proche-Orient et en Afrique du Nord à plus de 60 pour cent en Afrique subsaharienne.

En Asie et en Afrique subsaharienne, les femmes qui sont employées travaillent plus fréquemment dans le secteur agricole que dans d'autres secteurs (voir Figure 4B). Près de 70 pour cent des femmes employées en Asie du Sud et plus de 60 pour cent de celles employées en Afrique subsaharienne travaillent dans le secteur agricole. En outre, dans la plupart des régions en développement, les femmes ont autant de chances que les hommes, voire plus, de travailler dans l'agriculture. La principale exception est l'Amérique latine, où l'agriculture n'est qu'une source d'emplois limitée pour les femmes, qui travaillent moins que les hommes dans ce secteur.

Dans la plupart des pays en développement, une part relativement faible de la population a un travail salarié et la proportion de femmes salariées est encore moins élevée que celle des hommes (Banque mondiale, 2007a). Les données recueillies dans les zones rurales, dans le cadre du Projet sur les activités rurales génératrices de revenus (RIGA) montrent qu'il existe un fossé important entre les hommes et les femmes en ce qui concerne l'emploi salarié, qu'il s'agisse

du secteur structuré ou non structuré (voir Figure 5).⁸ Par exemple, au Ghana, près de 15 pour cent des hommes, mais moins de 4 pour cent des femmes, ont un emploi salarié. Ce fossé s'élargit encore dans d'autres pays, comme au Bangladesh, où 24 pour cent des hommes vivant en milieu rural ont un emploi salarié, contre seulement 3 pour cent de femmes. Il en va de même en Amérique latine; ainsi, en Équateur, près de 30 pour cent des hommes vivant en milieu rural ont un emploi salarié, contre seulement 9 pour cent de femmes.

Même lorsque les femmes ont un emploi salarié, il s'agit fréquemment d'emplois à temps partiel, saisonniers ou faiblement rémunérés. Par exemple, au Malawi, 90 pour cent des femmes et 66 pour cent des hommes avaient un travail à temps partiel (voir Figure 6A). Au Népal, 70 pour cent des femmes et 45 pour cent des hommes travaillent à temps partiel. Cette tendance est moins prononcée en Amérique latine que dans d'autres régions.

En milieu rural, l'emploi salarié est fortement saisonnier, pour les hommes comme pour les femmes, mais dans la plupart des pays, cela touche plus les femmes que les hommes (voir Figure 6B). Par exemple, en Équateur, près de 50 pour cent de femmes et moins de 40 pour cent d'hommes ont des emplois saisonniers.

De même, les femmes ont, plus que les hommes, des emplois faiblement rémunérés (voir Figure 6C), qui sont définis comme étant inférieurs au salaire agricole moyen. Au Malawi, plus de 60 pour cent des femmes ont des emplois faiblement rémunérés, contre moins de 40 pour cent pour les hommes. Ce fossé se creuse encore au Bangladesh, où les pourcentages respectifs sont de 80 pour cent pour les femmes et 40 pour cent pour les hommes. Le Panama est la seule exception à cette règle.

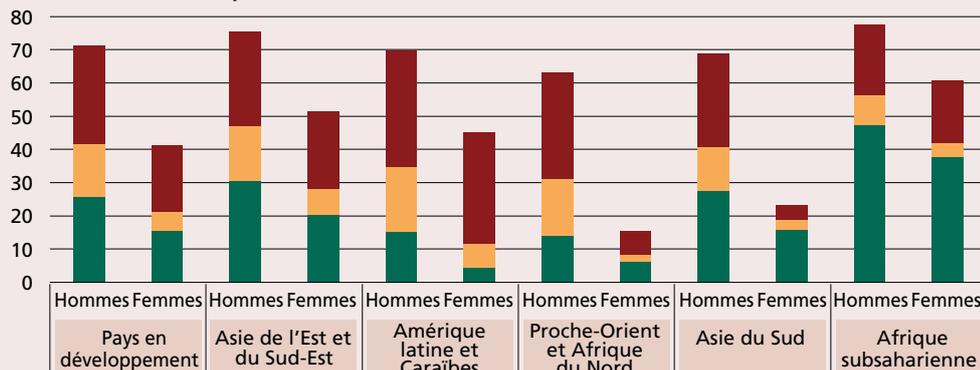
Les différences existant entre hommes et femmes en matière d'emploi et de salaire peuvent avoir de nombreuses

⁸ Le Projet sur les activités rurales génératrices de revenu (RIGA) est un projet de la FAO qui a créé une base de données comparables au niveau international concernant les sources de revenus des ménages ruraux, à partir d'enquêtes déjà réalisées sur les conditions de vie des ménages, dans plus de 27 pays (FAO, 2010d). La plupart des enquêtes utilisées par ce projet ont été réalisées par les offices nationaux de statistique, dans le cadre de l'Étude sur la mesure des niveaux de vie.

FIGURE 4
Emploi par secteur

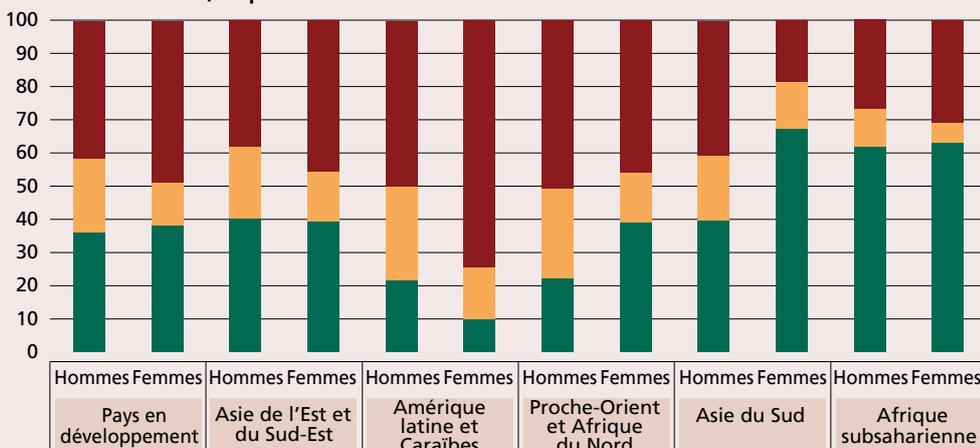
A - Population employée, en pourcentage de la population adulte totale, par sexe et par secteur

Pourcentage de la population masculine et féminine totale, respectivement



B - Répartition de l'emploi masculin et féminin, par secteur

Pourcentage de l'emploi masculin et féminin, respectivement



■ Agriculture ■ Industrie ■ Services

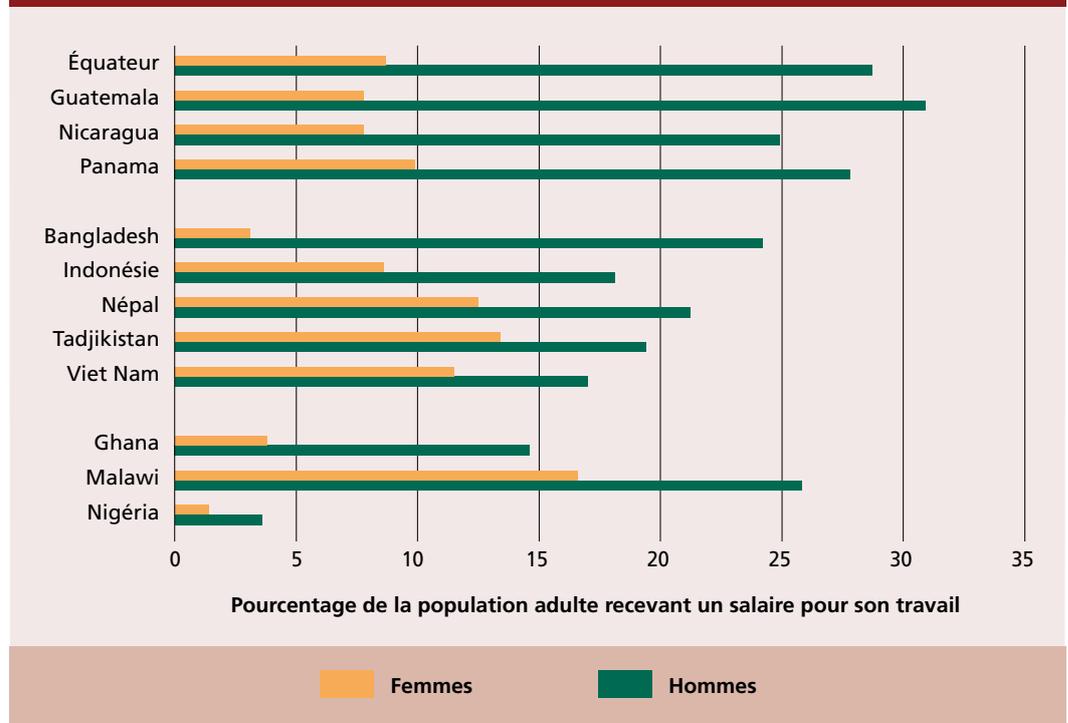
Note: Les données ne couvrent qu'une sous-série de pays dans chaque région. La définition de la main-d'œuvre adulte varie selon les pays, mais d'habitude, celle-ci comprend la population âgée d'au moins 15 ans.

Source: BIT, 2009.

causes. Dans de nombreux pays, le niveau d'instruction et l'expérience professionnelle des femmes sont inférieurs à ceux des hommes, ce qui explique pourquoi elles gagnent moins. De plus, ayant moins d'instruction et d'expérience professionnelle, les femmes ont un pouvoir de négociation limité et peuvent donc être amenées à accepter des salaires plus bas et des conditions

de travail irrégulières (Kantor, 2008). Les données recueillies dans le cadre de diverses études confirment qu'en moyenne, les femmes gagnent moins que les hommes, même si elles ont un emploi équivalent et un niveau comparable d'instruction et d'expérience professionnelle (Ahmed et Maitra, 2010; Fontana, 2009). Par ailleurs, comme les femmes ont peu de temps disponible,

FIGURE 5
Participation à l'emploi salarié rural, par sexe



Source: FAO, 2010d.

en raison de leurs obligations familiales, elles préfèrent parfois des emplois à temps partiel ou des emplois saisonniers, qui sont d'habitude mal rétribués. Les règles sociales qui confinent les femmes dans certains secteurs ou certaines phases de la filière d'approvisionnement peuvent en outre limiter les possibilités de carrière des femmes et renforcer l'idée que les emplois dans ces secteurs sont modestes et mal rémunérés.

Les salaires moyens des hommes sont plus élevés que ceux des femmes, dans les villes comme dans les campagnes des pays où des données ont été recueillies dans le cadre du projet RIGA (voir Figure 7). Par exemple, au Ghana, les salaires des hommes dépassent ceux des femmes de 31 pour cent dans les villes et de 58 pour cent en milieu rural. Les femmes gagnent moins que les hommes partout, sauf dans les zones rurales du Panama. Dans certains pays, les différences de salaire entre hommes et femmes sont plus marquées en milieu rural, mais ce n'est pas le cas partout. Dans la plupart des pays étudiés par le Projet RIGA, les femmes gagnent d'habitude moins que les hommes,

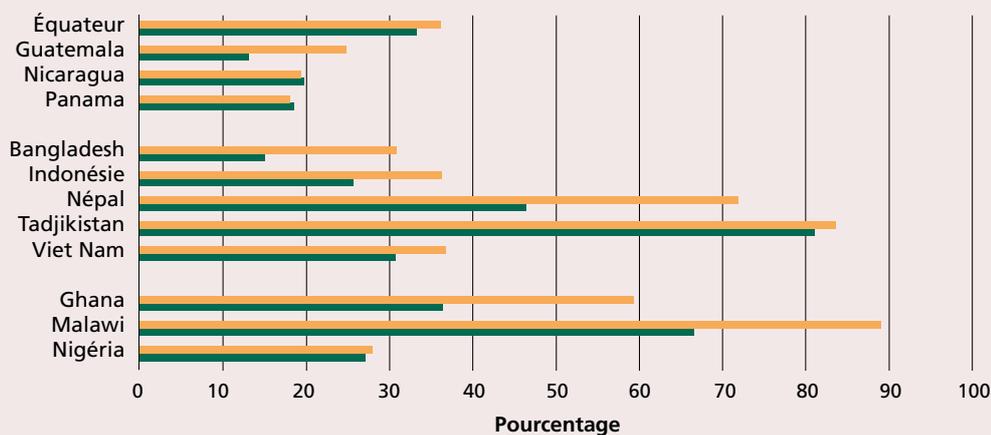
même à qualifications égales, car elles font l'objet de ségrégation et de discrimination sur le plan professionnel (Hertz et divers collaborateurs, 2009).

Sur les marchés ruraux du travail, les femmes restent en butte à la ségrégation et à la discrimination professionnelles, mais de nouvelles formes d'organisation des filières d'approvisionnement, axées sur l'exportation et la transformation, ont créé des possibilités d'emplois plus rémunérateurs pour les femmes, qui n'existaient pas auparavant. D'habitude, les salaires y sont plus élevés et les conditions de travail, plus favorables que dans le secteur agricole traditionnel. L'incorporation massive des femmes dans les opérations de conditionnement des produits agricoles non traditionnels destinés à l'exportation est peut-être l'une des évolutions les plus importantes des dernières décennies pour l'emploi des femmes (Deere, 2005).

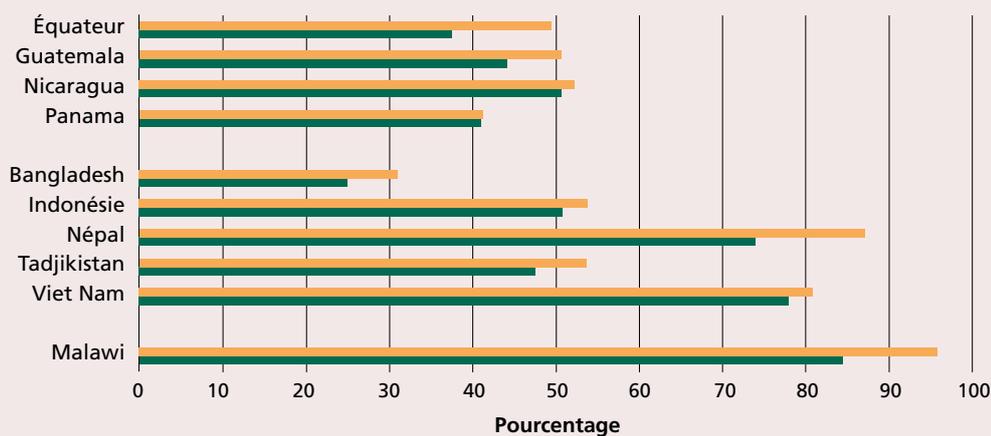
Les femmes sont, de toute évidence, une composante importante de la main-d'œuvre agricole, mais il ne faut pas oublier que l'agriculture et les chaînes

FIGURE 6
Conditions d'emploi salarié rural, par sexe

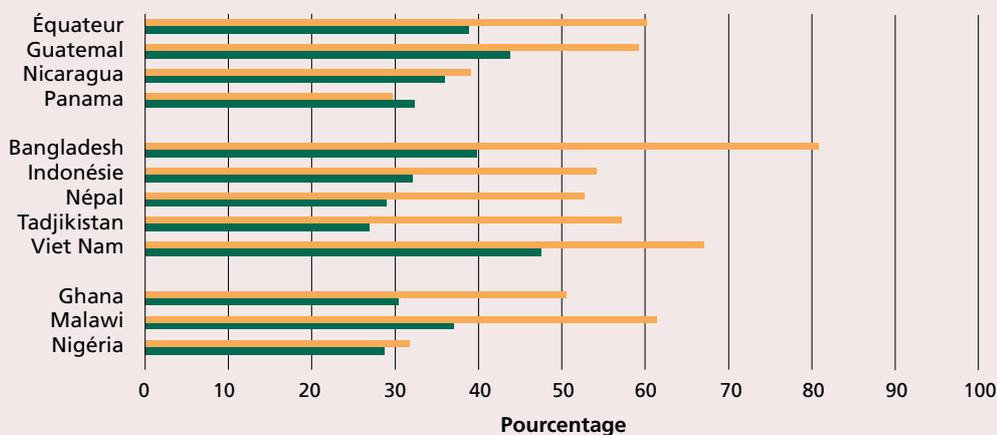
A - Prévalence du travail à temps partiel



B - Prévalence du travail saisonnier¹



C - Prévalence du travail faiblement rémunéré



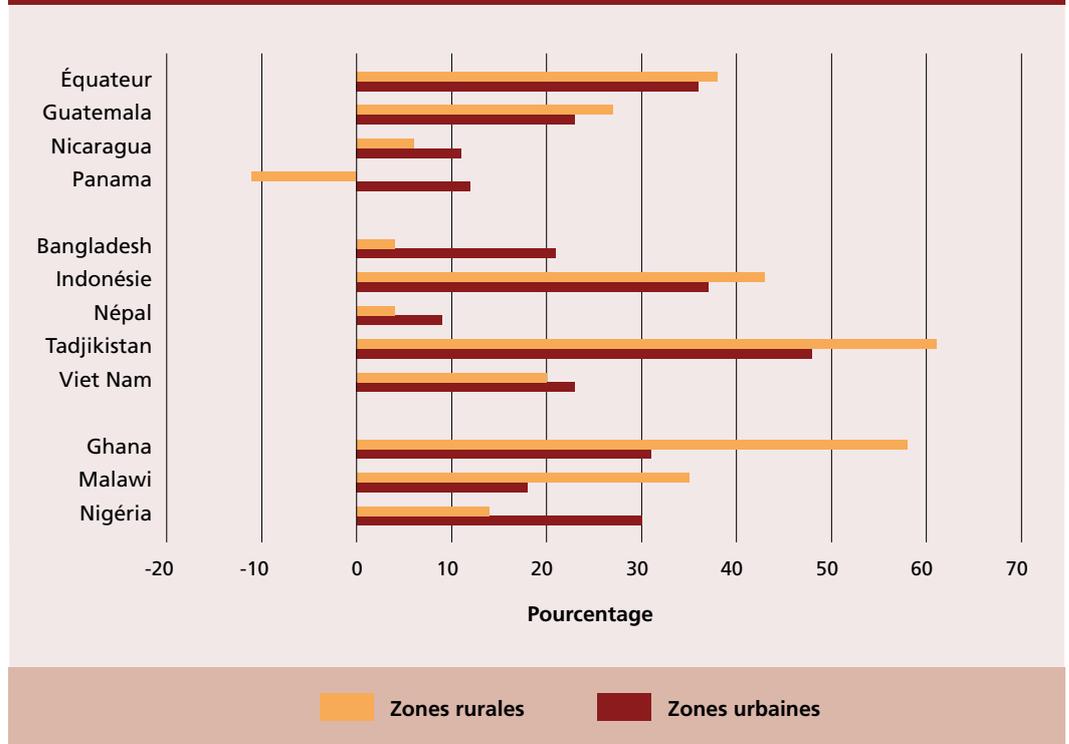
■ Femmes ■ Hommes

¹Des données ne sont pas disponibles pour le Ghana et le Nigéria.

Source: FAO, 2010d.

FIGURE 7

Différences de salaire entre les hommes et les femmes, dans les zones urbaines et rurales



Note: Les différences de salaire moyen entre les hommes et les femmes sont calculées en pourcentage du salaire moyen des hommes. Une différence positive de salaire signifie que les hommes sont mieux payés que les femmes. Les différences de salaire en milieu rural comprennent les rémunérations provenant à la fois de l'emploi agricole et de l'emploi non agricole.

Source: Hertz et divers collaborateurs, 2009.

de valeur agricoles sont tout aussi importantes pour les femmes, en tant que source d'emplois. Les chaînes de valeur commerciales se développent rapidement pour des produits à haute valeur marchande, comme les fruits et les légumes frais, les fleurs et les produits animaux, pour approvisionner les supermarchés urbains et les marchés d'exportation. Dans de nombreux pays en développement, la croissance des chaînes de valeur modernes et la transformation structurelle d'ensemble du secteur agricole ont des implications de taille pour l'emploi des femmes, mais l'impact de ces tendances pour les femmes n'a guère été analysé (Maertens et Swinnen, 2009).

L'emploi féminin est prédominant dans nombre de filières mises en place pour les produits agricoles à haute valeur marchande, en Afrique et en Amérique latine (voir Tableau 1). Même si les nouveaux emplois créés dans les agro-

industries axées sur l'exportation ne sont pas égaux pour les femmes et pour les hommes, ils donnent tout de même de meilleures chances aux femmes que dans l'agriculture traditionnelle et peuvent devenir des instruments de changement, ayant des retombées positives sur les femmes et le développement rural (Maertens et Swinnen, 2009; Deere, 2005).

En Amérique latine, l'industrie de la fleur offre un exemple intéressant de points de vue divergents. Par exemple, en Colombie, Friedemann-Sanchez (2006) constate que les femmes assurent 64 pour cent de la main-d'œuvre produisant directement des fleurs coupées pour l'exportation et estime que ce type d'activité agro-industrielle est un travail qualifié, alors que d'autres pensent qu'il s'agit d'un travail non qualifié (par exemple Meier, 1999). Des femmes ont des fonctions de supervision parmi toutes celles participant

TABEAU 1
L'emploi dans des agro-industries sélectionnées, pour des produits à haute valeur marchande

PAYS	PRODUIT	PÉRIODE CONSIDÉRÉE	NOMBRE D'EMPLOYÉS DANS L'AGRO-INDUSTRIE	PART DES FEMMES PARMIS LES EMPLOYÉS (%)
Cameroun	Banane	2003	10 000	..
Côte d'Ivoire	Banane et ananas	2002	35 000	..
Kenya	Fleurs	2002	40 000–70 000	75
Sénégal	Haricots verts Tomates cerise	2005	12 000	90
		2006	3 000	60
Ouganda	Fleurs	1998	3 300	75
Afrique du Sud	Fruits d'arbres à feuilles caduques	1994	283 000	53
Zambie	Légumes Fleurs	2002/3	7 500	65
		2002/3	2 500	35
Chili	Fruits	Années 90	300 000	environ 46
Colombie	Fleurs	Milieu des années 90	75 000	60-80
République dominicaine	Fruits, légumes, fleurs, plantes	1989–90	16 955	environ 41
Mexique	Légumes	Années 90	950 000	90

Sources: Pour l'Afrique: Maertens et Swinnen, 2009, Tableau 1, selon plusieurs sources; pour l'Amérique du Sud: Deere, 2005, Annexe II, selon plusieurs sources.

directement aux activités de culture, mais la part des femmes est nettement moins importante dans les postes de gestion et d'encadrement d'autres sous-secteurs (Friedemann-Sanchez, 2006). De son côté, Fontana (2003) note que dans les secteurs produisant principalement pour les marchés d'exportation, les femmes sont d'habitude remplacées par des hommes à mesure que les profits augmentent.

À la fin des années 80, l'arrivée de l'industrie de la fleur dans la ville équatorienne de Cayambe (en combinaison avec d'autres facteurs intéressant les ménages et les individus) a modifié de manière surprenante l'emploi du temps des habitants (Newman, 2002). Le temps total de travail des femmes – que celui-ci soit rémunéré ou non – n'a pas augmenté, contrairement à ce que soutenaient certains, qui craignaient que les femmes ne soient écrasées de travail, du fait du développement des exportations agricoles. En fait, l'effet le plus évident du développement de ce secteur a été la participation accrue des hommes

aux tâches ménagères. En revanche, à Cotocachi, en Équateur, les femmes n'étaient pas prêtes à déménager, ni à se déplacer chaque matin pour aller travailler dans l'industrie de la fleur, malgré les salaires plus élevés qui étaient offerts. Les femmes ont en effet estimé que l'industrie de la fleur n'était pas une option valable pour elles, car leur mari ne leur permettrait pas de travailler, ou alors ce travail aurait un effet négatif sur les relations au sein de la famille (Newman, 2002).

Au Sénégal, on a constaté que la croissance des filières modernes d'approvisionnement en produits horticoles avait des effets bénéfiques directs sur les femmes rurales et réduisait les inégalités hommes-femmes dans les zones rurales (Maertens et Swinnen, 2009). L'étude a également noté que les femmes avaient intérêt à avoir un emploi dans de grandes exploitations de production ou dans de grandes installations de transformation agro-industrielle, plutôt qu'un emploi dans l'agriculture

sous contrat, à faible échelle, pour la production de produits à haute valeur marchande, car dans ce dernier cas, il s'agissait souvent de travail non rémunéré, pour le compte de leur famille.

■ Messages-clés

- Dans les pays en développement, les femmes représentent en moyenne 43 pour cent de la main-d'œuvre agricole, cette proportion variant de 20 pour cent environ en Amérique latine à près de 50 pour cent en Asie de l'Est et du Sud-Est et en Afrique subsaharienne. Cette proportion est plus élevée dans certains pays et elle

évolue rapidement dans certaines zones du globe.

- Dans la plupart des régions en développement, l'agriculture est la principale source d'emploi pour les femmes rurales, mais la situation varie d'une région à l'autre. Les femmes ont, plus que les hommes, des emplois mal rémunérés, saisonniers et à temps partiel et, en général, elles gagnent moins que les hommes, même quand elles sont plus qualifiées, mais les nouveaux emplois dans les agro-industries transformant des produits à haute valeur marchande destinés aux marchés d'exportation leur offrent de bien meilleures possibilités que l'agriculture traditionnelle.

3. Le fossé hommes-femmes dans le secteur agricole: faits et chiffres⁹

L'activité agricole occupe une place importante pour les femmes, mais les agricultrices (voir Encadré 4) n'ont qu'un accès relativement limité aux ressources productives et aux services nécessaires aux exploitants agricoles. Aussi une femme a-t-elle moins de chances qu'un homme d'être propriétaire d'un bien foncier ou de bétail, d'adopter de nouvelles technologies, d'avoir accès au crédit ou à d'autres services financiers, ou encore de bénéficier d'une formation ou de services de vulgarisation. Il arrive même que les femmes ne puissent pas décider en toute indépendance de leur emploi du temps.

S'il est établi que le fossé hommes-femmes présente des caractéristiques différentes selon la ressource analysée et la localisation, on observe, d'une région à l'autre, des similitudes entre les causes sous-jacentes de la disparité patrimoniale entre les hommes et les femmes: en l'occurrence, ce sont les normes sociales qui limitent de façon systématique les options offertes aux femmes. Cela étant posé, quelle qu'en soit la cause ou l'ampleur, la disparité de patrimoine entre hommes et femmes porte atteinte à la productivité agricole des femmes et, de ce fait, comporte des coûts économiques et sociaux de plus vaste portée.

La terre

Pour les ménages dont la subsistance dépend de l'agriculture, la terre est le bien le plus important. L'accès à la terre est un préalable fondamental à l'activité agricole et, dans bien des régions, son contrôle est synonyme de richesse, de statut et de pouvoir. En renforçant l'accès des femmes aux actifs fonciers et leur maîtrise sur ces derniers, on contribue de façon importante à conforter leur statut et leur influence au sein des ménages et des communautés. L'amélioration de l'accès à la terre et la garantie du titre

foncier des agricultrices influent directement sur la productivité du secteur, sans parler des répercussions importantes en termes d'amélioration du bien-être de la famille. Ainsi, au Népal, le renforcement du statut de propriétaire foncier de la femme a comme corollaire une amélioration de la santé des enfants (Allendorf, 2007).

L'abondance des exemples qui illustrent concrètement l'inégalité d'accès à la terre entre hommes et femmes ne laisse aucune place au doute. Dans l'ensemble des régions en développement, on observe de façon uniforme qu'une femme a moins de chances d'être propriétaire ou exploitante de parcelle agricole, moins de chances de pouvoir prendre des terres en location, et que, bien souvent, on ne lui donnera à travailler que des parcelles de moindre qualité ou plus exiguës.

C'est dans le document intitulé « Base de données Genre et Droit à la Terre de la FAO » (FAO, 2010f) que l'on trouve les données les plus complètes concernant l'accès des femmes aux terres cultivables. Ces données proviennent de différentes sources: enquêtes sur les ménages, recensements agricoles ou études menées par des chercheurs. Elles fournissent des informations sur la proportion d'hommes et de femmes pouvant prétendre au titre d'« exploitant agricole ». On définit comme exploitant agricole une personne ou un groupe de personnes assumant la gestion d'un actif foncier agricole. Cet actif peut être objet de propriété, de location ou d'attribution à partir de ressources foncières communes, et il peut être exploité sur la base du système de métayage.

Dans toutes les régions, on observe des disparités profondes en matière de détention d'actifs fonciers (voir Figure 8). Ainsi, les femmes représentent-elles moins de 5 pour cent de l'ensemble des détenteurs d'actifs fonciers agricoles dans les pays

⁹ Le contenu de ce chapitre s'inspire du document FAO (2010e).

ENCADRÉ 4

Les femmes exploitantes agricoles et chefs de famille et la pénurie de données

Les données concernant les femmes opérant dans le secteur agricole sont loin d'être complètes. La plupart de ces femmes déploient leurs activités dans le cadre d'une unité de production familiale, de sorte qu'elles sont en général étroitement associées aux autres travaux que requiert la vie du ménage. La majeure partie des données dont on dispose sur les agricultrices proviennent d'enquêtes sur les ménages et concernent les activités de familles ayant à leur tête une femme – soit une minorité dans la plupart des pays. On dispose de certaines données concernant les parcelles exploitées par des femmes au sein de ménages dirigés par des hommes, principalement en Afrique où il est fréquent que les hommes et les femmes exploitent des parcelles séparées. Nous utilisons, dans le présent chapitre, une unité d'observation: l'individu, le ménage, l'exploitation ou la parcelle agricole, qui varie en fonction de la ressource analysée et de la disponibilité de données.

On observe généralement une présence accrue de ménages dirigés par des femmes en Afrique subsaharienne (voir le Tableau annexe A5), mais ce constat tend à masquer des variations considérables au sein de la région. En réalité, dans le monde en développement, c'est justement en Afrique subsaharienne que l'on trouve les pays présentant le taux le plus élevé (Swaziland) ainsi que le taux le plus faible (Burkina Faso) de ménages dirigés par des femmes.

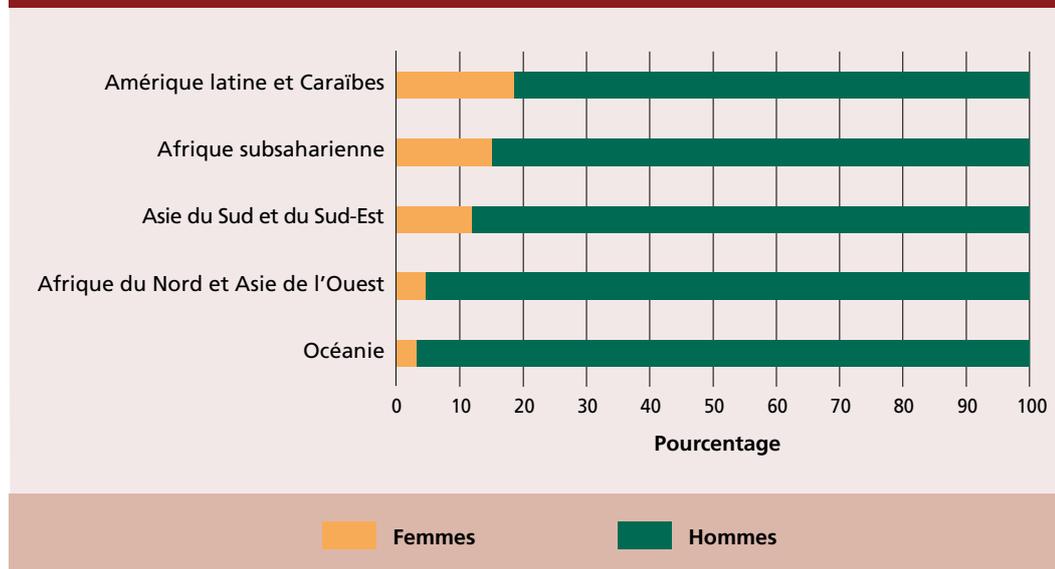
Il convient d'opérer une distinction entre deux types de ménages dirigés par des femmes: i) ceux où la direction féminine existe *de facto*, c'est-à-dire lorsque le partenaire masculin adulte s'en est allé travailler au loin mais reste solidaire à travers des envois de fonds et d'autres liens d'ordre économique et social; et ii) les ménages dirigés par des femmes *de jure*, c'est-à-dire opérant sans partenaire masculin, qu'il s'agisse par exemple de veuves, de divorcées ou de femmes restées célibataires. On ne dispose généralement pas de données suffisamment détaillées pour établir des distinctions entre ces différents types de ménages; toutefois, dans les rares cas où ces données existent, on observe que la plupart des ménages dirigés par des femmes appartiennent à la seconde catégorie. Au Malawi, au Panama et en Ouganda, respectivement 70, 63 et 83 pour cent de l'ensemble des ménages dirigés par des femmes relèvent de la catégorie *de jure* (Chipande, 1987; Appleton, 1996; et Fuwa, 2000). Au Cambodge et en République démocratique populaire lao également, la plupart de ces ménages sont *de jure* (FAO/GSO/MoP, 2010, et FAO/MAF, 2010). Les études offrant une ventilation selon le type de direction féminine du ménage révèlent, pour la plupart, que ceux de la catégorie *de jure* présentent la plus grande vulnérabilité à tout un éventail de perturbations d'ordre économique et social (Seebens, 2010).

d'Afrique du Nord et d'Asie de l'Ouest pour lesquelles on dispose de données. S'agissant de l'Afrique subsaharienne, la moyenne de 15 pour cent enregistrée n'est pas sans masquer d'importantes variations, allant de moins de 5 pour cent au Mali à plus de 30 pour cent dans des pays comme le Botswana, le Cap-Vert et le Malawi. Quant à l'Amérique latine, c'est elle qui détient le record de la moyenne régionale de femmes détentrices de parcelles agricoles, avec plus de 25 pour cent au Chili, en Équateur et au Panama.

Outre le fait qu'ils sont plus souvent détenteurs de biens fonciers que les femmes, les hommes ont généralement en main des unités foncières plus étendues. Selon la base de données RIGA, fruit d'enquêtes sur les ménages et qui réunit des données représentatives et comparables sur une vingtaine de pays, les ménages dirigés par des hommes exploitent en moyenne des terres agricoles de plus grande dimension que les ménages dirigés par des femmes, et ce dans tous les pays observés (voir Figure 9). C'est au Bangladesh, en Équateur et au Pakistan que

FIGURE 8

Proportions d'hommes et de femmes parmi les exploitants agricoles, dans les principales régions en développement



Note: Faute de données, les agrégats régionaux ne comprennent pas tous les pays.

Des données par pays sont présentées au Tableau annexe A5.

Source: FAO, 2010f.

l'on relève les inégalités les plus aiguës, avec, en moyenne, des parcelles au moins deux fois plus grandes pour les ménages dirigés par des hommes que pour ceux dirigés par des femmes. Les résultats de la base de données RIGA corroborent les études entreprises en Amérique latine (Deere et León, 2003) et en Afrique (FAO, 1997), selon lesquelles les unités foncières détenues par les hommes sont généralement de plus grande taille que celles sous responsabilité féminine.

Le bétail

Le bétail constitue un autre actif d'importance cruciale dans les campagnes (FAO, 2009a). Dans de nombreux pays, c'est l'un des éléments les plus importants du patrimoine agricole, qui représente une source de revenus et d'accumulation de richesses, en même temps qu'un rempart contre les perturbations. En outre, dans bien des régions, les animaux de trait constituent la principale force motrice employée pour le labourage, le défrichage et le transport.

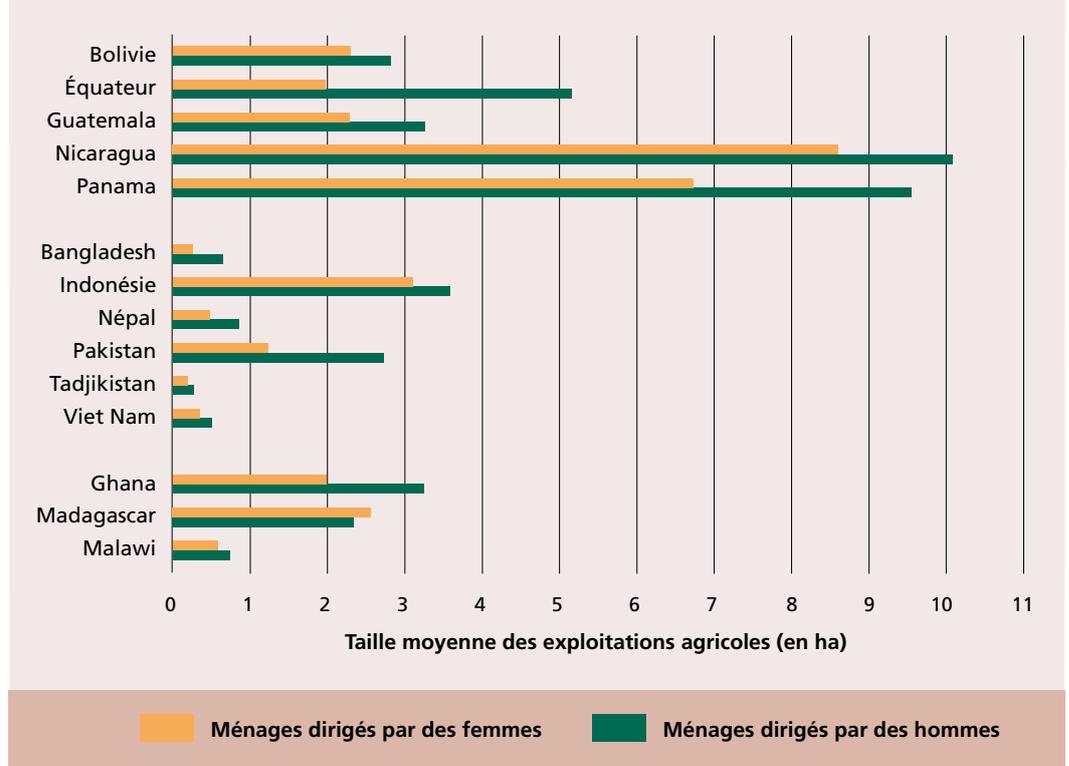
Tout comme pour l'accès aux ressources foncières, l'observation des faits révèle qu'il existe, en matière de détention de cheptel,

des inégalités généralisées entre hommes et femmes. En effet, les ménages dirigés par des hommes détiennent, en moyenne, davantage de bétail que les ménages dirigés par des femmes (voir Figure 10). Dans des pays comme le Bangladesh, le Ghana et le Nigéria, cette inégalité semble particulièrement prononcée, puisque les hommes y détiennent des actifs plus de trois fois supérieurs à ceux des femmes. En Indonésie et au Pakistan, pays pour lesquels la base de données RIGA renseigne sur les revenus provenant du bétail sans donner de précisions sur la composition des cheptels, les revenus nets liés à la détention de bétail sont nettement plus élevés pour les ménages dirigés par des hommes que pour ceux dirigés par des femmes.

La base de données RIGA fournit des informations ventilées par ménage en fonction du sexe du chef de famille, si bien qu'elle ne fait pas apparaître les lignes d'autorité décisionnelle à l'intérieur du ménage en matière de gestion du bétail. Les situations varient en fonction de la culture et du contexte. Toutefois, en règle générale, c'est aux hommes qu'il revient de s'occuper des animaux de grande taille et de les vendre, comme les bovins, les chevaux et les chameaux, tandis qu'il échoit aux femmes

FIGURE 9

Avoirs des ménages ruraux: taille des exploitations agricoles



Note: Les différences entre les ménages dirigés par des hommes et ceux dirigés par des femmes sont significatifs, sur le plan statistique, à un niveau de confiance de 95 pour cent pour tous les pays sauf la Bolivie, l'Indonésie, Madagascar, le Nicaragua et le Tadjikistan.

Sources: FAO, 2010d et Anríquez, 2010.

de s'occuper d'animaux plus petits comme les chèvres, les moutons, les porcs et la volaille (FAO, 2009a). C'est ainsi qu'au Nicaragua, les femmes détiennent près de 10 pour cent du bétail et des animaux servant au travail, mais entre 55 et 65 pour cent des porcs et de la volaille (Deere, Alvarado et Twyman, 2009). Même lorsque les femmes ont la copropriété d'animaux de grande taille, elles n'en ont pas nécessairement l'usage effectif, comme on a pu constater dans le cas des femmes indiennes et de l'utilisation des bœufs (Chen, 2000).

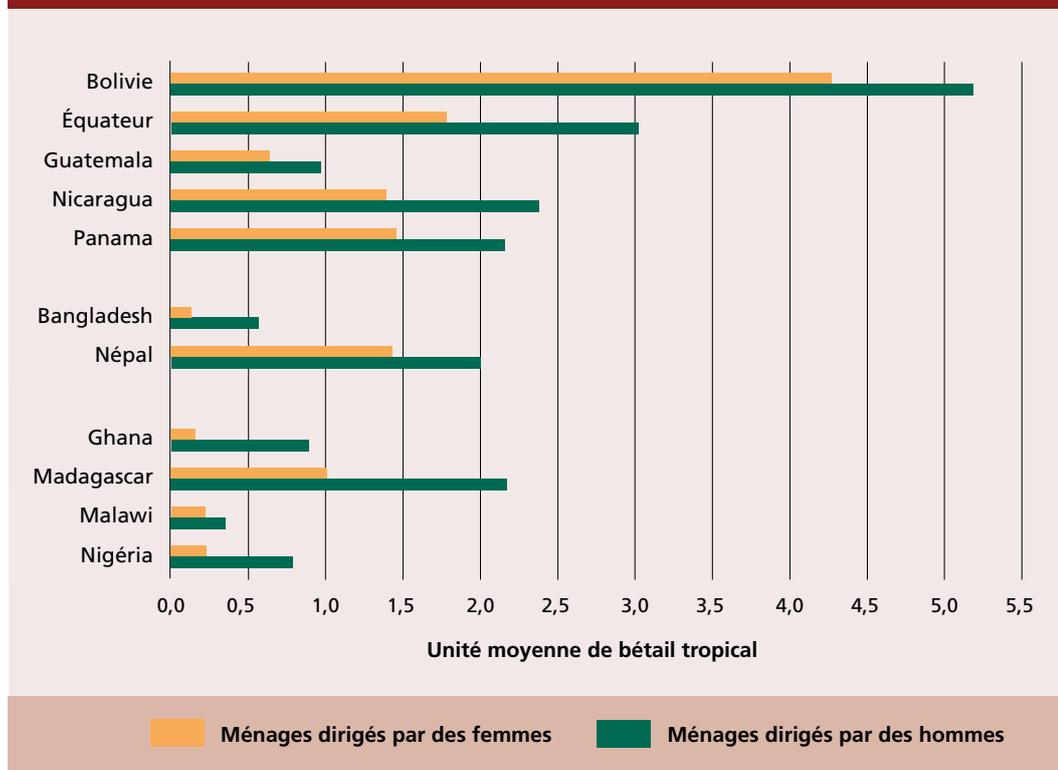
La base de données RIGA donne une description physique du bétail – exprimée en unités de bovin tropical – mais les résultats qu'elle fournit sont conformes à ceux d'autres études qui analysent la valeur des actifs en bétail. Ainsi, les données provenant du nord du Nigéria indiquent que les actifs en bétail détenus par les hommes représentent, en valeur, environ deux fois ceux détenus par les femmes (Dillon et Quiñones, 2010). La même étude observe que les hommes et

les femmes ont une façon différente de se servir du bétail comme réserve de richesse et de protection contre les crises: les hommes tendent à conserver des actifs sous forme de grands animaux tels que les vaches et les taureaux, tandis que les femmes se tournent davantage vers les petits animaux, ainsi que les biens durables du ménage et la bijouterie. Par ailleurs, les femmes tendent à puiser dans ces actifs plus rapidement que les hommes en cas de crise, mais aussi à mesure qu'elles avancent en âge (Dillon et Quiñones, 2010).

La main-d'œuvre agricole

La disponibilité en main-d'œuvre dépend de la capacité interne de travail que peut mobiliser un ménage ainsi que du volant de main-d'œuvre disponible sur les marchés locaux. Plusieurs facteurs contribuent à accentuer les contraintes supplémentaires auxquelles se heurtent les femmes et les ménages dirigés par

FIGURE 10
Cheptel posséd  par les m nages dirig s par des hommes
et par ceux dirig s par des femmes



Notes: Calculs effectu s   partir d'enqu tes sur les m nages, repr sentatives sur le plan national. Le nombre de t tes de b tail est calcul  en prenant pour base l'unit  de b tail tropical (UBT), qui  quivaut   un animal de 250 kg. Les taux de conversion varient selon les r gions. Par exemple, en Afrique du Sud, le taux de conversion est le suivant: 1 bovin = 0,7 UBT, 1 porc = 0,2 UBT, 1 mouton = 0,1 UBT et un poulet = 0,01 UBT. Les diff rences entre les m nages dirig s par des hommes et ceux dirig s par des femmes sont significatifs, sur le plan statistique,   un niveau de confiance de 95 pour cent pour tous les pays sauf pour le Guatemala.

Sources: FAO,  quipe RIGA et Anr quez, 2010.

des femmes, relativement   leurs homologues masculins, pour obtenir de la main-d' uvre. Les femmes rencontrent g n ralement des difficult s qui les touchent de fa on sp cifique lorsqu'elles se louent comme main-d' uvre agricole ou lorsqu'elles cherchent   en embaucher. Les carences en capital humain, qui se manifestent par exemple au niveau de la formation, de la sant  et de la nutrition, p sent sur la productivit  de la main-d' uvre f minine, dans le secteur agricole comme dans d'autres secteurs (Behrman, Alderman et Oddinott, 2004) (voir Encadr  5). Par ailleurs, certains probl mes nutritionnels tels que la carence en fer, ph nom ne tr s r pandu et qui affecte directement la productivit  de la main-d' uvre, touchent tout particuli rement les femmes (Quisumbing et Pandolfelli, 2010). De plus, le clivage des t ches entre hommes et femmes est tr s marqu  pour certains travaux

agricoles, si bien qu'il est difficile d'op rer une substitution. Et l'on ne saurait oublier que les femmes doivent r server le temps n cessaire   leurs obligations domestiques telles que s'occuper des membres de la famille ou aller ramasser le bois de feu et rapporter l'eau (McGuire et Popkin, 1970; Quisumbing et Pandolfelli, 2010).

Les raisons pour lesquelles les m nages dirig s par des femmes ont plus de difficult s que les m nages dirig s par des hommes   mobiliser la main-d' uvre n cessaire tiennent au fait qu'ils comptent g n ralement moins de membres et davantage de personnes   charge. Dans certaines r gions, l' migration des hommes vient encore aggraver la charge d j   impos e par la sp cificit  de certaines t ches agricoles (Peters, 1986). Lorsque les m nages dirig s par des femmes re oivent une assistance de la part d'hommes proches

ENCADRÉ 5

La productivité de la main-d'œuvre et la faim, la nutrition et la santé

La faim, la nutrition et la santé sont des facteurs qui conditionnent de très près la capacité de travail d'une personne, sa productivité et son développement cognitif. S'agissant de la nutrition, 37 pays en développement seulement procèdent à la collecte de données sur le déficit énergétique chronique (DEC) touchant les hommes et les femmes (voir Tableau annexe A6) (OMS, 2010). Dans 17 de ces pays, la différence entre la proportion de femmes et d'hommes atteints de DEC ne dépasse pas 1 pour cent. Sur les 20 pays restants, 13 révèlent une proportion plus élevée de femmes souffrant de DEC. Ces observations parcellaires semblent indiquer qu'en Afrique subsaharienne, les femmes sont moins exposées que les hommes à la DEC, tandis qu'en Amérique du Sud et en Asie, et notamment en Asie du Sud-Est, ce sont les femmes qui risquent le plus d'en être atteintes. Les données relevées concernant les adultes sont conformes à celles dont on dispose pour les enfants en insuffisance pondérale de moins de cinq ans. En Asie et dans la région Pacifique, par exemple, le phénomène de l'insuffisance pondérale est plus répandu chez les filles que chez les garçons, alors que l'on observe l'inverse en Afrique subsaharienne.

S'agissant de la faim et de la nutrition, s'il est vrai que dans certains des endroits étudiés les femmes se trouvent désavantagées, on ne peut pas généraliser. Cependant, il existe certains problèmes nutritionnels et de santé qui touchent un sexe en particulier. Ainsi, les besoins énergétiques et nutritionnels de la femme augmentent pendant les périodes de menstrues, de grossesse et d'allaitement, et la qualité de sa nutrition se répercute sur ses enfants. Il est également démontré que les femmes ont un taux de morbidité plus élevé que les hommes – pas seulement attribuable à leur plus grande longévité – et qu'elles ont moins de chances d'avoir accès aux services de santé (Buvinic et divers collaborateurs, 2006). On voit donc que les différences qui caractérisent les hommes et les femmes en matière de nutrition et de santé pourraient avoir d'importantes répercussions pour les politiques à l'échelle de la société.

Les interventions dans ce domaine visent à remédier aux problèmes spécifiques de santé et de nutrition des femmes sont sans aucun doute importantes, mais leur nature et leur portée devront toujours être définies en fonction d'un contexte et d'une localisation spécifiques.

de la famille, c'est seulement une fois que ces derniers ont fini de s'occuper de leur propre parcelle. De plus, le fait qu'en règle générale les ménages dirigés par des femmes ont tendance à exploiter des parcelles plus petites ne compense guère la moindre disponibilité de main-d'œuvre familiale. À titre d'illustration, s'agissant des petits cultivateurs de maïs du Malawi, les femmes, bien qu'ayant moins de superficie à exploiter, utilisent environ 10 pour cent de main-d'œuvre en moins par hectare que leurs homologues masculins, et une bonne partie de cette main-d'œuvre leur est fournie par les enfants, qui doivent travailler pour compenser l'absence de leur mère lorsqu'elle se consacre à d'autres obligations (Takane, 2008).

Du fait non seulement de leurs responsabilités vis-à-vis de la famille et de la communauté, mais aussi des normes régissant

le travail respectif des hommes et celui des femmes, le travail agricole de ces dernières ne peut pas être aussi productif que celui de leurs homologues masculins, si bien qu'il leur est plus difficile de réagir en cas d'augmentation des cours des produits agricoles. Il arrive que les normes culturelles applicables à certaines activités agricoles telles que le labourage et la pulvérisation les rendent tributaires de la main-d'œuvre masculine, les exposant à des retards qui engendrent des pertes de production. À titre d'exemple, au Malawi, les productrices de maïs ont besoin du concours masculin pour le labourage; or, il est fréquent que les ménages dirigés par des femmes ne comportent pas de membres masculins capables d'exécuter ce travail et ne disposent pas des liquidités voulues pour en embaucher. Il s'ensuit que les femmes cultivent des

parcelles plus petites et, partant, obtiennent des volumes de production inférieurs (Gilbert, Sakala et Benson, 2002). Prises dans cet ensemble de contraintes et incapables de générer le revenu nécessaire à l'obtention de crédit et aux garanties de remboursement, les exploitantes du Malawi ont du mal à entreprendre des cultures commerciales telles que le tabac ou le maïs amélioré, qui requièrent des intrants commerciaux. Il arrive même que les difficultés d'obtention de main-d'œuvre empêchent les ménages dirigés par des femmes de soumettre tout simplement des demandes de crédit (Chipande, 1987). En Éthiopie, où les normes culturelles exigent que le labourage soit effectué par les hommes, les ménages dirigés par des femmes ont une production inférieure, précisément parce qu'ils ont du mal à se procurer de la main-d'œuvre masculine (Holden, Shiferaw et Pender, 2001).

L'instruction

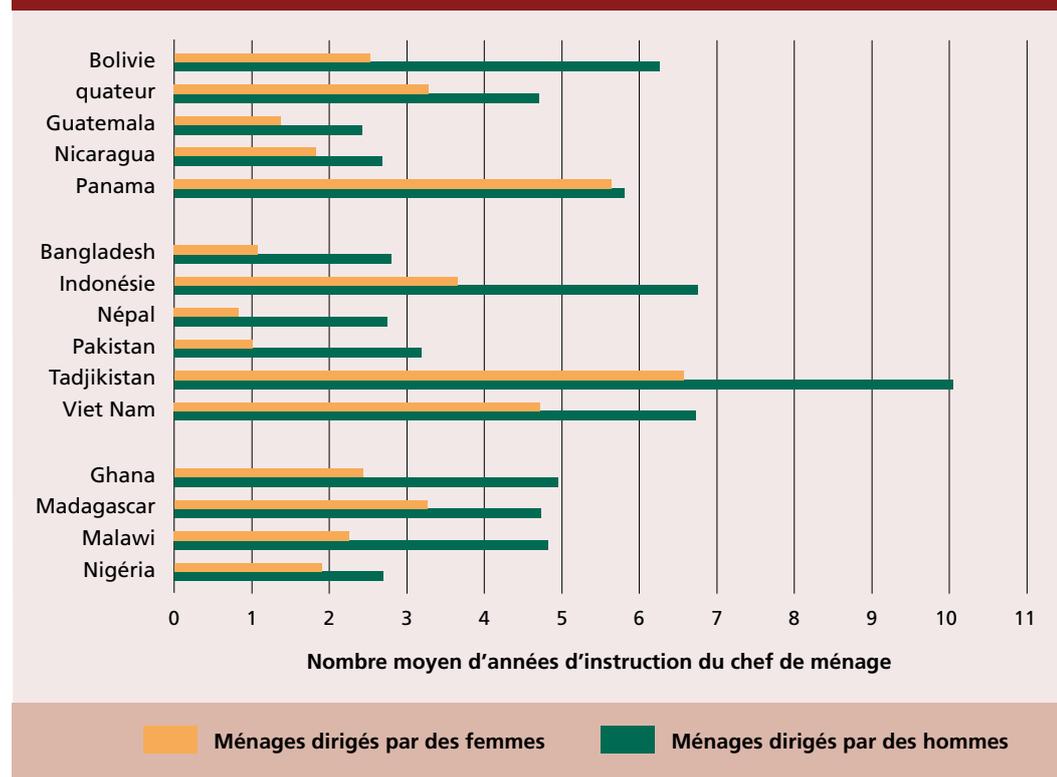
Le capital humain, facteur déterminant des chances offertes à l'individu dans la

société, présente une corrélation directe avec la capacité productive des ménages et leur bien-être économique et social. Le niveau de capital humain présent au sein d'un ménage, généralement représenté par le niveau d'instruction du chef de famille ou le niveau d'instruction moyen des adultes en âge de travailler au sein du ménage, est étroitement lié à d'autres critères tels que la productivité agricole, le revenu du ménage et la qualité de la nutrition – tous facteurs qui, en dernière analyse, conditionnent le bien-être du ménage mais aussi la croissance économique à l'échelle nationale (Banque mondiale, 2007a).

La disparité de niveau d'instruction entre hommes et femmes est un facteur aussi marqué que répandu (voir Figure 11). Dans tous les pays représentés par l'échantillon – à l'exception du Panama, où la différence n'est pas statistiquement significative – les femmes qui occupent les fonctions de chef de famille sont moins instruites que leurs homologues masculins. Selon les données recueillies, dans la plupart des pays en développement et ce, indépendamment de la région ou du niveau de développement

FIGURE 11

Niveau d'instruction des hommes et des femmes dirigeant un ménage rural



Sources: FAO, 2010d et Anríquez, 2010

économique, les femmes assumant la direction de la famille sont désavantagées pour ce qui est de l'accumulation du capital humain.

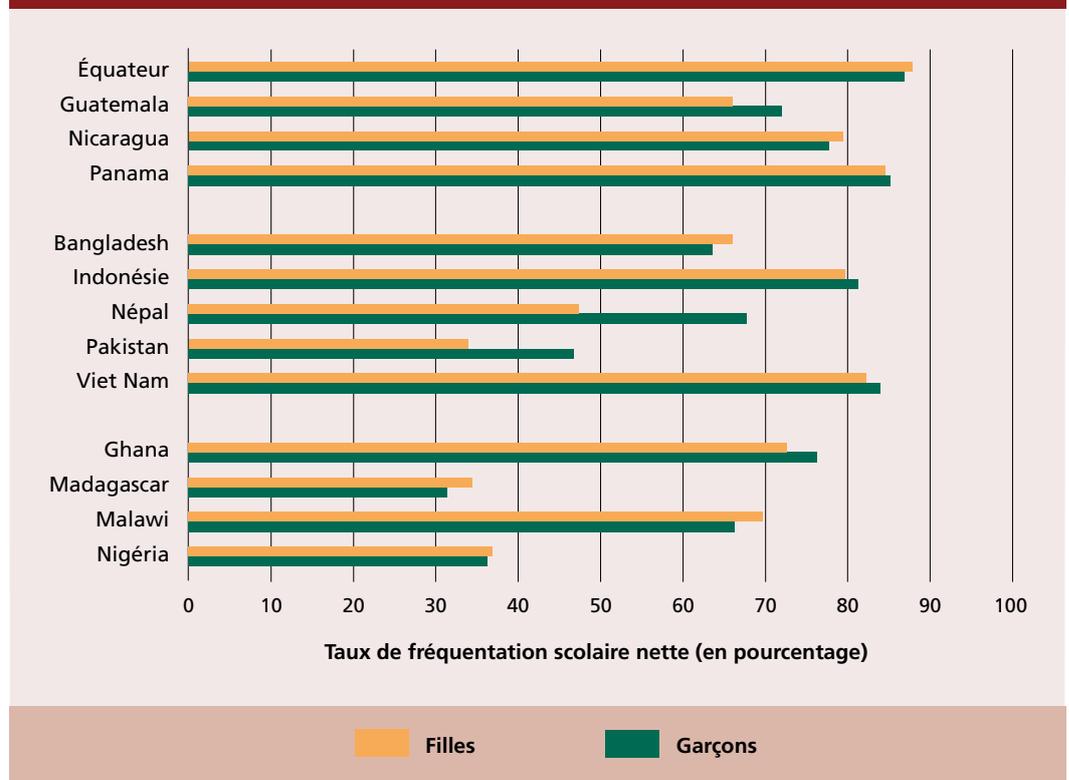
Ce constat est l'expression d'un passé lourd de préjugés contre l'instruction des filles. Mais en dépit de ce préjugé, on a observé, pour la catégorie d'actifs que constitue l'accumulation de capital humain, un rétrécissement indéniable du fossé hommes-femmes au cours des dernières décennies. Même si l'évolution a été inégale d'une région à l'autre et s'il demeure des écarts persistants, les taux de scolarisation des filles au niveau primaire ont notablement augmenté, réduisant le fossé avec les garçons. Sur les 106 pays qui ont adhéré à l'OMD 3 concernant l'égalité des sexes en matière d'accès à l'instruction, 83 avaient atteint cet objectif dès 2005 (Banque mondiale, 2007b). La plupart des pays figurant dans la base de données RIGA ont atteint la parité garçons-filles à

l'école primaire, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de différence statistiquement significative entre les taux de fréquentation scolaire des garçons et des filles (voir Figure 12). C'est précisément dans le domaine de l'instruction primaire, mais aussi dans le secondaire, que certains des progrès les plus importants ont été réalisés en Amérique latine; malgré cela, le fossé hommes-femmes perdure dans les collectivités autochtones de nombre de pays de la région. Mais c'est en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne que la disparité en matière d'instruction – qui concerne aussi bien les taux de scolarisation que de réussite scolaire – reste la plus accentuée.

L'importance d'un bon niveau éducatif général étant posée, il convient de souligner la pertinence, pour les femmes, de connaissances spécifiques plus poussées tant en agronomie qu'en technologie dans les régions où elles ont un rôle important dans

FIGURE 12

Taux de fréquentation scolaire (enseignement primaire en milieu rural) des garçons et des filles



Notes: Les taux de fréquentation scolaire sont définis comme étant le nombre d'enfants d'âge scolaire fréquentant l'école primaire, en pourcentage du nombre total d'enfants d'âge scolaire. Un chiffre positif indique que le taux de fréquentation scolaire des garçons est supérieur à celui des filles. Seuls le Ghana, le Guatemala, le Népal et le Pakistan ont un chiffre qui s'écarte significativement de 0, à un taux de confiance de 95 pour cent.

Sources: FAO, Équipe RIGA.

le secteur agricole. Le monde industrialisé comme les pays en développement ont vu augmenter de façon notable, ces dernières décennies, le nombre de femmes qui travaillent dans la recherche en science et en technologie. Néanmoins, ce nombre reste faible dans la plupart des pays; il est donc urgent que l'on parvienne à accroître la représentation des femmes dans la recherche agricole, notamment en Afrique subsaharienne où les femmes contribuent de façon massive à la force de travail agricole. La présence de femmes en tant que scientifiques, gestionnaires de la recherche, conférencières et professeurs est en effet de nature à offrir des points de vue et des perspectives différents, aidant de la sorte les organismes de recherche à se pencher plus efficacement sur les défis spécifiques et urgents auxquels sont confrontés les agriculteurs africains. Ces femmes pourront également servir d'exemple aux étudiantes et aux autres femmes opérant dans le secteur agricole. Ajoutons que l'on a réussi, sur le continent africain, à augmenter de façon substantielle la proportion de femmes occupant des postes de niveau professionnel dans les établissements d'enseignement supérieur en agronomie et les instituts de recherche agricole (voir Encadré 6).

Les activités d'information et de vulgarisation

Les agriculteurs, lorsqu'ils doivent décider d'adopter ou non une innovation, ont un besoin crucial d'informations précises et fournies en temps opportun sur les nouvelles techniques et technologies. S'il est vrai que les services de vulgarisation privés jouent un rôle croissant dans certains pays comme le Brésil, la Chine et l'Inde, ce sont les services de vulgarisation publics qui demeurent, pour les agriculteurs de la plupart des pays en développement, une source vitale d'informations sur les nouvelles technologies. Ces services de vulgarisation couvrent la gamme très étendue de prestations fournies par les experts en agriculture, qui va de l'agroalimentaire à la santé en passant par d'autres domaines, et dont l'objet est d'améliorer la productivité et le bien-être général des populations rurales. S'il est établi que les services de vulgarisation agricole

peuvent procurer des augmentations marquées de rendement, force est de constater, d'une part, que dans les économies en développement leurs prestations restent limitées et ce, tant pour les hommes que pour les femmes, et d'autre part que les femmes tendent à y recourir moins que les hommes (Meinzen-Dick et divers collaborateurs, 2010). Selon les données, ventilées par sexe, réunies par la FAO dans son enquête de 1988-1989 portant sur les organismes de vulgarisation et couvrant 97 pays (à savoir l'étude la plus complète dont on dispose), les femmes n'étaient destinataires que de 5 pour cent de la totalité des ressources de vulgarisation. En outre, 15 pour cent seulement du personnel de vulgarisation étaient constitués de femmes (FAO, 1993).

Il faut rappeler que dans des contextes sociaux limitant les contacts entre hommes et femmes n'appartenant pas au même noyau familial, la pénurie d'agents de vulgarisation féminins constitue un obstacle concret à la participation des femmes. À noter également que la préférence accordée aux agents de vulgarisation féminins varie en fonction du pays et du statut conjugal. C'est ainsi qu'au Ghana, c'est la parité de contacts avec les agents de vulgarisation qui prévaut entre les agricultrices et les agriculteurs appartenant à des ménages dirigés par des hommes, alors que les agricultrices appartenant à des ménages dirigés par des femmes n'ont, elles, que des contacts beaucoup plus réduits, bien qu'elles soient disposées à interagir avec des agents de l'un ou l'autre sexe (Doss et Morris, 2001). En revanche, en République-Unie de Tanzanie, les agricultrices sont nombreuses à préférer s'entretenir avec un agent de vulgarisation féminin, si bien qu'on y dénombrait en 1997 un tiers d'agents féminins en service dans ce domaine alors qu'elles en étaient complètement absentes 15 ans auparavant (Due, Magayane et Temu, 1997).

Il demeure toutefois que, même lorsque les femmes ont accès aux services de vulgarisation, les avantages en restent peu perceptibles. Au Kenya par exemple, l'interaction avec les agents de vulgarisation a contribué de façon significative à améliorer la production des parcelles gérées par des hommes, mais on ne peut pas nécessairement en dire autant des parcelles à gestion féminine (Saito, Mekonnen et Spurling, 1994).

ENCADRÉ 6

La place des femmes dans l'enseignement supérieur et la recherche en sciences agricoles sur le continent africain¹

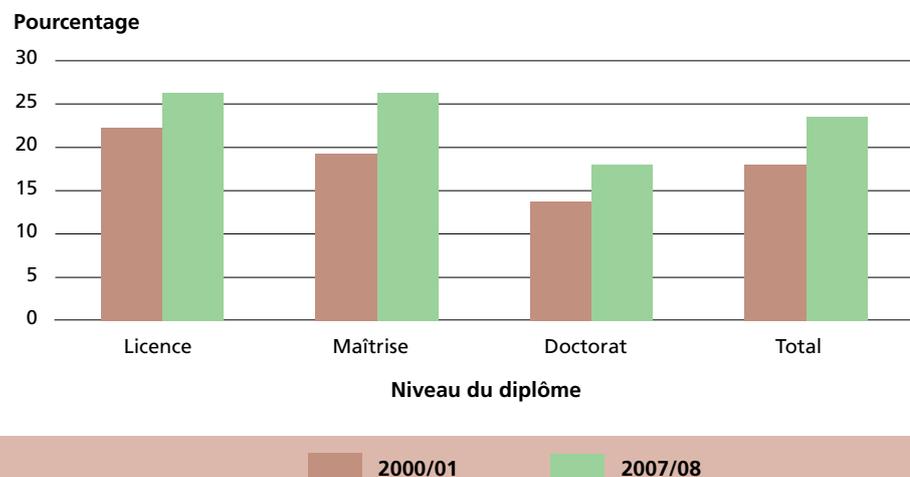
En 2008, les programmes ASTI (Indicateurs relatifs aux sciences et technologies agricoles) et AWARD (La femme africaine dans la recherche et le développement agricoles) ont effectué, dans 15 pays d'Afrique subsaharienne, une enquête visant à recueillir des indicateurs de capacités ventilés par sexe et couvrant 125 organismes de recherche et instituts d'enseignement supérieur en sciences agricoles². L'étude a révélé que le nombre de femmes occupant un poste de cadre professionnel avait augmenté de moitié entre 2000/2001 et 2007/2008, et que dans quatre des 15 pays concernés, à savoir le Botswana, le Nigéria, le Sénégal et la Zambie, ce nombre avait même doublé. En termes relatifs, la part occupée par les femmes dans l'effectif total des catégories professionnelles était passée de 18 à 21 pour cent durant la même période. Cette augmentation, qui concernait les trois niveaux de formation universitaire (licence, maîtrise et

doctorat), présentait toutefois des variations considérables entre les 15 pays observés (voir Figures A et B). Ainsi, la participation du volet féminin à la recherche et à l'enseignement supérieur en sciences agricoles était particulièrement élevée en Afrique du Sud (41 pour cent), au Mozambique (35 pour cent) et au Botswana (32 pour cent). En revanche, on ne trouvait qu'une faible proportion de femmes dans le personnel agricole professionnel en Éthiopie (6 pour cent), au Togo (9 pour cent), au Niger (10 pour cent) et au Burkina Faso (12 pour cent). Par comparaison avec les autres pays de la région, les membres du personnel féminin professionnel étaient relativement plus instruits au Kenya, au Nigéria, en Afrique du Sud et en Ouganda, pays où plus d'un quart d'entre eux étaient titulaires d'un doctorat.

La participation des femmes à la recherche agricole et son évolution future ne manquera pas d'être

FIGURE A

Variation de la proportion moyenne de femmes parmi les cadres des établissements d'enseignement agricole et d'enseignement supérieur dans 14 pays africains, par niveau de diplôme, entre 2000/01 et 2007/08

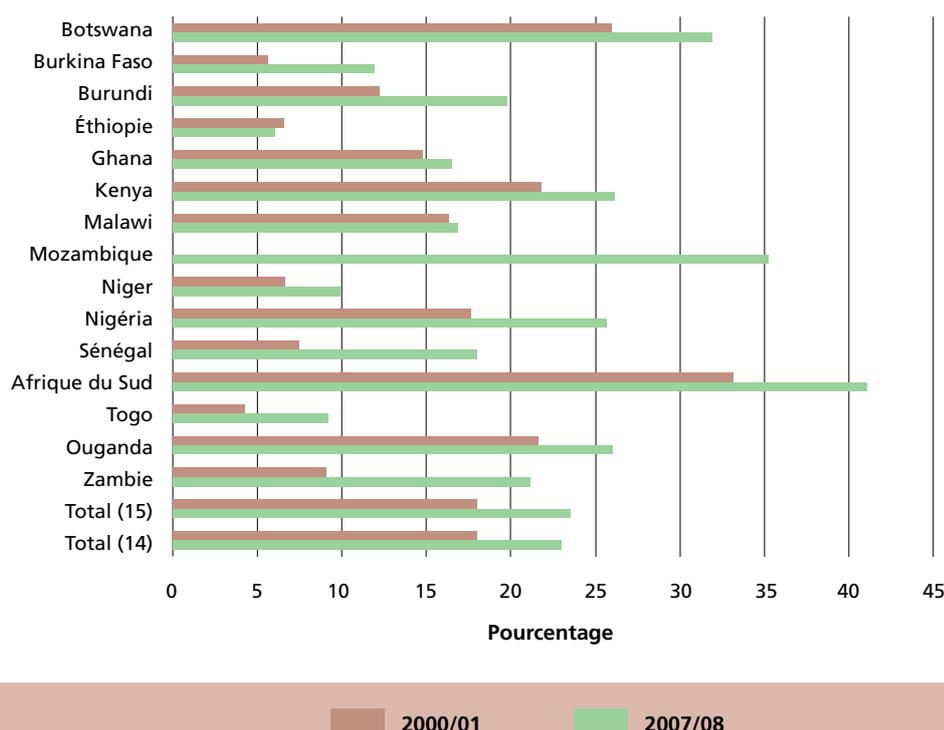


Note: à l'exclusion du Mozambique, pour lequel des données ne sont pas disponibles pour 2000/01.

Source: Beintema et Di Marcantonio, 2009, sur la base de séries de données ASTI.

FIGURE B

Variation de la proportion de femmes parmi les cadres, par individus, entre 2000/01 et 2007/08



Note: À l'exclusion du Mozambique, pour lequel des données ne sont pas disponibles pour 2000/01.

Source: Beintema et Di Marcantonio, 2009, sur la base de séries de données ASTI.

influencée par les taux actuels d'inscription en faculté et de délivrance de diplômes. Le nombre des femmes qui s'inscrivent dans l'enseignement supérieur est en augmentation, non seulement en Afrique subsaharienne mais également dans d'autres régions du monde (Institut statistique de l'UNESCO, 2006; UNESCO, 2004). Il semble que tel soit également le cas en sciences agricoles, même si l'on ne dispose malheureusement pas de données évolutives ventilées par sexe. L'on sait toutefois que la plupart des étudiantes en sciences agricoles sont inscrites au niveau de la licence. Ce constat, qui vaut également pour leurs homologues masculins, est dû au fait que de

nombreuses facultés et écoles de sciences agricoles d'Afrique subsaharienne n'ont que des programmes modestes d'études débouchant sur des doctorats et des maîtrises.

La proportion croissante de femmes employées à un niveau professionnel dans le secteur agricole et d'étudiantes inscrites en sciences agricoles semble témoigner du rétrécissement du fossé hommes-femmes dans ce domaine sur le continent africain, et particulièrement en Afrique australe. Toutefois, cette augmentation du nombre de femmes – parallèlement à celui des hommes – qui intègrent la recherche et l'éducation supérieure agricoles concerne avant tout des personnes jeunes, titulaires de

ENCADRÉ 6 (suite)

La place des femmes dans l'enseignement supérieur et la recherche en sciences agricoles sur le continent africain

diplômes de niveau inférieur et qui ne font qu'amorcer leur carrière. C'est ainsi qu'en moyenne, plus de 50 pour cent du personnel féminin professionnel des 15 pays retenus pour l'échantillon avaient moins de 41 ans – contre 42 pour cent s'agissant du personnel professionnel masculin. En moyenne également, 31 pour cent du personnel féminin et 27 pour cent du personnel masculin étaient titulaires d'une licence en sciences. Signalons toutefois que ces moyennes, établies sur 15 pays, cachent des variations très marquées d'un pays à l'autre (voir Beintema et Di Marcantonio, 2009).

On observe par ailleurs un déclin disproportionné de la courbe de présence féminine à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie de carrière. C'est ainsi que les femmes détiennent 14 pour cent seulement des postes de gestion, soit une proportion nettement plus faible que la part globale du

personnel féminin du secteur agricole. Les femmes sont notamment moins représentées que leurs homologues masculins aux postes supérieurs de recherche et de gestion, de même qu'au niveau décisionnaire.

¹ Cette section, qui a été établie par Nienke Beintema, puise dans les ensembles de données ASTI (Indicateurs relatifs aux sciences et technologies agricoles) (www.asti.cgiar.org), Beintema (2006), et Beintema et Di Marcantonio (2009). Rappelons que le programme ASTI est géré par l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), que le programme AWARD est géré par le Programme Égalité des sexes et diversité du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI).

² Afrique du Sud, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Éthiopie, Ghana, Kenya, Malawi, Mozambique, Niger, Nigéria, Ouganda, Sénégal, Togo et Zambie.

On a observé que les agents des services de vulgarisation tendent à s'adresser plus souvent aux agriculteurs qu'aux agricultrices car ils sont influencés par l'idée, aussi diffuse qu'erronée, que les femmes ne se consacrent guère aux activités agricoles et que, de toute façon, les conseils dispensés dans le cadre du service de vulgarisation finiront par « filtrer vers le bas » depuis le chef de famille vers tous les autres membres du ménage. En outre, les services de vulgarisation sont souvent orientés vers les agriculteurs qui ont la meilleure probabilité d'adopter des innovations modernes, en d'autres termes ceux d'entre eux disposant de ressources suffisantes dans des secteurs solidement implantés. Comme nous l'avons vu plus haut, les femmes sont moins bien placées pour accéder aux ressources et risquent, par conséquent, d'être laissées à l'écart par les agents des services de vulgarisation (Meinzen-Dick et divers collaborateurs, 2010).

Enfin, la manière dont sont fournies les prestations des services de vulgarisation risque

de limiter l'obtention, par les agricultrices, d'informations concernant les innovations. Le fait que, de manière générale, les femmes ont un niveau d'instruction inférieur à celui des hommes, risque de restreindre leur participation active à des stages de formation pour lesquels on a largement recours aux supports écrits. En outre, le manque de temps et les restrictions d'ordre culturel risquent d'entraver la participation des femmes aux activités de vulgarisation comme les journées consacrées aux applications pratiques, que ce soit à l'extérieur de leur village ou au sein de groupes mixtes (Meinzen-Dick et divers collaborateurs, 2010).

Au cours de la dernière décennie, dans le but de s'écarter du modèle hiérarchique de fourniture de services de vulgarisation et de passer à des prestations davantage axées sur les besoins des opérateurs agricoles, on a élaboré et testé plusieurs approches innovantes et basées sur la participation. Ces approches semblent se prêter à un ciblage plus efficace des femmes et leur

permettre de mieux assimiler les innovations (Davis et divers collaborateurs, 2009); nous en traiterons au Chapitre 5. Par ailleurs, les approches participatives, qui encouragent la communication entre opérateurs agricoles et chercheurs, peuvent favoriser la constitution de boucles de retour d'informations positives permettant aux chercheurs d'adapter les innovations aux besoins locaux.

Il convient d'ajouter que les technologies modernes d'information et de télécommunications telles que la radio, les téléphones portables, les ordinateurs et les services d'Internet peuvent contribuer de façon importante au transfert d'informations, car non seulement elles permettent d'accéder à l'information et de la diffuser rapidement, mais elles encouragent aussi la mise en réseau, la mobilisation des ressources et la poursuite de fins éducatives. Depuis 2005, les abonnements de téléphonie portable ont plus que doublé dans les pays en développement. À ce jour, sur 100 habitants des pays en développement, 57 souscrivent un abonnement de téléphone portable, alors qu'ils n'étaient que 23 en 2005 (UIT, 2010). Or, le recours à ces technologies peut profiter aux femmes des campagnes, entravées dans leurs déplacements jusqu'aux marchés éloignés. Certes, ces mêmes femmes risquent d'avoir du mal à mettre à profit de telles technologies, du fait qu'elles sont peu instruites et qu'elles manquent de temps et d'argent. C'est pourquoi il serait souhaitable de les aider en instaurant des centres qu'elles pourront visiter, améliorant ainsi leurs chances de bénéficier de ces moyens (Best et Maier, 2007).

Services financiers

Les services financiers portant notamment sur l'épargne, le crédit et les contrats d'assurance contribuent à améliorer la production agricole, consolident la sécurité alimentaire et stimulent la vitalité économique des ménages, de la communauté et de l'ensemble du pays. De nombreuses études ont démontré qu'améliorer l'accès direct des femmes aux ressources financières revient à potentialiser les investissements sous forme de capital humain en promouvant la santé, la qualité de la nutrition et l'instruction des enfants.

Lorsque les producteurs agricoles ne sont pas en mesure de couvrir leurs dépenses immédiates, ou lorsqu'ils souhaitent passer à des techniques plus productives, mais également plus coûteuses, ils doivent se tourner soit vers le marché du crédit, soit vers d'autres sources d'appoint financier. Privés d'un tel concours, ces producteurs risquent de ne pas pouvoir assumer les risques ni procéder aux mises de fonds que supposent les innovations et les investissements nécessaires à l'amélioration de leur productivité, de leur revenu et de leur bien-être.

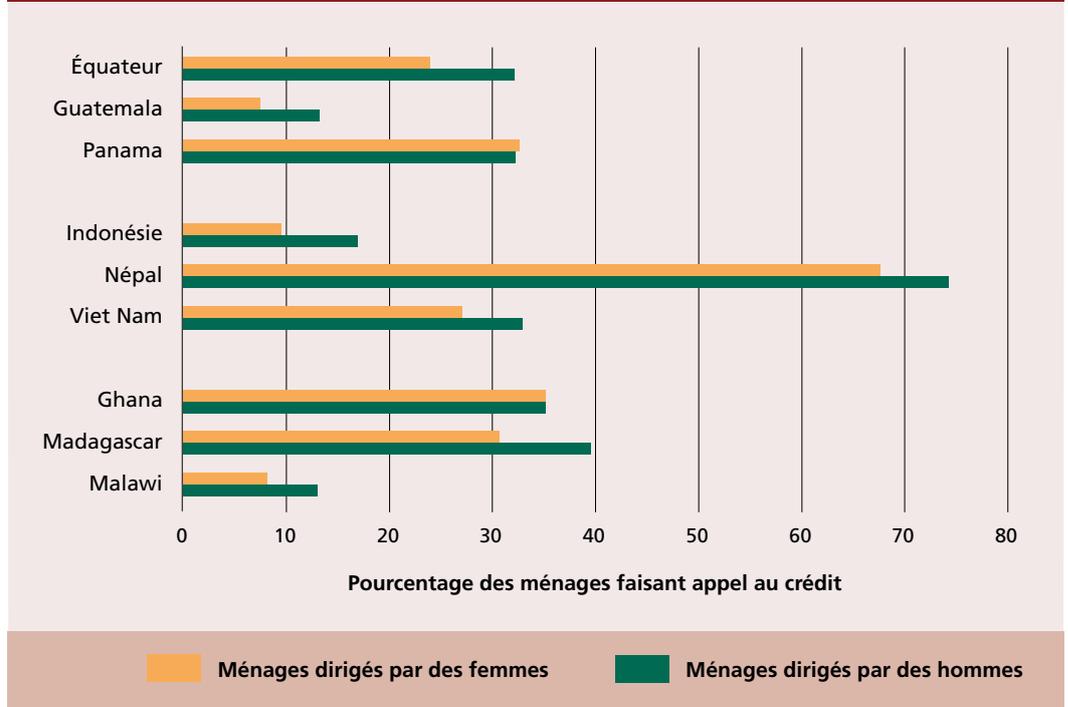
Les faits observés indiquent que les marchés du crédit n'accordent pas le même traitement aux hommes et aux femmes. Il existe en effet des barrières juridiques et des impératifs culturels qui, dans certains cas, interdisent aux femmes d'être détentrices d'un compte en banque ou de passer directement des contrats d'ordre financier. De manière générale, les femmes ont une moindre maîtrise des catégories d'actifs fixes qui sont habituellement exigés comme caution d'un prêt. Il existe donc une discrimination institutionnelle, de la part des organismes de prêts privés et publics qui, souvent, tend à décourager les femmes d'obtenir de tels concours en leur restreignant les facilités, ou en leur accordant des prêts d'un montant inférieur à ceux consentis aux hommes pour des activités analogues (Fletschner, 2009; Banque mondiale, FAO et FIDA, 2009).

Dans sept des neuf pays qu'englobe l'ensemble des données RIGA, les ménages dirigés par des femmes sont moins bien positionnés que leurs homologues à direction masculine pour obtenir du crédit (Figure 13). À Madagascar, par exemple, la proportion de ménages dirigés par des femmes qui ont recours au crédit est inférieure de 9 pour cent à celle des ménages dirigés par des hommes. On notera que le Ghana et le Panama se distinguent par le fait qu'on n'y enregistre pas de disparités hommes-femmes pour ce qui est de l'octroi de crédit.

D'autres observations viennent par ailleurs confirmer l'existence d'un fossé hommes-femmes en matière d'accès au crédit. Au Nigéria, 14 pour cent des hommes obtiennent officiellement du crédit contre 5 pour cent seulement des femmes, et au Kenya, ces pourcentages sont de 14 et 4 pour

FIGURE 13

Recours au crédit rural, dans les ménages dirigés par des femmes et dans ceux dirigés par des hommes



Note: Calculs faits à partir d'enquêtes sur les ménages, représentatives sur le plan national. La différence entre le pourcentage de ménages dirigés par des hommes faisant appel au crédit et le pourcentage équivalent de ménages dirigés par des femmes indique le fossé existant entre hommes et femmes.

Sources: FAO, Équipe RIGA et Anríquez, 2010.

cent respectivement (Saito, Mekonnen et Spurling, 1994). En Ouganda, les exploitantes agricoles reçoivent tout juste un pour cent du crédit offert dans les zones rurales (Dolan, 2004). Toujours en Ouganda, la quasi-totalité des ménages dirigés par des femmes interrogés ont déclaré souhaiter élargir leurs activités agricoles mais se trouver entravés par le manque d'argent nécessaire à l'achat de terre ou d'intrants tels que les semences, engrais et pesticides ainsi qu'à l'embauche de main-d'œuvre, plaçant le crédit parmi les principales barrières à la diversification de leurs moyens d'existence (Ellis, Manuel et Blackden, 2006).

Au Bangladesh, les femmes ont perçu, en 1980, environ 5 pour cent du montant des prêts accordés par les institutions financières, et à peine plus en 1990, en dépit de l'apparition dans le pays de programmes spéciaux de crédit orientés vers les femmes au cours de la période à l'étude (Goetz et Gupta, 1996). D'autres observations concernant le Bangladesh indiquent que même lorsque de tels programmes

réussissent à améliorer l'accès des femmes au crédit, celles-ci risquent de ne pas pouvoir conserver la maîtrise des fonds accordés: à titre d'illustration, White (1991) a constaté que près de 50 pour cent des prêts crédités aux femmes étaient utilisés pour les activités productives des hommes; Goetz et Gupta (1996), quant à eux, ont rapporté que les femmes ne conservaient, en moyenne, une maîtrise totale ou significative des prêts obtenus par elles que dans 37 pour cent des cas; enfin, Chowdhury (2009) signale que, s'agissant du crédit obtenu par les femmes auprès de la Grameen Bank, il existait une corrélation positive importante entre ces prêts et les résultats obtenus par les micro-entreprises dirigées par des hommes – mais pas avec ceux obtenus par les micro-entreprises dirigées par des femmes.

En Asie de l'Est, le tableau concernant les disparités d'accès au crédit donne des résultats mitigés. En Chine, de Brauw et divers collaborateurs (2008) ont constaté que les ménages au sein desquels les femmes gèrent leurs propres parcelles semblent

obtenir un accès quasi identique à la terre et au crédit, relativement aux ménages dirigés par des hommes. En revanche, une étude menée au Viet Nam par la FAO et le Programme des Nations unies pour le développement (FAO/PNUD, 2002) révèle que les ménages dirigés par des femmes empruntent moins que les ménages à direction conjointe, qu'ils ont un accès plus limité aux crédits officiels et doivent payer des intérêts plus élevés pour les prêts consentis.

En ce qui concerne l'Amérique latine, Fletschner (2009) nous apprend qu'au Paraguay, les femmes à la tête d'un foyer rural n'obtiennent généralement pas de prêts auprès des banques d'État ou des négociants en gros et que seules les coopératives leur viennent en aide. L'auteur constate qu'à conditions socioéconomiques équivalentes, les femmes ont moins de probabilité que les hommes de recourir au crédit et qu'elles ne peuvent pas toujours compter sur leur mari pour surmonter les restrictions qui leur sont imposées dans ce domaine. De telles restrictions ont sur leurs capacités de production une incidence négative qu'il est possible de mesurer: à titre d'exemple, en plus de cette perte d'efficacité due aux contraintes d'accès au crédit du mari, les ménages dont la femme ne peut pas obtenir de crédits suffisants perdent 11 pour cent d'efficacité. (Fletschner, 2008).

Le rôle de la technologie

L'accès aux nouvelles technologies est essentiel au maintien et à l'amélioration de la productivité agricole. Or, la disparité hommes-femmes se fait sentir dans l'accès à toute une série d'actifs et de technologies agricoles, qu'il s'agisse de machines et d'outils, de variétés améliorées de plantes et de races d'animaux, d'engrais, de mesures de lutte contre les ravageurs ou encore de techniques de gestion. Tout un éventail de contraintes, notamment les disparités entre hommes et femmes décrites plus haut, se traduisent par des inégalités dans l'obtention ou l'adoption de nouvelles technologies, de même que dans l'utilisation d'intrants commerciaux et de technologies existantes.

Il faut, pour pouvoir utiliser des intrants commerciaux, disposer d'un certain nombre

d'éléments complémentaires tels que la terre, le crédit, le savoir-faire et la main-d'œuvre. Or, tous ces éléments sont généralement plus difficiles à obtenir pour les ménages dirigés par des femmes que pour leurs équivalents masculins. L'adoption de techniques plus perfectionnées, si elle présente une corrélation positive avec le niveau d'instruction, doit également obéir aux contraintes de temps (Blackden et divers collaborateurs, 2006). S'agissant d'une activité comme l'agriculture, dont les temps de réaction sont longs, il faut disposer de fonds de roulement afin de pouvoir acheter des intrants commerciaux comme les engrais et les variétés améliorées de semences; or, comme nous l'avons vu plus haut, les femmes doivent surmonter davantage d'obstacles que les hommes pour obtenir du crédit. Enfin, les femmes tendent à être moins capables d'assumer le risque, ce qui peut nuire à l'adoption de techniques et d'intrants plus avancés.

Les études sur cette question mettent en relief les différences marquées qui existent, d'une région à l'autre, entre hommes et femmes concernant l'adoption de technologies plus avancées et l'utilisation d'intrants commerciaux (voir Peterman, Quisumbing et Behrman, 2010, pour un examen détaillé des écrits spécialisés). Elles relèvent notamment que les ménages dirigés par des hommes utilisent beaucoup plus d'engrais que leurs homologues féminins, et cela dans tous les pays examinés (Figure 14). À noter que, si la tendance est sans équivoque pour l'ensemble des technologies et des régions, le degré d'inégalité varie notablement et semble beaucoup plus prononcé en Asie du Sud (Bangladesh et Pakistan), de même qu'en Afrique de l'Ouest (Ghana et Nigéria).

L'étude détaillée pays par pays est par ailleurs révélatrice. Au Ghana, par exemple, Doss et Morris (2001) ont constaté que 39 pour cent seulement des exploitantes agricoles optaient pour des variétés améliorées de plantes cultivées, contre 50 pour cent des opérateurs, en raison de leur accès plus limité à la terre, à la main-d'œuvre familiale et aux services de vulgarisation. Plusieurs études portant sur le Kenya démontrent que les taux d'adoption de semences et d'engrais améliorés sont beaucoup plus faibles pour les ménages dirigés par des femmes. De telles différences s'expliquent par les facteurs suivants: accès restreint à la terre et à la main-d'œuvre, niveaux d'instruction

inférieurs et moindre accès au marché du crédit (Kumar, 1994; Saito, Mekonnen et Spurling, 1994; Ouma, De Groote et Owuor, 2006). Au Bénin et au Malawi, les restrictions en matière de crédit limitent également l'emploi d'engrais par les ménages dirigés par des femmes (Minot, Kherallah et Berry, 2000). Au Burkina Faso enfin, les femmes utilisent moins d'engrais par hectare que les hommes (Udry et divers collaborateurs, 1995).

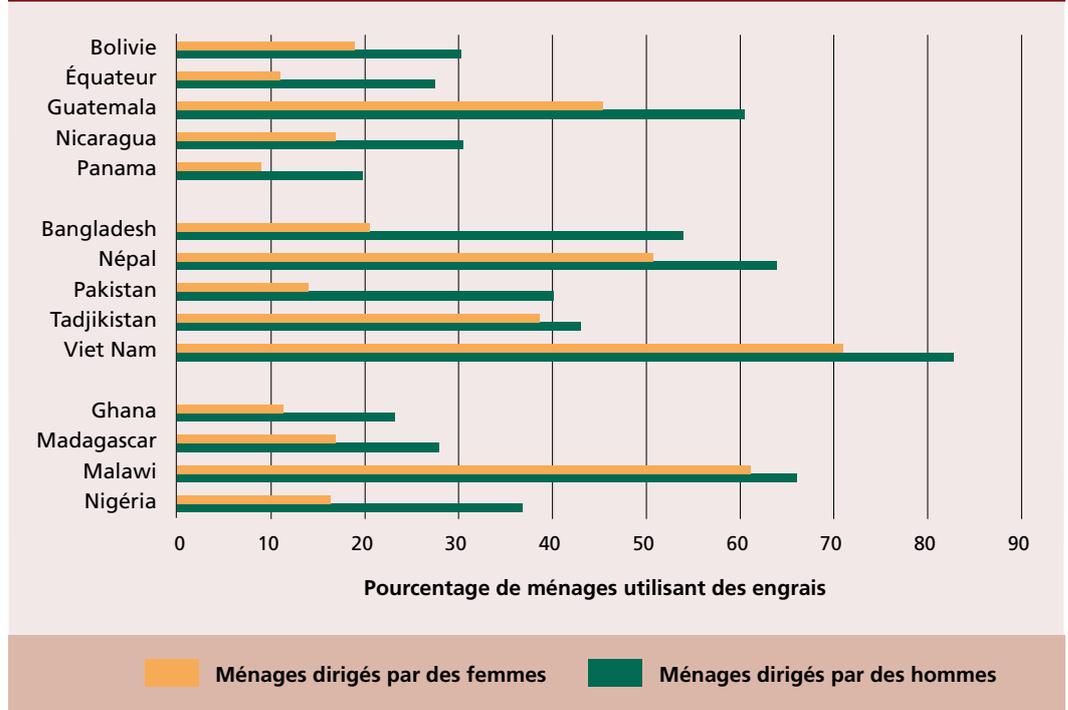
Rares sont les études qui proposent des données ventilées entre hommes et femmes sur la mécanisation, c'est-à-dire sur le recours aux instruments et autres équipements mécanisés de travail agricole. Cela peut s'expliquer en partie par le fait que des équipements tels que les tracteurs et les cultivateurs ne sont guère répandus de toute façon, notamment en Afrique subsaharienne. Dans tous les pays étudiés, la proportion d'agriculteurs qui utilisent des équipements et des instruments mécaniques reste très faible, mais elle l'est nettement plus, et souvent de façon très accentuée, pour les

agriculteurs appartenant à des ménages dirigés par des femmes (voir Figure 15).

Quelques études remontant à la fin des années 80 et au début des années 90 mettent en relief les différences entre hommes et femmes en matière de propriété des instruments de travail ou d'accès à ces derniers. Ainsi, dans un périmètre irrigué de Gambie, où du riz était cultivé, aucune femme ne possédait de charrue et moins d'un pour cent d'entre elles étaient propriétaires d'une désherbeuse, d'un semoir ou d'un instrument de culture polyvalent, alors que la proportion des hommes en possession des mêmes équipements était, respectivement, de 8, 12, 27 et 18 pour cent (von Braun, Hotchkiss et Immink, 1989). Si l'on prend en compte les données d'une enquête sur les ménages couvrant trois districts au Kenya, la valeur de la panoplie d'outils détenus par les femmes ne représentait que 18 pour cent des outils et des équipements appartenant aux hommes (Saito, Mekonnen et Spurling, 1994).

FIGURE 14

Utilisation d'engrais dans les ménages dirigés par des femmes et dans ceux dirigés par des hommes

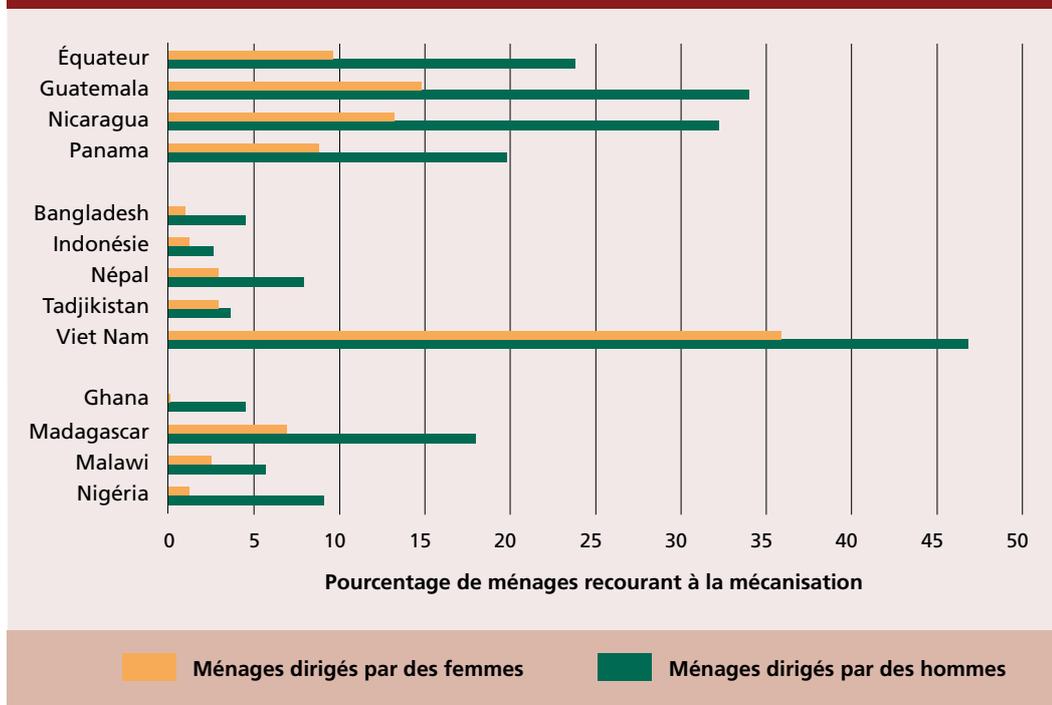


Note: Calculs effectués à partir d'enquêtes sur les ménages représentatives sur le plan national. Les différences entre les ménages dirigés par des femmes et ceux dirigés par des hommes sont significatives, à un niveau de confiance de 95 pour cent, pour tous les pays.

Sources: FAO, Équipe RIGA et Anríquez, 2010.

FIGURE 15

Recours à la mécanisation dans les ménages dirigés par des femmes et dans ceux dirigés par des hommes



Note: Calculs effectués à partir d'enquêtes sur les ménages représentatives sur le plan national. Les différences entre les ménages dirigés par des femmes et ceux dirigés par des hommes sont significatives, à un niveau de confiance de 95 pour cent, pour tous les pays.

Sources: FAO, Équipe RIGA et Anríquez, 2010.

Une étude plus récente portant sur les différences de productivité entre les hommes et les femmes dans un périmètre rizicole irrigué du centre du Bénin révèle que les motocultivateurs utilisés pour le labourage et pour le transport font l'objet d'une gestion collective, mais que les groupements de femmes devaient attendre, pour commencer le labourage, que les opérateurs de motocultivateurs aient achevé leur travail dans les champs exploités par les hommes. Ainsi, du fait des retards subis par leurs opérations de labourage et leurs semis, les femmes, dont la récolte avait été amputée, ne pouvaient participer à la deuxième campagne agricole (Kinkingninhou-Médagbé et divers collaborateurs, 2010). Et les conséquences de ces disparités entre hommes et femmes en matière d'utilisation des équipements ne s'arrêtent sans doute pas là. Ainsi, Quisumbing (1995) conclut que les agriculteurs mieux pourvus en terre et mieux équipés ont davantage de chances d'adopter des technologies innovantes,

ce qui illustre bien la complémentarité réciproque des intrants agricoles.

Mais il est un autre facteur, à savoir la difficulté de recours à la technologie du transport qui, souvent, restreint la mobilité des femmes et, partant, leur capacité à transporter leurs récoltes vers les marchés (voir Encadré 7).

Il convient de souligner que toutes les catégories de ménages dirigés par des femmes ne pâtissent pas dans la même mesure du manque d'accès à la technologie. S'il est vrai qu'au Kenya, c'est dans les petites exploitations dirigées par une femme célibataire, divorcée ou veuve que le recours à la traction animale est le plus rare, en revanche, les ménages dirigés par des femmes dont le mari vit à l'extérieur ont davantage de chances de recourir à la traction animale et à la main-d'œuvre louée, du fait que ces ménages continuent de bénéficier du nom du mari et du réseau social correspondant, en même temps que, bien souvent, de ses envois de fonds (Wanjiku et divers collaborateurs, 2007).

ENCADRÉ 7

Les petits caféiculteurs de l'Ouganda – production et commercialisation

Le café, principal produit d'exportation de l'Ouganda, fournit des emplois directs et indirects à environ 5 millions de personnes (Banque de l'Ouganda, 2001; Kempaka, 2001). Les petits caféiculteurs pratiquent généralement la culture mixte, mêlant les plants de caféiers à des cultures de base telles que la banane, le plantain, les haricots, la patate douce et le maïs. En règle générale, les méthodes de culture du café sont simples, le recours à des intrants commerciaux tels que les engrais ou les pesticides est minime, et l'irrigation est rare.

Hill et Vigneri (2009) tirent leurs observations d'un échantillon de 300 ménages de caféiculteurs, interrogés en 1999 et en 2003, dont 23 pour cent étaient dirigés par des femmes, en majorité des veuves, mais également des femmes célibataires, séparées ou divorcées. Ces ménages avaient à leur disposition moins de main-d'œuvre, de terre et de caféiers que les ménages dirigés par des hommes; leur niveau de vie ainsi que leur degré d'instruction étaient également inférieurs. On trouvait généralement à la tête de ces ménages des femmes d'un âge relativement avancé, qui, souvent, avaient assumé la responsabilité de chef de famille suite au décès de leur époux. Compte tenu des différences très marquées en matière de taille de l'exploitation, de liquidités et de capital humain, on peut s'attendre à ce qu'il y ait également de fortes différences entre les ménages dirigés par des hommes et les ménages dirigés par des femmes en ce qui a trait au choix des cultures, aux méthodes de production et aux modalités d'accès au marché.

Il convient de noter que la part de travail allouée à la production de café ainsi que la proportion des arbres donnant lieu à cueillette était comparable entre les deux catégories de ménage, de même que le rendement des arbres exploités. Toutefois, du fait

que les ménages dirigés par des femmes disposaient de superficies nettement plus réduites, les femmes écoulaient des volumes plus réduits que les hommes (47 kilos seulement, en moyenne, contre 151 kilos pour les hommes).

La majeure partie de ces petits exploitants vendait leur café sous la forme de baies séchées, connues localement sous l'appellation de *kiboko*, laissant le soin de la mouture aux négociants qui leur achetaient leur récolte. Certains caféiculteurs – les hommes chefs de famille plus souvent que leurs homologues féminines – acheminaient leur production jusqu'au marché, ce qui leur permettait d'en obtenir un meilleur prix. Les transactions effectuées par les ménages dirigés par des hommes se déroulaient dans une proportion de 15 pour cent sur le marché voisin, alors que ce pourcentage n'était que de 7 pour cent pour les femmes, peut-être parce que les hommes possédaient plus fréquemment une bicyclette que les femmes et pouvaient donc se rendre plus facilement au marché. En outre, les caféiculteurs percevaient un prix plus élevé pour leur café s'ils en assuraient la mouture avant de le vendre. Les ventes de café moulu ne représentaient que 3 pour cent du volume des transactions, et elles revenaient exclusivement aux ménages dirigés par des hommes.

L'étude conclut que les différences entre hommes et femmes dans les modalités de commercialisation s'expliquent en grande partie par le fait que les femmes n'écoulaient que des quantités inférieures de café et qu'elles n'ont pas de bicyclette. Les auteurs constatent également que les femmes se heurtent à un obstacle majeur, à savoir leur difficulté à exploiter des canaux de commercialisation conférant une valeur ajoutée. Les hommes, quant à eux, réussissaient à obtenir 7 pour cent de plus par kilo de café, en recourant précisément à ces canaux.

Messages-clés

- Sur un ensemble de régions et de contextes divers, les exploitantes agricoles doivent affronter des obstacles spécifiques à leur condition féminine qui restreignent leur accès aux intrants, aux actifs et aux services utiles à la production. On observe donc un fossé hommes-femmes qui touche l'accès à la terre, au bétail, à la main-d'œuvre agricole, à l'instruction, aux services de vulgarisation, aux services financiers et à la technologie.
- S'agissant des pays en développement pour lesquels on dispose de données, les femmes représentent entre 10 et 20 pour cent des exploitants agricoles; cependant, ce pourcentage cache d'importantes différences entre pays, parfois au sein d'une même région. En outre, c'est en Afrique que l'on trouve à la fois les pays présentant la proportion la plus faible et la proportion la plus élevée de femmes exploitantes agricoles.
- Dans la catégorie des petits exploitants, les parcelles cultivées par des ménages dirigés par des femmes sont plus petites dans la quasi-totalité des pays pour lesquels on dispose de données. Alors que cet écart est négligeable dans certains pays, dans d'autres, les exploitations gérées par des ménages dirigés par des femmes ne représentent que la moitié ou les deux tiers de celles gérées par des ménages dirigés par des hommes.
- Dans tous les pays pour lesquels on dispose de données, les cheptels des exploitantes agricoles sont beaucoup plus réduits que ceux de leurs homologues masculins. En outre, les femmes tirent des revenus moindres de leurs bêtes, de même qu'elles ont moins de chances de posséder des animaux de grande taille, comme les bovins, utiles pour la traction animale.
- Les ménages dirigés par des femmes disposent de moins de main-d'œuvre pour les travaux agricoles, du fait qu'ils sont généralement moins nombreux et ne comptent pas autant de membres adultes en âge de travailler, mais aussi parce que les femmes doivent accomplir des travaux ménagers, lourds et non rémunérés, qui les tiennent à l'écart d'activités plus productives.
- S'agissant du niveau d'instruction, on a observé une amélioration de la parité entre hommes et femmes au niveau national et, dans certains pays, les femmes parviennent même à dépasser les hommes dans ce domaine – dans la plupart des régions cependant, les femmes et les filles continuent d'accuser un retard. Le fossé entre hommes et femmes en matière éducative est particulièrement prononcé dans les zones rurales; parfois, les femmes qui se trouvent à la tête d'un ménage ont moins de la moitié des années d'instruction de leurs homologues masculins.
- Dans tous les cas de figure, les petits exploitants agricoles ont du mal à obtenir du crédit ou d'autres services financiers; mais il reste que, dans la plupart des pays, la proportion des petites exploitantes agricoles capables de se procurer du crédit est inférieure de 5 à 10 pour cent à celle des hommes de la même catégorie. Or, l'accès au crédit et aux assurances est important pour pouvoir accumuler et conserver d'autres actifs.
- Les femmes sont nettement moins bien placées pour utiliser les intrants commerciaux tels que les engrais et les semences améliorées, ou pour faire usage d'instruments et d'équipements mécaniques. Dans un grand nombre de pays, leurs chances d'utiliser des engrais sont inférieures de moitié à celle des hommes.

4. Les avantages de la réduction du fossé hommes-femmes

De nombreuses études démontrent que le rendement des parcelles exploitées par les femmes est inférieur à celui de leurs homologues masculins. Ce phénomène n'est pas dû au fait que les femmes soient moins compétentes dans le domaine agricole. Bien au contraire, les faits recueillis démontrent que les femmes sont aussi efficaces que les hommes: tout simplement, elles n'ont pas accès aux mêmes intrants; si elles étaient à égalité dans ce domaine, leur rendement rattraperait celui des hommes et leur production s'en trouverait augmentée, de même que la production agricole globale.

Grâce à son index « Institutions sociales et égalité hommes-femmes » (ISE), l'OCDE offre un instrument permettant d'explorer la corrélation entre l'égalité hommes-femmes et la productivité agricole (OCDE, 2010). Cet index reflète les normes sociales et juridiques, de même que les droits en matière de propriété, les pratiques conjugales et les libertés civiques qui affectent le développement économique des femmes. Lorsque l'indice est faible, la discrimination basée sur le sexe est minime. On observe que les pays dont le taux d'inégalité entre hommes et femmes est plus faible tendent à obtenir des rendements céréaliers plus élevés que ceux des pays où l'inégalité est plus prononcée (voir Figure 16). Bien entendu, il ne s'agit là que d'une corrélation, et non d'un rapport de cause à effet, puisque ce dernier pourrait aller dans l'un ou l'autre sens, voire dans les deux à la fois. En d'autres termes, les sociétés offrant plus d'équité tendent à avoir un secteur agricole plus productif; mais il est aussi vrai qu'un secteur agricole productif peut contribuer à réduire l'inégalité hommes-femmes.

L'étude que nous passons en revue ci-dessous confirme que la réduction du fossé hommes-femmes dans le secteur agricole est de nature à en améliorer la productivité, ce qui comporte des avantages supplémentaires importants: augmentation du revenu des

agricultrices ainsi que de la disponibilité de nourriture, mais aussi réduction du prix des denrées alimentaires et augmentation du taux d'emploi et des salaires réels des femmes.

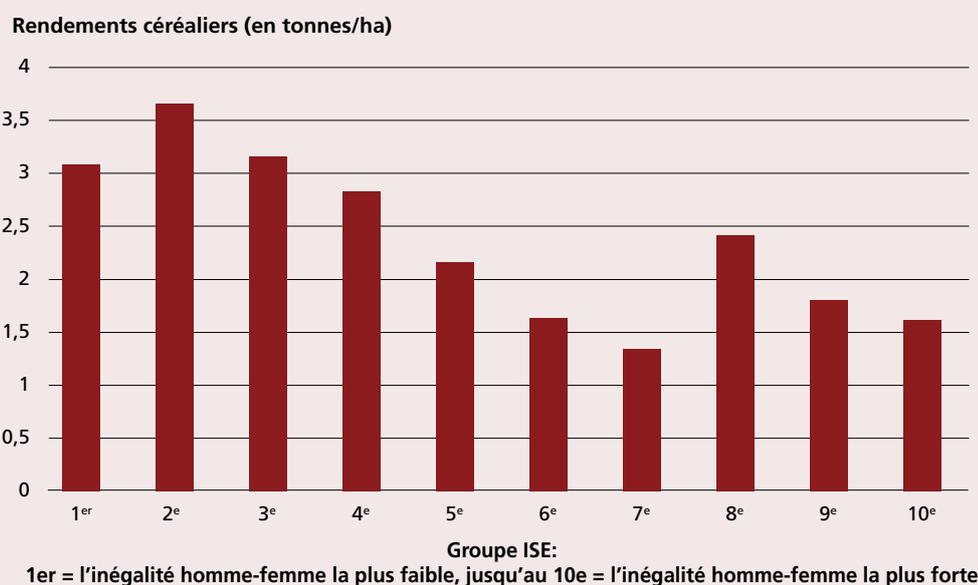
La productivité des hommes et des femmes dans le domaine agricole

Nombre d'études ont tenté de déterminer si les exploitantes agricoles étaient aussi productives que leurs confrères masculins. Ces études mesurent la productivité de diverses façons; cependant, la méthode la plus répandue s'appuie sur la production à l'hectare cultivé, ou rendement. Lorsqu'on compare tout simplement les rendements des exploitations tenues par des hommes et par des femmes, on peut observer les différences entre les deux catégories – à savoir qu'en règle générale, les rendements des femmes sont inférieurs à ceux des hommes –, mais cette comparaison n'explique pas un tel phénomène. Les études plus approfondies visent également à déterminer si ces disparités ont pour origine des différences dans l'utilisation des intrants comme les semences améliorées, les engrais ou les outils agricoles, ou encore d'autres facteurs tels que l'accès aux services de vulgarisation et d'éducation. Dans leur grande majorité, ces études confirment que les femmes sont tout aussi efficaces que les hommes et qu'elles obtiendraient des rendements identiques si, toutefois, elles avaient un accès égal aux ressources et aux services qui contribuent à la production.

Une étude quasi exhaustive des écrits spécialisés en la matière a permis de faire ressortir 27 études comparatives de la productivité respective des hommes et des femmes se consacrant à l'agriculture.¹⁰

¹⁰ Pour un examen plus détaillé de ces écrits spécialisés, voir Quisumbing (1996) et Petermann, Quisumbing et Behrman (2010).

FIGURE 16
Rendements céréaliers et inégalité homme-femme



Notes: L'inégalité homme-femme est une mesure utilisée par l'Index « Institutions sociales et Égalité homme-femme » (ISE), mesure composite de la discrimination homme-femme, fondée sur les institutions sociales, qui a été établie par le Centre de développement de l'OCDE.

Sources: Rendements céréaliers: FAO, 2010b; Groupe ISE: OCDE, 2010.

Ces études, qui couvrent un vaste éventail de pays pour la plupart situés – mais pas exclusivement – sur le continent africain, mais aussi une large gamme de cultures, de périodes et de systèmes d'exploitation agricole, ont recours à différentes mesures de la productivité et de l'efficacité. En dépit de cette variété de méthodes, la plupart d'entre elles constatent que les agriculteurs obtiennent des rendements plus élevés que les agricultrices. Bien que les disparités de rendement soient parfois très accentuées, on peut dire qu'un grand nombre se situent autour de 20 à 30 pour cent, avec une moyenne de 25 pour cent.¹¹

La majeure partie de ces études observent que les différences de rendement sont attribuables au niveau des intrants employés, ce qui donne à penser qu'en opérant une réallocation des intrants des parcelles tenues par des hommes en faveur de celles tenues par les femmes, on pourrait augmenter

la production globale d'un ménage – ce que plusieurs études démontrent de façon explicite. Étant donné que les écrits spécialisés en la matière sont complexes et prêtent parfois à controverse, nous en proposerons ci-après une synthèse.

L'une des études faisant le plus autorité dans ce domaine concerne le Burkina Faso. Les auteurs de l'étude ont comparé 4 700 parcelles agricoles appartenant à six villages. Si l'on excepte le travail effectué en propre, les parcelles gérées par les femmes faisaient une utilisation moindre de tous les autres intrants, à savoir: main-d'œuvre masculine et enfantine, animaux de trait et engrais organiques ou chimiques. Le rendement des femmes était inférieur à celui des hommes pour toute une gamme de cultures, et notamment de 20 pour cent pour les légumes et de 40 pour cent pour le sorgho, et cette différence s'expliquait intégralement par une moindre utilisation des intrants productifs, elle-même attribuable aux normes sociales régissant les relations entre les deux sexes. Ces mêmes auteurs considéraient qu'une augmentation de l'emploi d'intrants sur les parcelles exploitées

¹¹ Les 27 études comparatives ne quantifient pas toutes l'écart de rendement. Certaines proposent des estimations pour une seule culture, tandis que d'autres en prennent plusieurs en compte.

par les femmes pouvait donner une hausse générale de la production de l'ordre de 10 à 20 pour cent (Udry et divers collaborateurs, 1995). Une analyse plus poussée des mêmes données a indiqué qu'une réaffectation des ressources en faveur des parcelles tenues par les femmes comportait un potentiel d'augmentation générale de la production des ménages concernés de près de 6 pour cent (Udry, 1996).

Deux autres études portant également sur le Burkina Faso permettent de mieux appréhender ces questions. La première constate que les agricultrices obtiennent, par hectare, une production inférieure de 15 pour cent en valeur à celle de leurs homologues masculins. Elle constate également que, pour obtenir des rendements accrus, les agricultrices ont besoin non seulement d'un complément d'intrants, mais également de conseils dispensés par des agents de vulgarisation de sexe féminin; cette observation confirme la complémentarité entre les différents éléments de la vaste gamme d'actifs et de services nécessaires à la production agricole (Bindlish, Evenson et Gbetibouo, 1993). La deuxième étude, reprenant les données de celle d'Udry, les complète au moyen de données plus récentes et représentatives à l'échelle nationale. Elle constate que les ménages implantés dans des zones moins favorables à la production ou dans des secteurs exposés à la sécheresse tendent à répartir de façon plus efficace les ressources entre les parcelles gérées respectivement par les hommes et par les femmes que les ménages situés dans des zones plus favorables, ce qui s'explique peut-être par le fait que les risques découlant de l'inefficacité sont pour eux plus élevés (Akresh, 2008).

Les recherches portant sur les hauts plateaux éthiopiens révèlent que les ménages dirigés par des femmes produisent, en valeur, 35 pour cent de moins par hectare que ceux dirigés par des hommes, l'écart étant attribuable à une moindre utilisation d'intrants et à un accès plus restreint aux services de vulgarisation (Tiruneh et divers collaborateurs, 2001). Dans la même région, les exploitations dirigées par des hommes avaient des rendements en orge et autres céréales supérieurs de moitié à celles dirigées par des femmes, celles-ci ne disposant que de 50 pour cent de la main-d'œuvre masculine

et de moins d'un tiers de la force de traction animale dont disposaient les ménages à direction masculine (Holden, Shiferaw et Pender, 2001).

Les études concernant le Ghana observent que les femmes sont aussi efficaces que les hommes pour la production de maïs et de manioc, mais que leur rendement agricole ainsi que leurs bénéfices sont inférieurs du fait qu'elles ne parviennent pas à préserver la fertilité de leur parcelles (Goldstein et Udry, 2008). À noter que les personnes défavorisées dans les réseaux sociaux et politiques de leur village – ce qui est souvent le cas des femmes assumant la direction d'un ménage – risquent davantage de voir leurs terres expropriées lorsqu'elles les laissent en jachère; c'est pourquoi elles s'efforcent de les garder continuellement en culture, provoquant une érosion de la fertilité du sol (Goldstein et Udry, 2008). Plusieurs études concernant le Ghana confirment également que les producteurs et productrices de cacao obtiennent des rendements identiques, à condition d'utiliser la même quantité d'intrants (Quisumbing et Otsuka, 2001b; Hill et Vigneri, 2009).

Au Kenya, la valeur brute des rendements à l'hectare, pour le maïs, les haricots et le niébé, est supérieure chez les hommes, mais cet écart est mis sur le compte des différences dans l'utilisation des intrants (Saito, Mekonnen et Spurling, 1994). Dans l'ouest du Kenya, on relève que les ménages dirigés par des femmes ont des rendements inférieurs de 23 pour cent à ceux de leurs équivalents masculins, mais, dans ce cas, la différence est due à la précarité accrue de l'accès aux terres et à un niveau d'instruction inférieur (Alene et divers collaborateurs, 2008). Une étude antérieure portant sur les petits producteurs agricoles de l'ouest du Kenya constate que, s'agissant de la production de maïs, les rendements féminins sont inférieurs de 7 pour cent aux rendements masculins et ce, en grande partie en raison d'une utilisation nettement moindre d'engrais (Ongaro, 1990).

Une étude effectuée au Malawi et représentative au niveau national constate que les rendements de maïs sont supérieurs de 12 à 19 pour cent sur les parcelles cultivées par les hommes, mais observe également que les rendements sont

identiques sur un certain nombre de parcelles expérimentales pour lesquelles les femmes ont reçu les mêmes quantités d'engrais que les hommes (Gilbert, Sakala et Benson, 2002).

On dispose, pour le Nigéria, d'une masse considérable d'observations intéressant plusieurs états et tout un éventail de cultures. Dans l'état de l'Oyo, la productivité des hommes et des femmes se livrant à la culture du maïs, de l'igname, du manioc, des légumes et des légumineuses est identique (Adeleke et divers collaborateurs, 2008). Dans l'état d'Osun, le rendement des rizicultrices est inférieur de 66 pour cent à celui des riziculteurs, mais cette disparité est imputable à un taux différent d'utilisation des intrants (Oladebo et Fajuyigbe, 2007). Il en va de même pour les états d'Ondo et d'Ogun, où les femmes travaillant dans de petites exploitations de manioc obtiennent des rendements et des bénéfices inférieurs à ceux de leurs homologues masculins, soit parce qu'elles emploient moins d'intrants, soit parce que leurs intrants sont de qualité inférieure ou coûtent plus cher (Timothy et Adeoti, 2006).

D'autres études portant sur l'Afrique subsaharienne et concernant le Cameroun (Kumase, Bisseleua et Klasen, 2008), le Bénin (Kinkingninhoun-Médagbé et divers collaborateurs, 2010), la Côte d'Ivoire (Adesina et Djato, 1997) et le Zimbabwe (Horrell et Krishnan, 2009) appuient de façon quasi unanime la conclusion selon laquelle l'écart de rendement entre les exploitations masculines et les exploitations féminines est dû principalement aux différences d'accès aux ressources et aux services de vulgarisation.¹²

S'agissant des autres régions, les observations recueillies sont beaucoup moins fournies, étant donné que la ségrégation entre hommes et femmes y est, en général, moindre qu'en Afrique; toutefois, les études dont on dispose confirment généralement que les agricultrices sont au moins aussi efficaces que leurs homologues masculins. À titre d'exemple, au Népal, s'il est vrai que les unités agricoles gérées par des femmes ont, en valeur, un

rendement à l'hectare inférieur à celui des unités gérées par les hommes, l'écart s'explique presque toujours par l'utilisation moindre d'intrants (Thapa, 2008). En Chine, d'après les données provenant de l'étude nationale sur le secteur rural de la Chine, les exploitations agricoles gérées par des femmes sont au moins aussi rentables que celles gérées par des hommes (Zhang, de Brauw et Rozelle, 2004).

Certaines études choisissent comme critère de comparaison la productivité de la main-d'œuvre plutôt que le rendement, mais leurs résultats confirment le constat selon lequel les disparités de rendement sont dues à un taux différent d'utilisation des intrants. Au Bangladesh, à parité d'utilisation des intrants, la productivité de la main-d'œuvre féminine agricole est au moins aussi élevée que celle de la main-d'œuvre masculine (Rahman, 2010). Les études portant sur la productivité de la main-d'œuvre dans la culture du palmier à huile en Indonésie (Hasnah, Fleming et Coelli, 2004), la riziculture au Népal (Aly et Shields, 2010) et la culture des légumes en Turquie (Bozoglu et Ceyhan, 2007) indiquent toutes que la main-d'œuvre féminine est au moins aussi productive que la main-d'œuvre masculine lorsqu'on tient compte des différences en matière d'irrigation et de catégories de semences.

Les gains de production liés à la réduction du fossé hommes-femmes

Tous les éléments recueillis lors des études indiquent que si l'on parvenait à combler les différences en matière d'utilisation des intrants et si les agricultrices étaient mises en mesure d'atteindre les mêmes rendements que leurs homologues masculins, l'on pourrait réaliser des gains de production substantiels. Il est impossible de calculer ces gains avec précision, étant donné que l'on ne dispose pas des données nécessaires; cependant, on peut se livrer à des estimations suffisamment fiables en se fondant sur les écarts de rendement observés dans les études évoquées plus haut et en s'appuyant sur la superficie de terres agricoles gérées par des femmes.

Comme nous l'avons vu plus haut, les études portant sur l'écart de productivité

¹² Certaines études n'ont pas pu rendre compte de façon exhaustive des écarts de rendement entre agricultrices et agriculteurs, du fait qu'elles n'ont pas pris en compte toutes les disparités de ressources auxquelles sont confrontées les femmes (Zavale, Mabaya et Christy [2006], Uaiene et Channing [2009], et Lilja, Randolph et Diallo [1998]).

entre agriculteurs et agricultrices donnent, pour cet écart, une estimation moyenne de 20 à 30 pour cent et la plupart d'entre elles attribuent cette différence à une utilisation plus réduite d'intrants. Bien que la plupart de ces études aient pour champ l'Afrique subsaharienne, on voit au Chapitre 3 que des décalages semblables en matière d'intrants ont été observés dans toutes les régions. On peut donc raisonnablement en déduire qu'il existe un écart de rendement analogue dans d'autres régions, si bien qu'en réduisant la disparité observée dans l'utilisation des intrants, on pourrait améliorer les rendements sur les terres cultivées par des femmes et parvenir à la parité avec les hommes. On obtiendrait ainsi, sur ces terres, une augmentation de production de 20 à 30 pour cent qui déterminerait à son tour une amélioration de la production nationale, en fonction de la superficie totale des terres gérées par des femmes. On parviendrait de la sorte, dans les pays en développement pour lesquels on dispose de données, à une hausse moyenne de production allant de 2,5 à 4 pour cent.¹³ Si on pose que les écarts en matière d'utilisation d'intrants et de rendement sont représentatifs des autres pays en développement, il en découle des gains d'une ampleur analogue à l'échelle mondiale.

Bien entendu, les gains de production potentiels calculés selon cette méthode sont basés sur la répartition actuelle des terres entre hommes et femmes et sur un écart de rendement fixé à 20 à

30 pour cent. Il s'ensuit que les pays où les femmes ont en main une proportion plus élevée des terres cultivées, on pourrait réaliser des gains supérieurs. Toutefois, il convient de noter que la disparité générale d'accès aux ressources agricoles entre hommes et femmes est, en réalité, plus prononcée dans les pays où les femmes ont une moindre proportion des terres à leur disposition. Ainsi, les gains réalisés par la réduction du fossé hommes-femmes en matière d'accès aux ressources seraient encore plus grands dans les pays où ce fossé est le plus large. En d'autres termes, en augmentant la mise en exploitation de terres par des femmes et en leur facilitant l'obtention d'un complément d'intrants, on obtiendrait, dans un tel cas de figure, des avantages socioéconomiques plus amples que ceux évoqués par la présente analyse.

Même si l'on admet qu'une telle approche ne fournit que des estimations très approximatives, ces dernières donnent néanmoins à penser qu'en réduisant l'écart de productivité entre les hommes et les femmes, on pourrait augmenter de façon significative la production agricole dans le monde en développement. Ce faisant, on augmenterait la quantité de nourriture disponible, avec comme corollaire une réduction de la sous-alimentation. La méthode habituelle utilisée par la FAO pour estimer le nombre de personnes souffrant de sous-alimentation consiste à calculer l'apport énergétique alimentaire quotidien disponible pour la consommation dans chaque pays et à appliquer des critères propres à ce pays pour la répartition de cet apport ainsi que des seuils pour les besoins énergétiques minimums par personne (voir FAO, 2002 pour plus de détails). Les personnes tombant sous ce seuil minimum sont considérées comme souffrant de sous-alimentation chronique. La production alimentaire intérieure d'un pays est une composante clé de l'apport énergétique alimentaire quotidien, si bien que la diminution des écarts de rendement entre hommes et femmes pourrait déterminer une baisse du nombre de personnes souffrant de sous-alimentation, à condition bien sûr que la production alimentaire supplémentaire obtenue grâce

¹³ Des données concernant la part des terres cultivées par des femmes sont disponibles pour 52 pays. La méthode employée pour calculer les gains potentiels part de la définition de la production (Q), qui s'obtient en multipliant le rendement (Y) par la superficie (A): $Q = Y * A$. Ensuite, si l'on applique le scénario d'un écart de productivité de 20 pour cent, on pose que le rendement des exploitations dirigées par des femmes ne représente que 80 pour cent de celui des exploitations à direction masculine, soit $Y_f = 0,8 * Y_m$. (Les indices inférieurs f et m indiquent respectivement les femmes et les hommes). À présent, si l'on pose que P est la part des terres exploitées par des femmes, on obtient $Q = Y * A$ sous la formule: $Q = Y_f * P * A + Y_m * (1-P) * A$. Une fois trouvé Y_m , utiliser la formule $Y_f = 0,8 * Y_m$ pour obtenir Y_f . Partant de l'hypothèse que l'on a réussi à combler l'écart hommes-femmes en matière d'actifs productifs, amener Y_f au même niveau que Y_m et en dériver ainsi le nouveau niveau de production Q^* .

à la réduction du fossé hommes-femmes soit consommée dans le pays.

Lorsqu'on incorpore les gains potentiels de production calculés ci-dessus à la formule visant à estimer le nombre de personnes sous-alimentées, on obtient une quantification approximative de la contribution que la réduction de l'écart hommes-femmes pourrait apporter à la lutte contre la faim. Ainsi, si l'on comblait les écarts de l'ordre de 20 à 30 pour cent, avec comme corollaire une augmentation de la production nationale de 2,5 à 4 pour cent, on pourrait obtenir, dans les pays pour lesquels on dispose de données, un recul de 12 à 17 pour cent du nombre de personnes sous-alimentées.¹⁴ On estime qu'en 2010, 925 millions d'habitants de la planète étaient sous-alimentés, dont 906 millions dans les pays en développement (FAO, 2010g). Avec des gains d'une telle ampleur, on pourrait réduire de 100 à 150 millions le nombre de personnes qui vivent la faim au quotidien. Et pour les pays où la faim est encore plus répandue et où les femmes jouent un rôle important dans le secteur agricole, ce recul de la faim pourrait profiter à une proportion encore plus importante de personnes.

Mais ces gains de production potentiels ne représenteraient que le premier effet, un effet direct. À terme, l'amélioration de la productivité ne manquerait pas d'avoir d'autres incidences telles que l'augmentation de la demande de main-d'œuvre par le secteur agricole, mais aussi de biens et services de production locale (Hayami et divers collaborateurs, 1978; FAO, 2004). La hausse de la production pourrait entraîner une baisse des prix des produits agricoles, en fonction de la réactivité de la demande et du degré d'ouverture des échanges commerciaux. Rappelons que dans les pays en développement, la plupart des ménages sont des acheteurs nets de produits alimentaires, y compris dans les campagnes, et qu'ils bénéficieraient donc d'une chute des prix des produits alimentaires de base. En revanche, les

revenus des exploitations agricoles pourraient en pâtir, à moins que les marchés soient suffisamment développés pour absorber le surcroît de production.

Autres avantages sociaux et économiques découlant de la réduction du fossé hommes-femmes

Outre l'augmentation de la production et celle du revenu, la réduction du fossé hommes-femmes dans le secteur agricole produirait un certain nombre d'avantages sociaux et économiques de plus grande portée, en permettant aux femmes de se procurer et de maîtriser plus facilement ressources et revenus. Les faits recueillis en Afrique, en Asie et en Amérique latine montrent en effet de façon uniforme que, lorsque les femmes obtiennent un meilleur statut et affirment davantage leur pouvoir au sein du ménage, ce sont leurs familles qui en bénéficient. En augmentant leur contrôle sur les sources de revenus, les femmes se trouvent en meilleure position pour négocier lorsqu'il s'agit de prendre des décisions économiques en matière de consommation, d'investissement et de production. Lorsque les femmes exercent une plus grande influence sur les décisions économiques, on voit que leurs familles affectent une part accrue de revenus à la nourriture, à la santé, à l'instruction, aux vêtements des enfants et à leur nourriture.¹⁵ C'est pour de telles raisons qu'aujourd'hui, dans de nombreux pays, les programmes de protection sociale ciblent de façon spécifique la population féminine (voir Encadré 8).

De nombreuses études ont établi une corrélation entre le revenu dont disposent les femmes et le renforcement de leur pouvoir de négociation au sein de la famille, mais aussi l'amélioration de la situation nutritionnelle des enfants, laquelle influence à son tour la santé et les résultats scolaires (Smith et divers

¹⁴ Les données concernant la proportion de femmes exploitantes agricoles ainsi que le nombre de personnes sous-alimentées sont disponibles pour 34 pays.

¹⁵ Citons, parmi les études importantes dans ce domaine, Behrman et Deolalikar (1988), Behrman et Wolfe (1989), Kennedy et Peters (1992), Kennedy et Haddad (1994), Hoddinott et Haddad (1995), Thomas (1997), Haddad (1999), Katz (2000), Quisumbing et Maluccio (2000), Smith *et al.* (2003), Doss (2005).

ENCADRÉ 8

Canaliser les paiements de transfert vers les femmes, au titre de prestations sociales

Les programmes de transferts conditionnels représentent un type de protection sociale qui prévoit le transfert d'argent en espèces ou de prestations en nature au bénéfice de ménages généralement défavorisés, à la condition que ces ménages entreprennent certains types d'investissement en capital humain dans l'intérêt de leurs enfants. Les femmes sont souvent ciblées comme bénéficiaires de ces paiements, car on a constaté qu'elles sont plus enclines que les hommes à donner la priorité à une bonne nutrition des enfants. De manière générale, les investissements envisagés concernent la santé – par exemple les soins périnataux, les bilans de santé ou la présence à des sessions d'information sur la santé –, mais aussi l'instruction – que l'on mesure généralement au moyen des taux d'inscription et de fréquentation scolaires. Les programmes de transferts conditionnels se sont rapidement propagés dans le monde en développement. Ils ont commencé en 1997 au Mexique avec le programme Oportunidades (auparavant connu sous l'appellation PROGRESA – Programme d'éducation, de santé et de nutrition), pour se répandre dans toute la planète, si bien qu'aujourd'hui toutes les régions en développement ont un programme de transfert conditionnel sous une forme ou sous une autre, même si c'est en Amérique latine qu'ils sont les plus répandus.

Les programmes de transferts conditionnels se prêtent à une utilisation directe ou indirecte pour lutter contre les inégalités entre hommes et femmes. Hormis quelques programmes concernant les écoles secondaires, les bénéficiaires de ces transferts sont dans leur grande majorité les mères de famille. Ce choix s'appuie sur le constat irréfutable selon lequel, lorsque les femmes, et les mères en particulier, sont en mesure de gérer une proportion plus élevée du revenu des ménages, les

familles tendent à consacrer une part supérieure de leur budget à l'éducation, à la nutrition et au bien-être de leurs enfants. Ce phénomène a été confirmé par des évaluations a posteriori des programmes de transferts conditionnels: on voit que l'influence sur la façon dont l'argent est employé dépasse le simple effet de surcroît de revenus occasionné par le transfert, et que les ménages bénéficiaires consacrent une plus grande part de leurs revenus à l'alimentation (Schady et Rosero, 2008) ainsi qu'une proportion relativement plus importante de leurs revenus à l'achat d'aliments plus nutritifs (Macours, Schady et Vakis, 2008).

Ces programmes sont sous-tendus par une idée importante bien qu'implicite, à savoir qu'en orientant les transferts vers les mères de famille, ils renforcent la capacité de négociation des femmes lors de la prise de décisions internes aux ménages. Certains programmes de transferts conditionnels affrontent également de façon directe et avec de bons résultats l'inégalité entre hommes et femmes. Au Bangladesh et au Pakistan, on a instauré des programmes visant à promouvoir l'inscription des filles dans le système éducatif public. Au Bangladesh, le Projet d'assistance aux écolières du secondaire (FSSAP) offre un viatique aux fillettes et aux jeunes filles entre 11 et 18 ans pour les encourager à fréquenter l'école secondaire, tandis qu'au Pakistan, le Programme de réforme du secteur éducatif du Pendjab (PERSP) distribue des « bourses d'étude » aux fillettes de 10 à 14 ans pour favoriser leur scolarisation. Ces deux programmes ont particulièrement bien réussi à augmenter les taux d'inscription: selon les estimations de Khandker, Pitt et Funta (2003), le FSSAP a réussi à accroître le taux d'inscription des jeunes filles de 12 pour cent, tandis que le PERSP l'a augmenté de 11 pour cent, si l'on en croit Chaudhury et Parajuli (2010).

collaborateurs, 2003). C'est aux Philippines que l'on a recueilli les premiers éléments démontrant qu'en attribuant à la mère une part accrue du revenu du ménage, on augmentait de façon significative la consommation alimentaire de la famille (Garcia, 1991). Ce constat a été renforcé par les données recueillies au Brésil, selon lesquelles le revenu maternel a davantage d'incidence sur les indicateurs nutritionnels des enfants que le revenu paternel, les femmes dépensant en outre beaucoup plus que les hommes pour l'éducation, la santé, et les services à la famille (Thomas, 1997). Dans les familles élargies du Mexique, l'incidence de l'augmentation du revenu familial sur la situation nutritionnelle des enfants est fonction du titulaire de ce revenu: ainsi, lorsque la mère, ou tout autre membre féminin de la famille, jouit de revenus plus élevés, cela a un impact positif et substantiel sur la nutrition des enfants; en revanche, tel n'est pas le cas lorsque le titulaire du revenu est un homme (Djebbari, 2005). Des observations plus récentes effectuées au Malawi confirment qu'en améliorant l'accès des femmes – mais non des hommes – au crédit, on augmente les dépenses alimentaires globales de la famille et on améliore la sécurité alimentaire à long terme des fillettes (Hazarika et Guha-Khasnobis, 2008).

L'inégalité particulièrement accentuée entre les hommes et les femmes d'Asie du Sud contribue à expliquer, au moins en partie, pourquoi les taux de malnutrition infantile y sont deux fois supérieurs à ceux observés en Afrique subsaharienne (Smith et divers collaborateurs, 2003). Tant il est vrai que l'Asie du Sud, quoique mieux placée que l'Afrique subsaharienne en termes de revenu national, de démocratie, d'approvisionnements alimentaires, de services de santé et d'éducation, continue d'accuser un retard en ce qui a trait à la malnutrition infantile. C'est ce que l'on a appelé « l'énigme asiatique », dont la caractéristique est que le statut, la situation sanitaire et le taux d'urbanisation de la femme sont des facteurs déterminants dans la lutte pour combler le déficit nutritionnel des enfants. Des observations récentes effectuées au

Bangladesh confirment que la situation nutritionnelle à long terme des enfants est meilleure dans les familles où les femmes ont un statut meilleur et reconnu de manière effective (Bhagowalia et divers collaborateurs, 2010).

L'amélioration de l'égalité entre hommes et femmes pour ce qui est de l'accès aux opportunités et aux actifs productifs ne se borne pas à améliorer la nutrition, la santé et l'éducation: elle peut également avoir une incidence durable sur la croissance économique, en augmentant le niveau de capital humain dont dispose la société.¹⁶ En comblant le fossé hommes-femmes, on stimule le développement économique, tout particulièrement grâce à l'incidence de l'éducation féminine sur la fécondité, la mortalité infantile et la création de capital humain au sein de la génération suivante. Au bout de quelques années, la chute des taux de fécondité conduit à ce que Bloom et Williamson (1998) ont appelé « le cadeau démographique », à savoir que la population en âge de travailler croîtra plus vite que le reste de la population, entraînant une réduction du nombre de personnes à prendre en charge et favorisant, par là même, la croissance du revenu par habitant.

Il est vrai, par ailleurs, qu'en réduisant le fossé hommes-femmes en matière d'accès aux opportunités, on élargit le réservoir de talent; ce faisant, et partant de l'idée que le talent se répartit de façon égale entre hommes et femmes, on induit à nouveau une augmentation du capital humain au sein de la population active. Ces études sur la croissance pâtiennent des contraintes habituelles: l'impossibilité de fixer l'orientation de la causalité et le fait que la stimulation de la croissance entraîne une réduction des inégalités entre hommes et femmes, en conférant davantage de pouvoir économique aux femmes. Il demeure qu'en comblant le fossé hommes-femmes en matière d'éducation et d'emploi, on renforce la croissance à long terme.

¹⁶ Signalons quelques études importantes dans ce domaine: Dollar et Gatti (1999), Klasen (2002), Knowles, Lorgelly et Owen (2002), Kalaitzidakis et divers collaborateurs (2002), Lagerlöf (2003), et Klasen et Lamanna (2009).

■ Messages-clés

- Les agricultrices sont tout aussi efficaces que les agriculteurs, mais elles produisent moins parce qu'elles cultivent des surfaces moins importantes, qu'elles utilisent moins d'intrants et qu'il leur est plus difficile d'obtenir des services importants tels que les conseils de vulgarisation.
- En réduisant le fossé hommes-femmes en matière d'utilisation de ressources productives et de services, on pourra libérer le potentiel de productivité des femmes, ce qui est de nature à augmenter de façon substantielle la production. En comblant ce fossé, on pourrait obtenir une augmentation de la production agricole de 2,5 à 4 pour cent en moyenne dans le monde en développement, et les gains les plus importants se réaliseraient dans les pays où les femmes sont le plus engagées dans le secteur agricole et où le fossé hommes-femmes est le plus large.
- En augmentant la production agricole de cet ordre de grandeur, on pourrait réduire le nombre de personnes sous-alimentées de 12 à 17 pour cent, ce qui contribuerait de façon significative à atteindre l'Objectif 1C du Millénaire. Ainsi sont mises en lumière les synergies existant entre la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et la réduction de la pauvreté extrême et de la faim.
- Lorsque les femmes ont la maîtrise d'un supplément de revenu, elles en consacrent une part plus importante que les hommes à l'alimentation, à la santé, aux vêtements et à l'éducation de leurs enfants. Ce comportement a des effets positifs et immédiats sur le bien-être, mais aussi, à long terme, sur la formation de capital humain et sur la croissance économique, grâce à l'amélioration de la santé, de la nutrition et du niveau d'instruction.

5. Réduire le fossé hommes-femmes dans le secteur de l'agriculture et de l'emploi rural

Réduire le fossé hommes-femmes dans le secteur agricole n'est pas une mince tâche; toutefois, des progrès sont possibles et certaines interventions simples peuvent, parfois, s'avérer des instruments très puissants dans ce sens. Lorsque les politiques, les stratégies et les initiatives sont soigneusement conçues, elles peuvent agir dans le cadre des normes culturelles en vigueur, à travers les canaux des secteurs public et privé, et selon des formes qui bénéficient aussi bien aux femmes qu'aux hommes (voir Encadré 9). Nous proposons ci-après un certain nombre de recommandations concrètes et spécifiques en vue de réduire le fossé hommes-femmes en matière d'accès à la terre, au marché de la main-d'œuvre rurale, aux services financiers, au capital social et à la technologie.

Réduire le fossé en matière d'accès à la terre¹⁷

Les autorités gouvernementales ont compris depuis longtemps que si l'on veut promouvoir un développement équitable et durable de l'agriculture, il importe de garantir la sécurité du régime foncier. Cependant, les femmes n'ont pas toujours bénéficié des initiatives générales en matière de distribution des terres et de délivrance de titres fonciers, et dans certains cas elles ont subi une érosion de leurs droits coutumiers, à mesure que l'on accordait des droits formalisés aux hommes en tant que chefs de famille. De nombreux gouvernements ont tenté de renforcer les droits fonciers des femmes, au sein

du mariage et à titre individuel, mais ces efforts ont souvent été contrecarrés par l'effet conjugué des pratiques juridiques et culturelles, qui continuent de favoriser les hommes.

C'est ainsi qu'en Amérique latine, l'héritage est le mode le plus fréquent de transfert de la propriété foncière; toutefois, les filles ont beaucoup moins de chances que les garçons d'hériter d'une terre. Un grand nombre de pays de la région ont institué des réformes juridiques qui renforcent les droits des femmes mariées en matière de titres fonciers, mais les régimes d'enregistrement n'ont pas toujours facilité l'inscription, sur le même titre, du nom du mari et de celui de la femme. S'agissant de l'Asie, les femmes y sont généralement habilitées juridiquement à posséder des terres, mais elles ont souvent beaucoup de mal à faire reconnaître ce droit. Dans les régions d'Afrique subsaharienne où prévalent les régimes coutumiers de propriété, les chefs communautaires tendent à favoriser les hommes lorsqu'ils allouent des terres, en quantité comme en qualité. Lorsque c'est la propriété privée qui l'emporte, les normes culturelles imposent généralement la primauté masculine en matière de propriété et d'héritage; quant aux femmes, elles peuvent accéder à la terre grâce au lien parental avec un homme.

Éliminer la discrimination en vertu de la loi

Lorsque les droits juridiques statutaires en matière de propriété foncière restent discriminatoires à l'égard des femmes, une stratégie de base à envisager est de passer en revue et d'amender tous les textes de loi nationaux régissant la propriété foncière et les ressources naturelles. Bien que la législation foncière constitue le point de départ, il convient également de prendre en considération les mesures connexes. Ainsi, la législation en matière de famille et

¹⁷ Cette section est basée sur le document FAO (2010h), qui offre un vaste panorama des écrits spécialisés en la matière. Citons, parmi les études importantes dans ce domaine, Agarwal (1994), Agarwal (2003), Lastarria-Cornhiel (1997), Deere (2003), Deere et León (2003), Deere et Doss (2006).

ENCADRÉ 9

Mama Lus Frut: travailler ensemble pour favoriser le changement

En Papouasie-Nouvelle-Guinée, la production d'huile de palme est principalement entre les mains des petits exploitants. La récolte des palmiers à huile prévoit des tâches nettement distinctes pour les hommes et pour les femmes: les hommes coupent les régimes de fruits frais dans les arbres, tandis que les femmes ramassent les fruits tombés sur le sol et les transportent jusqu'aux bas-côtés de la route, où ils sont collectés par les agents de l'usine de broyage. Cette séparation des rôles est fermement ancrée dans la culture et dans les institutions locales.

La main-d'œuvre familiale est mobilisée pour la récolte. Alors que, dans le passé, on admettait implicitement qu'il appartenait au chef de la famille de dédommager les membres pour leur travail en leur donnant une partie du revenu tiré de la production des palmiers à huile, en réalité, bien souvent, les femmes ne recevaient rien en échange de leur travail. Tout aussi fréquemment, cette situation conduisait à des conflits à l'intérieur du ménage, si bien que les femmes renonçaient à ramasser les fruits et se tournaient vers la production de légumes, dont elles tiraient un revenu qu'elles pouvaient conserver.

Les exploitants locaux du palmier à huile s'aperçurent ainsi qu'entre 60 et 70 pour cent des fruits tombés de l'arbre restaient à terre. Ils prirent donc plusieurs initiatives afin d'augmenter la proportion de ces fruits dans le volume global de la récolte. Ils commencèrent par en retarder le ramassage afin de tenir

compte des contraintes de temps de la main-d'œuvre féminine. Dans un deuxième temps, ils distribuèrent des filets spéciaux qui facilitaient la tâche du transport des fruits en vrac jusqu'aux bas-côtés de la route. Toutefois, ces deux initiatives se soldèrent par un échec, car elles n'avaient pas correctement pris en compte les véritables raisons du refus des femmes de ramasser les fruits.

En fin de compte, le programme Mama Lus Frut fut lancé en 1997 afin de garantir aux femmes une rémunération pour leur travail. On leur remit des filets individuels ainsi que des cartes de paiement pour la récolte; de la sorte, chacune d'entre elles recevait son propre salaire mensuel en fonction du poids des fruits ramassés, salaire qui était déposé directement sur leur compte en banque personnel. Grâce à cette formule, on vit plus que doubler le nombre de femmes participant au programme, tandis que le volume de fruits ramassés et livrés aux usines de broyage enregistrait une très nette augmentation. Dès 2001, 26 pour cent du revenu que tiraient les petits exploitants du palmier à huile étaient directement versés aux femmes. La division traditionnelle du travail entre hommes et femmes ayant été respectée, les hommes réagirent positivement à cette situation et l'on vit s'atténuer les conflits domestiques à propos de la récolte du palmier à huile.

Sources: Koszczyński, 2001 et Warner et Bauer, 2002.

de régime matrimonial, de même que les lois en matière d'héritage et de logement, jouent toutes un rôle important à l'appui des efforts déployés pour garantir un traitement équitable entre hommes et femmes en matière de contrôle effectif des biens fonciers.¹⁸

¹⁸ On trouvera un complément d'information sur les femmes et leur statut juridique sur le site Web de la Banque mondiale « Women, business and the law » (Les femmes, l'entreprise et la loi) (<http://wbl.worldbank.org/>).

Reconnaître l'importance et l'incidence des droits fonciers coutumiers

De nombreux pays ont élargi la reconnaissance formelle des droits des femmes en matière d'héritage et de propriété de biens fonciers; cependant, en raison des pratiques coutumières et de l'incapacité d'un grand nombre de femmes à faire valoir les droits que leur confère la loi, il est fréquent que les dispositions juridiques officielles restent lettre morte. Souvent dans ces pays, s'agissant des questions relatives à la terre,

la tradition est plus forte que la loi. C'est ainsi que les tentatives de réformes entreprises pour concrétiser les droits fonciers reconnus par la loi aux femmes célibataires comme aux femmes mariées se heurtent à la résistance des autorités chargées précisément de la réforme foncière, mais aussi des associations de paysans, des autorités villageoises et des hommes en tant que chefs de famille. Étant donné qu'il est difficile d'obtenir l'application de droits établis par la loi lorsque ceux-ci ne sont pas considérés comme légitimes, il est essentiel de reconnaître les droits fonciers d'origine coutumière et d'œuvrer en collaboration avec les chefs communautaires afin de garantir une protection effective des droits des femmes. À ce propos, il peut être utile de renforcer les droits traditionnels d'usufruit dont jouissent les veuves et les femmes divorcées, afin de leur assurer un régime foncier plus sûr, au cas où un statut de pleine propriété provoquerait des résistances.

Sensibiliser les fonctionnaires et représentants officiels et les évaluer en fonction d'objectifs liés à la parité hommes-femmes

Il se peut que les agents des services fonciers locaux n'aient pas une bonne connaissance des lois et des objectifs concernant l'équité entre hommes et femmes, qu'ils ne disposent pas des mécanismes ou des instruments voulus, ou encore qu'ils n'aient pas la volonté de les mettre en œuvre. Il convient en effet que les lois soient appuyées par des règlements et par des directives tenant compte des spécificités masculines et féminines et contribuant à sensibiliser les agents des ministères de l'Agriculture, des administrations foncières et des autres organismes concourant à la mise en œuvre des orientations fixées par le législateur en matière d'équité hommes-femmes. Il est également nécessaire de former de façon appropriée le personnel appartenant aux différentes institutions qui mettent en application les droits fonciers, y compris les bureaux d'enregistrement des titres fonciers, les régimes cadastraux, les offices de délivrance des titres fonciers et enfin les magistrats et tribunaux ayant juridiction dans ce domaine. Il peut également être utile d'équilibrer l'allocation de postes entre hommes et femmes dans ces institutions. Lorsque les circonstances s'y prêtent,

il convient d'évaluer les résultats obtenus par ces agents en fonction des objectifs de parité hommes-femmes. La participation des organisations féminines à un tel processus est de nature à faciliter la réalisation de ces objectifs. De plus, il convient de suivre de près l'évolution relative aux objectifs d'égalité d'accès et de sécurité en matière de régime foncier, et il faut que les agents concernés soient tenus de rendre compte des résultats obtenus.

Au Nicaragua, le processus de légalisation de la propriété, dont la coordination a été assistée par le Bureau des affaires féminines, comprenait un volet de sensibilisation des agents et de campagnes d'information concernant l'insertion des femmes dans ce processus (FAO, 2010h). Cette initiative a contribué à familiariser les hommes et les femmes avec les droits fonciers de la femme et à mieux les faire accepter – même s'il a fallu, pour cela, organiser plusieurs cycles de formation.

Former les femmes en matière de droits fonciers

Si l'on veut promouvoir l'égalité entre hommes et femmes dans le cadre des programmes fonciers, il est essentiel de renforcer la culture juridique de la population féminine en améliorant la diffusion et l'accessibilité des informations pertinentes et en mettant sur pied des services juridiques de soutien. Une fois acquis ces rudiments juridiques, les femmes pourront non seulement connaître les droits dont elles disposent, mais également la manière dont ceux-ci peuvent être appliqués et protégés. Il importe que les agents responsables de l'application des programmes fonciers s'emploient activement à sensibiliser les hommes et les femmes à l'égard des dispositions portant sur l'égalité entre les sexes, et notamment sur la possibilité d'établir des titres conjoints plutôt que de laisser la question se régler à travers une entente privée entre époux (Ikdahl, 2008; Brown, 2003).

Les organisations de la société civile peuvent également jouer un rôle utile dans la promotion de ces connaissances juridiques. Au Mozambique, lorsqu'on a incorporé les éléments de la législation foncière au programme d'alphabétisation et lorsque les organisations non gouvernementales ont

distribué, de façon répétée et sur une longue période, des informations concernant cette même législation, les femmes en ont retiré une meilleure connaissance de leurs droits en la matière (FAO, 2010h).

C'est précisément en raison de leur importance primordiale que les problèmes de régime foncier prètent souvent à contentieux, mais aussi que les femmes souhaitant affirmer leurs droits risquent de faire l'objet de pressions de la part de leurs familles et de leurs communautés. Il est donc vital de les aider en leur fournissant une protection juridique ainsi que des services d'assistance juridique à un prix abordable. Il serait utile, à ce propos, d'organiser des services juridiques itinérants, comprenant du personnel formé aux questions foncières, au cours de programmes de formalisation des droits fonciers.

Veiller à donner la parole aux femmes

Si l'on veut aider les femmes à jouir de droits bien établis, il faut les aider à progresser dans ce sens grâce à une bonne représentation. Les organisations féminines peuvent contribuer efficacement à promouvoir la participation locale, à renforcer le consensus et à améliorer la sensibilisation à tous les niveaux. Les organisations féminines jouent un rôle particulièrement précieux étant donné que, de manière générale, les femmes ne sont pas bien représentées dans les organismes décisionnels; en outre, ces associations contribuent souvent de façon concrète à faire pression pour que les initiatives gouvernementales incorporent les femmes sur un pied d'égalité.

Le cas du Rwanda illustre bien la façon dont les institutions étatiques et les organisations de la société civile peuvent associer leurs efforts pour garantir les droits fonciers des femmes. Le Rwanda a réformé avec succès ses lois en matière d'héritage et de régimes fonciers, et il se distingue aujourd'hui par la qualité du cadre juridique propice à l'équité entre hommes et femmes dans ces domaines. L'entrée en vigueur de la nouvelle législation a été rendue possible par la participation des femmes au sein des autorités locales: la constitution de 2003 fixe en effet un seuil de 30 pour cent de représentation féminine dans tous les organismes décisionnels.

Dans le même ordre d'idées, en République-Unie de Tanzanie, les conseils fonciers de villages, qui règlent les différends en matière foncière, se composent de sept membres dont trois doivent obligatoirement être des femmes (Ikdhahl, 2008). En Éthiopie, le processus de certification des titres fonciers a été loué pour son efficacité, son coût abordable, sa rapidité et sa transparence; en outre, les objectifs d'équité entre hommes et femmes ont bénéficié du fait que les comités d'administration opérant au niveau local doivent obligatoirement comporter au moins une femme parmi leurs membres. En République démocratique populaire lao, les femmes n'étaient pas habilitées à recevoir de titres fonciers jusqu'au moment où l'Union des femmes lao a commencé à participer au processus de délivrance des titres de propriété. L'Union, qui opère au niveau national et au niveau local, déploie une activité d'information destinée aux hommes comme aux femmes à propos du processus de délivrance de titres et des droits qui y sont associés; elle s'efforce également d'élaborer des procédures tenant compte des spécificités hommes-femmes, et de former du personnel de terrain local en vue de leur application.

Il convient que les femmes soient pleinement intégrées à la mise en œuvre des programmes fonciers. En formant des membres de la communauté aux fonctions de techniciens juridiques, de topographes et de médiateurs de conflit, on peut contribuer au renforcement du savoir-faire détenu au sein de la communauté et augmenter les chances que soient prises en compte les préoccupations des femmes.

Adapter les procédures administratives

De simples mesures, comme prévoir l'espace voulu pour deux noms sur les formulaires d'enregistrement des titres fonciers, peuvent contribuer puissamment à encourager l'établissement de titres conjoints et à protéger les droits des femmes au sein de l'union matrimoniale. C'est ainsi qu'au Brésil, on a garanti aux femmes des droits d'accès égaux aux terres distribuées à l'occasion de la réforme agraire de 1988; cependant, elles étaient rares à être inscrites comme bénéficiaires, du fait que les formulaires d'enregistrement ne les mentionnaient que comme personnes à charge. Les formulaires ont été modifiés en 2001 de manière

à y inclure le nom des deux conjoints comme co-candidats ou co-bénéficiaires (Deere, 2003).

Il est fréquent, en outre, que les femmes des campagnes ne puissent produire les documents, tels que les extraits de naissance, nécessaires à l'obtention de titres fonciers; en conséquence, il pourra être nécessaire de les aider à se procurer de tels documents. On pourrait également atténuer le risque de fraude et de manipulation en plaçant sur le titre foncier la photographie de ses propriétaires. C'est ainsi que le programme foncier de l'Éthiopie exige que les certificats délivrés aux femmes portent leurs photographies de manière à mieux garantir qu'elles conserveront le contrôle de leurs terres. Cette mesure, applaudie pour avoir amélioré la sécurité du statut d'occupation, a facilité l'affermage des terres concernées par les femmes qui en étaient propriétaires (Deininger et divers collaborateurs, 2007).

Recueillir des données ventilées par sexe aux fins de l'élaboration des politiques et de leur suivi

Le recueil de données ventilées par sexe est de nature à améliorer l'élaboration et l'efficacité des programmes de délivrance de titres de propriété. À titre d'exemple, au Cambodge, une évaluation de la dimension sociale a été effectuée avant la mise en œuvre d'un projet de délivrance de titres de propriété; cette évaluation a fourni des indications très utiles sur les inégalités entre hommes et femmes en matière de propriété foncière, indications qui ont été utilisées par la suite pour documenter la mise en œuvre du programme. Le fait que 78 pour cent des nouveaux titres aient été émis conjointement, c'est-à-dire au nom du mari comme de la femme, témoigne du succès rencontré par cette initiative d'intégration des femmes.

Réduire le fossé sur les marchés ruraux du travail¹⁹

Leur force de travail représente, pour la plupart des femmes du monde en développement, le bien essentiel dont

elles disposent. L'agriculture occupe une place de premier plan comme source de travail indépendant ou d'emploi salarié, en particulier pour les femmes, mais aussi pour les hommes qui n'ont ni la formation ni les ressources voulues pour trouver un emploi dans d'autres secteurs. Considérée dans un tel contexte, l'agriculture contribue également à atténuer la pauvreté.

La croissance du secteur agricole crée une demande de main-d'œuvre et exerce une pression à la hausse sur les salaires réels de la main-d'œuvre non qualifiée. Ces deux facteurs ont des répercussions positives pour les hommes, mais surtout pour les femmes vivant dans la pauvreté (voir Chapitre 3).

Le principe selon lequel l'emploi et la qualité de la vie au travail revêtent tous deux une importance est repris dans la Cible 1B de l'Objectif 1 du Millénaire (OMD 1B): « Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif ». Le Programme des Nations Unies relatif au travail décent, mis au point pour atteindre l'OMD 1B, s'attache à promouvoir quatre objectifs qui couvrent la création d'emplois, la protection sociale, l'application des normes et règlements régissant le travail, et le dialogue social.

Cibler les multiples efforts d'adaptation imposés aux femmes

La question qui affecte le plus directement la participation des femmes au marché du travail est peut-être celle du temps alloué aux fonctions productives et aux fonctions procréatrices, qui reflètent les normes sociales en vigueur et les responsabilités en matière d'éducation des enfants. Comme nous l'observons à l'Encadré 3 (voir page 15), dans la plupart des zones rurales les femmes se chargent de la majeure partie du travail lié à l'éducation et aux soins des enfants, à la préparation de la nourriture et à d'autres responsabilités domestiques telles que rapporter le combustible et l'eau. En outre, les femmes participent de façon intensive mais non rémunérée à la production agricole. Si l'on prend en compte toutes les activités ménagères, on voit que les femmes ont généralement des journées de travail plus longues que les hommes. Par ailleurs, elles doivent continuellement s'adapter aux obligations qui réclament leur temps.

¹⁹ L'analyse contenue dans cette section s'appuie sur Termine (2010).

C'est pourquoi, en l'absence de politiques et d'investissements dans les technologies visant à économiser la main-d'œuvre, il leur est souvent impossible d'envisager d'entrer sur le marché du travail, même lorsque l'occasion leur en est offerte. Nous traitons séparément des technologies permettant d'économiser la main-d'œuvre dans la section intitulée « Comblent le fossé technologique » (voir page 65).

Pour pouvoir améliorer l'insertion des femmes sur le marché du travail, il faut également que les gouvernements créent un climat favorable à l'investissement en renforçant les droits de propriété et en fournissant infrastructures et services publics sous forme de réseaux routiers, d'adduction d'eau et d'électricité par exemple. Les inégalités dont souffrent les femmes en matière d'accès aux actifs et aux ressources tels que la terre limitent leurs options en matière d'emploi autonome. En facilitant l'accès des femmes au bois de feu, à l'eau et aux marchés, on atténue les contraintes qui pèsent sur leur temps disponible, ce qui peut améliorer de façon appréciable leur capacité d'emploi salarié ou autonome. Il importe d'intéresser les femmes à la planification des investissements en tout début de processus. Au Pérou, par exemple, la participation directe des femmes à la conception d'un projet de routes rurales a permis de prendre davantage en compte leurs besoins; ainsi, l'amélioration des voies ne s'est pas limitée à celles qui relient les localités, mais elle a été étendue à un grand nombre de pistes de transport non destinées aux véhicules motorisés, utilisées principalement par les femmes, mais ignorées jusque-là par les autres travaux de réfection du réseau routier. Grâce à la réduction du temps nécessaire pour se procurer de la nourriture et du combustible, les femmes ont réussi à être davantage présentes sur les marchés et les foires, si bien que 43 pour cent d'entre elles ont déclaré avoir obtenu un meilleur revenu (Banque mondiale, 2008).

Réduire les inégalités entre hommes et femmes en matière de capital humain

Les femmes continuent d'être fortement surreprésentées parmi les analphabètes (ONU, 2009). En leur donnant plus facilement accès à une instruction de meilleure qualité, on contribue à réduire

une partie de l'écart entre les salaires et, chose plus importante, on leur permet de diversifier leurs activités en élargissant l'éventail des possibilités qui leur sont offertes. Dans les pays où l'agriculture est une source importante d'emploi pour les femmes, il convient que les activités de formation remédient aux carences en matière de qualifications et de connaissances et qu'elles soient axées sur les services de vulgarisation et la formation professionnelle. Par ailleurs, les choix parentaux en matière d'instruction des enfants sont influencés par la probabilité plus élevée qu'auront ces derniers d'obtenir un emploi dans un secteur donné. Aux Philippines, les femmes sont mieux placées que les hommes pour obtenir des emplois en dehors des exploitations agricoles, ce qui explique en partie que les filles parviennent à un degré d'instruction plus élevé que les garçons (Quisumbing, Estudillo et Otsuka, 2003).

Il convient de concentrer les interventions sur le taux de fréquentation scolaire des filles, sur les actions en matière de santé telles que l'immunisation et sur les interventions nutritionnelles prenant en compte les besoins spécifiques des femmes tout au long de leur cycle de vie. À noter que les programmes de transferts conditionnels (voir Encadré 8, page 50), qui visent souvent les femmes au sein du ménage, ont contribué de façon utile à améliorer le niveau d'instruction, de santé et de nutrition des enfants et des femmes (Quisumbing et Pandolfelli, 2010).

Tirer parti des programmes de travaux publics

Le travail non structuré est une source importante de revenus pour les femmes lorsqu'elles ne disposent pas de qualifications spécifiques, tout particulièrement en période de crise. Les grands programmes de travaux publics peuvent alors apporter un soutien aux travailleurs non qualifiés, y compris les femmes. Il s'agit de chantiers de développement des infrastructures faisant appel à un fort coefficient de main-d'œuvre et fournissant ainsi des liquidités ou des rémunérations sous forme de nourriture en échange de travail. Ces programmes présentent plusieurs avantages: ils opèrent un transfert de revenus en faveur des pauvres; ils sont souvent conçus de manière

à combler le manque de ressources pendant la morte-saison, qui oblige à « se serrer la ceinture »; ils remédient aux carences d'infrastructures touchant les routes rurales, les périmètres d'irrigation, les systèmes de collecte de l'eau, les plantations d'arbres, les établissements scolaires et les dispensaires médicaux; en règle générale, compte tenu du rendement relativement faible et de l'intensité du travail physique requis, les bénéficiaires visent généralement les prestataires eux-mêmes (Subbarao, 2003), ce qui autorise des coûts administratifs inférieurs à ceux de nombreuses autres mesures de protection sociale. Par ailleurs, étant donné que ces programmes exigent de leurs bénéficiaires une contrepartie sous forme de travail, ils sont bien acceptés politiquement (Bloom, 2009); en revanche, il peut être beaucoup plus difficile d'obtenir l'approbation de transferts purs et simples d'argent, surtout de la part des électeurs des classes moyennes (voir notamment Behrman, 2007).

Le Programme éthiopien de protection sociale à but productif, lancé en 2005 dans le cadre de la stratégie de sécurité alimentaire du gouvernement éthiopien, réussit à toucher aujourd'hui plus de 7 millions de personnes exposées de façon chronique à l'insécurité alimentaire. Le soutien qu'il apporte aux femmes enceintes et aux mères allaitantes constitue une aide importante pour beaucoup d'entre elles. Au niveau communautaire, la création de systèmes de collecte de l'eau et le lancement d'initiatives de remise en état des terres constituent une évolution positive tant pour les femmes que pour les hommes. Les femmes bénéficient de cette initiative car, une fois que les hommes ont travaillé coude à coude avec elles sur les chantiers de travaux publics, ils changent d'attitude et arrêtent de soutenir que les femmes ont une capacité inférieure de travail. Ce programme a permis d'améliorer la production alimentaire des ménages et il contribue à faire face aux coûts nécessaires pour pourvoir aux besoins des enfants, qu'il s'agisse des vêtements, de l'instruction ou des soins de santé (Holmes et Jones, 2010), avantages particulièrement précieux dans le cas des ménages dirigés par des femmes qui, jusque-là, n'avaient guère d'autres sources de soutien économique.

En Inde, la Loi nationale sur la garantie de l'emploi rural a été introduite en 2005 dans le but d'améliorer le pouvoir d'achat des populations rurales. Elle confère une garantie juridique d'une durée de 100 jours d'emploi annuel aux membres adultes de tout foyer rural disposé à accomplir des tâches manuelles non qualifiées sur des chantiers publics en échange du salaire minimum statutaire. Elle vise également à habiliter les femmes en promouvant leur participation à la force de travail selon un quota établi, à savoir que dans chacun des états concernés, les femmes doivent représenter au moins un tiers de l'ensemble des travailleurs inscrits et demandeurs de travail en vertu de ce programme. De plus, la loi stipule que les salaires masculins et féminins seront égaux. Il semble que, lorsque les femmes sont employées dans ce programme, leur statut s'en trouve renforcé, notamment si le salaire est versé directement sur leur propre compte en banque. La loi prévoit aussi la fourniture de services de garderie, de manière à renforcer la participation féminine; toutefois, la mise à disposition effective de ces garderies continue de poser de gros problèmes (Jandu, 2008; Holmes et Jones, 2010).

Renforcer les droits des femmes et leur expression

Dans les communautés rurales en particulier, la difficulté qu'ont les femmes à s'exprimer est à la fois la cause et la conséquence des différences de statut entre hommes et femmes que l'on observe sur les marchés ruraux du travail. Les changements institutionnels en matière d'emploi non structuré dans le secteur agricole peuvent contribuer à créer des possibilités de travail dans la dignité tout en renforçant le statut économique et social et, par la même occasion, en réduisant les inégalités. L'effet conjugué des politiques publiques et des textes législatifs est de nature à influencer les attitudes et les valeurs qui, au niveau du corps social, sous-tendent les inégalités entre hommes et femmes. Il est essentiel que le gouvernement légifère afin de garantir des conditions d'emploi équitables, propres à protéger les travailleurs du secteur structuré comme ceux comptant sur des emplois occasionnels, les femmes plus particulièrement.

Les gouvernements peuvent notamment aider les femmes à s'organiser dans le cadre d'emplois non structurés. Parallèlement, les négociations collectives et l'application de normes volontaires peuvent jouer un rôle important, en conjonction avec les dispositions législatives plus formalisées. Quant aux associations de producteurs et aux syndicats de travailleurs du monde rural, leur rôle peut être vital dans la négociation de conditions d'emploi plus équitables et plus sûres, notamment pour obtenir de meilleurs prix et de meilleurs salaires, mais aussi pour promouvoir l'équité entre les sexes et un emploi décent pour les hommes comme pour les femmes.

Il demeure toutefois que les mécanismes institutionnels verticaux et horizontaux toujours dominants à ce jour, qu'il s'agisse des organisations de producteurs, des coopératives, des syndicats de travailleurs ou des mécanismes de sous-traitance, sont généralement contrôlés et gérés par des hommes. Il convient donc de mettre en œuvre une campagne efficace d'habilitation des femmes, tant parmi les membres de ces organisations qu'à leur tête, afin de donner aux femmes des campagnes une voix plus forte et un pouvoir décisionnel accru.²⁰ Il faut aussi promouvoir parallèlement l'ouverture aux problèmes d'égalité hommes-femmes au sein des organes représentatifs, en assurant toutefois la formation des hommes et des femmes qui les composent, car la simple présence de femmes ne garantit pas nécessairement un effort effectif de promotion. En effet, les représentantes n'ont pas toujours les aptitudes requises pour aborder les problèmes dans l'optique voulue, notamment lorsque la division des rôles est perçue comme rigide ou lorsqu'il existe une résistance marquée, voire des conflits avec les intérêts masculins. La sensibilisation aux problèmes d'égalité entre hommes et femmes a également sa place auprès des agents des institutions travaillant au contact avec les femmes et chargés de mettre en œuvre des politiques axées sur le comblement du fossé hommes-femmes.

²⁰ On trouvera un complément d'information concernant la représentation parlementaire des femmes sur le site Web de l'Union interparlementaire (www.ipu.org).

S'employer à réduire le fossé en matière de services financiers²¹

L'accès des femmes aux services financiers est conditionné par leur situation juridique, sociale et économique au sein de la communauté et du foyer. Certaines des interventions nécessaires pour réduire le fossé hommes-femmes en matière d'accès aux services financiers sont semblables à celles nécessaires pour d'autres catégories d'actifs. À titre d'exemple, lorsqu'on confère aux femmes des droits contractuels égaux en matière financière, on accomplit un premier pas essentiel dans les pays où les restrictions d'ordre juridique et coutumier empêchent les femmes d'ouvrir des comptes d'épargne, d'obtenir des prêts ou de contracter des polices d'assurance à titre personnel.

Comme nous le décrivons au Chapitre 3, les programmes de microfinancement ont contribué de façon très efficace à surmonter les barrières auxquelles sont confrontées les femmes qui souhaitent profiter des services offerts sur le marché officiel du crédit. Nous proposons, ci-après, des considérations visant à améliorer l'accès des femmes aux services financiers.

Familiariser les femmes avec le domaine financier

Il importe que les institutions financières, mais aussi les autorités gouvernementales et les ONG, proposent des formations de base en matière financière pour que les femmes soient en mesure de comparer les produits offerts et de prendre des décisions, en toute connaissance de cause, quant aux caractéristiques et aux conditions entourant les produits disponibles (Mayoux et Hartl, 2009). On pourrait, à cette fin, entreprendre de diffuser des supports d'information et de promotion dans des lieux ou à travers des canaux accessibles aux femmes, ou encore simplifier les procédures de candidature

²¹ Le contenu de cette section est basé sur Fletschner et Kenney (2010). Citons, parmi les études importantes dans ce domaine, Berger (1989), Goetz et Gupta (1996), Pitt et Khandker (1998), Hashemi, Schuler et Riley (1996), Baydas, Meyer et Alfred (1994), Fletschner (2009), Fletschner et Carter (2008), Ashraf, Karlan et Yin (2010), Pitt, Khandker et Cartwright (2006), Holvoet (2004), Hazarika et Guha-Khasnobis (2008), Besley (1995), Boucher, Carter et Guirkingner (2008) et Banque mondiale (2007a).

et les adapter au degré d'alphabétisation et d'aptitude au calcul de la population féminine; on pourrait enfin simplifier les contrats d'assurance et en communiquer les conditions en employant un langage et des exemples aisément compris par les femmes ayant atteint un degré moindre d'alphabétisation.

Élaborer des produits répondant aux besoins des femmes

Au cours des dernières années, on a accompli des progrès notables dans la diffusion des produits d'assurance parmi les petits exploitants agricoles et les habitants des zones rurales. C'est ainsi que l'assurance-récolte et l'assurance-bétail, entre autres, sont de plus en plus proposées aux exploitants comme mesures de protection. Cependant, ces produits sont généralement conçus sans que l'attention nécessaire soit prêtée aux différences entre les sexes, et l'on ignore dans quelle mesure exacte les femmes peuvent réellement en bénéficier. Il convient de souligner une exception à cette tendance, à savoir l'approche adoptée par BASIS, une importante institution de microfinancement qui propose, en Inde, une assurance contre les préjudices d'ordre météorologique aux membres de groupements féminins d'autoassistance dans les régions vulnérables à la sécheresse (Fletschner et Kenney, 2010).

Un certain nombre d'institutions financières multilatérales et d'ONG offrent par ailleurs aux femmes des polices d'assurance-santé (voir Tableau 2). Dans les villages à faible revenu, où la maladie risque d'entraîner un manque à gagner aux effets dévastateurs, les femmes sont particulièrement vulnérables à ce genre de perturbations. Étant donné qu'il leur revient plus fréquemment de s'occuper des malades, lorsque la maladie frappe le foyer, elles ont plus de mal à se consacrer à des activités génératrices de revenus et à peser sur les décisions familiales.

Par ailleurs, les événements qui scandent la vie comme la naissance, la mort ou le mariage et qui sont accompagnés de cérémonies à connotation culturelle constituent autant d'épreuves pour les ménages ruraux. La majeure partie des plans de microassurance décrits dans ce document concernent la couverture des dépenses liées à la grossesse et à la naissance. D'autres proposent des contrats d'assurance-vie

et d'assurance-funérailles (Sriram, 2005; Mgobo, 2008). Cependant, les mesures informelles de protection sociale, telles que les sociétés d'aide aux obsèques, conservent un rôle important comme mécanismes de régularisation des revenus pour les foyers ruraux; ces mécanismes sont particulièrement utiles aux femmes, car elles risquent de perdre tout leur patrimoine à la mort de leur mari (Dercon et divers collaborateurs, 2007; Mapetla, Matobo et Setoi, 2007).

Promouvoir une culture d'accueil et d'habilitation des femmes

Il convient que les organismes de prêts et les autres institutions financières s'efforcent de promouvoir, dans toutes leurs structures, une culture propice à l'équité entre hommes et femmes (Banque mondiale, FAO et FIDA, 2009). Il faut en outre que les femmes soient consultées et invitées à participer aux discussions, aux prises de décision, à la planification et à la fourniture de services, en veillant à ce que les stratégies de commercialisation, les promotions hiérarchiques et la fourniture de prestations soient sensibles aux besoins spécifiques des femmes. Par ailleurs, le fait d'incorporer des hommes aux initiatives et aux groupes féminins peut avoir un effet positif sur les relations entre hommes et femmes et améliorer le degré de succès d'un projet; mais cela risque également de diluer l'orientation féminine de ces activités (Armendáriz et Roome, 2008).

De nombreuses observations indiquent que l'octroi de prêts aux femmes permet aux ménages de diversifier et d'augmenter leur revenu, et présente également d'autres avantages tels qu'une plus grande variété de sources de revenus, une participation accrue au marché du travail, une instruction plus poussée et une meilleure santé. Cependant, les prêts ne contribuent pas nécessairement à habiliter les femmes lorsque celles-ci ne jouissent pas du contrôle des actifs qu'elles constituent ou de ceux dont la valeur augmente (Garikipati, 2008).

Il convient de citer, parmi les produits élaborés pour renforcer la position des femmes, les prêts de la Grameen Bank orientés vers l'achat de terres ou de maisons et qui exigent que ces prêts aient comme titulaire une femme. Il faut également mentionner, en Inde, la Société de crédit et d'épargne des ménages, qui offre des

prêts aux parents qui achètent des biens destinés à leurs filles, ce qui permet à celles-ci de générer des revenus, de retarder leur mariage et de disposer de biens qui restent leur propriété lorsqu'elles se marient (Mayoux et Hartl, 2009). C'est dans le même esprit que toute une série de produits ont été

élaborés afin de bénéficier à d'autres femmes appartenant à la communauté de façon indirecte (Mayoux et Hartl, 2009), tels que les prêts aux entreprises qui emploient des femmes et à celles qui proposent des prestations utiles à d'autres femmes, comme les garderies.

TABEAU 2
Choix d'exemples de produits d'assurance-santé orientés vers la population féminine

PRESTATAIRE ET PAYS	BÉNÉFICIAIRES	DÉTAILS
Comité pour le progrès rural du Bangladesh (BRAC) Bangladesh	Au début, uniquement des membres du BRAC; depuis 2007, ouvert à tous les membres de la communauté (les titulaires des contrats d'assurance sont des femmes rurales pauvres)	Année de lancement: 2001 Membres: 10 000 (à compter de 2004) (Matin, Imam et Ahmed, 2005) Résultats: 55 pour cent de non-renouvellements après la première année; les foyers parmi les plus pauvres sont généralement les moins informés de l'existence du programme, tandis que les foyers moins défavorisés sont plus enclins à s'inscrire; certain(e)s client(e)s ont eu du mal à acquitter la prime annuelle; d'autres, qui se sont inscrit(e)s mais sans utiliser les services, ont trouvé que c'était « du gaspillage » (ibid.)
SKS Bangladesh	Les titulaires de prêts de SKS, principalement des femmes, (portée de la couverture: conjoint et jusqu'à deux enfants)	Année de lancement: 2007, portée élargie en 2009 pour couvrir le conjoint (en général le mari). Membres: 210 000 (à compter de 2008); inscription obligatoire pour tout nouvel octroi ou renouvellement de prêt (à compter de 2007) (Chen, Comfort et Bau, 2008) Résultats: les femmes de 16 à 30 ans sont les plus grosses emprunteuses (ibid.)
Association des travailleuses indépendantes (SEWA) Inde	Membres de SEWA et non-membres (les titulaires des polices d'assurance sont des femmes)	Année de lancement: 1992 Membres: 110 000 (à compter de 2003), les deux tiers provenant de zones rurales (Ranson et divers collaborateurs, 2006) Résultats: atténue la vulnérabilité aux perturbations en général, mais la lenteur du traitement des dossiers est coûteuse pour la clientèle; au début, la couverture était obligatoire pour toute personne bénéficiant d'un prêt, mais dès qu'elle est devenue facultative, 80 pour cent des titulaires y ont renoncé (McCord, 2001)
SPANDANA Inde	Titulaires de prêts (volet obligatoire du contrat de prêt) (Sriram, 2005; CGAP, 2004)	Année de lancement: 2003 (Sriram, 2005) Membres: 84 000, y compris les conjoints (à compter de 2004) (CGAP, 2004). En 2007, 96,5 pour cent des titulaires de prêts étaient des femmes (Mix Market, 2010)
Association de Port Soudan pour le développement de la petite entreprise (PASED) / Apprendre pour être mieux armé contre la pauvreté (LEAP) Soudan	Membres féminins de l'ONG (accès individuel à faible coût à l'assurance-maladie publique) (Mayoux et Hartl, 2009)	Année de lancement: 2007 (Mayoux et Hartl, 2009) Nombre de membres: inconnu
Caisse fiduciaire des femmes du Kenya (KWFT) Kenya	Femmes à revenu faible et moyen, option de couverture des membres de la famille	Année de lancement: 2008 Nombre de membres: inconnu, pourrait atteindre 100 000 (nombre total des membres de KWFT) (Mgobo, 2008)
Services financiers et services bancaires mondiaux de la Zurich pour les femmes (WWB) (envergure mondiale)	Personnes affiliées à WWB (membres féminins d'instituts de microfinancement)	Année de lancement: 2009 Nombre de membres: encore inconnu, mais le réseau WWB compte 21 millions de membres (WWB, 2010)

Utiliser la technologie et des canaux innovants pour la fourniture de prestations

Il est possible de faciliter l'accès des femmes au capital en recourant à des innovations technologiques telles que les cartes prépayées et les formules de téléphones mobiles, qui leur permettent d'effectuer les remboursements périodiques de prêts ainsi que des transferts de fonds sans devoir parcourir de longues distances; on leur permet ainsi de contourner les contraintes d'ordre social qui restreignent la mobilité des femmes ou les interactions qui leur sont nécessaires (Duncombe et Boateng, 2009). Dans le même ordre d'idées, une banque du Malawi orientée vers la petite épargne a introduit des innovations qui donnent aux femmes une meilleure maîtrise de leurs revenus, comme l'utilisation de cartes biométriques grâce auxquelles la personne titulaire de la carte, et elle seule, peut retirer de l'argent du compte d'épargne, mais aussi ouvrir un compte sans devoir produire une carte d'identité – document dont bien des ruraux ne disposent pas. Cette innovation a permis à la banque d'attirer un grand nombre de femmes comme déposantes (Cheston, 2007, cité dans Quisumbing et Pandolfelli, 2010).

Les institutions financières de pays comme le Brésil, l'Inde, le Kenya, les Philippines et l'Afrique du Sud ont réussi à atteindre les clients ruraux à moindre coût en ouvrant des sites de transactions dans des bureaux de poste, des stations d'essence et des magasins; par ailleurs, un grand nombre de fournisseurs de services de télécommunications offrent à leurs clients la possibilité d'effectuer des paiements ou des transferts de fonds (Banque mondiale, 2007a). Ces nouveaux sites, plus facilement accessibles, peuvent être particulièrement utiles aux femmes des campagnes qui ont du mal à faire le trajet jusqu'aux agences des centres urbains.

Réduire le fossé en matière de capital social grâce aux associations féminines

Le renforcement du capital social détenu par les femmes peut constituer une démarche efficace pour améliorer les échanges d'informations et la répartition des

ressources, affronter les risques ensemble et faire en sorte que la voix des femmes soit entendue à tous les niveaux de prise de décisions. Les organisations communautaires, y compris les associations féminines, peuvent être un catalyseur utile pour la création de capital social. Une fois structurées en coopératives de production, en associations d'épargne ou en consortiums commerciaux, ces organisations peuvent promouvoir la production et aider les femmes à garder le contrôle du revenu supplémentaire qu'elles engendrent, comme l'a démontré une initiative basée sur la polypisciculture au Bangladesh. Grâce au succès remporté par cette initiative et aux revenus générés, la position des femmes s'est trouvée renforcée, dans leur ménage comme au sein de leur communauté (Naved, 2000).

La mise en commun des ressources, qui permet d'opérer sur une plus grande échelle, peut également aider les femmes à surmonter des contraintes que connaissent les exploitants isolés. Au Kenya, certaines exploitantes ont mis en commun leurs parcelles et se sont organisées de manière à mettre sur pied des associations d'épargne et à traiter collectivement avec les stockistes et avec les opérateurs commerciaux, ce qui leur a permis de résoudre les problèmes posés par l'accès à la terre, au crédit et aux informations (Spring, 2000). L'exemple de l'Association des travailleuses indépendantes (SEWA), fondée en 1972 à Ahmedabad, en Inde, illustre de façon impressionnante cette augmentation d'échelle. La SEWA, au moment de sa création, se réduisait à un noyau de femmes indigentes travaillant dans le secteur non structuré. Aujourd'hui, elle compte plus d'un million d'adhérentes réparties sur 14 districts sur tout le territoire indien et s'occupe de mettre sur pied des groupes dans le domaine des services, de l'accès aux marchés et de l'égalité de traitement. Sa coopérative la plus importante est la Banque SEWA qui comptait, en 2007-2008, plus de 300 000 comptes et totalisait environ 16,6 millions de dollars américains de dépôt (voir Encadré 10). Mais d'autres exemples montrent que les femmes ne sont pas toujours admises au sein d'associations et de réseaux déjà établis. Dans le sud-ouest de la Chine, par exemple, les femmes ont eu du mal à accéder au réseau officiel de sélection des plantes,

ENCADRÉ 10

Inde: l'Association des travailleuses indépendantes (SEWA)

Le principal objet de la SEWA est d'organiser les femmes afin qu'elles parviennent au plein-emploi et à l'autosuffisance. Dans ce but, la SEWA met sur pied de petits groupes d'autoassistance qui se réunissent à intervalle mensuel dans les champs, dans les maisons de ses membres ou dans des salles communautaires. Les exploitantes qui adhèrent à ces groupes le font pour pouvoir partager leurs intérêts et leurs préoccupations, et pour résoudre leurs problèmes de façon collective. À titre d'exemple, dans le district de Sabarkhanta de l'état du Gujarat, la SEWA a apporté son appui à de petites exploitantes en créant une association au niveau du district de Sabarkhanta et en entreprenant une campagne de conservation des bassins versants dans sept villages.

La démarche de facilitation de la SEWA prévoit une action de renforcement des capacités à travers des organisations professionnelles. Ces organisations dispensent des formations aux membres de la SEWA dans les domaines de la gestion et de l'aptitude au commandement, tout en leur enseignant les principes de l'auto-organisation et de l'action collective afin de les aider à acquérir l'ascendant nécessaire à la

direction de groupe. Étant donné que le faible taux d'alphabétisation des participantes constitue un obstacle majeur à l'efficacité de la formation, la SEWA charge un instructeur membre de la communauté d'aider des groupes de participantes à atteindre une alphabétisation fonctionnelle axée sur l'aptitude à la lecture et conçue en fonction des besoins spécifiques de la population féminine.

Les centres de ressources créés au niveau du village par la SEWA s'appuient sur les groupes d'autoassistance pour aider les exploitantes agricoles à comprendre les avantages potentiels des nouvelles technologies, à en évaluer l'adéquation et à participer au processus de développement technologique. Les centres de ressources fournissent aux exploitantes des intrants de bonne qualité, des informations sur le marché et des conseils techniques. Les coopératives de la SEWA, accréditées pour la distribution des semences par l'Office des semences de l'état du Gujarat, leur distribuent des semences de qualité en temps opportun et à des prix raisonnables (jusqu'à 20 pour cent de moins que sur les marchés locaux). Les centres de ressources des villages communiquent

dominé par les hommes (Song et Jiggins, 2002). Par ailleurs, la mise sur pied de groupes exclusivement féminins peut constituer un tremplin efficace en vue d'une admission dans des organisations mixtes ou d'une adhésion à des groupements déjà établis.

Les groupes d'autoassistance ont également démontré qu'ils sont, pour les femmes, une étape utile pour accéder aux institutions financières. Ces groupes, qui fonctionnent souvent à l'échelon du village, demandent généralement à leurs membres de se réunir régulièrement. L'épargne recueillie auprès de chaque membre est soit déposée dans une banque rurale, soit prêtée à d'autres membres de l'association. Une fois que le groupe a prouvé qu'il est capable de

rembourser les prêts consentis, les banques rurales se montrent d'ordinaire disposées à compléter par des prêts l'épargne réunie, renforçant ainsi le capital dont disposent les membres du groupe pour leurs activités agricoles (Banque mondiale, FAO et FIDA, 2009). On a observé qu'en s'associant entre elles, les femmes sont souvent en mesure de mieux maîtriser la gestion des prêts obtenus, et que cette démarche augmente la rentabilité des entreprises à gestion féminine (Garikipati, 2008).

S'il est vrai que la constitution de groupements ou d'associations peut contribuer de façon importante à faire mieux entendre la voix des femmes, il arrive aussi que l'on s'en remette de façon excessive à ce mécanisme. En effet, à l'instar des autres

les prix en vigueur pour leurs produits aux coordonnatrices de groupements de villages; grâce à la réception régulière de messages SMS, ces groupes d'autoassistance sont ainsi outillés pour négocier de meilleurs prix pour leurs produits.

Il convient de citer, parmi les organismes de la SEWA qui facilitent l'accès des petites exploitantes aux débouchés, le rôle particulier joué par le Réseau rural de distribution (RUDI). Le RUDI assure la liaison entre les exploitantes et les consommateurs en mettant à la disposition des villageoises des produits d'usage courant. Les céréales, les épices et le sel en provenance de différents districts sont transportés vers un centre de transformation et expédiés vers les centres de distribution. De cette façon, le RUDI fournit à la fois un débouché aux associations d'exploitantes et un emploi pour les préposées aux ventes.

Le succès de la démarche adoptée par la SEWA tient à son caractère intégré. Les groupes d'autoassistance et la SEWA entretiennent des liens étroits à travers les institutions créées par la SEWA telles que les agences de microfinancement et d'assurance et les services de

formation, de même que le système de communications de la SEWA, notamment sa station radiophonique. Ajoutons que la SEWA, dont les racines sont fermement ancrées dans la base de ses adhérentes et dont les prestations tirent leur efficacité du réseau de groupes d'autoassistance, a adopté une double approche de responsabilisation et d'extrême ouverture. La SEWA tire également sa force de sa cohésion interne et de ses liens avec des partenaires extérieurs tels que les ministères, les universités, les instituts de recherche et de développement, les ONG et le secteur privé.

Il est fréquent que les 2 140 groupes d'autoassistance de la SEWA réussissent à améliorer de façon radicale la vie de leurs adhérentes en augmentant leurs revenus et en renforçant leur sécurité alimentaire, mais aussi en leur permettant de saisir de nouvelles opportunités. À titre d'exemple, la création de la Coopérative d'exploitantes agricoles du Sabarkhanta a permis à ces dernières de reconquérir 3 000 hectares de terres ravinées dans 73 villages. En outre, les revenus sont passés d'une moyenne de 5 000 roupies indiennes (soit environ 112 dollars américains) à pas moins de 15 000 roupies indiennes par an.

processus d'action collective, les groupements féminins doivent affronter des défis et faire face à des coûts. Les frais d'adhésion peuvent constituer une barrière pour les femmes à faible revenu et certains critères d'admission, tels que le fait d'être propriétaire d'une parcelle, excluent les femmes sans terre. En outre, la programmation et la durée des réunions risquent d'empiéter sur les tâches quotidiennes des femmes, alors qu'il faut parfois beaucoup de temps pour que la confiance s'établisse au sein d'un groupe nouvellement constitué. Il se peut aussi que certaines femmes ne tiennent pas à adhérer à un groupe, car celui-ci ne répond pas à leurs principales préoccupations. À ce propos, Quisumbing et Pandolfelli (2008) relatent les résultats d'une initiative

visant à encourager des femmes philippines à surveiller un lac pour déterminer si les techniques de conservation des sols permettaient de réduire effectivement le phénomène d'envasement. Cependant, les femmes concernées ne participaient au projet que de façon marginale, car leur intérêt était focalisé sur les questions de santé. Aussi, dès que les responsables du projet ont commencé à mettre en relief la corrélation entre la qualité de l'eau et la santé, on a vu augmenter la participation des femmes. Ainsi, il est clair que si l'on veut garantir la durée d'un groupe, il est essentiel de bien comprendre ce qui motive l'adhésion à ce groupe (Pandolfelli, Meinen-Dick et Dohrn, 2008). Il convient que les responsables de l'élaboration des politiques

comme les experts de terrain parviennent à isoler la question qu'ils visent à résoudre à travers la constitution du groupe, et qu'ils se persuadent qu'en opérant à travers des organismes et des réseaux déjà existants, y compris de nature informelle, ils ont de meilleures chances de réussir qu'en tentant de tout construire à partir de zéro.

Dans les situations où une action conjointe est nécessaire, par exemple pour la gestion de ressources naturelles, le recours à des groupes mixtes peut être plus efficace (Pandolfelli, Meinzen-Dick et Dohrn, 2008). Pour que les femmes participent activement à ces groupes, ces derniers doivent se saisir de problèmes qui les concernent et permettre, au besoin, la participation de plus d'un membre du ménage (Meinzen-Dick et divers collaborateurs, 2010). En outre, il faut que les groupes mixtes fassent la place voulue à l'expression féminine. Une étude de cas conduite en Éthiopie a constaté que lorsqu'une réunion est réservée aux femmes, ou lorsqu'elle comporte un nombre égal d'hommes et de femmes, ces dernières sont davantage enclines à faire valoir leur opinion (German et Taye, 2008). De plus, les mécanismes spécifiques dont s'est doté un groupe, en vue notamment de gérer des fonds et de partager des bénéfices, de même que la proportion de femmes aux postes de direction, peuvent encourager de façon notable la participation des femmes.

L'aptitude à mettre sur pied des groupes mixtes est fonction du degré de ségrégation entre hommes et femmes au sein de la communauté. Dans les communautés où cette ségrégation est prononcée, il est peut-être préférable, si l'on veut obtenir de meilleurs résultats pour les femmes, d'éviter les groupes mixtes (Pandolfelli, Meinzen-Dick et Dohrn, 2008). Il arrive parfois, cependant, que l'exclusion des hommes provoque des résistances inutiles. Ainsi, dans l'île d'Unguja, en République-Unie de Tanzanie, les hommes avaient été exclus d'une initiative visant à introduire, comme nouvel élément de subsistance, la production de crabes cailloux destinés aux hôtels. La colère provoquée parmi les hommes avait eu pour effet d'augmenter les coûts de transaction et d'intrants, étant donné que les femmes ne pouvaient compter que sur un nombre réduit de pêcheurs pour leur fournir des stocks de démarrage et les aliments pour

animaux nécessaires à leur élevage (Coles et Mitchell, 2010). Il en ressort que les initiatives tributaires de la dynamique socioculturelle locale ont intérêt à éviter les options faussement évidentes et à ancrer plutôt leurs interventions dans le contexte spécifique, en tenant dûment compte des problématiques sous-jacentes.

Comblant le fossé technologique

En réduisant la disparité d'accès à toute une série de technologies, on pourrait aider les femmes à consacrer davantage de temps à des activités plus productives, ce qui améliorerait les rendements agricoles et les bénéfices réalisés sur les marchés, en renforçant par la même occasion leur capacité à opérer des choix plus judicieux, pour elles comme pour leurs familles. Pour tenter de combler ce fossé, il faut qu'existent les technologies nécessaires afin de répondre aux besoins prioritaires des exploitantes agricoles, mais aussi que les femmes aient pris conscience de leur utilité et qu'elles disposent des moyens de s'en doter.

Mettre au point des technologies et créer des environnements répondant aux besoins des femmes

Nous avons vu, dans les chapitres précédents, que les femmes des campagnes accomplissent de très longues journées de travail et qu'elles doivent mener de front toute une série de tâches qui concernent aussi bien les cultures que l'élevage, l'emploi salarié, les soins aux enfants et les obligations domestiques. Ces dernières, comme la préparation de la nourriture et la collecte du bois de feu et de l'eau, accaparent leur temps et restreignent leur participation à des activités plus productives. Des études concernant le Kenya, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie indiquent, par exemple, que les enfants et les femmes des zones rurales doivent se rendre à la principale source d'eau en moyenne quatre fois par jour, à raison de 25 minutes environ par trajet (Thompson et divers collaborateurs, 2001). Or, l'adoption de certaines technologies simples permettrait de réduire considérablement le temps et les efforts requis par nombre de ces tâches.

L'eau est une ressource de première importance pour les foyers ruraux, car elle est

nécessaire tant pour le travail agricole que pour les corvées domestiques. Cependant, les priorités des hommes et des femmes diffèrent quant à son emploi: les femmes ont souvent la responsabilité de rapporter toute l'eau à usage domestique, qu'il s'agisse de l'eau potable ou de celle destinée au maintien de l'hygiène et de la santé. C'est pourquoi il est possible de réduire de façon sensible le temps consacré par les femmes et par les filles à la collecte de l'eau en créant des sources à l'intérieur même des villages (FIDA, 2007). On est ainsi parvenu, dans six provinces rurales du Maroc, à réduire de 50 à 90 pour cent le temps que doivent consacrer les femmes et les fillettes à la collecte de l'eau en construisant ou en remettant en état des sources aquifères; dans ces provinces, le taux de fréquentation de l'école primaire par les filles a augmenté de 20 pour cent sur une période de quatre ans, et cela en partie grâce au temps économisé sur la collecte de l'eau (Banque mondiale, 2003).

Lorsque les initiatives liées à l'approvisionnement en eau répondent à plusieurs objectifs en matière de mode de subsistance et qu'elles prennent en considération comme il convient les questions relatives à la parité hommes-femmes, ces initiatives ont davantage de chances d'être durables (Quisumbing et Pandolfelli, 2010). Par exemple, dans le village de Manzvire, au Zimbabwe, le lancement d'un projet concernant la remise en état de puits a permis d'associer les hommes et les femmes au processus décisionnel concernant la technologie à retenir et le choix des sites appropriés pour les nouveaux points d'eau. Parallèlement, les femmes ont reçu la formation nécessaire à l'entretien de ces nouvelles sources. Elles se sont engagées de façon active dans cette tâche, se sentant responsabilisées au point de mettre sur pied des programmes d'épargne pour l'achat de pièces détachées. Entre autres résultats, ce projet a permis la remise en état de quatre fois plus de puits que prévu (Katsi, 2006).

Le ramassage du bois de feu pour la cuisine peut, lui aussi, occuper une bonne partie du temps dont disposent les femmes et représenter – au sens propre du terme – un lourd fardeau. Au Sénégal, les femmes des campagnes parcourent plusieurs kilomètres par jour en portant des fagots dont le poids

dépasse 20 kilos (Seck, 2007). En outre, la déforestation et les épisodes climatiques défavorables tels que la sécheresse risquent d'augmenter le temps qu'il faut consacrer au ramassage du bois. Dans ces conditions, le recours à des poêles économes en combustible est de nature à faire tomber de 40 à 60 pour cent le besoin en bois de feu (FAO, 2006b), tout en réduisant la pollution à l'intérieur des maisons et le temps nécessaire à la cuisson. La fabrication locale de ces poêles peut en outre contribuer à augmenter le revenu des artisans ruraux. Dans l'ouest du Kenya, l'introduction du poêle *Upesi* a atténué de façon très marquée les émissions de fumée, et les femmes qui en font usage ont déclaré récupérer une dizaine d'heures par mois. Précisons que ce poêle permet de diminuer de 40 pour cent le combustible nécessaire aux foyers traditionnels construits avec trois pierres et qu'il a une durée de vie d'environ quatre ans. En outre, les poêles *Upesi* sont fabriqués par des associations féminines locales, créant ainsi une source de revenus pour les femmes des campagnes (Okello, 2005). Il est par ailleurs possible de réduire encore le temps nécessaire à la collecte du bois de feu en ayant recours aux parcelles boisées, à l'agroforesterie et à l'amélioration des jachères pour rapprocher les sources de bois de feu des habitations. Précisons toutefois que ces mesures nécessitent un régime foncier sécurisé, un apport de main-d'œuvre et des investissements dont les bénéficiaires ne se font sentir qu'après un certain nombre d'années (FAO, 2006b).

Le recours à des outils agricoles adaptés aux besoins des femmes peut également réduire le poids des corvées et du temps passé à travailler la terre. Souvent, les outils agricoles utilisés pour les travaux principalement confiés aux femmes, comme le désherbage et les activités d'après-récolte, sont identiques pour les hommes et pour les femmes, et les concepteurs de technologies pensent souvent qu'il n'y a pas lieu d'établir de distinction. Or, en règle générale, les femmes tendent à être inférieures en poids et en stature, avec parfois une moindre puissance musculaire (Singh, Puna Ji Gite et Agarwal, 2006). C'est pourquoi, en améliorant les outils agricoles, on peut faciliter la préparation des lits de semences, les semis, le désherbage et la récolte. À titre

d'exemple, une étude de cas portant sur le Burkina Faso, le Sénégal, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe a démontré que l'emploi de houes à long manche pouvait alléger le travail des femmes par rapport à l'emploi des houes traditionnelles à manche court. Cependant, leur emploi n'était pas acceptable dans certains pays, la station debout y étant perçue comme un symbole de paresse (FIDA/FAO/FARMESA, 1998). Une autre étude, menée en Inde, a démontré que les femmes utilisant un outil de décorticage des arachides pouvaient traiter, avec un effort physique beaucoup plus réduit, environ 14 fois le volume d'arachides décortiquées à la main.

Lors de la préparation des terres en vue de la culture de légumes, les femmes qui utilisaient un nouvel outil à main étaient en mesure de terminer deux fois plus de billons en l'espace d'une heure (Singh, Puna Ji Gite et Agarwal, 2006). Il convient donc de veiller à mettre au point des technologies appropriées à chaque contexte et à faciliter leur emploi par les femmes. Avant d'introduire de nouvelles technologies, il peut être souhaitable d'effectuer des études de référence sur les ménages et les communautés afin de mieux prévoir de quelle manière les hommes et les femmes en seront affectés (Quisumbing et Pandolfelli, 2010). Par ailleurs, une participation accrue des femmes à la recherche agricole et à l'éducation supérieure pourrait favoriser la mise au point de technologies d'utilisation plus conviviale pour les femmes.

Il est également possible d'économiser la main-d'œuvre en employant des cultures améliorées à rendement plus élevé et plus résistantes aux ravageurs et aux maladies, ce qui réduirait le temps nécessaire aux travaux agricoles. Certaines cultures, comme le manioc et d'autres racines et tubercules, nécessitent un moindre emploi de main-d'œuvre et autorisent une plus grande souplesse dans les travaux de culture. On peut aussi, grâce à l'emploi de variétés récoltées pendant les saisons creuses, atténuer les périodes pendant lesquelles la main-d'œuvre agricole est très fortement sollicitée. Le recours aux techniques de gestion intégrée des ravageurs peut aussi réduire les besoins en main-d'œuvre ainsi que le coût d'application des pesticides, tout en diminuant l'exposition des opérateurs

agricoles aux produits chimiques nocifs et en améliorant les rendements. L'agriculture de conservation, ou les systèmes sans labours, réduisent le travail nécessaire à la préparation de la terre et au désherbage, étant donné que le champ bénéficie d'une culture de couverture et que les semis s'effectuent directement, sans préparation des lits de semences (FAO, 2006b). Enfin, les techniques de fixation biologique de l'azote visant à rehausser la fertilité des sols, comme les innovations en agroforesterie ou l'emploi de protéagineux, permettent généralement d'augmenter la productivité et d'économiser la main-d'œuvre.

Améliorer les services de vulgarisation

L'importance des services de vulgarisation pour la diffusion des technologies et des bonnes pratiques est reconnue; cependant, il faut accorder toute l'attention nécessaire à la manière d'atteindre les opératrices agricoles. Dans un certain nombre de cas, il est plus acceptable au regard de la culture ambiante que les opératrices agricoles interagissent avec des agents féminins de vulgarisation. Il convient toutefois que les agents de vulgarisation, qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes, se montrent ouverts aux besoins et aux contraintes de leurs clientes, et que les services de vulgarisation destinés aux femmes prennent en compte tous les rôles auxquels elles sont astreintes; il est en effet fréquent, s'agissant des opératrices agricoles, que l'on néglige les aspects liés à l'agriculture pour privilégier les activités visant les responsabilités domestiques.

L'embauche d'agents de vulgarisation féminins peut contribuer efficacement à mieux atteindre les opératrices agricoles. La République-Unie de Tanzanie, par exemple, a porté la proportion de femmes parmi ses agents à 30 pour cent au milieu des années 90, étant donné qu'un grand nombre d'exploitantes agricoles avaient déclaré « se sentir plus libres de discuter de leurs problèmes avec elles ...et que cela convenait mieux à leur emploi du temps » (Due, Magayane et Temu, 1997). Étant donné, toutefois, qu'une telle préférence n'est pas universelle, on peut penser que les hommes bien formés à la vulgarisation sont, dans bien des cas, en mesure d'offrir des services tout aussi efficaces.

Il importe que les agents masculins des services de vulgarisation soient sensibilisés aux réalités des femmes des campagnes et que l'on améliore la qualité des informations fournies à ces dernières. Pour cela, il faut procéder à une analyse approfondie de la situation, en fonction de chaque contexte géographique. On pourrait surmonter les barrières culturelles en organisant les femmes au sein de groupements et, peut-être, en fournissant une formation séparée aux hommes et aux femmes. On devra veiller également à ce que les systèmes de vulgarisation fassent preuve d'innovation et de souplesse, de manière à tenir compte des contraintes en matière de temps et de mobilité. Il est vrai, en effet, que les agricultrices tendent à être moins mobiles que leurs homologues masculins et ce, en raison des contraintes de temps et d'accès aux transports, mais aussi parfois des obstacles d'ordre social et culturel qui les empêchent de sortir du périmètre de leur village. Par ailleurs, les femmes doivent souvent tenir compte des charges de travail saisonnières qui risquent d'entrer en conflit avec le calendrier des programmes de vulgarisation.

Le gouvernement éthiopien s'est efforcé d'améliorer la prise en compte, par ses services de vulgarisation, des besoins spécifiques des femmes en chargeant ses offices de l'agriculture, au niveau national et régional, d'introduire des services de vulgarisation modelés en fonction des activités féminines, d'encourager les femmes à participer à tous les programmes et de les aider à se procurer des intrants agricoles (Buchy et Basaznew, 2005). Par ailleurs, en Ouganda, la participation des femmes à des activités de formation et de vulgarisation sous forme de modules individuels a également obtenu des résultats positifs (voir Encadré 11).

Renforcer les écoles pratiques d'agriculture

Le programme des écoles pratiques d'agriculture s'est révélé un moyen efficace et participatif pour habiliter les femmes opérant dans le secteur agricole et enrichir leurs connaissances. À titre d'exemple, les opératrices agricoles du Kenya, de l'Ouganda et de la République-Unie de Tanzanie qui ont participé au programme

avaient de meilleures chances d'adopter des technologies innovantes, notamment les variétés améliorées de cultures ainsi que les techniques modernes de conduite du bétail et de lutte contre les ravageurs. Dans ces trois pays, les femmes constituaient en moyenne 50 pour cent de tous les participants au programme, et elles ont tiré un profit significatif de leur participation. À titre d'exemple, les participantes provenant de ménages dirigés par des femmes ont réussi à augmenter le revenu provenant de l'élevage, en dépassant de 23 pour cent la hausse obtenue par leurs homologues masculins, et elles ont pratiquement doublé leur revenu agricole individuel. Précisons que les activités des écoles pratiques d'agriculture étaient facilement accessibles aux femmes, de même qu'aux exploitants pauvres et aux exploitants faiblement alphabétisés. Les agriculteurs qui ont suivi les cours ont beaucoup apprécié la démarche d'apprentissage basée sur la participation et la possibilité d'expérimenter de façon concrète les nouvelles technologies sur le terrain (Davis et divers collaborateurs, 2009).

Les contraintes liées au temps jouent un rôle important lorsqu'on s'efforce de cibler la participation féminine aux activités des écoles pratiques d'agriculture. Une étude de cas portant sur la gestion intégrée des ravageurs du riz à Sri Lanka indique que ces activités peuvent nécessiter jusqu'à 15 réunions d'une demi-journée pour une seule saison (Tripp, Wijeratne et Piyadasa, 2005). Par ailleurs, le degré de participation des femmes en tant qu'agricultrices est également déterminé par leurs préférences en matière de cultures ou d'activités agricoles. C'est ainsi qu'une initiative de recherche en participation sur la pomme de terre, au Pérou, n'a attiré qu'environ 12 pour cent de participantes, du fait que les femmes considéraient la pomme de terre comme une culture « masculine ». En revanche, le taux de participation devait atteindre 60 pour cent au cours des séances consacrées à la plantation, à la récolte et à l'évaluation des clones de pommes de terre, étant donné que ces tâches étaient perçues comme « féminines » (Buck, 2001; Vasquez-Cacedo et divers collaborateurs, 2001).

Il arrive que l'on reproche aux écoles pratiques d'agriculture de ne pas être financièrement viables à long terme étant

ENCADRÉ 11**La participation des femmes à un programme sur les moyens d'existence durables en milieu rural, en Ouganda¹**

Les femmes jouent un rôle important au sein du programme sur les moyens d'existence durables en milieu rural, lancé en 2004 dans le district oriental de Kamuli, en Ouganda. Le principal objectif du programme consiste à améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition et la santé au niveau des ménages comme au niveau communautaire. Les objectifs connexes consistent à améliorer les sources et les niveaux de revenus, la résistance et l'adaptabilité face aux épreuves et aux perturbations ainsi que la gestion durable des ressources naturelles. Le programme a été mis sur pied en collaboration avec le Centre universitaire de l'État de l'Iowa pour les moyens d'existence durables en milieu rural, la Faculté d'agriculture de l'Université de Makerere et une ONG ougandaise.

Le programme s'appuie sur une démarche de formation et de vulgarisation individuelle, d'agricultrice à agricultrice, afin d'illustrer et de diffuser des informations sur les pratiques les plus importantes de gestion, telles que: plantation de bananes ou de manioc selon des méthodes qui garantissent la productivité et la prévention des maladies, renforcement de la fertilité des sols grâce au compostage à l'aide de fumier, mise en culture d'espèces riches en nutriments telles que l'amarante et les patates douces, riches en vitamines A. Le programme met également l'accent sur la création de jardins de multiplication et de pépinières de semences, la gestion et l'entreposage après-récolte, l'amélioration de la sélection et de l'alimentation du bétail, l'intégration de la nutrition et de la santé à l'agriculture, le développement de l'entreprise agricole, la commercialisation et le renforcement de groupes d'exploitantes agricoles.

Suite à la tenue de réunions communautaires, des groupes ont été constitués, en prenant souvent pour base des groupes d'autoassistance déjà existants tels que les cercles d'épargne. Une proportion importante des 1200 membres des groupes d'exploitantes agricoles est composée de femmes, y compris au niveau des dirigeants

et des formateurs: près de 58 pour cent des agents de vulgarisation chargés du développement rural communautaire, 75 pour cent des agents chargés de la nutrition et de la santé communautaires, 76 pour cent des membres de comités et 71 pour cent des cadres de comités. Forts des informations et du soutien reçus, les agents chargés de la vulgarisation en matière de développement rural et de nutrition et santé communautaires s'emploient eux-mêmes à fournir une formation et des services aux membres des groupes d'exploitantes agricoles et à d'autres groupes, non seulement dans leur communauté mais bien au-delà. C'est ainsi que plus de 2 000 autres foyers ont bénéficié de l'information et des services de diffusion fournis par ces agents.

Le fait de participer à ce programme a permis aux femmes d'augmenter leur capital humain grâce à la formation et à l'expérience acquises en matière d'aptitude au commandement, de nutrition et de santé, mais aussi grâce à la reconnaissance dont elles font l'objet dans toute la communauté en tant que sources de connaissances précieuses. Sous l'angle du capital social, elles sont pleinement engagées au sein des groupes d'exploitantes agricoles ainsi que des associations nouvellement formées en matière de commercialisation. Autre avantage de leur participation, la nette amélioration de la sécurité alimentaire des ménages.

Les innovations apportées dans le district grâce à ce partenariat tripartite sont à présent en cours d'intégration aux activités du programme de soutien au développement rural dans neuf autres districts, à l'intention de 25 000 petits exploitants agricoles.

¹ Rapport établi par Robert Mazur, professeur de sociologie et directeur associé pour le développement socioéconomique au Centre pour les moyens d'existence durables en milieu rural, Université d'État de l'Iowa, États-Unis.

donné qu'elles nécessitent non seulement d'importants investissements initiaux, mais aussi des coûts récurrents non négligeables. Les comparaisons effectuées indiquent que les coûts varient de façon notable en fonction des pays et des cultures, mais aussi que le coût par opérateur agricole diminue à mesure que les directeurs de projet apprennent à se servir de matériels de formation locaux, à remplacer les experts étrangers par du personnel local et à augmenter le nombre de participants (van den Berg et Jiggins, 2007). Afin d'augmenter l'impact de tels programmes sur la population féminine et d'en garantir la viabilité, il importe d'enseigner aux exploitantes agricoles comment communiquer de façon efficace le savoir-faire acquis, ce qui leur permettra de devenir elles-mêmes facilitatrices dans d'autres écoles pratiques d'agriculture ou de communiquer avec des opérateurs ou opératrices agricoles n'ayant pu y prendre part.

Messages-clés

- Il est possible de combler le fossé hommes-femmes dans le secteur agricole pour toute une gamme d'intrants, d'actifs et de services. Pour ce faire, il faut mobiliser un grand nombre d'acteurs appartenant à des domaines différents – autorités gouvernementales, société civile, secteur privé et particuliers – pour entreprendre toute une série de mesures; toutefois, les principes fondamentaux à appliquer sont les mêmes pour tous les domaines: éliminer la discrimination en vertu de la loi, élaborer des politiques et des programmes et prendre des décisions qui tiennent compte des disparités entre hommes et femmes, et prendre davantage en considération l'opinion des femmes lors des prises de décision à tous les niveaux.
- Si l'on veut réduire le fossé en matière d'accès à la terre et à d'autres actifs agricoles, il faut s'attacher notamment à réformer la législation en vigueur de manière à garantir l'égalité des droits, mais aussi sensibiliser les représentants des pouvoirs publics et les dirigeants communautaires tout en les rendant comptables de l'application effective de la loi et d'un effort d'habilitation des femmes, qui doivent être informées de leurs droits et mises en mesure de les revendiquer.
- Il convient également, si l'on veut favoriser l'insertion des femmes dans le marché rural du travail, de les aider à libérer du temps grâce aux technologies permettant d'économiser le travail. On devra veiller, parallèlement, à renforcer le capital humain des femmes en leur dispensant une instruction, en éliminant les pratiques discriminatoires en matière d'emploi et en s'appuyant, dans toute la mesure du possible, sur les programmes de travaux publics.
- Afin de combler l'écart en matière de services financiers, des réformes juridiques et institutionnelles devront être lancées afin de répondre aux besoins et aux contraintes qui caractérisent la vie féminine en prévoyant, parallèlement, des campagnes de familiarisation avec les mécanismes financiers. Rappelons qu'il est possible de réduire les coûts et de rapprocher les services financiers des femmes des campagnes, en optant pour des moyens innovants et en s'appuyant sur les réseaux sociaux.
- La réalisation de programmes participatifs de développement de la recherche et de la technologie, ouverts aux hommes comme aux femmes, la fourniture de services de vulgarisation attentifs aux besoins spécifiques des hommes et des femmes et le renforcement des écoles pratiques d'agriculture permettent d'améliorer l'accès des femmes aux technologies agricoles.
- Les associations féminines et les autres formes d'action collective peuvent représenter des moyens efficaces pour renforcer le capital social tout en réduisant les disparités entre hommes et femmes dans d'autres domaines, grâce à la réduction des coûts de transaction et à la mise en commun des risques, mais aussi au renforcement des qualifications et de la confiance. Les groupements de femmes peuvent constituer un tremplin utile pour réduire le fossé en matière de participation à d'autres organismes de la société civile ou à des instances des pouvoirs publics.

6. Réduire le fossé entre hommes et femmes en matière de développement

Le volume important d'observations d'ordre économique et social recueillies dans ce rapport confirme l'apport des femmes au secteur agricole et aux entreprises rurales, de même que les contraintes spécifiques auxquelles elles sont confrontées en matière d'accès aux ressources et aux opportunités. Ces observations attestent par ailleurs des avantages que le secteur agricole et la société en général pourraient tirer de la réduction de ces contraintes; elles corroborent les enseignements tirés des politiques, des programmes et des interventions visant à combler le fossé entre hommes et femmes dans le domaine agricole. Les conclusions à en tirer sont claires: i) l'égalité entre hommes et femmes profite au secteur agricole, tout en renforçant la sécurité alimentaire et la société dans son ensemble; ii) en œuvrant de concert, les pouvoirs publics, la société civile, le secteur privé et les particuliers peuvent contribuer à la parité entre hommes et femmes dans le secteur agricole et dans les zones rurales.

Si l'on veut faire en sorte que les femmes atteignent leur plein potentiel productif, il convient d'entreprendre bon nombre de réformes analogues à celles qui s'imposent pour atténuer les contraintes qui pèsent sur les petits exploitants agricoles et sur la population rurale en général; toutefois, il faut prêter l'attention voulue à l'opinion des femmes lors des phases de conception et de mise en œuvre des politiques et des interventions. En effet, s'il n'existe pas de « solution unique » pour parvenir à l'égalité entre hommes et femmes dans le secteur agricole, certains principes sont d'application universelle et il est possible de tirer un grand nombre de leçons précieuses en matière de bonnes pratiques. Les principes fondamentaux qu'il convient d'appliquer pour parvenir à l'égalité entre les sexes et donner aux femmes les moyens d'assumer des responsabilités dans le secteur agricole sont les suivants:

- **Éliminer les discriminations dont les femmes font l'objet aux termes de la loi.** Les pouvoirs publics doivent absolument faire en sorte que les lois et les politiques garantissent des droits égaux aux hommes et aux femmes en ce qui a trait au contrôle de biens tels que la terre ou l'accès à l'instruction, à la vulgarisation et au crédit. Les pouvoirs publics devront également veiller à ce que les institutions et leurs agents, à tous les niveaux, appuient pleinement l'égalité des hommes et des femmes devant la loi. Les représentants de ces institutions doivent bien comprendre les dispositions législatives et être tenus pour responsables de l'application des mesures et des politiques concernant l'égalité entre hommes et femmes. Enfin, il convient d'établir une coopération entre les instances publiques et la société civile pour veiller à ce que les femmes soient informées de leurs droits et qu'elles bénéficient de l'appui des pouvoirs publics, des communautés et des familles lorsqu'elles revendiquent ces droits.
- **Renforcer les institutions rurales et les sensibiliser à la parité hommes-femmes.** Il est essentiel, si l'on veut réduire la pauvreté, de favoriser le développement et de donner des moyens supplémentaires aux petits agriculteurs et aux pauvres des campagnes, notamment les femmes; il faut aussi pouvoir s'appuyer sur des institutions rurales fortes, efficaces et largement ouvertes à toutes et à tous. On devra s'employer à faire en sorte que les femmes bénéficient, sur un pied d'égalité avec les hommes, des prestations fournies par les institutions rurales telles que les fédérations de producteurs, les syndicats de travailleurs, les

associations professionnelles et les autres organismes de catégorie. Il faut par ailleurs que les autres prestataires des secteurs public et privé opérant en zone rurale, tels que les agents des services de vulgarisation, des services vétérinaires et d'organismes de microfinancement, prennent en compte, dans l'exercice de leurs fonctions, les besoins spécifiques des hommes et des femmes. S'il est vrai que les associations féminines ont un rôle important à jouer, il faut aussi que les autres institutions rurales soient accessibles aux femmes et qu'elles restent à l'écoute de leurs besoins.

- **Alléger les contraintes des femmes afin qu'elles puissent se consacrer à des activités plus productives et plus gratifiantes.** La principale richesse dont disposent les personnes pauvres est leur propre force de travail. Or, les femmes sont le plus souvent obligées de consacrer une part excessive de leur temps à des corvées comme la collecte de l'eau, le ramassage du bois ou encore la transformation et la préparation des aliments à la main, toutes tâches qui s'imposent en raison du manque de pompes à eau, de sources modernes de combustible et de moulins à céréales. C'est pourquoi, en investissant dans des infrastructures de base propres à fournir des services publics essentiels, on peut libérer les femmes de ces corvées et leur permettre de se consacrer à des activités plus productives et plus gratifiantes.
- **Augmenter le capital humain des femmes adultes et des jeunes filles et fillettes.** Aucune intervention isolée ne peut, à elle seule, affronter les défis multiples énumérés dans le présent rapport; cependant, il reste fondamental de renforcer le capital humain des femmes adultes ainsi que des jeunes filles et des fillettes. À cette fin, les activités éducatives générales ainsi que le transfert permanent d'informations et de qualifications d'ordre pratique contribueront à élargir l'éventail des choix qui s'offrent aux femmes, tout en accroissant leur influence au sein de leur famille

et de leur communauté. Grâce au renforcement de leur capital humain, ces femmes deviennent de meilleures agricultrices, des travailleuses plus productives, de meilleures mères de famille et des citoyennes plus affirmées.

- **Regrouper les interventions.** Certains actifs se complètent réciproquement, tandis que les contraintes auxquelles sont confrontées les femmes se renforcent souvent les unes les autres. Il convient donc que les interventions soient groupées et échelonnées de façon judicieuse, et qu'elles prennent les femmes en considération dans leur contexte social élargi. S'il est sans doute utile d'atténuer les effets d'une contrainte, il se peut que d'autres contraintes se fassent plus handicapantes: c'est pourquoi il est souvent nécessaire de les aborder de front. De plus, il est impossible d'opérer un clivage entre les activités économiques des femmes et leurs rôles et responsabilités domestiques et communautaires. Les obstacles spécifiques auxquels se heurtent les femmes en raison de la hiérarchie du pouvoir au sein de la famille et de la communauté risquent de les entraver dans les efforts qu'elles déploient pour s'engager dans des activités économiques et conserver le contrôle de leurs gains. En intégrant les hommes à ce processus, on contribuera à élargir la portée des progrès accomplis vers la parité entre hommes et femmes et à les rendre plus durables.
- **Améliorer la collecte et l'analyse des données ventilées par sexe²².** La pénurie de données ventilées par sexe, ainsi que l'analyse insuffisante auxquelles sont soumises les données recueillies constituent un obstacle à la compréhension d'un grand nombre de questions liées à la parité hommes-femmes dans le secteur agricole, qu'il s'agisse des cultures, du bétail, des pêches ou de l'exploitation forestière.

²² La FAO a élaboré un *outil d'analyse statistique sur les questions de genre dans le secteur agricole* (FAO, 2010i), qui fournit une aide technique et un soutien à la production et à l'utilisation des données ventilées par sexe.

Il faut veiller à ce que les recensements effectués dans le secteur agricole mettent davantage l'accent sur les secteurs dans lesquels les femmes sont relativement plus actives, et à recueillir des données ventilées par sexe en matière de propriété, d'accès aux ressources productives telles que la terre, l'eau, les équipements, les intrants, les informations et le crédit, mais aussi le contrôle de ces ressources. Les recensements devront éviter que les concepts et les définitions employés soient des vecteurs de préjugés contraires à la parité hommes-femmes, afin que leurs résultats mettent correctement en lumière les interactions et les inégalités qui caractérisent les rapports entre hommes et femmes dans le secteur agricole. Le recours à des enquêtes plus détaillées sur la façon dont le temps est employé permettrait de mieux comprendre l'apport des femmes à la production du ménage et au bien-être de ses membres, ainsi que les contraintes de temps auxquelles elles sont assujetties. Il est possible d'augmenter la quantité et la qualité des données ventilées par sexe destinées à appuyer l'établissement des politiques en intégrant les informations provenant des recensements et des enquêtes agricoles et en procédant à un nouveau dépouillement des données de recensements disponibles. Lorsque les données ventilées par sexe auront été recueillies et qu'elles auront été analysées et présentées aux différents niveaux intra-nationaux et réparties par tranches d'âge, on verra mieux apparaître les disparités entre les sexes ainsi que leurs conséquences.

- **Prendre, dans le secteur agricole, des décisions tenant compte des besoins spécifiques des hommes et des femmes.**

On peut dire qu'à quelques rares exceptions près, toute politique agricole applicable aux ressources naturelles, aux technologies, aux infrastructures ou aux marchés est vouée à avoir des répercussions différentes pour les hommes et pour les femmes, en raison des rôles différents qui leur sont assignés, mais aussi parce que le secteur leur impose des contraintes et leur offre des opportunités différentes. Il s'ensuit qu'une bonne politique agricole devra s'appuyer sur une bonne connaissance des problèmes à résoudre du point de vue de la parité hommes-femmes. Étant donné que certains problèmes concernant l'agriculture et la parité hommes-femmes présentent également une spécificité découlant de circonstances locales, il est souhaitable que les démarches adoptées s'appuient sur des évaluations, des politiques et des programmes qui en tiennent dûment compte. Étant donné que les interventions risquent d'avoir une incidence difficile à prédire en ce qui a trait à la parité hommes-femmes, il convient de prévoir, lors de l'adoption de politiques et de programmes, la collecte de données de référence, assortie d'un programme de suivi et d'évaluation rigoureux; les intervenants devront, de leur côté, être prêts à reformuler leurs activités en fonction d'événements imprévus. À ce propos, il est essentiel de faire en sorte que la voix des femmes soit entendue à tous les niveaux du processus décisionnel.

Deuxième partie

TOUR D'HORIZON DE LA SITUATION MONDIALE DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE



Deuxième partie



Tour d'horizon de la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture

De 2007 à 2009, la flambée des prix des aliments, qui a été suivie d'une crise financière, puis d'une récession économique mondiale, a déterminé une augmentation du nombre de personnes souffrant de faim et de sous-alimentation dans le monde, qui a atteint un niveau sans précédent, pour culminer à plus d'un milliard en 2009.²³ Au cours du premier semestre de 2010, les marchés mondiaux des produits agricoles de base semblent entrer dans une phase plus sereine. Si les prix des produits alimentaires et agricoles de base restent élevés, ils sont néanmoins en baisse par rapport aux pics de 2008 et l'économie mondiale est en train de sortir de la récession.

La volatilité élevée des marchés suscite toutefois des inquiétudes croissantes, qui ont encore été exacerbées par la hausse des prix des céréales – blé et maïs notamment – de juin à octobre 2010, à la suite de la sécheresse qui a sévi dans la Fédération de Russie et des températures élevées et des précipitations excessives aux États-Unis, qui ont réduit les disponibilités. Lors de la flambée des prix des aliments, nombre de gouvernements ont pris des mesures, non coordonnées avec leurs partenaires, pour assurer des approvisionnements adéquats sur les marchés intérieurs, notamment en interdisant ou en limitant les exportations. Or, beaucoup de ces mesures ont, en fait, accentué la volatilité des prix sur les marchés internationaux.

La présente partie du rapport passe en revue les chiffres et les tendances de la faim dans le monde, en fonction de l'évolution récente des marchés des produits agricoles et de l'économie mondiale. Elle analyse, à l'échelle mondiale, les tendances récentes

de la production, de la consommation et du commerce des produits alimentaires et agricoles et examine l'évolution des prix des produits alimentaires sur les marchés nationaux et internationaux. L'analyse se penche en particulier sur les préoccupations croissantes qui se font jour quant à la volatilité des prix et à la capacité de résistance des marchés aux fluctuations des prix et aux variations de l'activité économique.

TENDANCES DE LA SOUS-ALIMENTATION²⁴

Compte tenu de l'amélioration des perspectives économiques mondiales et de la baisse des prix des aliments de base, la FAO prévoit que le nombre de personnes souffrant de sous-alimentation dans le monde devrait se chiffrer à 925 millions de personnes en 2010, soit un fléchissement par rapport au pic de 2009, estimé à 1,023 milliard de personnes (voir Figure 17). Cette réduction est certes bienvenue, mais l'on ne peut accepter que la sous-alimentation s'étende encore à un tel nombre de personnes, qui est le second chiffre le plus élevé depuis que la FAO a commencé à enregistrer des données sur la question.²⁵

La baisse de 2010 marque une inversion de la tendance constante à la hausse observée depuis 1995-97. En effet, après une baisse régulière mais lente entre 1970-71 et 1995-97, le nombre de personnes sous-alimentées dans le monde a commencé à augmenter graduellement. La tendance à la hausse a fortement accéléré en 2008, pendant la flambée des prix des aliments et le niveau maximum a été atteint en 2009,

²³ La présente analyse de la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture repose sur les informations disponibles à la fin d'octobre 2010. On trouvera des informations plus récentes sur les marchés des produits agricoles et la situation mondiale de l'alimentation à l'adresse suivante: http://www.fao.org/worldfoodsituation/wfs-home/fr/?no_cache=1 et <http://www.fao.org/publications/sofi/fr/>

²⁴ Une analyse plus détaillée des tendances de la sous-alimentation au niveau mondial et des effets de la crise sur la sécurité alimentaire mondiale figure dans la publication FAO, 2010g.

²⁵ Les estimations de la FAO remontent à 1969-71.

FIGURE 17
Nombre de personnes sous-alimentées dans le monde, de 1969-71 à 2010



Notes: Les chiffres pour 2009 et 2010 sont le produit d'une estimation de la FAO, faite avec le concours du Service de recherche économique du Département de l'agriculture des États-Unis. La méthodologie détaillée est expliquée dans les notes techniques disponibles à l'adresse: <http://www.fao.org/publications/sofi/fr>.

Source: FAO, 2010g.

sous l'effet de la crise financière et de la persistance de prix élevés pour les aliments, sur les marchés intérieurs de nombreux pays en développement.

Malgré l'augmentation du nombre absolu de personnes sous-alimentées entre 1995-97 et 2009, la proportion de la population sous-alimentée dans les pays en développement²⁶ a continué à baisser, quoique très lentement, après 1995-97, avant d'augmenter en 2008 et 2009 (voir Figure 18). En 2010, 16 pour cent de la population des pays en développement souffrait de sous-alimentation, ce qui représente une baisse par rapport aux 18 pour cent de 2009, tout en restant nettement en-deçà de l'Objectif 1C fixé dans la Déclaration du Millénaire, qui était de réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population souffrant de sous-alimentation, pour la ramener à 10 pour cent.

C'est dans la région Asie - Pacifique, la plus peuplée au monde, que l'on trouve le plus gros des 925 millions de personnes souffrant de faim (62 pour cent du total), suivie par l'Afrique subsaharienne (26 pour cent)

²⁶ C'est dans les pays en développement, que sont concentrés 98 pour cent des personnes souffrant de sous-alimentation dans le monde.

(voir Figure 19). La prévalence de la sous-alimentation est la plus élevée en Afrique subsaharienne où, selon les estimations, 30 pour cent de la population totale serait sous-alimentée en 2005-07 (période la plus récente pour laquelle des informations complètes par pays sont disponibles), même si l'on trouve de fortes variations d'un pays à l'autre. La prévalence de la faim est moindre en Asie et dans le Pacifique (16 pour cent), en Amérique latine et dans les Caraïbes (9 pour cent) et au Proche-Orient et en Afrique du Nord (7 pour cent), mais il existe de fortes variations entre les sous-régions et les pays.

Vulnérabilité de la sécurité alimentaire mondiale en cas de chocs

Les événements des dernières années ont montré à quel point la sécurité alimentaire mondiale était vulnérable aux grands chocs, qui affectaient les marchés mondiaux des produits alimentaires et l'économie mondiale en général. La flambée des prix des aliments et la crise économique qui a suivi ont réduit le pouvoir d'achat d'une part importante de la population de nombreux pays en développement, réduisant ainsi fortement leur accès à la nourriture et minant leur sécurité alimentaire.

Si le nombre de personnes sous-alimentées a augmenté en 2008, c'est à cause de la forte hausse des prix des aliments, survenue entre 2007 et 2008. Du point de vue historique, de telles variations de prix ne sont pas sans précédent, les marchés ayant connu des hausses comparables pendant la « crise alimentaire mondiale » de 1973-75 (voir Figure 20). L'Indice FAO des prix des aliments a, malgré tout, baissé, en valeur réelle (application

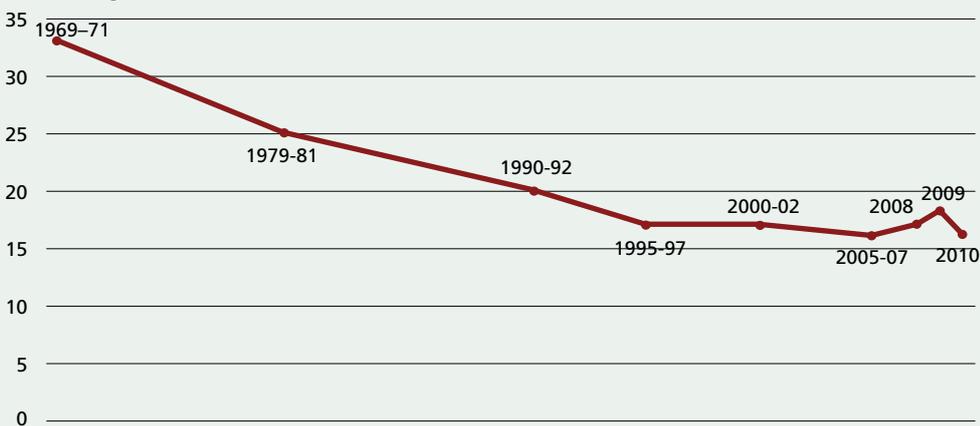
du déflateur de PIB des États-Unis) sur la période allant de 1961 à 2010.

Il convient toutefois de préciser qu'à partir du début du nouveau siècle, la tendance à la baisse semble s'être inversée, ou en tout cas s'être interrompue, sous l'effet de la forte hausse des prix des aliments, en valeur réelle, qui a atteint son apogée en 2007-08. Même si les cours internationaux des denrées alimentaires ont baissé en 2009, ils restent néanmoins

FIGURE 18

Proportion de la population souffrant de sous-alimentation dans les régions en développement, de 1969-71 à 2010

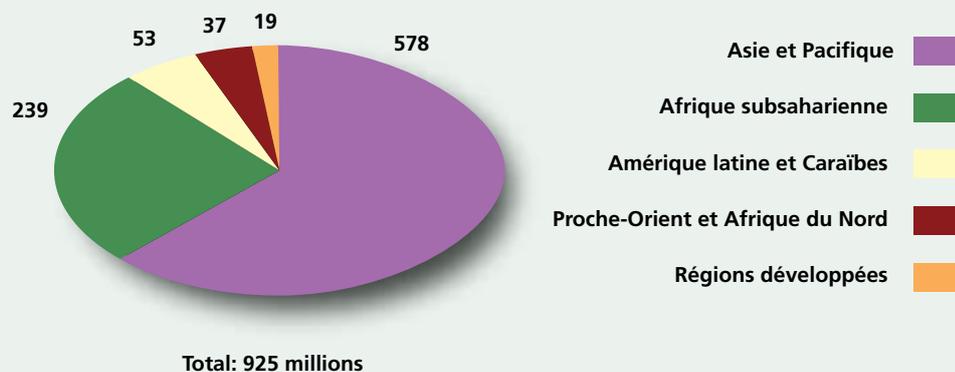
Pourcentage



Source: FAO, 2010g.

FIGURE 19

Nombre de personnes sous-alimentées en 2010, par région



Source: FAO, 2010g.

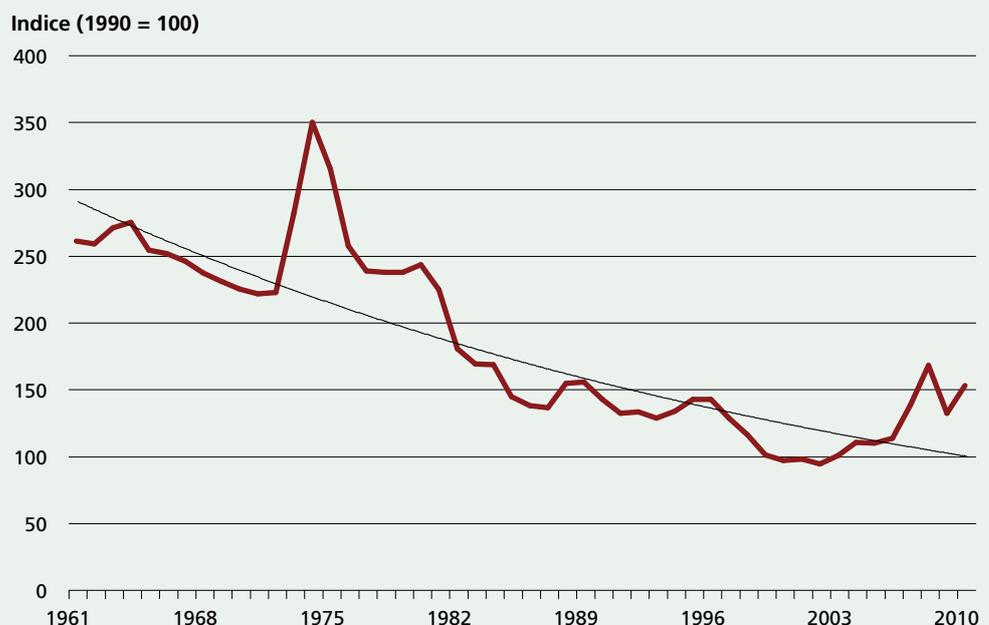
supérieurs aux niveaux des années précédentes et, selon les données disponibles jusqu'en octobre 2010, l'Indice FAO des prix des aliments aurait augmenté entre 2009 et 2010. En outre, les prix intérieurs sont restés élevés dans beaucoup de pays, où la baisse des cours internationaux n'a été répercutée que lentement sur les marchés intérieurs.

Alors que les prix des aliments sont restés supérieurs à leurs niveaux d'avant-crise, les revenus ont chuté, à cause de la crise financière, réduisant ainsi l'accès aux approvisionnements alimentaires et causant l'envol du nombre de personnes sous-alimentées dans le monde. Selon une estimation de la croissance du PIB par habitant (estimations de la croissance du PIB total, établies par le Fonds monétaire international (FMI), déduction faite des taux de croissance démographique), le PIB mondial par habitant aurait baissé en 2009; les pays avancés seraient, à cet égard, plus touchés que les pays en développement (voir Figure 21). Il n'empêche que le PIB

par habitant a baissé ou stagné dans toutes les régions en développement, sauf dans les pays en développement d'Asie, où la croissance du PIB par habitant est tombée à 5,8 pour cent, contre plus de 10 pour cent en 2007 (FMI, 2010a; FMI, 2010b). La récession économique a eu de lourdes retombées négatives sur les recettes d'exportation, les investissements étrangers directs et les envois de fonds des émigrés à destination des pays en développement (FAO, 2009b). En 2010, la forte reprise de l'économie mondiale et la hausse sensible des taux de croissance économique ont favorisé la réduction du nombre de personnes sous-alimentées dans le monde, évoquée ci-dessus.

Même si le nombre de personnes sous-alimentées est en baisse en 2010, à la faveur de la reprise économique et de la baisse des prix des aliments, les deux crises précédentes ont montré à quel point les pays et les populations pauvres sont vulnérables aux chocs mondiaux, comme ceux qui sont survenus ces dernières années. De plus,

FIGURE 20
Indice FAO des prix des aliments, en valeur réelle, 1961-2010

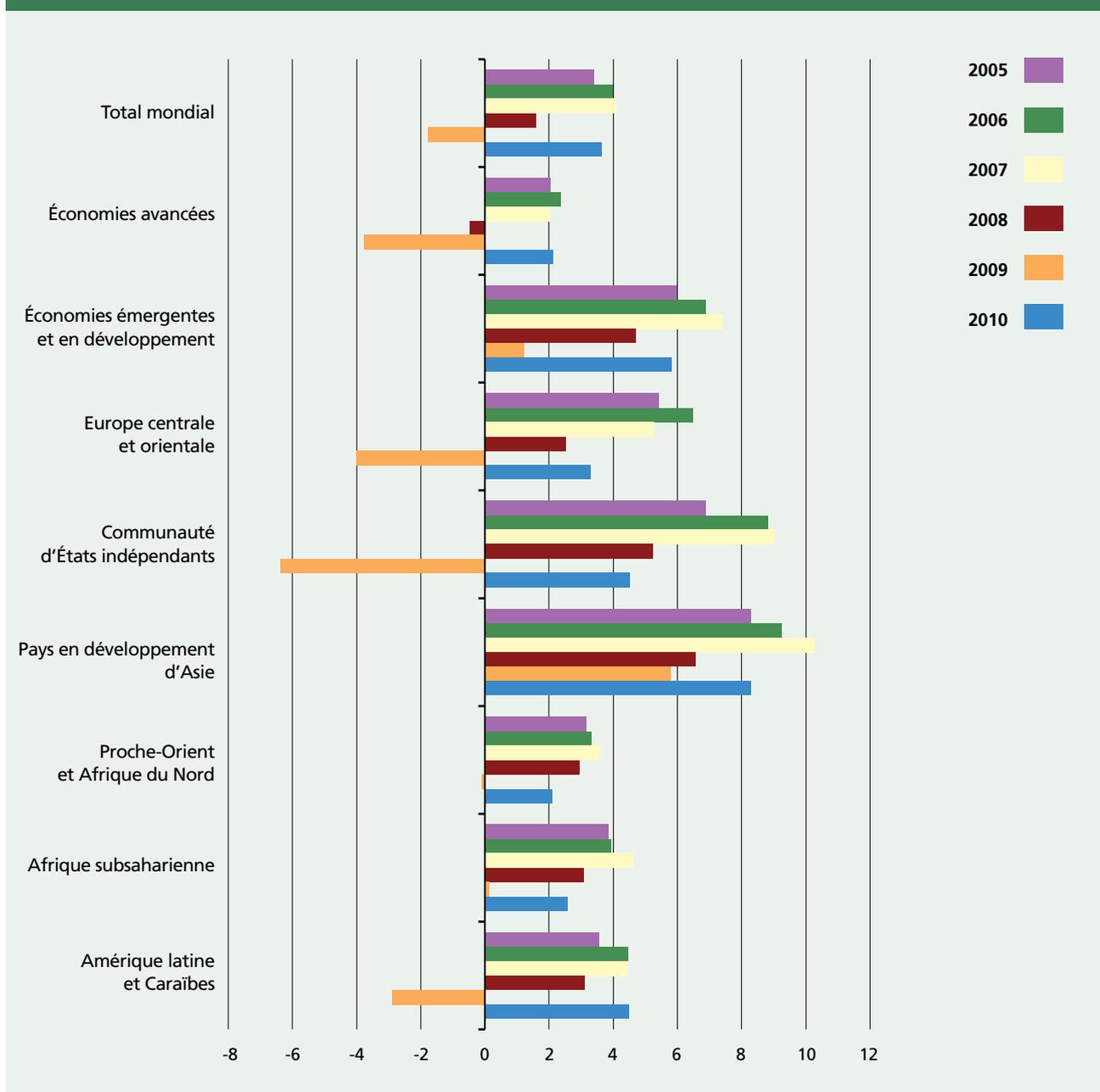


Notes: Calculé sur la base des cours internationaux des céréales, des légumineuses, des viandes, des produits laitiers et du sucre. L'Indice FAO des prix des aliments a été établi régulièrement, de 1990 à nos jours; dans la présente figure, cet indice remonte jusqu'en 1961, en utilisant des informations supplémentaires sur les prix. Cet indice mesure la variation des cours internationaux, qui ne suit pas nécessairement la fluctuation des prix intérieurs. On utilise le déflateur de PIB des États-Unis pour exprimer l'Indice des prix des aliments en valeur réelle, plutôt qu'en valeur nominale.

Source: Calculs effectués par la FAO.

FIGURE 21

Variation annuelle moyenne, en pourcentage, du PIB par habitant, à prix constants, 2005-2010



Note: Les chiffres de 2010 sont des projections fondées sur les données des trois premiers trimestres de l'année et incorporant les estimations les plus récentes faites en octobre.

Source: Calculs de l'auteur, à partir de données du FMI, 2010a et 2010b.

des chocs et des urgences plus localisés ont affecté la sécurité alimentaire de certains pays et de zones à l'intérieur des pays (voir l'Encadré 12 pour une analyse des crises alimentaires exigeant une aide extérieure aux pays touchés). Souvent, les mécanismes destinés à protéger les populations les plus vulnérables contre les effets de tels chocs

sont inadéquats, ce qui est regrettable. Les ménages les plus vulnérables peuvent donc se trouver dans l'obligation de faire face à ces chocs en vendant des avoirs productifs, qu'ils ne pourront reconstituer que très difficilement, ce qui prolongera et étendra les effets négatifs des crises, au-delà de leurs effets immédiats.

ENCADRÉ 12 Crises alimentaires

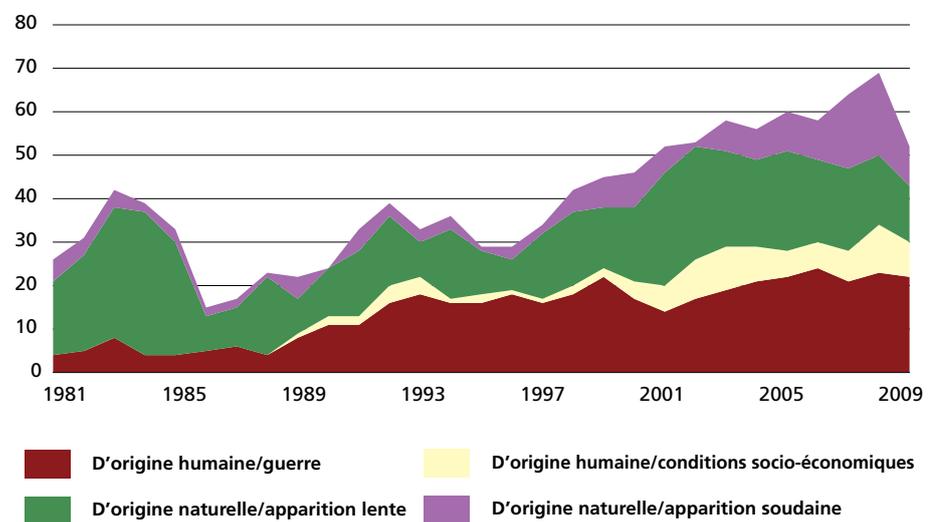
Les crises alimentaires qui touchent différents pays frappent de plein fouet et déstabilisent la sécurité alimentaire d'une partie ou de la totalité de la population (les nouvelles victimes de l'insécurité alimentaire) et viennent aggraver la situation de ceux qui étaient déjà exposés à l'insécurité alimentaire avant la crise (les personnes souffrant chroniquement d'insécurité alimentaire). Le Système mondial d'information et d'alerte rapide de la FAO sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR) contrôle en permanence la situation et diffuse des informations sur les pays en

crise qui ont besoin d'une assistance extérieure pour leurs approvisionnements alimentaires.¹ Les crises alimentaires peuvent être causées par une série de facteurs, d'origine naturelle ou anthropique. Si la crise est causée par un facteur naturel, elle peut être décrite comme étant une situation d'urgence à développement lent, ou une situation d'urgence soudaine,² et si le facteur causal est d'origine humaine, la crise peut être due à des problèmes socio-économiques³, à une guerre ou à un conflit (voir figure).

Le nombre total de crises enregistrées ces dernières années est de loin supérieur au nombre de crises recensées dans les années 80. Depuis le milieu des années

Situations d'urgence (par type) dans des pays nécessitant une assistance, de 1981 à 2009

Nombre de pays



Notes: Les données relatives aux crises ne comprennent pas les événements qui ont eu lieu en 2010. Lorsque la présente publication a été rédigée, les inondations au Pakistan ont provoqué la plus grande crise humanitaire au monde, avec plus de 20 millions de personnes touchées (soit environ 18 pour cent de la population totale du pays) et une aide alimentaire est nécessaire pour six millions de personnes. Cette crise était de plus grande ampleur que le tsunami de 2004 et le tremblement de terre en Haïti du début 2010, mis ensemble.

Source: FAO.

80, on assiste à une tendance à la hausse du nombre de pays confrontés à des crises. Parmi celles-ci, ce sont les crises causées par l'homme qui ont augmenté le plus, principalement en raison de guerres ou de conflits. Au cours des 15 dernières années, les situations d'urgence soudaines se font de plus en plus fréquentes.

De 1981 à 2009, c'est en Afrique que l'on trouve le plus grand nombre de pays confrontés à des crises, suivie par l'Asie, l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Europe de l'Est, la Communauté d'États indépendants (CEI) et l'Océanie. La forte incidence des crises en Afrique s'explique en partie par le nombre assez élevé de pays dans la région (44 pays sont suivis par le SMIAR), mais il y a d'autres causes, comme les troubles civils secouant de nombreux pays du continent et les nombreuses catastrophes à développement lent. Le nombre de pays africains en butte à des situations d'urgence variait de 15 à 25 par an, sauf à la fin des années 80, quand ce chiffre était proche de dix. En Asie, sur les 23 pays à l'étude, le nombre de pays confrontés à des situations d'urgence est passé de cinq par an, entre 1981 et 2002, à environ dix par an de 2003 à 2009. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le nombre de pays affectés, qui était relativement limité, a fluctué pendant la période à l'étude; en Europe de l'Est et dans la Communauté d'États indépendants, le nombre de pays touchés a diminué.

Tout comme les retombées des chocs économiques sur la faim ne disparaissent pas entièrement lorsque les prix se stabilisent et que la croissance économique reprend, les effets des crises sur la sécurité alimentaire se font parfois sentir longtemps après le début des secours et des efforts de relance. Les pays confrontés à des crises prolongées sont dans une

situation particulièrement difficile.

Selon *L'État de l'insécurité alimentaire dans le monde 2010* (FAO, 2010g), 22 pays seraient actuellement confrontés à une crise prolongée. Les situations de crise prolongée présentent les caractéristiques suivantes: catastrophes naturelles ou conflits récurrents, longue durée des crises alimentaires, effondrement des moyens d'existence et capacités institutionnelles insuffisantes pour faire face à la crise. Ces pays doivent être classés dans une catégorie à part, car ils ont besoin d'interventions spéciales, lancées par la communauté internationale. (Pour un examen détaillé des pays en situation de crise prolongée, voir FAO, 2010g.)

¹ Certains pays qui ont régulièrement financé leurs propres interventions en cas de situation d'urgence, au lieu de faire appel à l'aide de la communauté internationale, ne sont pas pris en compte dans les informations recueillies et diffusées par le SMIAR.

² Les situations d'urgence soudaines, dues à des causes naturelles, comprennent les catastrophes soudaines comme les inondations, les cyclones, les ouragans, les tremblements de terre, les éruptions volcaniques et les infestations acridiennes. Les catastrophes naturelles comme les sécheresses, les conditions climatiques défavorables et les ravageurs et maladies transfrontières sont classées parmi les situations d'urgence à développement lent.

³ Parmi les exemples de situations d'urgence socioéconomiques provoquées par l'homme, on peut citer les crises dues à la flambée/chute du prix des matières premières, la chute des exportations, les crises monétaires, les tensions liées au foncier et les urgences sanitaires.

PRODUCTION, CONSOMMATION ET COMMERCE DES ALIMENTS PENDANT LES CRISES

Tendances récentes de la production, de la consommation et du commerce des aliments

Selon les données et les estimations disponibles à la mi-2010,²⁷ la croissance de l'indice mondial de la production alimentaire (mesuré en prix constants) aurait ralenti en 2009, pour s'établir à environ 0,6 pour cent, après les fortes hausses de 2007 et 2008 (2,6 et 3,8 pour cent, respectivement), pendant la flambée des prix des aliments (voir Figure 22, page 85). De son côté, l'agriculture a été affectée, sur la même période, par d'autres chocs, comme la sécheresse qui a sévi dans la Fédération de Russie au cours de l'été 2010, qui a déterminé une très forte baisse de la production et des exportations de blé de ce pays. Pour 2010, on ne prévoit qu'une croissance de 0,8 pour cent. La consommation mondiale d'aliments, qui avait augmenté auparavant de plus de deux pour cent par an (soit une augmentation de la consommation par habitant de près d'un pour cent) a légèrement fléchi lors de la récession économique de 2009, si l'on se réfère à la consommation par habitant. La croissance des échanges, qui progressait à raison de 4 à 6 pour cent par an avant la crise financière, s'est tassée et devrait rester négative en 2010.

Consommation alimentaire par habitant, par région

C'est en Europe de l'Est que l'on a enregistré la plus forte croissance de la consommation d'aliments de base par habitant, suivie

²⁷ Dans la présente section, les indices de la production, de la consommation et du commerce des aliments sont fondés sur des données tirées de la publication *Perspectives de l'alimentation* de la FAO, de juin 2010 (FAO, 2010j), mises à jour pour refléter les estimations de la production de septembre 2010. Les indices expriment la production, la consommation et le commerce des aliments, en prix constants et ont été compilés en prenant comme prix internationaux de référence la moyenne des cours internationaux de 2004-06. Les indices de production sont calculés au net des aliments du bétail et des semences. Les indices de consommation sont tirés d'estimations concernant les utilisations alimentaires. Les produits de base pris en compte comprennent le blé, les céréales secondaires, le riz, les graines oléagineuses, les huiles végétales, les viandes et les produits laitiers.

par l'Amérique latine et les Caraïbes, puis l'Asie et le Proche-Orient et l'Afrique du Nord (voir Figure 23, page 85). Dans ces régions, la consommation par habitant a, en général, continué à augmenter, même pendant la récession, sauf en Europe de l'Est, particulièrement touchée par le ralentissement de l'activité économique, où la consommation a accusé une baisse d'environ 2 pour cent en 2009.

La consommation d'aliments par habitant est restée stagnante ou a baissé dans les régions développées d'Amérique du Nord, d'Europe de l'Ouest et d'Océanie. En Afrique subsaharienne, la consommation d'aliments par habitant a augmenté entre 2000 et 2007, mais depuis lors, elle a quelque peu baissé. Il faut toutefois préciser que les estimations présentées dans cette analyse ne couvrent pas tous les produits alimentaires: par exemple, les racines et tubercules, largement consommés en Afrique subsaharienne, n'ont pas été inclus.

Production alimentaire, par région

Les estimations de la production mondiale pour 2006-2010, présentées à la Figure 22, illustrent comment la production mondiale réagit à la hausse, puis à la baisse des prix des aliments. Toutefois, les données nationales et régionales plus détaillées, qui servent de base pour les agrégats, laissent entrevoir une situation plus complexe, où entrent en jeu d'autres facteurs pouvant influencer la production agricole, comme les causes structurelles et l'influence du climat. En général, c'est la production des pays industrialisés et des pays "BRIC"²⁸ qui a le mieux répondu à la hausse des prix des produits agricoles en 2007 et 2008. Il faut cependant rappeler qu'au cours de la dernière décennie, la plus forte croissance de la production a été enregistrée dans les PMA et dans le « reste du monde » (voir Figure 24, page 86).

Les deux régions qui ont connu la plus forte croissance de la production alimentaire au cours des dix dernières années – Europe de l'Est et Amérique latine et Caraïbes – ont suivi un parcours contrasté au cours de la flambée des prix des aliments et de la crise financière (voir Figure 25). Après les récoltes record de 2008, les pays d'Europe de l'Est

²⁸ Brésil, Fédération de Russie, Inde et Chine.

FIGURE 22

Croissance annuelle, à l'échelle mondiale, de la production, de la consommation et du commerce d'aliments entre 2006 et 2010

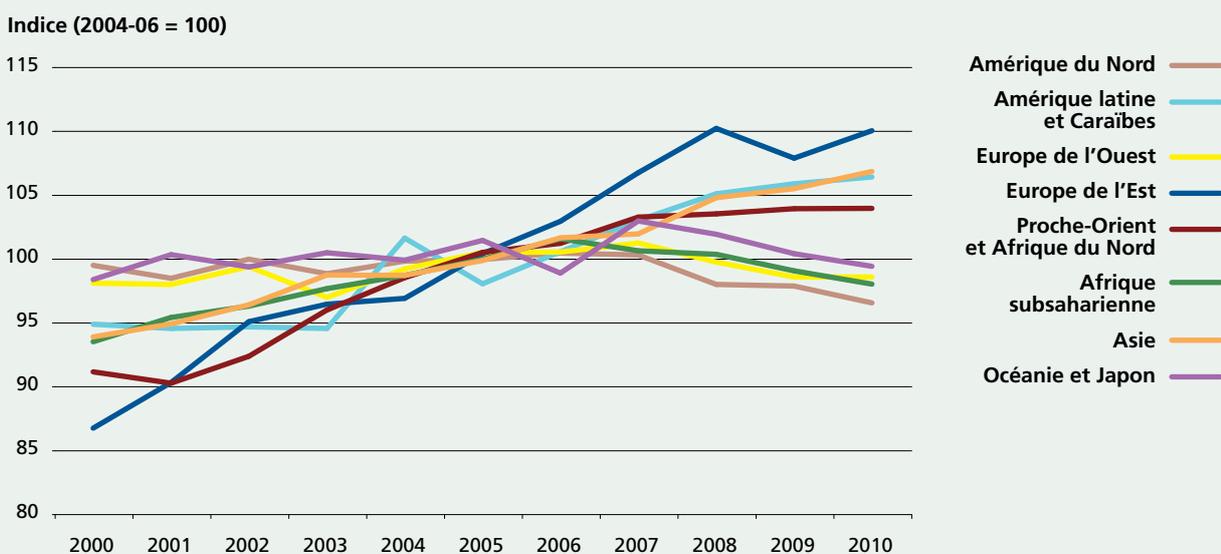


Notes: Les estimations sont exprimées en USD constants (sur la base de 2004-2006). Les données de 2010 sont des projections; celles de 2009 sont des estimations provisoires.

Source: FAO.

FIGURE 23

Indices de la consommation alimentaire par habitant, par région géographique, entre 2000 et 2010



Notes: Les estimations sont exprimées en USD constants (sur la base de 2004-2006). Les données de 2010 sont des projections; celles de 2009 sont des estimations provisoires.

FIGURE 24
Indices de la production alimentaire, par groupe économique



Notes: Déduction faite des aliments du bétail et des semences. Les estimations sont exprimées en USD constants (sur la base de 2004-2006). Les données de 2010 sont des projections; celles de 2009 sont des estimations provisoires. BRIC = Brésil, Russie, Inde et Chine; PMA = pays les moins avancés.

Source: FAO.

n'ont pas réussi à maintenir la croissance au cours des années suivantes et la sécheresse de 2010 a fortement réduit la production végétale dans la région. Quant à la Région Amérique latine et Caraïbes, elle a vu sa production baisser en 2008, à cause de conditions climatiques défavorables, mais sa production s'est redressée en 2009-2010. En Asie, la production alimentaire a affiché une croissance solide au cours de la dernière décennie, de l'ordre de 2 à 4 pour cent par an, mais a accusé un ralentissement en 2009-2010.

En Afrique subsaharienne, la production, qui avait progressé de 3 à 4 pour cent par an au cours de la dernière décennie, a marqué le pas en 2009; on prévoit qu'elle devrait augmenter modérément en 2010. La région qui a enregistré, ces dernières années, la croissance la plus faible de la production alimentaire est l'Europe de l'Ouest; en 2010, la production devrait, selon les projections, être en hausse de seulement cinq pour cent par rapport à son niveau de 2000. La production a certes augmenté en 2007 et 2008, sous l'effet de la flambée des prix des aliments et de la réduction du gel des terres dans l'Union européenne (UE), mais elle a

baissé d'environ 2 pour cent en 2009, en raison de la baisse des prix et des conditions météorologiques défavorables.

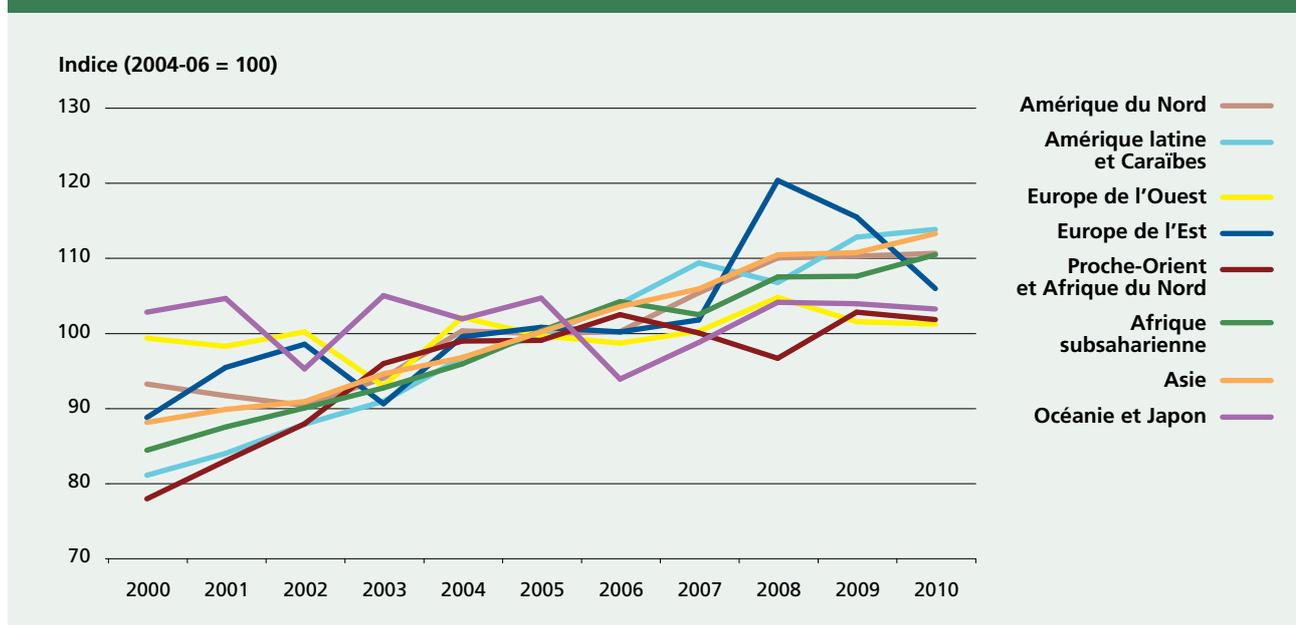
Exportations de produits alimentaires, par région

En 2009, pendant la crise économique, les exportations de presque toutes les régions ont baissé, ou du moins stagné (voir Figure 26). De 2000 à 2008, la croissance cumulative des exportations de l'Europe de l'Est a été d'environ 350 pour cent; en 2008, la production céréalière y a été particulièrement abondante. On a cependant enregistré, l'année suivante, une baisse des exportations, qui a encore été accentuée par la sécheresse en 2010.²⁹ Les exportations d'aliments de l'Europe de l'Ouest ont baissé, peut-être à cause du renchérissement de l'euro et de réformes successives, y compris la réforme de la Politique agricole commune (PAC) de l'UE. Les bons résultats à l'exportation des pays

²⁹ Pour le calcul de l'indice du commerce par région, on a tenu compte des échanges à l'intérieur des régions, ce qui pourrait fausser les conclusions quant aux résultats commerciaux des différentes régions.

FIGURE 25

Indices de la production alimentaire, par région, entre 2000 et 2010



Notes: Déduction faite des aliments du bétail et des semences. Les estimations sont exprimées en USD constants (sur la base de 2004-2006). Les données de 2010 sont des projections; celles de 2009 sont des estimations provisoires.

Source: FAO.

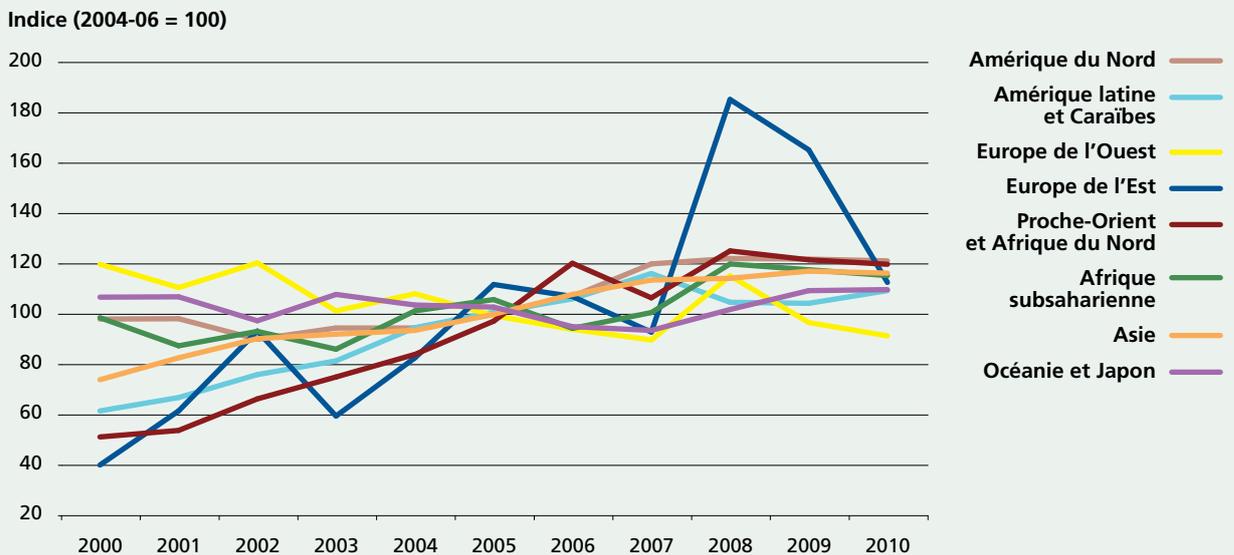
d'Amérique latine et des Caraïbes, dont les exportations d'aliments ont presque doublé en une décennie, font de cette région un exportateur d'aliments de plus en plus important sur les marchés mondiaux. Les exportations de produits alimentaires de cette région ont cependant stagné, en volume, pendant la flambée des prix des aliments et la récession économique. Les exportations de l'Amérique du Nord ont augmenté, en volume, de 24 pour cent en dix ans, mais la croissance des exportations a été freinée par la tendance croissante à utiliser les céréales locales pour la production de biocarburant.

Importations de produits alimentaires, par région

Les importations de produits alimentaires ont augmenté plus rapidement en Asie que dans toute autre région (voir Figure 27), avec une progression en volume de près de 75 pour cent entre 2000 et 2010. Elles ont continué de croître lors de la flambée des prix des denrées alimentaires et également durant la récession, la région ayant réussi à maintenir des taux de croissance du revenu relativement élevés. Les importations de produits alimentaires de la part des

pays du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord, financées par l'augmentation des recettes du pétrole, ont également progressé au cours de la période, malgré un fléchissement considérable durant la récession. Les importations de toutes les autres régions ont également connu une croissance significative, à l'exception de l'Amérique du Nord et de l'Océanie, où elles sont demeurées relativement stagnantes. Les volumes de produits alimentaires importés par l'Afrique subsaharienne ont augmenté durant la première moitié de la décennie; toutefois, la hausse des cours internationaux durant la flambée des prix des denrées alimentaires et le ralentissement économique qui en a résulté ont freiné, en 2008, ces importations, qui sont demeurées stagnantes en 2009 et en 2010. Au cours de la dernière décennie, les importations nettes de produits alimentaires de l'Afrique subsaharienne, en prix constants, ont progressé de plus de 60 pour cent; de ce fait, le déficit commercial alimentaire de la région s'est encore creusé par rapport aux décennies précédentes, la croissance démographique ayant été plus rapide que celle de la production alimentaire.

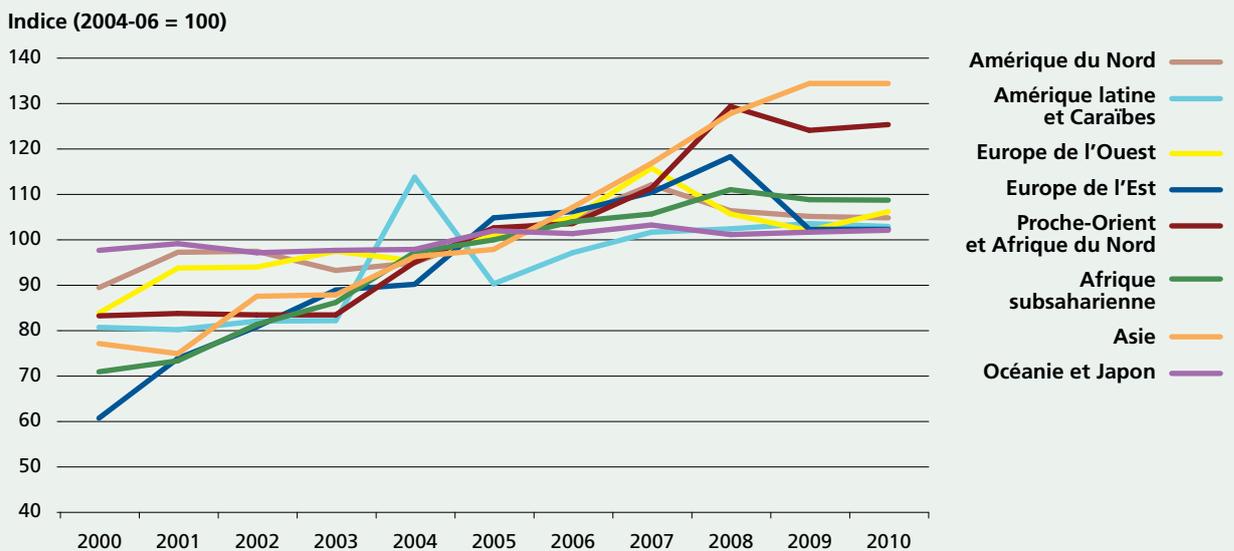
FIGURE 26
Indices des exportations de produits alimentaires, par région géographique, entre 2000 et 2010



Notes: Les estimations sont exprimées en USD constants (sur la base de 2004-2006). Les données de 2010 sont des projections; celles de 2009 sont des estimations provisoires.

Source: FAO.

FIGURE 27
Indices des importations de produits alimentaires, par région géographique, entre 2000 et 2010



Notes: Les estimations sont exprimées en USD constants (sur la base de 2004-2006). Les données de 2010 sont des projections; celles de 2009 sont des estimations provisoires.

Source: FAO.

TENDANCES RÉCENTES DES PRIX AGRICOLES: STABILISATION DES COURS À UN NIVEAU PLUS ÉLEVÉ - VOLATILITÉ ACCRUE DES PRIX

Cours internationaux des produits agricoles

Comme on l'a vu plus haut, l'évolution des prix sur les marchés des denrées alimentaires, notamment ceux utilisés pour calculer l'indice FAO des prix des aliments (céréales, huiles, produits laitiers, viandes et sucre), risque d'avoir une incidence critique sur la sécurité alimentaire au niveau mondial et doit, par conséquent, être impérativement suivie de très près. Dans la présente section, nous passons en revue l'évolution récente des marchés des produits alimentaires aux niveaux international et national, en analysant la situation actuelle et en signalant les principaux problèmes pouvant affecter la sécurité alimentaire à l'avenir.

Au cours de la flambée des prix des aliments de 2007-2008, l'indice FAO des prix des aliments a augmenté de façon très marquée (voir Figure 28). À l'heure où nous écrivons, les données les plus récentes indiquent que

l'indice FAO des prix des aliments a repris son ascension entre juin et octobre 2010. De fait, en octobre 2010, l'indice FAO des prix des aliments était à peine inférieur de 8 pour cent à son pic de juin 2008.

Parmi les denrées qui composent l'indice FAO des prix des aliments, les cours des céréales, des huiles et des produits laitiers ont enregistré une forte augmentation durant la flambée des prix des aliments de 2007-2008, avec, parallèlement, une volatilité marquée et étroitement connexe depuis 2006 (voir Figure 29). Plus récemment, entre juin et octobre 2010, les prix des céréales, des huiles et du sucre ont progressé, ce qui explique en grande partie l'augmentation de l'indice FAO des prix des aliments pendant la même période. Depuis 2005 en particulier, la volatilité des cours du sucre a été encore plus prononcée que celle des autres denrées qui composent l'indice FAO des prix des aliments. Les prix de la viande ont fluctué de façon modérée par rapport à ceux des céréales, des huiles, des produits laitiers et du sucre.

S'agissant des denrées agricoles ne figurant pas dans l'assortiment de produits pris en compte pour le calcul de l'indice FAO des

FIGURE 28
Indice FAO des prix des aliments et indices des autres denrées (fruits, boissons et matières premières), octobre 2000 - octobre 2010

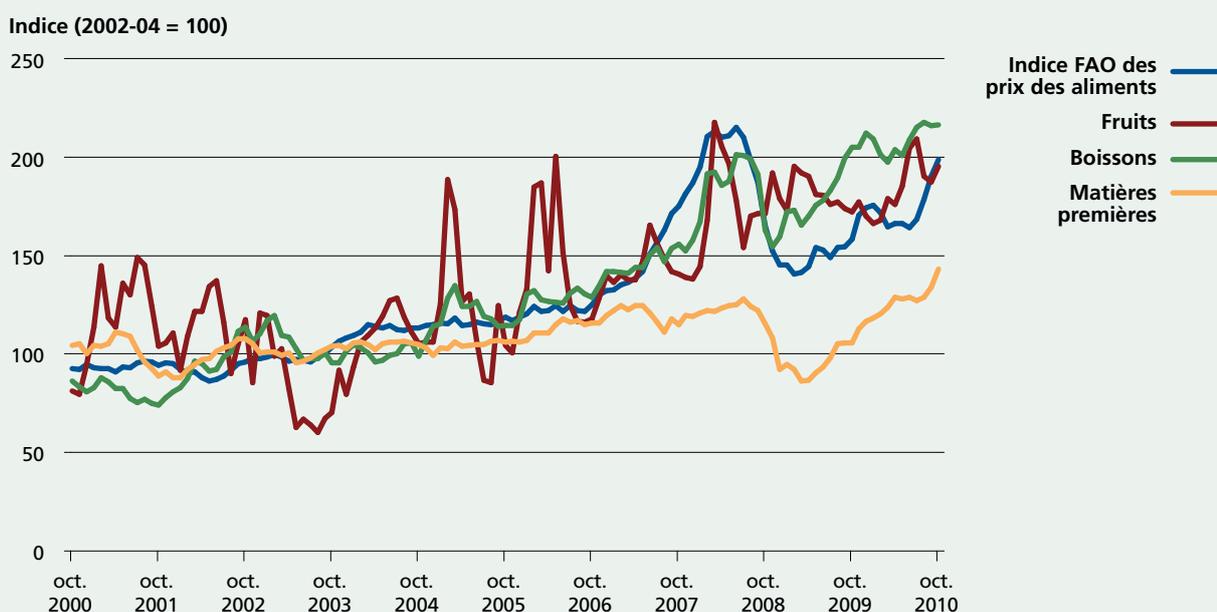
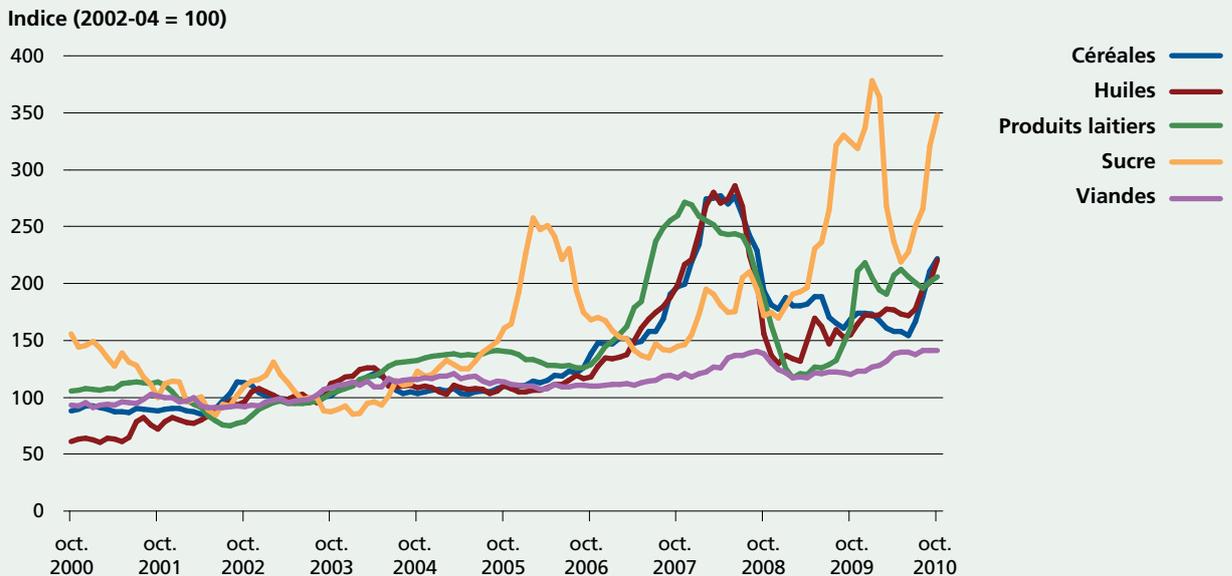


FIGURE 29

Indice des prix des produits pris en compte dans l'indice FAO des prix des aliments (céréales, huiles, produits laitiers, viandes et sucre), octobre 2000 - octobre 2010



Sources: FAO et IMF.

prix des aliments (voir Figure 28), les cours internationaux des fruits ont suivi de près ceux des produits de l'indice FAO des prix des aliments, avec une pointe durant la flambée des prix des aliments et un recul au cours de la crise financière qui lui a succédé. Les prix des boissons se sont davantage écartés de ceux des denrées composant l'indice FAO des prix des aliments. De manière générale, les prix des matières premières n'ont pas été affectés par l'augmentation des cours des autres denrées durant la flambée des prix des aliments, mais se sont considérablement tassés à la suite du ralentissement économique de 2009, avant de reprendre leur progression dans le sillage de la reprise économique, illustrant la grande élasticité-revenu de la demande pour ce groupe de denrées.

En dépit du fléchissement des prix des produits de base relativement aux pics atteints durant la flambée des prix des aliments, au troisième trimestre de 2010, les prix de l'ensemble des produits composant l'indice FAO des prix des aliments sont demeurés nettement plus élevés que dans la période précédant la crise. Selon les projections contenues dans le document « *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2010-2019 (OCDE-FAO, 2010)* », les prix

réels des produits agricoles au cours de la prochaine décennie devraient, en moyenne, se porter à des niveaux supérieurs à ceux de la période 2000-2010. Plusieurs facteurs sous-tendent ces projections, notamment l'augmentation des coûts de production, la croissance de la demande émanant des pays émergents et en développement, et la production accrue de biocarburants à partir de matières premières agricoles.

Les prix des produits alimentaires dans les pays en développement

Dans l'édition de l'an dernier, nous décrivions la façon dont les cours des marchés internationaux se répercutent sur les marchés intérieurs (FAO, 2009a). Dans de nombreux pays, au lendemain de la flambée des prix des aliments, les prix intérieurs des denrées ont employé un certain temps à amorcer leur recul, en dépit de la chute rapide des cours internationaux, ce qui montre bien que les prix ne sont répercutés que lentement et de manière limitée sur les consommateurs intérieurs. Ce phénomène constituait donc une double menace pour la sécurité alimentaire des consommateurs pauvres, étant donné que les prix intérieurs des produits alimentaires demeuraient élevés alors que la croissance des

revenus avait ralenti, se transformant même parfois en décroissance.

Il semble qu'en 2010, cette double menace soit moins aiguë que durant la période précédente, notamment du fait qu'un grand nombre de pays émergents et de pays en développement paraissent s'être remis de la récession économique plus tôt et de façon plus vigoureuse que prévu (voir FMI, 2010c). De plus, selon les données les plus récentes concernant les prix intérieurs, les prix des céréales dans les pays en développement ont nettement reculé par rapport à leur niveau maximum de 2008 – signalons toutefois qu'en ce moment, le cours international du blé a connu une nouvelle envolée. Les données concernant les prix de gros des céréales, recueillies par le SMIAR dans 74 pays en développement (FAO, 2010j), indiquent qu'au début de 2010, ces cours avaient fléchi, en valeur nominale, par rapport à leur pic dans 90 pour cent de ces pays. Après ajustement pour tenir compte de l'inflation, plus de 98 pour cent des cours avaient décroché de leur pic du début de 2010. Cependant, malgré leur diminution

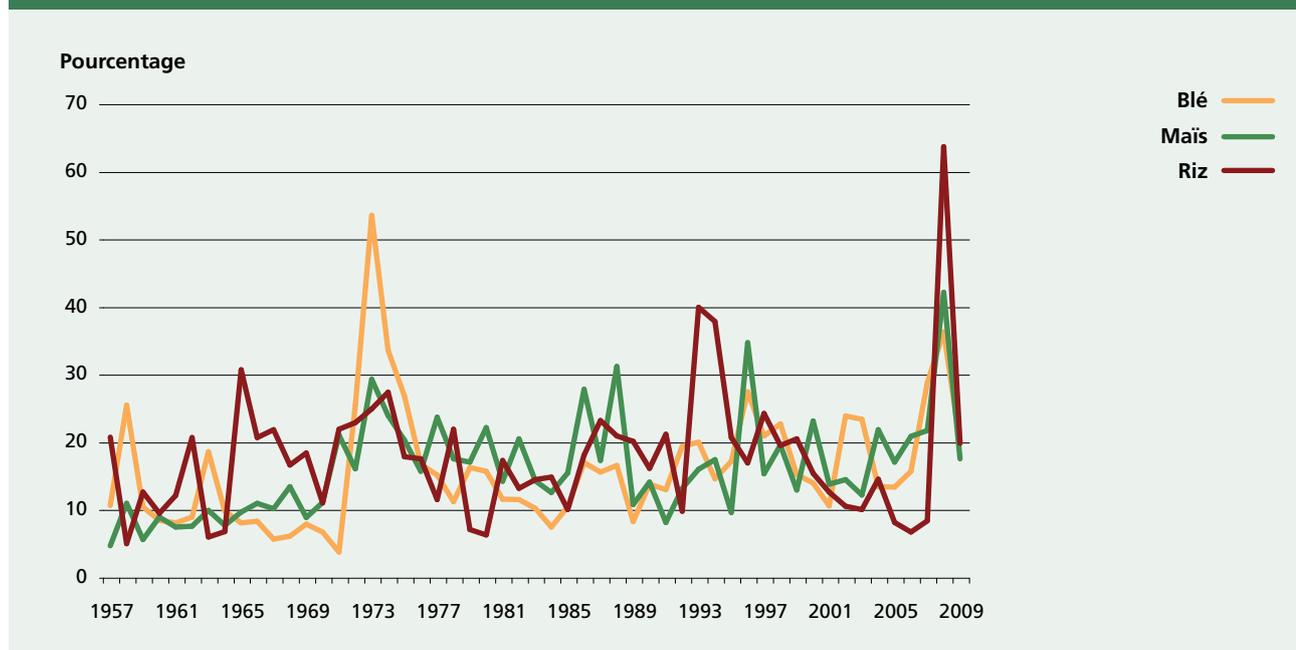
dans les pays en développement, ces prix sont demeurés élevés par rapport aux niveaux antérieurs à la flambée des prix des aliments. De fait, début 2010, plus de 80 pour cent des prix de gros des céréales, après ajustement pour inflation, sont restés supérieurs à leur niveau moyen de 2006 – année qui a précédé la flambée des prix des aliments.

Une volatilité des prix de plus en plus préoccupante

L'extrême variabilité des prix des produits alimentaires de base au cours de la toute dernière période a suscité une grande inquiétude. Les épisodes de flambée des prix nuisent à la sécurité alimentaire, tandis que l'incertitude élevée qui accompagne la volatilité des prix affecte la viabilité des unités de production et risque de provoquer une réduction des investissements dans le secteur agricole. Si l'on consulte les données concernant la volatilité des prix sur le long terme, c'est-à-dire à partir de 1957, on observe que la grande volatilité des prix enregistrée récemment rejoint d'assez près les expériences du passé (voir Figure 30).

FIGURE 30

Historique de la volatilité annualisée des cours internationaux des céréales



Notes: Il est possible de prédire certaines variations de prix, telles que celles liées aux variations saisonnières, aux cycles économiques ou à d'autres comportements liés aux tendances en cours. Le chiffre indique le coefficient de variation des prix après que l'on ait écarté, des valeurs observées, la composante prévisible (pour un complément d'explications, voir OCDE-FAO, 2010, page 66, note de bas de page 5). On a utilisé la moyenne basée sur la période janvier-mai pour calculer la volatilité historique nominale annualisée de la moyenne des prix des trois produits, de janvier à mai, pour la période 1957-2009. Les valeurs proches de zéro indiquent une faible volatilité, tandis que les valeurs plus élevées dénotent une volatilité accrue.

Source: OCDE-FAO, 2010.

ENCADRÉ 13

La volatilité implicite en tant que mesure de l'incertitude

La façon dont les opérateurs des flux organisés d'échanges de produits de base perçoivent et évaluent l'incertitude est un facteur important des décisions concernant la production, les échanges commerciaux et les investissements futurs.

La volatilité implicite représente les attentes du marché concernant l'ampleur des fluctuations d'une denrée au cours des périodes à venir. On la déduit en prenant pour base les prix des contrats dérivés, à savoir les options dont le montant s'établit sur la base de l'évolution des prix prévue par le marché ainsi que du degré d'incertitude entourant ces estimations. Plus la fourchette des estimations portant sur les transactions de contrats à terme s'élargit, plus il y a d'incertitude et, partant, plus la volatilité implicite est importante. (Pour une analyse plus détaillée du concept et de la méthodologie, voir FAO, 2010k.)

La Figure A illustre la volatilité implicite du blé, du maïs et du soja depuis 1990, alors que la figure B

montre les mouvements enregistrés au cours de la période allant d'octobre 2007 à octobre 2010.

Les perceptions de la volatilité par les opérateurs du marché, estimées sur la base de la volatilité implicite des prix, se sont intensifiées de façon systématique, avec une pointe très marquée en 2008.

Au lendemain des bouleversements subis par le marché au cours de la période 2007-2008, on a pu observer une réduction de la volatilité implicite à mesure que les marchés commençaient à se stabiliser.

Cependant, vers la mi-2010, la volatilité implicite a regagné du terrain lorsque les opérateurs ont commencé à douter de la capacité de la Russie à tenir ses engagements d'exportations de céréales, puis à nourrir des inquiétudes analogues quant à la production américaine de maïs, et à craindre enfin que la demande prévue de soja ne soit supérieure à l'offre.

Comme on le sait, les périodes de volatilité aiguë des prix ne sont pas un phénomène nouveau pour l'agriculture, mais on peut craindre que ce phénomène ne s'accroisse encore davantage.

De nouveaux facteurs n'ont fait qu'accroître l'inquiétude à propos d'une volatilité accrue des prix des denrées alimentaires. Citons, parmi les facteurs importants, l'intensification prévue des phénomènes météorologiques violents liés aux changements climatiques, qui pourrait augmenter les fluctuations de la production agricole et alimentaire. Autre source de volatilité des prix, la production en expansion des biocarburants à partir de produits agricoles, qui risque d'accroître la corrélation entre le prix des denrées agricoles, notamment le maïs, et l'évolution des marchés internationaux de l'énergie

et des facteurs qui les conditionnent; on verrait alors s'intensifier les répercussions des fluctuations des cours de l'énergie sur les marchés des produits agricoles et alimentaires. On trouvera, à la Figure 31, une illustration du lien étroit qui existe entre les coûts de production de l'éthanol à partir du maïs et ceux de l'essence à partir du pétrole brut. Il découle de ce qui précède que les cours du pétrole brut et ceux du maïs présentent aujourd'hui une étroite corrélation. À la lumière des incertitudes qui entourent aujourd'hui l'avenir des prix du pétrole et leur incidence, tant sur la demande de biocarburants que sur les marchés des intrants agricoles (à savoir les fertilisants, la mécanisation et le transport), les craintes quant à la volatilité accrue des prix agricoles liés à ces nouvelles sources semblent quelque peu justifiées. Ajoutons

Volatilité implicite du prix du blé et du maïs

FIGURE A

Pourcentage

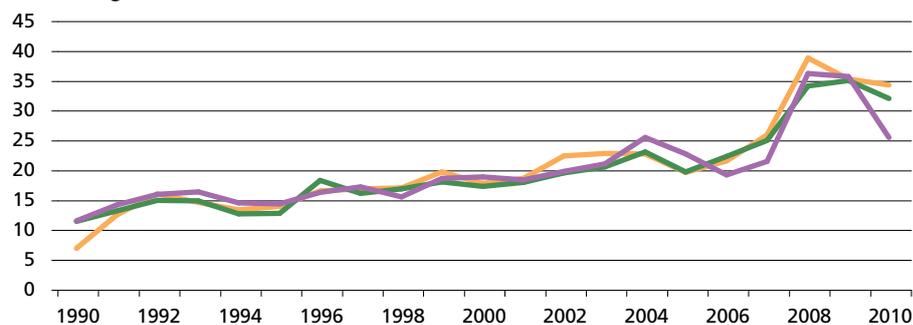
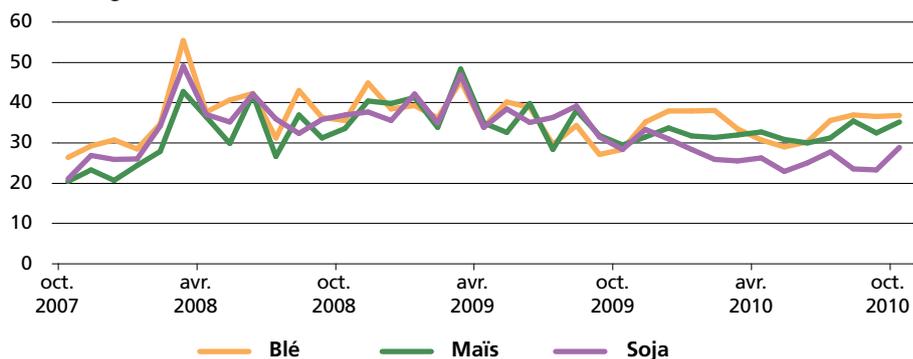


FIGURE B

Pourcentage



Source: FAO.

que l'augmentation des prix réels des produits agricoles a également stimulé la production dans certaines régions où l'instabilité des rendements est plus grande, comme les terres à céréales entourant la mer Noire. En augmentant leur part sur les marchés d'exportation, ces régions pourraient rendre l'offre encore plus instable, risquant ainsi d'accroître la volatilité des prix.

Il convient de souligner un facteur qui a joué ces derniers temps un rôle déterminant, à savoir l'absence de coordination des politiques nationales face aux fluctuations des cours internationaux, facteur qui risque d'exacerber la volatilité des marchés et qui a été analysé dans la dernière édition du présent rapport (FAO, 2009a). À cela s'ajoute le rôle joué par la spéculation dans la volatilité récente des marchés; ce

phénomène, qui a donné lieu à une vaste controverse, mérite de faire l'objet d'un complément de recherche.

Synthèse de la situation actuelle et perspectives concernant les marchés agricoles

Au lendemain de la flambée des prix des aliments et de la crise financière, il semble que les marchés mondiaux des produits alimentaires et des denrées agricoles traversent une phase de prix anormalement élevés et d'incertitudes accrues. Au cours de ces crises, la consommation alimentaire par habitant a accusé une diminution marginale en Afrique subsaharienne ainsi qu'en Amérique du Nord, en Océanie et en Europe de l'Ouest, mais elle a poursuivi sa croissance dans les autres régions, quoique de manière ralentie en Europe de l'Est. Bien

FIGURE 31

Évolution concomitante des coûts de production de l'énergie, pour l'éthanol produit à partir du maïs comparativement à l'essence produite à partir du pétrole brut, octobre 2006 - octobre 2010



Notes et sources: Calculs de la FAO sur la production d'éthanol, budgets à coûts simplifiés provenant de LMC International et statistiques du FMI concernant le prix des produits de base. L'équivalent pétrole est constitué par le prix au litre du pétrole brut, rapporté à une base énergétique d'éthanol, auquel on a ajouté un ajustement de coût pour la transformation en essence. Pour l'éthanol fabriqué à partir du maïs, il s'agit du coût de production d'un litre d'éthanol, au net des recettes de produits dérivés. Les prix utilisés comme sources sont ceux du pétrole brut Brent et du maïs US Gulf #2.

que marquée par certaines fluctuations durant ces crises, la production alimentaire a augmenté, au cours de la dernière décennie, dans toutes les régions du monde à l'exception de l'Europe de l'Ouest, du Japon et de l'Océanie. Si l'on exclut l'Europe de l'Est ainsi que l'Amérique latine et les Caraïbes, sources très importantes d'approvisionnements alimentaires à l'avenir, les volumes provenant des exportateurs traditionnels semblent augmenter de façon plus lente que par le passé. Dans toutes les régions, à l'exception de l'Asie, du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord, les importations d'aliments ont fléchi, par suite de la flambée des prix et de la crise financière.

Alors que les marchés sont demeurés extrêmement volatils, les prix des produits de base semblent avoir atteint un plateau plus élevé et devraient, selon les projections, se fixer à des niveaux supérieurs à ceux de l'avant-crise. À l'échelle mondiale, la volatilité du marché et les répercussions qu'elle pourrait avoir sur la sécurité alimentaire

posent un problème de plus en plus aigu aux responsables des politiques. Dans un contexte d'incertitude toujours plus accentuée, les réponses apportées par les politiques auront une incidence critique sur l'évolution des marchés et sur les éventuelles conséquences en matière de sécurité alimentaire.

CONCLUSIONS

La flambée mondiale des prix des aliments, qui a été suivie de la crise financière et d'une récession économique d'envergure planétaire, a porté le nombre de personnes sous-alimentées dans le monde, au cours des années 2008 et 2009, à des niveaux jusque-là inconnus. Selon les estimations, le nombre de ces personnes aurait baissé en 2010, à mesure que les prix des aliments quittaient les sommets qu'ils avaient atteints et que la conjoncture économique mondiale commençait à s'améliorer. Cependant, les niveaux de sous-alimentation demeurent très élevés par rapport aux

ENCADRÉ 14

La volatilité des prix et les groupes intergouvernementaux de la FAO sur les céréales et le riz

À leur réunion conjointe extraordinaire intersession, tenue à Rome le 24 septembre 2010, le Groupe intergouvernemental de la FAO sur les céréales et le Groupe intergouvernemental de la FAO sur le riz ont pris acte du fait que les augmentations et les fluctuations imprévues des prix figurent parmi les grandes menaces à la sécurité alimentaire. Ce faisant, ils ont énuméré un certain nombre de causes profondes auxquelles il convient de s'attaquer :

- le manque d'informations fiables et actualisées sur l'offre et la demande de produits agricoles et sur les disponibilités exportables;

- la transparence insuffisante des marchés à tous les niveaux, y compris en ce qui a trait aux contrats à terme;
- les interactions de plus en plus étroites avec les marchés extérieurs, et notamment l'impact de la « financiarisation » sur les marchés des contrats à terme;
- les soubresauts imprévus déclenchés par les conjonctures nationales en matière de sécurité alimentaire;
- la ruée des acheteurs et l'accumulation de provisions sous l'effet de la panique.

Source: FAO, 2010l.

périodes antérieures, et les préoccupations que suscitent l'économie et l'agriculture mondiales restent en tête des priorités des politiques internationales. En octobre 2010, le FMI a indiqué que « la reprise macro-économique se déroule en général comme prévu, même si les risques d'évolution négative restent élevés » (FMI, 2010b, p.1). Parallèlement, la hausse soudaine des cours des céréales, de juin à octobre 2010, a suscité la crainte de voir se produire une nouvelle flambée des prix des aliments.

Quelles que soient les perspectives à court terme pour l'économie, l'agriculture et la sécurité alimentaire à l'échelle mondiale, il semble que les événements des dernières années aient donné naissance ou aient confirmé un certain nombre d'enseignements, qui auront des implications à long terme.

L'expérience acquise lors de la flambée des prix des aliments et de la crise financière a rappelé avec dureté qu'au niveau mondial, la sécurité alimentaire est vulnérable aux chocs qui secouent le système alimentaire et l'économie. Elle a aussi démontré avec quelle rapidité un niveau d'insécurité alimentaire planétaire d'ores et déjà inacceptable peut se dégrader encore lorsque se produisent de tels événements. Mais elles ont également mis en exergue l'importance que revêtent les

mesures appropriées de protection et d'aide sociale afin de préserver les populations exposées à l'insécurité alimentaire contre l'impact direct de tels chocs, en même temps qu'elles ont fait la preuve de la nécessité, à la fois cruciale et urgente, de potentialiser la capacité productive des pays en développement tout en améliorant leur capacité d'adaptation à ces chocs.

La crise des prix des aliments a, par ailleurs, attiré l'attention sur une série de préoccupations concernant spécifiquement le secteur agricole et les marchés où s'écoulent ses produits. En premier lieu, les dernières projections publiées par la FAO et l'OCDE révèlent qu'en dépit de la chute relativement rapide des cours internationaux après la flambée qu'ils ont connue, ces cours restent aujourd'hui plus élevés qu'ils ne l'étaient avant la crise et qu'ils sont destinés à le demeurer. Ainsi, l'agriculture se trouve confrontée à des coûts de production plus élevés, à une demande en expansion émanant de pays à croissance rapide situés dans les régions en développement et à une intensification de la production de biocarburants. De ce fait, les projections concernant les prix font état, pour la prochaine décennie, d'une augmentation qui devrait, en moyenne, se maintenir à des niveaux supérieurs à ceux de la décennie

précédente. On s'accorde très largement à reconnaître, aujourd'hui, qu'il convient d'augmenter de façon substantielle les investissements dans l'agriculture de manière à obtenir des augmentations de productivité compatibles avec un environnement durable et de stimuler la production, tout en veillant à renforcer la contribution de l'agriculture à la croissance de l'économie et à la réduction de la pauvreté.

Deuxième source de préoccupation, les turbulences qui ont récemment perturbé les marchés agricoles internationaux et le risque de volatilité accrue des prix des produits agricoles. Même si la volatilité a toujours été une constante des marchés agricoles, on discerne aujourd'hui un certain nombre de tendances à l'accentuation de ce phénomène. Ainsi, il se peut que les changements climatiques soient à l'origine d'épisodes météorologiques plus fréquents et plus extrêmes, avec comme corollaire un risque accru de perturbation des marchés agricoles. Par ailleurs, la production en expansion de biocarburants à partir de denrées agricoles ne manquera pas de rendre les marchés agricoles infiniment plus tributaires de l'évolution des marchés mondiaux de l'énergie.

Mais il faut également mentionner une menace d'origine spécifiquement humaine, à savoir le manque de coordination des réponses apportées, à l'échelon national, à l'augmentation des prix des produits alimentaires. Étant donné que de telles

mesures visent exclusivement à garantir la sécurité alimentaire intérieure, sans trop se préoccuper des conséquences pour les partenaires commerciaux, elles risquent d'exacerber la volatilité des marchés internationaux, menaçant de ce fait la sécurité alimentaire à l'échelle mondiale.

Étant donné l'importance du rôle joué par les marchés internationaux des produits alimentaires pour la sécurité alimentaire mondiale et pour l'avenir des efforts de réduction de la faim, il importe de se pencher sur les questions de gouvernance des marchés agricoles mondiaux avec, à l'esprit, le problème de la volatilité des prix et la nécessité de prévenir l'adoption de politiques fondées sur un égoïsme exacerbé, dont les effets pervers ne sont que trop prévisibles. Des mesures s'imposeront, parmi lesquelles une meilleure régulation et une meilleure transparence des marchés, une collecte plus efficace et en temps opportun de statistiques sur les marchés des produits alimentaires, la constitution de stocks de secours suffisants et la mise en place de mesures de protection sociale adéquates. L'expérience acquise lors de la flambée des prix des aliments et pendant la crise financière, le manque de coordination des mesures correctives, de même que la crainte persistante de perturbations affectant le marché mondial des produits alimentaires, ont mis en évidence la nécessité d'une action urgente de la part de la communauté internationale.

Troisième partie

ANNEXE STATISTIQUE



Troisième partie

2002 1985

1995 2001

2000 1992

1986 1990

1999 1989

1986 2001

Notes relatives aux tableaux annexes

Signes conventionnels

On trouvera, dans les tableaux, les signes conventionnels suivants:

..	= données non disponibles
0,0	= nul ou négligeable
En blanc	= sans objet
A	= estimation de la FAO

Les chiffres présentés dans les tableaux peuvent être légèrement différents de ceux obtenus à partir des sources d'origine, en raison de leur arrondissement ou de leur traitement. Une virgule (,) sépare les décimales des nombres entiers.

Notes techniques

Tableau A1 : Population totale, part de la population féminine et part de la population rurale en 1980, 1995 et 2010

Source: FAO, 2010b.

Population totale

La population effectivement présente dans un pays, une zone ou une région, au 1^{er} juillet de l'année indiquée. Les chiffres sont exprimés en milliers.

Part de la population féminine

Le nombre total de femmes, divisé par la population totale et multiplié par 100.

Part de la population rurale

La population vivant effectivement dans les zones classées comme étant rurales (selon les critères utilisés par chaque pays), divisée par la population totale et multipliée par 100.

Tableau A2: Proportion de femmes dans la population nationale, rurale et urbaine, dans la tranche d'âge allant de 15 à 49 ans, selon les relevés les plus récents et des relevés antérieurs

Source: Organisation des Nations Unies, 2008.

Les données présentées ne sont pas directement comparables, d'un pays à l'autre, car elles peuvent avoir été recueillies au cours d'années différentes. Pour plus de détail, prière de se reporter aux données de l'Organisation des Nations Unies (2008).

Population rurale/urbaine

La population est classée comme étant rurale ou urbaine, selon des critères propres à chaque pays.

Tableau A3: Population active, proportion de femmes dans la population active et part de la population féminine active travaillant dans l'agriculture en 1980, 1995 et 2010

Source: FAO, 2010b.

Population active

Le nombre de toutes les personnes employées ou sans emploi (y compris celles qui cherchent du travail pour la première fois). Ce terme englobe les employeurs, les travailleurs indépendants, les salariés, les employés, les travailleurs non rétribués assistant une famille, une exploitation agricole ou un établissement commercial, les membres de coopératives de producteurs et les membres des forces armées. La population active est connue également sous le nom de force de travail.

Proportion de femmes dans la population active

La part des femmes dans le total des personnes employées ou sans emploi (y compris celles qui cherchent du travail pour la première fois). Ce terme englobe les employeuses, les travailleuses indépendantes, les salariées, les employées, les travailleuses non rétribuées assistant une famille, une exploitation agricole ou un établissement commercial, les membres de coopératives de producteurs et les membres des forces armées. La population active féminine est connue également sous le nom de force de travail féminine.

Part de la population féminine active travaillant dans l'agriculture

La part de la population féminine active travaillant ou cherchant du travail dans l'agriculture, la chasse, la pêche ou la foresterie.

Tableau A4: Population active, part de la population active travaillant dans l'agriculture et proportion de femmes dans la population active travaillant dans l'agriculture en 1980, 1995 et 2010

Source: FAO, 2010b.

Population active

Voir notes du Tableau A3.

Part de la population active travaillant dans l'agriculture

Part de la population active travaillant ou cherchant du travail dans l'agriculture, la chasse, la pêche ou la foresterie.

Proportion de femmes dans la population active travaillant dans l'agriculture

La part de la population active travaillant dans l'agriculture qui est de sexe féminin.

Tableau A5: Part des ménages ruraux dirigés par des femmes, selon les relevés les plus récents et des relevés antérieurs, total des exploitants agricoles et part des femmes dans ce total, selon les relevés les plus récents

Sources: Measure DHS/ICF Macro, 2010 (colonnes 1 et 2), et FAO, 2011 (à paraître) (colonnes 3 et 4).

Ménages

Les valeurs sont fondées sur les membres qui sont résidents habituels.

Exploitant agricole

La définition de cette expression varie d'un pays à l'autre, mais elle désigne souvent la personne ou le groupe de personnes qui prend les principales décisions concernant l'utilisation des ressources et qui contrôle et gère les opérations de l'exploitation agricole. L'exploitant agricole assume les responsabilités techniques et économiques de l'exploitation et peut soit assumer directement toutes les responsabilités, soit déléguer les responsabilités pour la gestion des activités quotidiennes. L'exploitant agricole est souvent, mais pas toujours, le chef du ménage.

Signes conventionnels utilisés

^(B) Indique que la source est la FAO, 2010f.

⁽¹⁾ Données concernant uniquement la région du Nord-Est.

⁽²⁾ Au Kirghizistan et au Liban, l'expression "paysan sans terre" désigne un paysan dépourvu de terre arable (plutôt qu'un paysan n'ayant aucune terre).

⁽³⁾ Au Viet Nam, on recense les propriétaires d'exploitations agricoles (plutôt que les exploitants agricoles).

⁽⁴⁾ Les données ont été recueillies auprès de femmes déjà mariées, pour la tranche d'âge allant de 10 à 49 ans. Les calculs n'ont pas tenu compte des femmes âgées de 10 à 14 ans et les coefficients ont été recalculés pour la tranche d'âge allant de 15 à 49 ans.

⁽⁵⁾ Les données ont été recueillies auprès de femmes âgées de 10 à 49 ans et les indicateurs ont été calculés pour la tranche d'âge allant de 15 à 49 ans.

⁽⁶⁾ Les données ont été recueillies auprès de femmes âgées de 13 à 49 ans et les indicateurs ont été calculés pour la tranche d'âge allant de 15 à 49 ans.

⁽⁷⁾ Pour l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Grèce, l'Irlande, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal et la Suède, le terme « exploitant » comprend les « exploitants sans terre agricole ».

Tableau A6: Part de la population adulte souffrant de déficit énergétique chronique (DEC) (indice de poids corporel inférieur à 18,5), par sexe, et part des enfants souffrant d'insuffisance pondérale, ventilée selon le sexe, le lieu de résidence et la richesse des ménages, à partir des relevés les plus récents

Source: OMS, 2010.

Proportion de femmes souffrant de déficit énergétique chronique

La part de femmes adultes qui ont indice de masse corporelle (kg/m²) inférieur à 18,5.

Proportion d'hommes souffrant de déficit énergétique chronique

La part d'hommes adultes qui ont indice de masse corporelle (kg/m²) inférieur à 18,5.

Proportion d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale

La prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans (de 0 à 59 mois, sauf indication contraire) est calculée comme suit: on estime la part des enfants dont le poids est inférieur d'au moins deux écarts-types au poids moyen pour leur âge, relevé dans la population internationale type de référence du Centre national de statistiques sanitaires/ OMS/Centre pour le contrôle et la prévention des maladies.

Résidence

Les critères utilisés pour définir la résidence, en milieu rural ou urbain, sont souvent propres à chaque pays; les données présentées dans ce tableau sont fondées sur les définitions nationales.

Quintile ayant trait à la richesse des ménages

On mesure les avoirs des ménages et leur accès aux services et on recourt à l'analyse en composantes principales pour établir un index, qui est attribué à chaque membre du ménage. Les index pour l'ensemble de la population sont alors classés par ordre croissant et sont fractionnés aux points voulus pour obtenir 5 cohortes de 20 pour cent.

Signes conventionnels utilisés et notes supplémentaires sur les données

^(C) Indique qu'un relevé du déficit énergétique chronique n'est pas disponible à la fois pour les hommes et les femmes, pour la même année.

S'agissant de la proportion d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale, les données recueillies portent sur les enfants âgés de 0 à 59 mois, sauf indication contraire, comme suit:

⁽¹⁾ 6-59 mois, ⁽²⁾ 0-71 mois, ⁽³⁾ 3-59 mois ⁽⁴⁾ 6-39 mois et ⁽⁵⁾ 24-59 mois.

Les données nationales sur l'indice de masse corporelle présentées dans ce tableau sont empiriques, mais les seuils recommandés sur le plan international pour les indices de masse corporelle sont appliqués comme il se doit. Il faut toutefois noter que les données présentées ne sont pas directement comparables entre elles, en raison de différences au niveau des procédures d'échantillonnage, de la fourchette d'âge retenue et des années pour lesquelles des données ont été rassemblées. Pour plus de détails, voir OMS, 2010.

Groupes de pays et chiffres agrégés

Les tableaux de la présente publication contiennent des chiffres agrégés, par groupe de pays, pour tous les indicateurs se prêtant au calcul de tels chiffres. Il s'agit en général de moyennes pondérées, calculées pour les groupes de pays, comme indiqué ci-après. En règle générale, un chiffre agrégé est indiqué pour un groupe de pays lorsque des données sont disponibles dans la moitié au moins des pays, couvrant au minimum les deux tiers de la population totale de ce groupe.

Notes sur les pays et les régions

Les groupes régionaux et sous-régionaux, ainsi que la désignation des pays en développement et des pays développés suivent les codes types mis au point, à des fins statistiques, par la Division de statistique de l'ONU. Ceux-ci sont disponibles à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/methods/m49/m49regin.htm>

Dans la mesure du possible, les données de 1992 et des années suivantes sont présentées séparément pour les différents pays de l'ex-URSS, à savoir Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Estonie, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Moldova, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine. Les données d'avant 1992 sont indiquées sous l'Union des Républiques socialistes soviétiques (« URSS » dans les listes des tableaux),

Des relevés séparés sont présentés, dans la mesure du possible, pour la Belgique et le Luxembourg.

Sauf indication contraire, les données sur la Chine comprennent la Région administrative spéciale de Hong Kong, la Région administrative spéciale de Macao et la Province de Taïwan.

Les données sur la Chine continentale ne comprennent pas ces régions.

Dans la mesure du possible, les données concernant les pays de l'ex-Tchécoslovaquie – République tchèque et Slovaquie – sont présentées séparément. Les données d'avant 1993 figurent sous "Tchécoslovaquie",

Si possible, les données sur l'Érythrée et l'Éthiopie sont présentées séparément; dans la plupart des cas, les données d'avant 1992 sont des chiffres agrégés, présentés sous « Éthiopie, RPD d' ».

À partir de 1990, les données sur le Yémen sont présentées sous ce nom; les données précédentes sont des chiffres agrégés de l'ex-République démocratique populaire du Yémen et de l'ex-République arabe du Yémen.

Les données d'avant 1992 sont présentées pour l'ex-Yougoslavie (sous "Yougoslavie, RSF de" dans les listes des tableaux). De 1992 à 2006, les données sont présentées pour les pays qui composaient l'ex-Yougoslavie, à savoir: Bosnie-Herzégovine, Croatie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Slovanie et Serbie et Monténégro.

Des données séparées sont présentées pour la Serbie et le Monténégro à partir de 2006, date à laquelle ce dernier pays s'est séparé, pour créer deux états indépendants.

TABLEAU A1
Population totale, part de la population féminine et part de la population rurale en 1980, 1995 et 2010

	Population								
	Totale (en milliers)			Part de la population féminine (en pourcentage du total)			Part de la population rurale (en pourcentage du total)		
	1980	1995	2010	1980	1995	2010	1980	1995	2010
MONDE	4 428 081	5 713 069	6 908 685	49,7	49,6	49,6	60,9	55,3	49,4
RÉGIONS EN DÉVELOPPEMENT	3 299 983	4 538 389	5 671 456	49,0	49,1	49,2	70,7	62,4	54,7
AFRIQUE	482 232	726 284	1 033 043	50,3	50,2	50,1	72,1	65,8	59,9
Afrique subsaharienne	389 751	593 182	863 315	50,4	50,4	50,2	76,1	69,3	62,5
Afrique australe	32 972	47 240	57 968	50,5	50,9	50,7	55,3	48,6	41,2
Afrique du Sud	29 075	41 375	50 492	50,3	50,7	50,7	51,6	45,5	38,3
Botswana	985	1 550	1 978	51,2	50,6	49,9	83,6	51,0	38,9
Lesotho	1 296	1 726	2 084	53,9	53,4	52,7	88,5	83,0	73,1
Namibie	1 013	1 620	2 212	51,2	51,1	50,7	74,9	70,2	62,0
Swaziland	603	969	1 202	52,6	52,0	51,0	82,3	77,0	74,5
Afrique centrale	53 793	86 423	128 908	50,9	50,6	50,4	71,0	65,2	56,9
Angola	7 854	12 539	18 993	50,8	50,7	50,7	75,7	56,0	41,5
Cameroun	9 080	14 054	19 958	50,4	50,3	50,0	68,1	54,7	41,6
Congo	1 815	2 782	3 759	50,3	50,2	50,1	52,1	43,6	37,9
Gabon	682	1 084	1 501	50,7	50,5	50,0	45,3	24,6	14,0
Guinée équatoriale	220	452	693	51,4	50,7	50,4	72,3	61,1	60,3
République centrafricaine	2 269	3 335	4 506	50,9	50,9	50,9	66,1	62,8	61,1
République démocratique du Congo	27 170	44 921	67 827	51,1	50,6	50,4	71,3	71,6	64,8
Sao Tomé-et-Principe	95	128	165	50,5	50,0	50,3	66,3	51,6	37,6
Tchad	4 608	7 128	11 506	50,8	50,5	50,3	81,2	78,1	72,4
Afrique de l'Est	143 491	219 874	327 187	50,6	50,6	50,4	85,3	80,4	76,2
Burundi	4 130	6 167	8 519	51,9	51,3	50,9	95,7	92,8	89,0
Comores	384	615	890	49,7	49,8	49,9	76,8	71,7	71,8
Djibouti	340	624	879	50,3	50,2	50,1	27,9	20,2	11,9
Érythrée		3 206	5 224		51,2	50,8		83,4	78,4
Éthiopie		56 983	84 976		50,3	50,2		86,1	82,4
Éthiopie. RPD d' (A)	37 878			50,4			89,3		
Kenya	16 261	27 492	40 863	50,2	50,2	50,0	84,3	81,0	77,8
Madagascar	8 604	13 121	20 146	49,7	50,0	50,2	81,5	74,2	69,8
Malawi	6 215	10 144	15 692	51,6	50,6	50,3	90,9	86,7	80,2
Maurice	966	1 129	1 297	50,7	50,1	50,5	57,7	56,7	57,4
Mozambique	12 138	15 945	23 406	51,1	52,3	51,3	86,9	73,8	61,6
Ouganda	12 655	20 954	33 796	50,2	50,2	49,9	92,5	88,3	86,7
République-Unie de Tanzanie	18 661	29 972	45 040	50,6	50,5	50,1	85,4	79,5	73,6
Réunion	506	664	837	51,2	51,1	51,3	46,6	13,9	6,0

TABLEAU A1 (suite)

	Population								
	Totale (en milliers)			Part de la population féminine (en pourcentage du total)			Part de la population rurale (en pourcentage du total)		
	1980	1995	2010	1980	1995	2010	1980	1995	2010
Rwanda	5 197	5 440	10 277	52,0	52,1	51,5	95,3	91,7	81,2
Seychelles	66	76	85	50,0	50,0	49,4	50,0	50,0	44,7
Somalie	6 434	6 521	9 359	50,6	50,5	50,4	73,2	68,6	62,5
Zambie	5 774	9 108	13 257	50,3	50,3	50,1	60,2	62,9	64,3
Zimbabwe	7 282	11 713	12 644	50,3	50,6	51,6	77,6	68,3	61,7
Afrique du Nord	112 990	163 943	212 920	49,8	49,7	49,8	59,9	53,6	48,3
Algérie	18 811	28 265	35 423	49,8	49,6	49,5	56,5	44,0	33,5
Égypte	44 433	63 858	84 474	49,9	49,6	49,7	56,1	57,2	57,2
Jamahiriya arabe libyenne	3 063	4 834	6 546	46,6	47,6	48,4	29,9	24,0	22,1
Maroc	19 567	26 951	32 381	50,0	50,3	50,9	58,8	48,3	43,3
Sahara occidental	150	259	530	46,0	47,9	47,2	22,7	12,7	18,1
Soudan	20 509	30 841	43 192	49,9	49,7	49,6	80,0	68,7	54,8
Tunisie	6 457	8 935	10 374	49,3	49,5	49,7	49,4	38,5	32,7
Afrique de l'Ouest	138 986	208 804	306 060	50,1	50,0	49,9	72,8	64,1	55,4
Bénin	3 560	5 723	9 212	51,6	50,3	49,5	72,7	63,3	58,0
Burkina Faso	6 862	10 127	16 287	50,5	50,6	50,0	91,2	84,9	79,6
Cap-Vert	289	398	513	54,3	52,8	52,0	76,5	51,3	38,8
Côte d'Ivoire	8 419	14 981	21 571	48,0	48,2	49,1	63,1	58,6	49,9
Gambie	616	1 085	1 751	50,6	50,5	50,4	71,6	56,1	41,9
Ghana	11 026	17 245	24 333	49,5	49,4	49,3	68,8	59,9	48,5
Guinée	4 628	7 478	10 324	49,8	49,5	49,5	76,4	70,5	64,6
Guinée-Bissau	836	1 166	1 647	50,6	50,5	50,5	82,4	70,2	70,0
Libéria	1 910	1 945	4 102	50,7	50,6	50,3	64,8	50,0	38,5
Mali	7 183	9 549	13 323	49,9	50,5	50,6	81,5	74,5	66,7
Mauritanie	1 525	2 270	3 366	49,8	49,7	49,3	72,7	60,2	58,6
Niger	5 922	9 302	15 891	50,2	50,4	49,9	86,6	84,2	83,3
Nigéria	74 523	110 449	158 259	50,3	50,2	49,9	71,4	61,1	50,2
Sainte-Hélène	5	5	4	60,0	60,0	50,0	60,0	60,0	75,0
Sénégal	5 636	8 660	12 861	49,4	50,1	50,4	64,2	60,2	57,1
Sierra Leone	3 261	3 989	5 836	51,4	51,5	51,3	70,9	65,8	61,6
Togo	2 785	4 432	6 780	50,7	50,6	50,5	75,3	66,8	56,6
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES	362 654	482 265	588 647	50,1	50,4	50,6	35,1	27,0	20,7
Amérique centrale	91 879	124 004	153 115	50,1	50,4	50,8	39,8	32,9	28,3
Belize	144	220	313	49,3	49,5	49,5	50,7	52,7	47,3
Costa Rica	2 349	3 479	4 640	49,0	49,2	49,2	56,9	44,2	35,7
El Salvador	4 663	5 728	6 194	50,8	51,6	52,9	55,9	46,0	38,7
Guatemala	7 016	10 007	14 377	49,4	50,3	51,3	62,6	56,9	50,5

TABLEAU A1 (suite)

	Population								
	Totale (en milliers)			Part de la population féminine (en pourcentage du total)			Part de la population rurale (en pourcentage du total)		
	1980	1995	2010	1980	1995	2010	1980	1995	2010
Honduras	3 634	5 588	7 616	49,8	49,9	50,0	65,1	57,7	51,2
Mexique	68 872	91 650	110 645	50,2	50,5	50,8	33,7	26,6	22,2
Nicaragua	3 250	4 659	5 822	49,9	50,2	50,5	50,1	46,5	42,7
Panama	1 951	2 673	3 508	49,2	49,5	49,6	49,6	40,0	25,2
Amérique du Sud	240 915	321 621	393 221	50,1	50,4	50,6	31,6	23,0	16,4
Argentine	28 154	34 772	40 666	50,6	50,9	50,9	17,1	11,3	7,6
Bolivie (État plurinational de)	5 356	7 484	10 031	50,7	50,3	50,1	54,6	40,6	33,5
Brésil	121 618	161 692	195 423	50,1	50,5	50,8	32,6	22,2	13,5
Chili	11 181	14 410	17 135	50,7	50,6	50,5	18,8	15,6	11,0
Colombie	26 891	36 459	46 300	50,2	50,6	50,8	37,9	29,5	24,9
Équateur	7 964	11 407	13 775	49,7	49,8	49,9	53,0	42,2	33,1
Guyana	776	759	761	50,5	51,4	48,6	69,5	70,9	71,6
Guyane française	68	139	231	48,5	48,2	50,2	29,4	25,2	23,8
Îles Falkland (Malvinas)	2	2	3	50,0	50,0	66,7	50,0	0,0	0,0
Paraguay	3 199	4 802	6 460	49,6	49,4	49,5	58,3	47,9	38,5
Pérou	17 328	23 943	29 496	49,7	49,8	49,9	35,4	29,7	28,4
Suriname	366	436	524	49,5	49,3	50,0	45,1	29,8	24,4
Uruguay	2 916	3 224	3 372	51,0	51,6	51,7	14,6	9,5	7,4
Venezuela (République bolivarienne du)	15 096	22 092	29 044	49,4	49,6	49,8	20,8	13,2	6,0
Caraïbes	29 860	36 640	42 311	50,1	50,3	50,5	48,3	41,0	33,2
Anguilla	7	10	15	42,9	50,0	53,3	0,0	0,0	0,0
Antigua-et-Barbuda	72	68	89	51,4	51,5	50,6	65,3	66,2	69,7
Antilles néerlandaises	174	191	201	51,7	52,4	53,7	19,0	12,0	7,0
Aruba	61	80	107	50,8	51,3	52,3	49,2	51,3	53,3
Bahamas	210	281	346	50,5	50,5	51,2	27,1	19,2	15,9
Barbade	249	258	257	52,2	51,9	51,4	60,2	65,5	59,1
Cuba	9 835	10 910	11 204	49,4	49,8	49,9	31,9	25,7	24,3
Dominique	73	69	67	50,7	50,7	50,7	37,0	30,4	25,4
Grenade	89	100	104	51,7	51,0	50,0	67,4	69,0	69,2
Guadeloupe	327	405	467	51,1	51,4	52,0	2,1	1,5	1,7
Haïti	5 691	7 861	10 188	50,8	50,6	50,6	79,5	67,4	50,4
Îles Caïmanes	17	33	57	52,9	51,5	50,9	0,0	0,0	0,0
Îles Turques et Caïques	8	15	33	50,0	53,3	51,5	37,5	20,0	6,1
Îles Vierges américaines	98	107	109	52,0	52,3	53,2	20,4	9,3	4,6
Îles Vierges britanniques	11	18	23	54,5	50,0	52,2	81,8	61,1	60,9
Jamaïque	2 133	2 466	2 730	50,7	50,7	51,1	53,3	49,4	46,3
Martinique	326	370	406	51,5	52,2	53,2	20,2	2,2	2,0
Montserrat	12	10	6	50,0	50,0	50,0	83,3	90,0	83,3
Porto Rico	3 197	3 701	3 998	51,3	51,7	52,1	33,1	12,9	1,2

TABLEAU A1 (suite)

	Population								
	Totale (en milliers)			Part de la population féminine (en pourcentage du total)			Part de la population rurale (en pourcentage du total)		
	1980	1995	2010	1980	1995	2010	1980	1995	2010
République dominicaine	5 927	8 124	10 225	49,4	49,6	49,8	48,7	42,2	29,5
Sainte-Lucie	118	147	174	50,8	51,0	51,1	73,7	70,7	71,8
Saint-Kitts-et-Nevis	43	43	52	51,2	51,2	51,9	65,1	67,4	67,3
Saint-Vincent-et-les Grenadines	100	108	109	52,0	50,0	49,5	73,0	57,4	52,3
Trinité-et-Tobago	1 082	1 265	1 344	50,0	50,9	51,4	89,1	90,4	86,1
ASIE, À L'EXCLUSION DU JAPON	2 450 128	3 322 591	4 039 744	48,6	48,7	48,7	64,9	57,4	50,7
Asie centrale		53 399	61 349		50,8	50,9		57,0	57,7
Kazakhstan		15 926	15 753		51,7	52,4		44,1	41,5
Kirghizistan		4 592	5 550		50,8	50,6		63,7	63,4
Ouzbékistan		22 919	27 794		50,4	50,3		61,6	63,1
Tadjikistan		5 775	7 075		50,0	50,6		71,1	73,5
Turkménistan		4 187	5 177		50,6	50,7		54,7	50,5
Asie de l'Est, à l'exclusion du Japon	1 042 581	1 286 233	1 436 956	48,6	48,4	48,2	78,0	66,2	53,2
Chine ^(A)	986 220	1 217 595	1 361 763	48,5	48,3	48,1	80,0	68,3	54,8
Chine continentale	963 123	1 189 612	1 330 840	49,4	49,2	48,9	81,8	69,9	56,0
Chine, RAS de Hong Kong	5 039	6 214	7 069	47,9	50,3	52,6	8,5	0,0	0,0
Chine, RAS de Macao	252	412	548	49,2	51,7	52,4	1,6	0,0	0,0
Mongolie	1 663	2 270	2 701	49,9	50,0	50,6	47,9	43,2	42,5
République de Corée	37 459	44 651	48 501	49,9	49,9	50,5	43,3	21,8	18,1
République populaire démocratique de Corée	17 239	21 717	23 991	51,3	50,9	50,6	43,1	40,9	36,6
Asie de l'Ouest	102 155	170 591	232 701	48,8	48,7	48,6	48,6	37,6	33,7
Arabie saoudite	9 604	18 255	26 246	46,0	44,2	45,3	34,1	21,3	17,9
Arménie		3 223	3 090		52,6	53,4		33,7	36,3
Azerbaïdjan		7 784	8 934		51,1	51,1		47,8	47,8
Bahreïn	347	578	807	41,8	41,7	42,6	13,8	11,6	11,4
Chypre	611	731	880	50,1	50,1	51,3	41,4	32,0	29,8
Émirats arabes unis	1 015	2 432	4 707	30,9	33,9	32,9	19,3	21,6	21,9
Géorgie		5 069	4 219		52,5	53,0		46,1	47,0
Iraq	14 024	20 971	31 467	49,0	49,8	49,4	34,5	31,2	33,6
Israël	3 764	5 374	7 285	50,0	50,7	50,4	11,4	9,1	8,3
Jordanie	2 225	4 304	6 472	48,3	47,7	48,7	40,0	21,8	21,5
Koweït	1 375	1 725	3 051	42,7	39,9	40,6	5,2	1,9	1,6
Liban	2 785	3 491	4 255	50,4	50,8	51,0	26,3	15,2	12,8
Oman	1 187	2 172	2 905	47,3	41,0	43,7	52,5	28,3	28,3
Qatar	229	526	1 508	36,2	34,0	24,6	10,5	5,9	4,2

TABLEAU A1 (suite)

	Population								
	Totale (en milliers)			Part de la population féminine (en pourcentage du total)			Part de la population rurale (en pourcentage du total)		
	1980	1995	2010	1980	1995	2010	1980	1995	2010
République arabe syrienne	8 971	14 610	22 505	49,6	49,6	49,5	53,3	49,9	45,1
Territoire palestinien occupé ^(A)	1 476	2 617	4 409	48,4	49,3	49,1	37,5	29,6	27,9
Turquie	46 161	61 206	75 705	49,5	49,6	49,8	56,2	37,9	30,4
Yémen	8 381	15 523	24 256	50,1	49,3	49,4	83,5	76,2	68,2
Asie du Sud	949 618	1 332 534	1 719 122	48,0	48,3	48,6	76,6	72,3	68,1
Afghanistan	13 946	18 084	29 117	48,1	48,2	48,2	84,3	80,2	75,2
Bangladesh	90 397	128 086	164 425	48,5	49,2	49,4	85,1	78,3	71,9
Bhoutan	423	509	708	48,2	49,1	47,3	89,8	79,4	63,1
Inde	692 637	953 148	1 214 464	48,0	48,1	48,4	76,9	73,4	69,9
Iran (République islamique d')	39 330	62 205	75 078	48,8	49,1	49,2	50,3	39,8	30,5
Maldives	158	248	314	47,5	48,8	49,4	77,8	74,2	59,6
Népal	15 058	21 624	29 853	48,7	49,9	50,3	93,9	89,1	81,8
Pakistan	82 609	130 397	184 753	47,4	48,2	48,5	71,9	68,2	63,0
Sri Lanka	15 060	18 233	20 410	49,0	49,8	50,8	81,2	83,6	84,9
Asie du Sud-Est	355 774	479 834	589 616	50,2	50,2	50,2	74,5	64,7	51,8
Brunéi Darussalam	193	295	407	46,6	47,5	48,4	39,9	31,5	24,3
Cambodge	6 748	11 380	15 053	53,7	51,9	51,0	91,0	85,8	77,2
Indonésie	146 582	191 501	232 517	49,9	49,9	50,1	77,9	64,4	46,3
Malaisie	13 763	20 594	27 914	49,7	49,2	49,2	58,0	44,3	27,8
Myanmar	33 561	43 864	50 496	50,6	50,7	51,2	76,0	73,9	66,1
Philippines	48 112	69 965	93 617	49,6	49,6	49,6	62,5	46,0	33,6
République démocratique populaire lao	3 238	4 809	6 436	50,3	50,0	50,1	87,6	82,6	66,8
Singapour	2 415	3 480	4 837	48,9	49,7	49,8	0,0	0,0	0,0
Thaïlande	47 264	60 140	68 139	49,9	50,5	50,8	73,2	69,7	66,0
Timor-Leste	581	849	1 171	49,1	48,6	49,1	83,6	77,4	71,9
Viet Nam	53 317	72 957	89 029	51,5	51,3	50,6	80,8	77,8	71,2
OCÉANIE, À L'EXCLUSION DE L'AUSTRALIE ET DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE	4 969	7 249	10 022	47,5	48,7	49,2	78,2	75,9	76,8
Fidji	634	768	854	49,4	49,2	49,3	62,1	54,6	46,6
Guam	107	146	180	47,7	47,9	48,9	6,5	8,2	6,7
Îles Cook	18	19	20	50,0	47,4	50,0	44,4	42,1	25,0
Îles Mariannes du Nord		58	88		50,0	52,3		10,3	9,1
Îles Marshall		51	63		49,0	52,4		33,3	28,6
Îles Salomon	229	362	536	48,0	48,1	48,1	89,5	85,4	81,3
Îles Wallis et Futuna	11	14	15	54,5	50,0	53,3	100	100	100
Kiribati	55	77	100	49,1	49,4	52,0	67,3	63,6	56,0
Micronésie (états fédérés de)		107	111		48,6	48,6		74,8	77,5
Nauru	7	10	10	57,1	50,0	50,0	0,0	0,0	0,0
Nioué	3	2	1	66,7	50,0	100	100	50,0	100

TABLEAU A1 (suite)

	Population								
	Totale (en milliers)			Part de la population féminine (en pourcentage du total)			Part de la population rurale (en pourcentage du total)		
	1980	1995	2010	1980	1995	2010	1980	1995	2010
Nouvelle-Calédonie	143	193	254	48,3	48,7	50,0	42,7	39,9	34,6
Palaos		17	21		47,1	52,4		29,4	19,0
Papouasie-Nouvelle-Guinée	3 199	4 709	6 888	46,8	48,7	49,2	87,0	85,9	87,5
Polynésie française	151	216	272	47,7	48,1	48,9	42,4	46,3	48,5
Samoa	155	168	179	49,0	48,2	48,0	78,7	78,6	76,5
Samoa américaines	33	53	69	48,5	49,1	49,3	24,2	15,1	7,2
Tokélaou	2	1	1	50,0	100	100	100	100	100
Tonga	97	97	104	49,5	49,5	49,0	78,4	77,3	75,0
Tuvalu	8	9	10	50,0	55,6	50,0	75,0	55,6	50,0
Vanuatu	117	172	246	47,0	48,8	48,8	85,5	79,7	74,4
RÉGIONS DÉVELOPPÉES	1 127 965	1 174 680	1 237 229	51,7	51,5	51,4	32,1	27,8	24,9
ASIE ET OCÉANIE	134 636	147 245	152 810	50,7	50,9	51,1	37,0	32,2	29,5
Australie	14 695	18 118	21 512	50,1	50,3	50,3	14,2	13,9	10,9
Japon	116 794	125 442	126 995	50,8	51,0	51,3	40,4	35,4	33,2
Nouvelle-Zélande	3 147	3 685	4 303	50,3	50,6	50,6	16,6	14,7	13,2
AMÉRIQUE DU NORD	254 097	300 073	351 659	50,9	50,9	50,6	26,1	22,7	17,9
Bermudes	56	61	65	48,2	49,2	49,2	0,0	0,0	0,0
Canada	24 516	29 302	33 890	50,2	50,5	50,5	24,3	22,3	19,4
États-Unis d'Amérique	229 469	270 648	317 641	51,0	50,9	50,6	26,3	22,7	17,7
Groenland	50	56	57	48,0	48,2	49,1	24,0	19,6	15,8
Saint-Pierre-et-Miquelon	6	6	6	50,0	50,0	50,0	16,7	16,7	16,7
EUROPE	739 232	727 362	732 760	52,1	51,9	51,9	33,2	29,0	27,4
Europe de l'Est	369 928	309 805	291 485	52,8	52,6	53,1	39,2	31,8	31,6
Bélarus		10 270	9 588		53,1	53,5		32,1	25,7
Bulgarie	8 862	8 357	7 497	50,2	51,0	51,7	37,9	32,2	28,3
Fédération de Russie		148 497	140 367		53,1	53,8		26,6	27,2
Hongrie	10 707	10 332	9 973	51,6	52,2	52,5	35,8	34,8	31,7
Pologne	35 574	38 595	38 038	51,3	51,3	51,8	41,9	38,5	38,8
République de Moldova		4 339	3 576		52,2	52,5		53,7	58,8
République tchèque		10 319	10 411		51,4	50,9		25,4	26,5
Roumanie	22 201	22 681	21 190	50,7	51,0	51,4	53,9	46,0	45,4
Slovaquie		5 352	5 412		51,3	51,5		43,4	43,2
Tchécoslovaquie ^(A)	15 260			51,3			32,5		
Ukraine		51 063	45 433		53,6	53,9		33,0	31,9
URSS ^(A)	265 407			53,4			37,4		
Yougoslavie, RSF de ^(A)	11 917			51,0			54,5		
Europe du Nord	82 479	93 260	98 907	51,1	51,3	50,9	16,8	17,0	15,6
Danemark	5 123	5 228	5 481	50,6	50,7	50,4	16,3	15,0	12,8

TABLEAU A1 (suite)

	Population								
	Totale (en milliers)			Part de la population féminine (en pourcentage du total)			Part de la population rurale (en pourcentage du total)		
	1980	1995	2010	1980	1995	2010	1980	1995	2010
Estonie		1 439	1 339		53,6	53,9		30,0	30,5
Finlande	4 780	5 108	5 346	51,7	51,3	51,0	40,2	38,6	36,1
Îles Féroé	43	43	50	51,2	51,2	50,0	69,8	69,8	58,0
Irlande	3 401	3 609	4 589	49,7	50,3	49,9	44,7	42,1	38,1
Islande	228	267	329	49,6	49,8	48,6	11,8	8,2	7,6
Lettonie		2 492	2 240		53,9	53,9		31,3	31,8
Lituanie		3 630	3 255		52,9	53,2		32,7	32,8
Norvège	4 086	4 359	4 855	50,4	50,6	50,3	29,4	26,2	22,4
Royaume-Uni	56 508	58 258	62 130	51,3	51,4	50,9	12,2	11,2	10,1
Suède	8 310	8 827	9 293	50,5	50,6	50,3	16,9	16,2	15,3
Europe de l'Ouest	170 500	180 598	188 588	51,8	51,3	51,1	27,3	25,2	23,0
Allemagne	78 289	81 622	82 057	52,4	51,4	50,9	27,2	26,7	26,2
Autriche	7 549	7 936	8 387	52,7	51,8	51,2	34,6	34,2	32,4
Belgique			10 698			51,0			2,6
Belgique-Luxembourg ^(A)	10 192	10 493		51,1	51,1		5,2	3,8	
France	53 950	57 999	62 637	51,2	51,4	51,4	26,7	25,1	22,2
Liechtenstein	25	31	36	52,0	51,6	52,8	84,0	83,9	86,1
Luxembourg			492			50,4			17,7
Monaco	26	31	33	53,8	51,6	51,5	0,0	0,0	0,0
Pays-Bas	14 150	15 448	16 653	50,4	50,6	50,4	35,3	27,2	17,1
Suisse	6 319	7 038	7 595	51,4	51,2	51,2	42,9	26,4	26,4
Europe du Sud	116 325	143 699	153 780	51,2	51,2	51,0	34,8	35,3	32,5
Albanie	2 671	3 134	3 169	48,4	49,6	50,7	66,2	61,1	52,0
Andorre	37	65	87	48,6	47,7	48,3	8,1	6,2	11,5
Bosnie-Herzégovine		3 332	3 760		51,5	51,9		58,9	51,4
Croatie		4 669	4 410		51,8	51,8		45,1	42,2
Espagne	37 527	39 391	45 317	51,0	51,0	50,7	27,2	24,1	22,6
Gibraltar	28	29	31	46,4	48,3	48,4	0,0	0,0	0,0
Grèce	9 643	10 672	11 183	50,9	50,6	50,4	42,3	40,7	38,6
Italie	56 307	57 207	60 098	51,5	51,6	51,3	33,4	33,1	31,6
L'ex-République yougoslave de Macédoine		1 963	2 043		50,0	50,1		39,7	32,1
Malte	324	378	410	51,2	50,5	50,2	10,2	9,0	5,4
Monténégro			626			50,8			40,4
Portugal	9 766	10 038	10 732	51,9	51,8	51,6	57,2	48,9	39,3
Saint-Marin	21	26	32	47,6	46,2	46,9	19,0	7,7	6,3
Saint-Siège	1	1	1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Serbie ^(A)			9 856			50,5			47,6
Serbie et Monténégro ^(A)		10 828			50,4			49,0	
Slovénie		1 966	2 025		51,4	51,2		49,4	52,0

TABLEAU A2

Proportion de femmes dans la population nationale, rurale et urbaine, dans la tranche d'âge allant de 15 à 49 ans, selon les relevés les plus récents et des relevés antérieurs

	Relevés les plus récents			Relevés antérieurs		
	(1999-2008) (%)			(1960-1980) (%)		
	Nationale	Rurale	Urbaine	Nationale	Rurale	Urbaine
TOTAL MONDIAL						
RÉGIONS EN DÉVELOPPEMENT						
AFRIQUE						
Afrique subsaharienne						
Afrique australe	51,7	51,7	52,3	50,1	53,5	43,3
Afrique du Sud	52,0	54,0	50,7	49,0	55,6	43,2
Botswana	52,4	50,9	53,2	52,5	52,6	47,5
Lesotho	50,8	49,2	54,9
Namibie	51,6	52,6	50,1	48,7	52,3	39,2
Swaziland
Afrique centrale						
Angola
Cameroun	53,3	56,0	47,3
Congo
Gabon
Guinée équatoriale
République centrafricaine	54,5	55,2	53,1
République démocratique du Congo
Sao Tomé-et-Principe	51,4	49,5	52,8
Tchad
Afrique de l'Est						
Burundi	50,1	50,2	46,2
Comores	52,2	52,6	51,0
Djibouti
Érythrée
Éthiopie	50,0	49,9	50,5
Éthiopie, RPD d'
Kenya	50,9	54,3	38,9	51,1	53,2	37,6
Madagascar	51,6	51,5	51,8
Malawi	51,4	52,1	48,7	53,3	54,5	42,6
Maurice	49,7	49,6	49,9
Mozambique
Ouganda	52,3	52,5	51,5	50,2	51,1	42,3
République-Unie de Tanzanie	52,4	53,7	45,9

TABLEAU A2 (suite)

	Relevés les plus récents			Relevés antérieurs		
	(1999-2008) (%)			(1960-1980) (%)		
	Nationale	Rurale	Urbaine	Nationale	Rurale	Urbaine
Réunion
Rwanda	52,9	55,0	44,3	52,3	53,1	40,8
Seychelles	51,7	50,6	54,8
Somalie	50,5	50,1	51,2
Zambie	51,7	52,4	50,5	53,1	56,8	47,9
Zimbabwe	52,3	53,2	50,9
Afrique du Nord				49,3	50,7	47,1
Algérie	50,7	50,8	50,5
Égypte	50,5	51,2	49,3
Jamahiriya arabe libyenne	49,5	49,9	49,5	48,2	49,5	47,2
Maroc	51,2	51,0	51,4	51,8	52,2	51,0
Soudan	51,4	53,7	45,1
Tunisie	50,3	51,8	48,4
Sahara occidental	42,4	45,4	38,5
Afrique de l'Ouest						
Bénin	54,0	55,7	51,8	57,4	59,1	55,0
Burkina Faso	54,2	55,9	49,7	52,7	53,0	48,9
Cap-Vert	51,4	52,5	50,6
Côte d'Ivoire	48,7	51,7	43,4
Gambie
Ghana	51,3	51,1	51,4
Guinée
Guinée-Bissau
Libéria	52,2	54,9	46,3
Mali
Mauritanie
Niger	51,3	51,6	50,0
Nigéria	51,3	52,6	45,2
Sainte-Hélène
Sénégal	53,7	54,4	53,0	52,6	53,0	51,8
Sierra Leone
Togo
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES	50,7	48,3	51,8	50,9	48,6	53,3
Caraiïbes						
Anguilla
Antigua-et-Barbuda	53,5	52,4	55,0
Antilles néerlandaises	50,5	50,8	51,4
Aruba
Bahamas

TABLEAU A2 (suite)

	Relevés les plus récents			Relevés antérieurs		
	(1999-2008) (%)			(1960-1980) (%)		
	Nationale	Rurale	Urbaine	Nationale	Rurale	Urbaine
Barbade
Cuba	49,3	47,7	49,8	49,2	46,7	50,7
Dominique
Grenade
Guadeloupe
Haïti	51,2	47,7	56,6
Îles Caïmanes
Îles Turques et Caïques
Îles Vierges américaines	49,3	46,4	51,5
Îles Vierges britanniques
Jamaïque	51,3	48,9	53,3	53,4	51,9	56,2
Martinique
Montserrat
Porto Rico	52,5	51,8	52,9
République dominicaine	50,4	49,5	50,8	50,7	48,3	55,5
Sainte-Lucie	50,9	51,0	50,6
Saint-Kitts-et-Nevis	55,1	54,6	56,2
Saint-Vincent-et-les Grenadines
Trinité-et-Tobago
Amérique centrale	51,6	50,2	52,7	50,9	48,4	54,2
Belize	51,4	50,5	52,2	51,5	46,4	55,7
Costa Rica	51,1	50,0	51,9	50,4	47,7	53,9
El Salvador	54,1	53,2	54,6	52,1	49,9	55,3
Guatemala	52,7	51,9	53,3	49,7	48,2	52,4
Honduras	51,0	48,4	53,2	51,3	50,3	54,2
Mexique	52,2	52,3	52,2	51,2	49,5	52,7
Nicaragua	50,9	48,6	52,6	51,9	48,6	56,6
Panama	49,7	46,9	51,6	49,5	46,6	53,0
Amérique du Sud	50,1	46,8	51,1	50,2	47,3	52,2
Argentine	49,9	47,0	50,2	50,3	45,4	51,2
Bolivie (État plurinational de)	50,1	46,8	51,6	51,2	50,5	52,0
Brésil	50,8	46,8	51,6	50,9	49,0	52,9
Chili	49,8	46,2	50,3	51,6	45,3	54,1
Colombie	51,5	47,0	52,7	52,0	48,3	55,2
Équateur	49,8	48,4	50,4	50,8	49,3	53,5
Guyana	50,1	49,0	52,6	50,5	49,7	54,5
Guyane française
Îles Falkland (Malvinas)	42,1	40,1	44,2
Paraguay	49,4	46,1	51,7	52,1	50,7	54,3
Pérou	50,7	48,0	51,4	50,5	50,9	50,0
Suriname	49,2	48,3	49,6

TABLEAU A2 (suite)

	Relevés les plus récents			Relevés antérieurs		
	(1999-2008) (%)			(1960-1980) (%)		
	Nationale	Rurale	Urbaine	Nationale	Rurale	Urbaine
Uruguay	50,3	43,4	50,8	50,7	41,7	52,6
Venezuela (République bolivarienne du)	49,8	44,7	50,4
ASIE, À L'EXCLUSION DU JAPON	49,5	49,2	49,5			
Asie centrale	50,2	49,5	51,0	49,8	50,0	49,6
Kazakhstan	50,6	48,5	52,3	49,8	48,5	50,8
Kirghizistan	50,1	49,0	52,0	49,8	49,6	50,2
Ouzbékistan	50,2	50,3	50,0	49,9	50,4	49,2
Tadjikistan	50,1	50,3	49,5	50,0	50,7	48,8
Turkménistan	49,7	50,5	48,8
Asie de l'Est, à l'exclusion du Japon	49,3	47,8	49,9			
Chine	48,7	48,6	48,8
Chine continentale
Chine, RAS de Hong Kong
Chine, RAS de Macao	50,7	48,4	50,8
Mongolie	50,3	48,5	51,4
République de Corée	49,1	46,4	49,6	50,3	50,2	50,4
République populaire démocratique de Corée
Asie de l'Ouest	48,9	48,5	49,1	47,2	48,5	46,0
Arabie saoudite
Arménie	50,7	49,2	51,6	50,7	49,8	51,1
Azerbaïdjan	50,3	49,8	50,7	50,2	52,1	48,9
Bahreïn	43,4	49,2	42,0
Chypre	50,8	49,2	51,5	52,0	53,0	50,4
Émirats arabes unis	22,5	26,8	21,8
Géorgie	51,7	49,7	53,5	51,5	50,4	52,4
Iraq	49,8	50,3	49,6	49,9	51,4	48,3
Israël	49,8	48,7	49,9	50,2	48,6	50,5
Jordanie	48,2	48,0	48,3	48,4	49,0	47,9
Koweït
Liban	49,5	50,0	49,2
Oman	38,5	40,3	37,9
Qatar
République arabe syrienne	50,0	50,3	49,9	49,5	50,5	47,9
Territoire palestinien occupé
Turquie	49,1	49,9	48,7	48,5	51,4	42,0
Yémen
Asie du Sud	49,4	49,9	47,9	48,7	49,4	44,9
Afghanistan	49,2	49,3	48,3
Bangladesh	50,0	51,4	46,2	48,4	49,4	39,5

TABLEAU A2 (suite)

	Relevés les plus récents			Relevés antérieurs		
	(1999-2008) (%)			(1960-1980) (%)		
	Nationale	Rurale	Urbaine	Nationale	Rurale	Urbaine
Bhoutan	46,1	47,2	44,2
Inde	48,2	48,7	47,0	48,4	49,5	43,9
Iran (République islamique d')	49,3	49,2	49,3	48,7	49,7	47,1
Maldives	50,8	50,6	51,1	46,5	46,3	48,5
Népal	50,9	51,6	48,2	51,5	51,8	45,6
Pakistan	49,6	50,2	48,7	47,7	48,9	40,9
Sri Lanka	50,2	50,5	48,6	48,9	49,9	45,4
Asie du Sud-Est	50,2	49,7	50,7			
Brunéi Darussalam	49,8	47,8	50,5	47,1	50,0	43,9
Cambodge	51,1	50,9	51,9	50,5	50,7	48,5
Indonésie	50,3	50,1	50,5	52,7	52,7	53,0
Malaisie	49,2	48,6	49,5
Myanmar
Philippines	51,3	50,3	53,1
République démocratique populaire lao	50,4	50,6	50,0
Singapour
Thaïlande	50,4	50,0	51,5	50,5	50,5	50,7
Timor-Leste
Viet Nam	50,2	49,8	51,2
Océanie, à l'exclusion de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande						
Fidji	48,8	47,4	50,0	49,6	49,8	49,2
Guam
Îles Cook
Îles Mariannes du Nord	61,2	66,3	60,5
Îles Marshall
Îles Salomon	48,2	50,2	29,9
Îles Wallis-et-Futuna
Kiribati	51,0	49,9	52,3	51,6	53,2	47,2
Micronésie (États fédérés de)
Nauru
Nioué
Nouvelle-Calédonie
Palaos
Papouasie-Nouvelle-Guinée	49,1	49,8	45,4	47,6	49,2	39,3
Polynésie française
Samoa	48,6	48,4	49,6
Samoa américaines
Tokélaou
Tonga	49,5	49,3	49,9
Tuvalu
Vanuatu	47,3	49,0	37,6

TABLEAU A2 (suite)

	Relevés les plus récents			Relevés antérieurs		
	(1999-2008) (%)			(1960-1980) (%)		
	Nationale	Rurale	Urbaine	Nationale	Rurale	Urbaine
RÉGIONS DÉVELOPPÉES	49,5	47,9	50,2			
AMÉRIQUE DU NORD	48,9	47,2	49,2	49,8	47,0	51,2
Bermudes
Canada	50,4	49,3	50,7	49,6	46,8	50,8
États-Unis d'Amérique	49,7	49,1	49,9	50,9	48,8	51,7
Groenland	46,5	43,2	47,1	48,8	45,4	51,0
Saint-Pierre-et-Miquelon
ASIE ET OCÉANIE	50,1	49,3	50,2	49,8	47,9	50,1
Australie	49,8	48,9	50,0	48,7	44,8	49,5
Japon	49,4	49,5	49,4	51,4	52,4	50,9
Nouvelle-Zélande	51,0	49,4	51,2	49,3	46,4	49,8
EUROPE	49,5	47,7	50,4			
Europe de l'Est	49,7	47,9	50,6	51,5	51,4	51,4
Bélarus	50,2	47,0	51,1	52,6	52,9	52,2
Bulgarie	49,2	46,9	50,0	49,7	49,7	49,6
Fédération de Russie	50,6	48,9	51,2	50,2	48,1	51,0
Hongrie	49,4	47,8	50,2	51,6	51,7	51,4
Pologne	49,5	48,1	50,4	52,5	52,7	52,4
République de Moldova	50,3	48,9	52,0	51,9	51,3	52,7
République tchèque	48,7	47,8	49,0			
Roumanie	49,2	46,6	51,1	50,6	51,0	49,8
Slovaquie	49,2	48,2	50,1
Tchécoslovaquie			
Ukraine	50,6	48,7	51,4	52,8	54,0	52,0
URSS			
Yougoslavie, RSF de			
Europe du Nord	49,2	47,2	50,1	49,6	46,8	51,7
Danemark	50,1	45,7	51,5
Estonie	50,3	48,0	51,4	50,1	47,4	51,1
Finlande	49,0	47,6	49,5	50,8	47,3	53,3
Îles Féroé	46,4	45,7	47,6	46,4	44,6	50,4
Irlande	49,8	47,9	51,0	49,8	45,8	53,9
Islande	47,8	43,9	48,1	49,2	47,2	51,5
Lettonie	50,0	47,2	51,4	50,5	48,4	51,3
Lituanie	50,2	47,2	51,6	50,7	48,9	51,6
Norvège	49,0	47,4	49,5	49,3	46,6	51,4
Royaume-Uni	50,4	49,7	50,6
Suède	49,5	45,7	50,7

TABLEAU A2 (suite)

	Relevés les plus récents			Relevés antérieurs		
	(1999-2008) (%)			(1960-1980) (%)		
	Nationale	Rurale	Urbaine	Nationale	Rurale	Urbaine
Europe de l'Ouest						
Allemagne
Autriche	49,5	48,3	50,1	50,7	49,6	51,7
Belgique	49,5	48,7	49,5
Belgique-Luxembourg
France	50,1	48,2	50,6	49,4	47,6	50,2
Liechtenstein
Luxembourg	49,8	48,5	50,6
Monaco
Pays-Bas	49,5	49,0	49,8	49,2	48,1	49,6
Suisse	49,5	48,8	49,7	49,6	48,2	50,7
Europe du Sud	49,5	47,9	50,5			
Albanie	50,9	50,2	51,7
Andorre
Bosnie-Herzégovine
Croatie	49,6	47,6	51,1
Espagne	49,4	48,0	50,1	51,0	49,8	52,3
Gibraltar
Grèce	49,1	45,3	50,1	51,4	52,7	50,7
Italie
L'ex-République yougoslave de Macédoine			
Malte	48,9	47,4	48,9
Monténégro	49,8	47,3	51,2
Portugal	50,2	49,6	51,2	51,9	51,2	54,0
Saint-Marin
Saint-Siège
Serbie	49,8	47,7	51,1			
Serbie et Monténégro			
Slovénie	48,4	47,9	48,8

TABLEAU A3

Population active, proportion de femmes dans la population active et part de la population féminine active travaillant dans l'agriculture en 1980, 1995 et 2010

	Population active								
	Totale (en milliers)			Proportion de femmes (en pourcentage du total)			Part de la population féminine active travaillant dans l'agriculture (en pourcentage)		
	1980	1995	2010	1980	1995	2010	1980	1995	2010
TOTAL MONDIAL	1 894 978	2 575 394	3 282 308	38,1	39,6	40,5	53,5	48,7	42,0
RÉGIONS EN DÉVELOPPEMENT	1 353 280	2 000 716	2 656 880	36,4	38,3	39,2	72,1	62,8	52,7
AFRIQUE	172 652	268 197	407 905	38,5	39,5	41,4	78,8	70,9	62,2
Afrique subsaharienne	147 699	227 175	346 919	41,8	42,4	43,8	79,1	72,7	65,0
Afrique australe	10 753	16 325	21 371	41,2	43,5	45,9	23,2	14,4	9,8
Afrique du Sud	9 350	14 220	18 481	40,3	42,9	45,5	15,8	8,1	4,2
Botswana	332	506	741	38,3	42,9	43,6	74,8	54,8	55,1
Lesotho	538	720	895	50,7	51,5	52,3	64,1	57,1	50,6
Namibie	309	507	769	47,2	45,4	46,8	63,7	47,8	31,9
Swaziland	224	372	485	48,7	49,5	49,7	63,3	47,8	31,5
Afrique centrale	21 068	33 670	50 767	42,7	42,0	41,8	85,4	79,9	70,2
Angola	3 421	5 397	8 447	45,7	45,6	47,3	87,3	84,4	80,6
Cameroun	3 402	5 086	7 622	43,2	40,1	41,7	86,5	77,3	54,1
Congo	700	1 099	1 524	40,3	42,1	40,6	80,5	63,3	44,4
Gabon	305	472	708	44,9	44,1	43,9	73,7	50,0	26,7
Guinée équatoriale	87	174	268	33,3	32,8	32,5	93,1	89,5	87,4
République centrafricaine	1 018	1 476	2 030	46,6	45,8	44,9	90,3	83,9	70,3
République démocratique du Congo	10 558	17 137	25 488	43,8	40,5	38,5	83,7	79,1	72,6
Sao Tomé-et-Principe	30	39	57	33,3	33,3	40,4	80,0	84,6	69,6
Tchad	1 547	2 790	4 623	25,9	45,8	49,0	95,3	88,3	76,2
Afrique de l'Est	61 341	97 031	152 689	46,2	47,2	48,3	91,0	86,5	79,2
Burundi	1 977	2 978	4 260	53,2	52,3	51,4	97,8	97,6	97,3
Comores	151	250	387	43,0	42,8	43,7	93,8	88,8	82,8
Djibouti	133	249	381	42,9	43,4	43,3	91,2	87,0	79,4
Érythrée		1 200	2 086		42,1	40,9		83,4	78,5
Éthiopie		24 306	41 929		43,6	47,9		83,3	73,5
Éthiopie RPD d' ^(A)	14 833			41,1			88,6		
Kenya	6 718	12 139	18 887	45,7	46,3	46,4	88,1	82,9	73,9
Madagascar	3 880	5 966	10 060	48,6	48,3	49,1	92,7	85,8	76,4
Malawi	2 876	4 302	6 542	51,6	50,2	49,8	96,1	95,1	94,0
Maurice	370	485	589	29,7	33,0	37,0	27,3	11,3	5,5
Mozambique	5 951	7 547	10 778	51,2	55,5	55,8	97,0	95,5	94,0
Ouganda	5 679	9 225	14 896	47,5	47,7	47,8	90,8	86,2	77,5
République-Unie de Tanzanie	9 084	14 855	22 339	50,2	49,8	49,7	91,8	89,6	84,0

TABLEAU A3 (suite)

	Population active								
	Totale (en milliers)			Proportion de femmes (en pourcentage du total)			Part de la population féminine active travaillant dans l'agriculture (en pourcentage)		
	1980	1995	2010	1980	1995	2010	1980	1995	2010
Réunion	170	270	362	35,3	43,3	46,4	8,3	0,9	0,6
Rwanda	2 328	2 327	4 722	52,6	52,7	53,1	98,0	97,3	96,1
Seychelles	28	33	40	46,4	48,5	47,5	92,3	81,3	78,9
Somalie	2 437	2 565	3 731	38,0	38,4	39,2	90,2	85,4	76,7
Zambie	1 985	3 481	5 146	36,3	42,9	43,3	84,7	79,7	68,0
Zimbabwe	2 741	4 853	5 554	46,8	46,7	44,2	84,5	78,2	68,2
Afrique du Nord	31 554	50 078	74 694	20,4	23,9	28,3	78,2	58,5	42,8
Algérie	4 555	9 018	14 950	21,4	25,6	34,0	69,3	51,0	32,9
Égypte	11 780	18 531	27 492	16,9	22,1	25,7	82,7	55,3	39,3
Jamahiriya arabe libyenne	838	1 517	2 425	13,4	18,3	24,5	62,5	20,9	8,6
Maroc	5 848	9 015	11 963	21,3	24,2	24,8	72,3	59,7	49,1
Sahara occidental	67	112	270	31,3	33,9	38,5	76,2	57,9	42,3
Soudan	6 601	9 056	13 708	26,5	26,7	31,3	88,4	80,3	65,1
Tunisie	1 865	2 829	3 886	19,0	23,4	27,4	52,7	37,3	24,6
Afrique de l'Ouest	47 936	71 093	108 384	38,0	37,7	39,6	70,3	60,2	50,7
Bénin	1 168	2 240	3 778	33,6	40,2	40,8	68,7	59,9	43,0
Burkina Faso	2 989	4 421	7 425	46,4	47,6	47,1	92,8	93,4	93,3
Cap-Vert	90	131	195	40,0	38,2	42,6	38,9	28,0	16,9
Côte d'Ivoire	3 096	5 407	8 106	30,4	29,2	30,5	75,0	65,9	45,0
Gambie	273	483	806	46,2	45,5	46,8	92,9	90,5	86,5
Ghana	4 473	7 247	11 116	49,5	49,2	49,0	56,8	53,4	49,3
Guinée	2 210	3 535	4 968	47,5	46,9	47,1	96,4	90,3	84,3
Guinée-Bissau	331	451	613	39,3	40,1	38,2	97,7	96,1	94,4
Libéria	711	719	1 509	40,4	39,8	40,3	88,9	80,4	68,6
Mali	1 963	2 508	3 517	35,0	34,6	38,4	92,3	86,2	73,6
Mauritanie	603	913	1 441	42,6	42,5	43,2	79,4	62,4	62,6
Niger	1 965	3 045	5 228	33,7	32,3	31,3	97,6	97,4	97,0
Nigéria	23 353	33 165	49 144	34,4	33,6	36,9	57,4	39,4	26,8
Sainte-Hélène	2	2	2	50,0	50,0	50,0	100,0	0,0	0,0
Sénégal	2 382	3 591	5 626	40,1	40,7	43,2	89,9	84,0	77,2
Sierra Leone	1 265	1 546	2 197	52,6	50,4	51,1	82,0	78,8	72,6
Togo	1 062	1 689	2 713	39,8	38,3	38,1	66,9	62,9	57,8
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES	125 954	196 316	280 321	30,4	35,6	41,8	20,6	11,2	7,4
Caraïbes	10 733	14 496	18 380	35,6	35,3	40,8	24,5	15,5	12,2
Anguilla	2	4	7	50,0	25,0	42,9	0,0	0,0	0,0
Antigua-et-Barbuda	26	27	38	34,6	37,0	42,1	22,2	10,0	12,5
Antilles néerlandaises	69	82	98	37,7	45,1	49,0	0,0	0,0	0,0
Aruba	22	32	46	36,4	34,4	43,5	25,0	18,2	10,0

TABLEAU A3 (suite)

	Population active								
	Totale (en milliers)			Proportion de femmes (en pourcentage du total)			Part de la population féminine active travaillant dans l'agriculture (en pourcentage)		
	1980	1995	2010	1980	1995	2010	1980	1995	2010
Bahamas	88	140	186	43,2	45,0	48,4	2,6	1,6	0,0
Barbade	111	144	154	44,1	47,9	48,1	8,2	4,3	2,7
Cuba	3 495	4 853	5 239	31,0	35,4	39,7	10,4	7,4	5,0
Dominique	26	27	29	38,5	37,0	41,4	20,0	20,0	8,3
Grenade	32	40	45	37,5	35,0	40,0	25,0	14,3	11,1
Guadeloupe	126	184	213	44,4	47,3	50,7	10,7	2,3	0,0
Haïti	2 344	2 692	3 940	44,7	33,2	33,1	61,0	53,9	44,0
Îles Caïmanes	6	13	25	33,3	38,5	40,0	50,0	20,0	10,0
Îles Turques et Caïques	3	6	14	33,3	33,3	42,9	0,0	0,0	16,7
Îles Vierges américaines	40	51	50	50,0	49,0	52,0	25,0	16,0	11,5
Îles Vierges britanniques	4	7	10	25,0	42,9	40,0	0,0	0,0	25,0
Jamaïque	951	1 177	1 218	46,6	47,2	44,4	18,1	13,5	10,9
Martinique	127	170	185	45,7	49,4	51,9	6,9	3,6	1,0
Montserrat	4	4	3	50,0	25,0	33,3	0,0	0,0	0,0
Porto Rico	909	1 278	1 512	29,6	37,9	43,1	0,4	0,4	0,2
République dominicaine	1 834	2 925	4 491	27,5	27,1	44,8	11,1	8,8	7,3
Sainte-Lucie	39	61	84	30,8	41,0	41,7	25,0	16,0	11,4
Saint-Kitts-et-Nevis	15	17	23	40,0	35,3	39,1	16,7	16,7	11,1
Saint-Vincent-et-les Grenadines	32	43	54	31,3	34,9	40,7	20,0	13,3	13,6
Trinité-et-Tobago	428	519	716	35,5	38,9	44,4	8,6	4,5	2,5
Amérique centrale	29 939	46 462	64 495	30,8	31,7	36,5	18,3	9,9	6,1
Belize	39	75	131	17,9	29,3	36,6	14,3	4,5	2,1
Costa Rica	849	1 411	2 109	27,7	31,4	35,2	4,7	6,1	5,5
El Salvador	1 592	2 201	2 587	33,9	36,3	41,1	8,5	6,5	5,3
Guatemala	2 313	2 941	5 367	25,6	23,9	38,3	16,9	14,2	10,0
Honduras	1 144	1 999	2 782	26,7	32,3	31,5	40,3	22,2	15,8
Mexique	22 318	35 202	47 529	31,3	32,2	36,6	19,2	9,6	5,5
Nicaragua	1 016	1 531	2 395	33,2	28,9	32,2	15,7	7,0	3,5
Panama	668	1 102	1 595	31,1	32,9	37,7	4,8	2,8	1,5
Amérique du Sud	85 282	135 358	197 446	29,6	37,0	43,6	20,8	11,1	7,3
Argentine	10 231	14 320	19 094	28,6	36,7	41,8	3,1	2,6	1,9
Bolivie (État plurinational de)	1 908	2 837	4 849	32,8	42,0	45,5	53,3	43,3	37,8
Brésil	44 710	70 889	101 026	29,4	36,9	44,2	26,3	11,2	6,1
Chili	3 756	5 632	7 302	29,0	31,9	37,1	6,4	5,7	5,1
Colombie	8 764	15 077	23 927	33,0	39,9	46,6	23,0	11,5	7,8
Équateur	2 543	4 260	6 320	24,9	33,6	40,8	21,8	14,7	11,2
Guyana	252	301	347	25,0	35,5	35,4	11,1	6,5	3,3
Guyane française	29	56	91	37,9	39,3	46,2	18,2	13,6	7,1
Îles Falkland (Malvinas)	1	1	2	0,0	0,0	50,0			
Paraguay	1 267	2 045	3 358	38,4	39,6	45,9	8,6	6,6	4,2

TABLEAU A3 (suite)

	Population active								
	Totale (en milliers)			Proportion de femmes (en pourcentage du total)			Part de la population féminine active travaillant dans l'agriculture (en pourcentage)		
	1980	1995	2010	1980	1995	2010	1980	1995	2010
Pérou	5 597	9 948	15 497	29,6	40,1	44,5	25,1	20,9	17,0
Suriname	106	142	195	32,1	33,1	36,9	20,6	14,9	11,1
Uruguay	1 242	1 511	1 654	37,8	41,4	44,4	3,8	3,8	3,5
Venezuela (République bolivarienne du)	4 876	8 339	13 784	25,4	31,1	39,9	1,9	1,5	0,8
ASIE, À L'EXCLUSION DU JAPON	1 052 771	1 533 185	1 964 239	36,7	38,5	38,4	76,0	67,5	57,6
Asie centrale		21 059	29 095		46,7	47,0		25,0	17,8
Kazakhstan		7 773	8 427		47,6	49,8		12,6	6,8
Kirghizistan		1 885	2 547		45,5	42,6		23,9	14,6
Ouzbékistan		8 088	12 788		46,2	46,2		31,2	20,2
Tadjikistan		1 678	2 896		46,7	46,8		41,8	31,1
Turkménistan		1 635	2 437		46,4	47,1		39,3	33,4
Asie de l'Est, à l'exclusion du Japon	526 764	737 152	855 786	43,0	45,0	45,5	77,1	71,1	61,8
Chine ^(A)	504 496	704 769	817 033	43,2	45,2	45,6	78,2	73,1	64,0
Chine continentale									
Chine, RAS de Hong Kong	2 415	3 086	3 759	33,8	39,0	47,4	1,2	0,5	0,1
Chine, RAS de Macao									
Mongolie	574	862	1 204	46,5	46,3	50,2	36,0	26,6	17,1
République de Corée	14 591	21 121	24 570	37,0	39,6	41,2	46,9	14,9	5,5
République populaire démocratique de Corée	7 103	10 400	12 979	39,7	41,1	44,8	52,0	37,0	23,9
Asie de l'Ouest	29 431	57 065	80 575	21,3	26,1	25,7	72,2	50,2	35,8
Arabie saoudite	2 415	5 752	9 570	9,9	11,2	16,0	25,1	7,6	1,8
Arménie		1 375	1 575		48,4	50,2		8,0	3,0
Azerbaïdjan		3 229	4 633		47,3	47,9		33,1	25,6
Bahreïn	136	263	384	11,0	18,3	21,6	0,0	0,0	0,0
Chypre	282	343	446	31,9	38,5	45,7	36,7	11,4	4,9
Émirats arabes unis	548	1 309	2 914	5,1	11,8	15,3	0,0	0,0	0,0
Géorgie		2 508	2 278		47,1	46,7		20,5	11,7
Iraq	3 097	5 018	7 918	12,8	14,2	17,5	62,0	32,0	15,7
Israël	1 271	2 039	2 935	36,2	43,6	47,0	3,7	1,7	0,8
Jordanie	444	1 160	1 882	11,9	14,1	17,6	58,5	35,6	22,4
Koweït	457	823	1 541	14,2	21,5	24,7	0,0	0,0	0,0
Liban	857	1 190	1 563	19,8	23,7	26,0	20,0	7,1	2,2
Oman	341	778	1 123	17,3	12,5	20,4	25,4	17,5	10,5
Qatar	106	284	976	9,4	13,0	11,0	0,0	0,0	0,0
République arabe syrienne	2 020	4 240	7 365	13,6	22,0	21,7	78,2	65,8	56,0
Territoire palestinien occupé ^(A)	465	866	1 508	26,0	26,3	26,0	57,9	36,0	22,2

TABLEAU A3 (suite)

	Population active								
	Totale (en milliers)			Proportion de femmes (en pourcentage du total)			Part de la population féminine active travaillant dans l'agriculture (en pourcentage)		
	1980	1995	2010	1980	1995	2010	1980	1995	2010
Turquie	15 299	22 518	25 942	25,8	28,1	25,5	87,9	79,1	66,3
Yémen	1 693	3 370	6 022	20,3	19,8	25,1	98,3	83,2	61,9
Asie du Sud	348 669	496 504	699 660	26,6	28,3	29,6	81,5	70,5	60,4
Afghanistan	4 548	5 620	9 384	24,1	22,4	23,4	86,0	83,9	82,0
Bangladesh	38 345	56 409	78 232	37,7	38,2	40,3	80,9	69,9	57,4
Bhoutan	146	150	326	25,3	18,7	33,1	97,3	96,4	97,2
Inde	259 177	364 665	491 326	26,8	28,2	28,6	82,6	71,5	61,8
Iran (République islamique d')	11 064	18 288	30 746	19,7	24,9	30,2	50,0	40,1	33,3
Maldives	46	70	150	21,7	27,1	42,0	40,0	21,1	14,3
Népal	5 837	8 061	12 936	33,7	40,2	45,7	98,0	98,0	97,8
Pakistan	23 563	35 980	67 292	8,1	12,2	20,3	87,7	68,7	56,9
Sri Lanka	5 943	7 261	9 268	31,3	33,0	38,2	58,0	48,6	41,6
Asie du Sud-Est	147 907	221 405	299 123	41,2	41,9	41,6	64,2	57,1	47,8
Brunéi Darussalam	71	131	195	23,9	35,9	43,6	5,9	0,0	0,0
Cambodge	3 209	4 930	8 029	54,0	51,6	48,3	80,0	76,4	69,8
Indonésie	55 181	84 276	115 905	34,9	37,8	36,9	55,8	53,4	44,2
Malaisie	4 984	8 167	12 445	34,5	33,9	35,8	49,3	19,3	7,5
Myanmar	15 972	22 769	29 464	44,9	45,2	46,3	80,3	75,8	70,0
Philippines	17 861	28 019	39 967	38,4	37,1	38,8	37,0	28,1	20,9
République démocratique populaire lao	1 463	2 172	3 281	49,8	50,0	50,3	82,3	80,2	77,8
Singapour	1 117	1 740	2 637	34,6	38,7	42,1	1,3	0,1	0,0
Thaïlande	23 709	33 490	39 198	46,9	45,5	46,5	74,2	60,8	47,1
Timor-Leste	242	332	461	39,7	38,0	40,6	94,8	92,1	88,2
Viet Nam	24 098	35 379	47 541	49,3	49,8	48,5	75,3	71,0	64,0
OCÉANIE, À L'EXCLUSION DE L'AUSTRALIE ET DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE	1 903	3 018	4 415	39,3	44,1	45,8	80,5	73,3	67,0
Fidji	208	291	348	21,2	31,6	32,8	27,3	26,1	23,7
Guam	43	67	88	37,2	37,3	40,9	25,0	20,0	13,9
Îles Cook	6	7	8	33,3	42,9	37,5	50,0	33,3	33,3
Îles Mariannes du Nord		26	43		38,5	44,2		20,0	15,8
Îles Marshall		23	31		39,1	45,2		22,2	14,3
Îles Salomon	85	144	222	40,0	40,3	38,7	85,3	84,5	80,2
Îles Wallis-et-Futuna	4	5	6	25,0	40,0	33,3	100,0	50,0	50,0
Kiribati	22	35	48	36,4	40,0	43,8	25,0	21,4	14,3
Micronésie (États fédérés de)		49	54		36,7	40,7		22,2	13,6
Nauru	3	5	5	33,3	40,0	40,0	0,0	0,0	0,0
Nioué	1	1	1	0,0	0,0	0,0			
Nouvelle-Calédonie	49	81	108	36,7	37,0	38,0	55,6	43,3	31,7

TABLEAU A3 (suite)

	Population active								
	Totale (en milliers)			Proportion de femmes (en pourcentage du total)			Part de la population féminine active travaillant dans l'agriculture (en pourcentage)		
	1980	1995	2010	1980	1995	2010	1980	1995	2010
Palaos		8	10		37,5	40,0		33,3	25,0
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1 278	1 987	3 054	43,3	48,0	49,0	91,5	86,9	79,0
Polynésie française	56	89	122	33,9	38,2	39,3	47,4	35,3	25,0
Samoa	54	61	65	33,3	32,8	33,8	50,0	35,0	27,3
Samoa américaines	11	20	28	27,3	35,0	39,3	66,7	42,9	27,3
Tokélaou	1	1	0	0,0	0,0				
Tonga	25	33	41	20,0	36,4	43,9	60,0	33,3	27,8
Tuvalu	3	4	4	33,3	25,0	50,0	0,0	0,0	0,0
Vanuatu	54	81	129	44,4	46,9	46,5	54,2	42,1	30,0
RÉGIONS DÉVELOPPÉES	541 644	574 678	625 428	42,3	44,3	46,0	13,4	6,2	3,0
AMÉRIQUE DU NORD	125 597	154 962	184 229	41,2	45,4	46,2	2,1	1,3	1,0
Bermudes	28	32	34	39,3	43,8	44,1	0,0	0,0	0,0
Canada	12 102	15 023	19 320	39,7	45,0	47,5	6,1	2,3	1,9
États-Unis d'Amérique	113 439	139 875	164 842	41,4	45,4	46,0	1,6	1,2	0,9
Groenland	25	29	30	40,0	44,8	46,7	0,0	0,0	0,0
Saint-Pierre-et-Miquelon	3	3	3	33,3	33,3	33,3	0,0	0,0	0,0
ASIE ET OCÉANIE	64 518	77 780	77 707	38,4	40,8	42,7	12,4	5,7	2,5
Australie	6 750	9 068	11 315	36,7	42,7	45,7	3,9	3,8	3,8
Japon	56 431	66 883	64 067	38,7	40,5	42,1	13,5	6,0	2,1
Nouvelle-Zélande	1 337	1 829	2 325	34,0	44,0	46,4	7,0	6,8	5,9
EUROPE	351 529	341 936	363 492	43,4	44,6	46,6	17,5	8,6	4,1
Europe de l'Est	189 751	149 744	147 999	48,7	47,5	48,6	22,6	11,7	5,5
Bélarus		5 016	4 880		48,4	49,1		9,6	3,4
Bulgarie	4 718	3 709	3 334	47,9	47,9	46,8	21,9	8,7	2,4
Fédération de Russie		72 466	76 217		47,8	49,8		7,8	4,0
Hongrie	5 058	4 188	4 318	43,4	43,4	45,6	15,2	8,2	3,7
Pologne	17 568	17 438	17 275	45,5	45,5	45,7	31,9	23,3	13,5
République de Moldova		1 962	1 343		48,7	52,6		21,0	8,5
République tchèque		5 160	5 242		44,3	44,5		7,0	3,2
Roumanie	10 508	12 122	9 307	46,8	46,3	45,7	45,3	21,3	8,7
Slovaquie		2 481	2 757		44,7	44,9		7,4	3,4
Tchécoslovaquie ^(A)	8 116			45,8			11,8		
Ukraine		25 202	23 326		50,0	49,7		12,6	5,7
URSS ^(A)	137 459			49,7			20,3		
Yougoslavie, RSF de ^(A)	6 324			45,8			32,2		
Europe du Nord	40 445	46 413	51 420	40,6	45,0	46,6	2,7	2,4	1,4
Danemark	2 666	2 822	2 914	44,9	45,3	47,2	2,8	2,4	1,3

TABLEAU A3 (suite)

	Population active								
	Totale (en milliers)			Proportion de femmes (en pourcentage du total)			Part de la population féminine active travaillant dans l'agriculture (en pourcentage)		
	1980	1995	2010	1980	1995	2010	1980	1995	2010
Estonie		713	688		48,2	50,7		9,0	4,6
Finlande	2 468	2 490	2 724	46,2	47,5	48,3	10,3	5,1	2,7
Îles Féroé	22	22	26	40,9	40,9	46,2	0,0	0,0	0,0
Irlande	1 246	1 466	2 328	27,8	37,7	43,6	6,1	2,5	1,1
Islande	121	153	195	44,6	47,1	46,2	3,7	4,2	2,2
Lettonie		1 207	1 219		48,1	48,5		9,8	4,7
Lituanie		1 790	1 544		47,7	49,8		9,8	3,6
Norvège	2 006	2 234	2 616	41,4	45,8	47,7	6,0	3,6	2,8
Royaume-Uni	27 479	28 961	32 137	39,4	44,3	46,1	1,4	1,0	0,8
Suède	4 437	4 555	5 029	45,1	47,4	47,6	3,7	2,4	1,7
Europe de l'Ouest	75 147	84 729	92 396	38,2	43,1	46,1	7,3	3,3	1,5
Allemagne	35 415	39 754	41 914	38,4	42,5	45,6	8,1	3,0	1,3
Autriche	3 244	3 845	4 295	38,4	43,0	46,1	12,2	7,0	3,3
Belgique			4 713			45,4			0,9
Belgique-Luxembourg ^(A)	4 040	4 337		35,8	41,1		2,1	1,5	
France	24 001	25 382	28 232	40,0	44,9	46,9	7,4	3,4	1,4
Liechtenstein	11	15	18	36,4	40,0	44,4	0,0	0,0	0,0
Luxembourg			228			44,7			1,0
Monaco	11	14	16	36,4	42,9	43,8	0,0	0,0	0,0
Pays-Bas	5 388	7 454	8 713	31,2	41,3	45,9	3,0	2,9	2,0
Suisse	3 037	3 928	4 267	36,5	43,3	46,6	4,4	3,9	3,0
Europe du Sud	46 186	61 050	71 677	32,8	39,0	43,0	21,8	12,8	6,5
Albanie	1 296	1 308	1 450	43,1	40,8	42,8	62,4	55,8	42,3
Andorre	16	28	41	31,3	35,7	41,5	20,0	10,0	5,9
Bosnie-Herzégovine		1 636	1 876		46,1	46,6		10,6	3,0
Croatie		2 104	1 938		43,4	45,1		10,3	2,9
Espagne	14 251	16 688	22 439	28,3	37,7	42,8	18,2	8,2	3,9
Gibraltar	12	12	15	33,3	33,3	40,0	25,0	25,0	0,0
Grèce	3 881	4 537	5 218	33,8	36,7	41,2	42,3	24,9	15,3
Italie	22 134	23 058	25 775	33,7	36,8	42,1	14,5	7,2	3,5
L'ex-République yougoslave de Macédoine		806	906		37,2	39,4		16,7	6,2
Malte	120	140	172	23,3	26,4	34,3	3,6	0,0	0,0
Monténégro			305			44,9			10,9
Portugal	4 467	4 880	5 696	39,6	44,6	46,9	33,6	18,7	12,3
Saint-Marin	9	11	15	33,3	36,4	40,0	33,3	0,0	0,0
Saint-Siège	0	0	0						
Serbie ^(A)			4 806			44,7			10,9
Serbie et Monténégro ^(A)		4 893			45,0			25,4	
Slovénie		949	1 025		46,0	46,1		3,7	0,6

TABLEAU A4

Population active, part de la population active travaillant dans l'agriculture et proportion de femmes dans la population active travaillant dans l'agriculture en 1980, 1995 et 2010

	Population active								
	Totale (en milliers)			Part de l'agriculture (en pourcentage du total)			Proportion de femmes dans la population active travaillant dans l'agriculture (en pourcentage)		
	1980	1995	2010	1980	1995	2010	1980	1995	2010
TOTAL MONDIAL	1 894 978	2 575 394	3 282 308	50,4	46,1	39,9	40,4	41,9	42,7
RÉGIONS EN DÉVELOPPEMENT	1 353 280	2 000 716	2 656 880	65,3	57,2	48,2	40,1	42,1	42,9
AFRIQUE	172 652	268 197	407 905	68,4	60,3	53,1	44,3	46,4	48,5
Afrique subsaharienne	147 699	227 175	346 919	71,9	65,4	58,4	46,0	47,1	48,7
Afrique australe	10 753	16 325	21 371	21,8	15,3	10,6	43,8	40,9	42,5
Afrique du Sud	9 350	14 220	18 481	17,2	11,1	6,5	37,1	31,1	29,6
Botswana	332	506	741	61,4	44,9	42,2	46,6	52,4	56,9
Lesotho	538	720	895	45,2	43,2	39,3	72,0	68,2	67,3
Namibie	309	507	769	57,3	45,4	33,6	52,5	47,8	44,6
Swaziland	224	372	485	52,7	39,0	28,9	58,5	60,7	54,3
Afrique centrale	21 068	33 670	50 767	73,9	67,0	57,7	49,4	50,1	50,8
Angola	3 421	5 397	8 447	76,1	73,0	69,3	52,4	52,6	55,0
Cameroun	3 402	5 086	7 622	74,5	65,3	47,7	50,1	47,4	47,3
Congo	700	1 099	1 524	57,3	44,4	32,0	56,6	60,0	56,5
Gabon	305	472	708	65,6	44,5	25,7	50,5	49,5	45,6
Guinée équatoriale	87	174	268	77,0	71,8	64,9	40,3	40,8	43,7
République centrafricaine	1 018	1 476	2 030	84,5	76,6	63,3	49,8	50,2	49,9
République démocratique du Congo	10 558	17 137	25 488	71,5	64,8	57,3	51,3	49,5	48,8
Sao Tomé-et-Principe	30	39	57	70,0	64,1	56,1	38,1	44,0	50,0
Tchad	1 547	2 790	4 623	85,6	79,7	65,7	28,9	50,8	56,9
Afrique de l'Est	61 341	97 031	152 689	84,7	80,6	74,5	49,6	50,6	51,3
Burundi	1 977	2 978	4 260	93,2	91,4	89,2	55,9	55,9	56,0
Comores	151	250	387	80,8	75,6	69,5	50,0	50,3	52,0
Djibouti	133	249	381	84,2	79,9	74,0	46,4	47,2	46,5
Érythrée		1 200	2 086		78,7	73,7		44,6	43,6
Éthiopie		24 306	41 929		84,4	77,3		43,0	45,5
Éthiopie, RPD d' ^(A)	14 833			88,9			41,0		
Kenya	6 718	12 139	18 887	82,2	77,6	70,6	49,0	49,5	48,6
Madagascar	3 880	5 966	10 060	82,3	76,9	70,1	54,7	53,9	53,5
Malawi	2 876	4 302	6 542	87,4	85,1	79,1	56,7	56,1	59,2
Maurice	370	485	589	27,3	14,0	8,1	29,7	26,5	25,0
Mozambique	5 951	7 547	10 778	84,8	83,6	80,5	58,6	63,4	65,2
Ouganda	5 679	9 225	14 896	87,1	82,4	74,8	49,5	49,9	49,5

TABLEAU A4 (suite)

	Population active								
	Totale (en milliers)			Part de l'agriculture (en pourcentage du total)			Proportion de femmes dans la population active travaillant dans l'agriculture (en pourcentage)		
	1980	1995	2010	1980	1995	2010	1980	1995	2010
République-Unie de Tanzanie	9 084	14 855	22 339	85,8	82,6	75,9	53,7	54,1	55,0
Réunion	170	270	362	28,2	4,8	1,4	10,4	7,7	20,0
Rwanda	2 328	2 327	4 722	93,1	91,5	89,4	55,3	56,1	57,0
Seychelles	28	33	40	85,7	81,8	72,5	50,0	48,1	51,7
Somalie	2 437	2 565	3 731	77,2	72,3	65,6	44,4	45,3	45,9
Zambie	1 985	3 481	5 146	74,7	71,8	63,3	41,2	47,6	46,5
Zimbabwe	2 741	4 853	5 554	73,0	66,0	56,5	54,3	55,3	53,3
Afrique du Nord	31 554	50 078	74 694	53,1	37,8	28,3	30,1	37,0	42,8
Algérie	4 555	9 018	14 950	35,9	25,9	21,2	41,5	50,4	52,7
Égypte	11 780	18 531	27 492	53,8	35,0	25,1	25,9	34,9	40,3
Jamahiriya arabe libyenne	838	1 517	2 425	22,4	7,6	3,0	37,2	50,0	69,9
Maroc	5 848	9 015	11 963	53,0	37,1	25,5	29,0	38,9	47,7
Sahara occidental	67	112	270	56,7	41,1	30,4	42,1	47,8	53,7
Soudan	6 601	9 056	13 708	72,1	65,1	51,5	32,5	32,9	39,5
Tunisie	1 865	2 829	3 886	37,0	25,4	20,5	27,1	34,4	32,8
Afrique de l'Ouest	47 936	71 093	108 384	65,7	55,6	46,4	40,7	40,9	43,3
Bénin	1 168	2 240	3 778	67,0	58,7	44,3	34,5	41,1	39,6
Burkina Faso	2 989	4 421	7 425	92,2	92,3	92,1	46,7	48,1	47,7
Cap-Vert	90	131	195	36,7	26,7	16,9	42,4	40,0	42,4
Côte d'Ivoire	3 096	5 407	8 106	64,6	54,1	37,9	35,3	35,6	36,2
Gambie	273	483	806	84,6	80,5	75,9	50,6	51,2	53,3
Ghana	4 473	7 247	11 116	61,6	58,2	54,5	45,6	45,1	44,3
Guinée	2 210	3 535	4 968	90,9	85,6	79,8	50,4	49,5	49,7
Guinée-Bissau	331	451	613	87,3	84,0	79,3	43,9	45,9	45,5
Libéria	711	719	1 509	76,8	70,1	62,1	46,7	45,6	44,5
Mali	1 963	2 508	3 517	88,3	83,0	74,9	36,6	35,9	37,7
Mauritanie	603	913	1 441	71,1	53,9	50,2	47,6	49,2	53,9
Niger	1 965	3 045	5 228	90,2	87,2	82,9	36,5	36,1	36,6
Nigéria	23 353	33 165	49 144	53,9	38,0	24,9	36,6	34,8	39,7
Sainte-Hélène	2	2	2	50,0	50,0	50,0	100,0	0,0	0,0
Sénégal	2 382	3 591	5 626	80,4	75,0	70,2	44,9	45,5	47,4
Sierra Leone	1 265	1 546	2 197	73,0	67,9	60,1	59,0	58,5	61,7
Togo	1 062	1 689	2 713	68,7	62,7	53,4	38,8	38,4	41,3
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES	125 954	196 316	280 321	33,6	22,0	14,8	18,6	18,1	20,9
Caraïbes	10 733	14 496	18 380	33,6	25,3	20,4	26,0	21,6	24,5
Anguilla	2	4	7	50,0	25,0	14,3	0,0	0,0	0,0
Antigua-et-Barbuda	26	27	38	34,6	25,9	21,1	22,2	14,3	25,0
Antilles néerlandaises	69	82	98	0,0	0,0	0,0

TABLEAU A4 (suite)

	Population active								
	Totale (en milliers)			Part de l'agriculture (en pourcentage du total)			Proportion de femmes dans la population active travaillant dans l'agriculture (en pourcentage)		
	1980	1995	2010	1980	1995	2010	1980	1995	2010
Aruba	22	32	46	31,8	25,0	19,6	28,6	25,0	22,2
Bahamas	88	140	186	5,7	4,3	2,7	20,0	16,7	0,0
Barbade	111	144	154	9,9	5,6	2,6	36,4	37,5	50,0
Cuba	3 495	4 853	5 239	23,7	16,4	11,1	13,5	16,1	17,9
Dominique	26	27	29	34,6	25,9	20,7	22,2	28,6	16,7
Grenade	32	40	45	34,4	25,0	20,0	27,3	20,0	22,2
Guadeloupe	126	184	213	18,3	4,3	1,4	26,1	25,0	0,0
Haïti	2 344	2 692	3 940	70,9	67,1	58,8	38,4	26,7	24,8
Îles Caïmanes	6	13	25	33,3	23,1	20,0	50,0	33,3	20,0
Îles Turques et Caïques	3	6	14	33,3	33,3	21,4	0,0	0,0	33,3
Îles Vierges américaines	40	51	50	32,5	23,5	18,0	38,5	33,3	33,3
Îles Vierges britanniques	4	7	10	25,0	28,6	20,0	0,0	0,0	50,0
Jamaïque	951	1 177	1 218	31,1	22,5	17,5	27,0	28,3	27,7
Martinique	127	170	185	12,6	5,3	2,2	25,0	33,3	25,0
Montserrat	4	4	3	25,0	25,0	33,3	0,0	0,0	0,0
Porto Rico	909	1 278	1 512	5,9	3,1	1,1	1,9	5,1	5,9
République dominicaine	1 834	2 925	4 491	31,7	20,8	10,5	9,6	11,5	31,2
Sainte-Lucie	39	61	84	33,3	24,6	20,2	23,1	26,7	23,5
Saint-Kitts-et-Nevis	15	17	23	33,3	23,5	21,7	20,0	25,0	20,0
Saint-Vincent-et-les Grenadines	32	43	54	34,4	25,6	20,4	18,2	18,2	27,3
Trinité-et-Tobago	428	519	716	10,7	9,6	6,6	28,3	18,0	17,0
Amérique centrale	29 939	46 462	64 495	37,5	26,8	18,6	15,0	11,7	11,9
Belize	39	75	131	41,0	29,3	23,7	6,3	4,5	3,2
Costa Rica	849	1 411	2 109	32,4	22,5	15,2	4,0	8,5	12,8
El Salvador	1 592	2 201	2 587	39,8	31,6	22,7	7,3	7,5	9,6
Guatemala	2 313	2 941	5 367	52,3	50,4	38,4	8,3	6,8	10,0
Honduras	1 144	1 999	2 782	56,8	35,9	24,0	18,9	19,9	20,7
Mexique	22 318	35 202	47 529	35,3	24,4	16,2	17,0	12,7	12,3
Nicaragua	1 016	1 531	2 395	37,7	25,4	14,7	13,8	8,0	7,6
Panama	668	1 102	1 595	28,6	23,4	15,5	5,2	3,9	3,6
Amérique du Sud	85 282	135 358	197 446	32,3	20,0	13,0	19,1	20,5	24,6
Argentine	10 231	14 320	19 094	12,8	10,2	7,4	6,9	9,3	10,7
Bolivie (État plurinational de)	1 908	2 837	4 849	52,8	45,3	41,1	33,0	40,1	41,8
Brésil	44 710	70 889	101 026	36,5	19,5	11,0	21,2	21,2	24,5
Chili	3 756	5 632	7 302	20,4	17,2	13,2	9,2	10,6	14,2
Colombie	8 764	15 077	23 927	38,9	22,9	14,8	19,5	19,9	24,8
Équateur	2 543	4 260	6 320	38,7	28,0	18,5	14,0	17,6	24,8
Guyana	252	301	347	26,6	19,3	14,7	10,4	12,1	7,8
Guyane française	29	56	91	31,0	19,6	13,2	22,2	27,3	25,0
Îles Falkland (Malvinas)	1	1	2	0,0	0,0	0,0			
Paraguay	1 267	2 045	3 358	39,0	32,1	24,8	8,5	8,1	7,7

TABLEAU A4 (suite)

	Population active								
	Totale (en milliers)			Part de l'agriculture (en pourcentage du total)			Proportion de femmes dans la population active travaillant dans l'agriculture (en pourcentage)		
	1980	1995	2010	1980	1995	2010	1980	1995	2010
Pérou	5 597	9 948	15 497	39,1	31,0	24,2	19,0	27,0	31,3
Suriname	106	142	195	23,6	19,7	16,9	28,0	25,0	24,2
Uruguay	1 242	1 511	1 654	15,4	13,3	11,2	9,4	11,9	14,0
Venezuela (République bolivarienne du)	4 876	8 339	13 784	14,8	10,1	5,3	3,3	4,6	6,4
ASIE, À L'EXCLUSION DU JAPON	1 052 771	1 533 185	1 964 239	68,6	61,1	52,0	40,7	42,5	42,6
Asie centrale		21 059	29 095		27,6	20,5		42,4	41,0
Kazakhstan		7 773	8 427		19,7	13,8		30,4	24,4
Kirghizistan		1 885	2 547		28,9	20,8		37,7	29,8
Ouzbékistan		8 088	12 788		31,2	21,4		46,2	43,5
Tadjikistan		1 678	2 896		37,4	27,4		52,2	53,0
Turkménistan		1 635	2 437		35,4	29,7		51,6	53,0
Asie de l'Est, à l'exclusion du Japon	526 764	737 152	855 786	72,4	67,2	58,6	45,8	47,6	47,9
Chine ^(A)	504 496	704 769	817 033	73,9	69,4	60,8	45,8	47,7	47,9
Chine continentale
Chine, RAS de Hong Kong	2 415	3 086	3 759	1,3	0,6	0,2	31,3	31,6	25,0
Chine, RAS de Macao
Mongolie	574	862	1 204	39,7	28,0	17,9	42,1	44,0	47,9
République de Corée	14 591	21 121	24 570	36,9	13,5	5,2	47,1	43,8	43,8
République populaire démocratique de Corée	7 103	10 400	12 979	44,2	33,8	23,3	46,7	45,0	46,0
Asie de l'Ouest	29 431	57 065	80 575	44,0	30,4	19,2	35,0	43,0	47,9
Arabie saoudite	2 415	5 752	9 570	43,0	14,1	5,1	5,8	6,0	5,7
Arménie		1 375	1 575		14,9	9,4		25,9	16,2
Azerbaïdjan		3 229	4 633		29,0	22,8		53,8	53,9
Bahreïn	136	263	384	3,7	1,5	0,5	0,0	0,0	0,0
Chypre	282	343	446	25,5	10,8	5,4	45,8	40,5	41,7
Émirats arabes unis	548	1 309	2 914	4,6	6,3	3,1	0,0	0,0	0,0
Géorgie		2 508	2 278		22,8	15,1		42,3	36,2
Iraq	3 097	5 018	7 918	26,6	11,9	5,5	29,7	38,2	50,3
Israël	1 271	2 039	2 935	6,1	3,2	1,7	22,1	22,7	21,6
Jordanie	444	1 160	1 882	16,7	11,3	6,3	41,9	44,3	62,2
Koweït	457	823	1 541	2,0	1,2	1,0	0,0	0,0	0,0
Liban	857	1 190	1 563	14,0	5,1	1,8	28,3	32,8	32,1
Oman	341	778	1 123	47,2	40,6	28,5	9,3	5,4	7,5
Qatar	106	284	976	2,8	1,8	0,7	0,0	0,0	0,0
République arabe syrienne	2 020	4 240	7 365	33,6	28,5	20,0	31,7	50,7	60,7
Territoire palestinien occupé ^(A)	465	866	1 508	23,2	14,8	8,0	64,8	64,1	72,5

TABLEAU A4 (suite)

	Population active								
	Totale (en milliers)			Part de l'agriculture (en pourcentage du total)			Proportion de femmes dans la population active travaillant dans l'agriculture (en pourcentage)		
	1980	1995	2010	1980	1995	2010	1980	1995	2010
Turquie	15 299	22 518	25 942	56,2	46,2	32,3	40,4	48,2	52,3
Yémen	1 693	3 370	6 022	67,9	52,4	38,8	29,3	31,4	40,1
Asie du Sud	348 669	496 504	699 660	67,2	59,3	51,1	32,3	33,6	34,9
Afghanistan	4 548	5 620	9 384	70,4	65,8	59,7	29,4	28,5	32,1
Bangladesh	38 345	56 409	78 232	71,9	59,9	45,4	42,4	44,5	51,0
Bhoutan	146	150	326	93,8	92,7	92,9	26,3	19,4	34,7
Inde	259 177	364 665	491 326	68,2	61,4	54,4	32,4	32,8	32,4
Iran (République islamique d')	11 064	18 288	30 746	39,0	29,4	21,6	25,2	33,9	46,4
Maldives	46	70	150	52,2	28,6	14,7	16,7	20,0	40,9
Népal	5 837	8 061	12 936	93,4	93,4	92,9	35,4	42,2	48,1
Pakistan	23 563	35 980	67 292	58,5	45,7	39,0	12,2	18,4	29,6
Sri Lanka	5 943	7 261	9 268	52,2	47,0	42,5	34,8	34,2	37,4
Asie du Sud-Est	147 907	221 405	299 123	63,2	56,0	46,8	41,9	42,7	42,5
Brunéi Darussalam	71	131	195	5,6	1,5	0,5	25,0	0,0	0,0
Cambodge	3 209	4 930	8 029	75,5	71,9	65,9	57,3	54,9	51,2
Indonésie	55 181	84 276	115 905	57,8	51,7	41,4	33,7	39,0	39,3
Malaisie	4 984	8 167	12 445	40,9	22,8	12,7	41,7	28,6	21,0
Myanmar	15 972	22 769	29 464	75,9	71,9	67,1	47,5	47,6	48,3
Philippines	17 861	28 019	39 967	51,5	42,6	33,7	27,6	24,5	24,0
République démocratique populaire lao	1 463	2 172	3 281	79,8	77,5	74,9	51,3	51,8	52,3
Singapour	1 117	1 740	2 637	1,5	0,2	0,1	29,4	25,0	0,0
Thaïlande	23 709	33 490	39 198	70,9	60,3	48,5	49,1	45,9	45,0
Timor-Leste	242	332	461	83,9	81,9	79,6	44,8	42,6	45,0
Viet Nam	24 098	35 379	47 541	73,2	69,4	63,2	50,7	51,0	49,1
OCÉANIE, À L'EXCLUSION DE L'AUSTRALIE ET DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE	1 903	3 018	4 415	72,1	65,8	59,0	43,8	49,1	52,0
Fidji	208	291	348	46,2	41,2	35,9	12,5	20,0	21,6
Guam	43	67	88	37,2	29,9	22,7	25,0	25,0	25,0
Îles Cook	6	7	8	50,0	42,9	25,0	33,3	33,3	50,0
Îles Mariannes du Nord		26	43		30,8	23,3		25,0	30,0
Îles Marshall		23	31		30,4	22,6		28,6	28,6
Îles Salomon	85	144	222	77,6	73,6	67,6	43,9	46,2	46,0
Îles Wallis et Futuna	4	5	6	50,0	40,0	33,3	50,0	50,0	50,0
Kiribati	22	35	48	36,4	28,6	22,9	25,0	30,0	27,3
Micronésie (États fédérés de)		49	54		28,6	22,2		28,6	25,0
Nauru	3	5	5	33,3	20,0	20,0	0,0	0,0	0,0
Nioué	1	1	1	100,0	0,0	0,0	0,0		
Nouvelle-Calédonie	49	81	108	49,0	39,5	30,6	41,7	40,6	39,4
Palaos		8	10		25,0	20,0		50,0	50,0

TABLEAU A4 (suite)

	Population active								
	Totale (en milliers)			Part de l'agriculture (en pourcentage du total)			Proportion de femmes dans la population active travaillant dans l'agriculture (en pourcentage)		
	1980	1995	2010	1980	1995	2010	1980	1995	2010
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1 278	1 987	3 054	82,7	77,9	69,4	47,9	53,5	55,8
Polynésie française	56	89	122	48,2	38,2	27,0	33,3	35,3	36,4
Samoa	54	61	65	48,1	39,3	27,7	34,6	29,2	33,3
Samoa américaines	11	20	28	45,5	40,0	28,6	40,0	37,5	37,5
Tokélaou	1	1	0	0,0	0,0				
Tonga	25	33	41	48,0	39,4	26,8	25,0	30,8	45,5
Tuvalu	3	4	4	33,3	25,0	25,0	0,0	0,0	0,0
Vanuatu	54	81	129	50,0	40,7	30,2	48,1	48,5	46,2
RÉGIONS DÉVELOPPÉES	541 644	574 678	625 428	13,1	7,5	4,2	43,4	36,9	32,7
AMÉRIQUE DU NORD	125 597	154 962	184 229	3,8	2,5	1,6	22,5	24,4	28,9
Bermudes	28	32	34	3,6	3,1	2,9	0,0	0,0	0,0
Canada	12 102	15 023	19 320	6,7	2,8	1,7	36,2	37,1	52,6
États-Unis d'Amérique	113 439	139 875	164 842	3,5	2,4	1,6	19,7	22,8	25,9
Groenland	25	29	30	4,0	3,4	0,0	0,0	0,0	..
Saint-Pierre-et-Miquelon	3	3	3	0,0	0,0	0,0
ASIE ET OCÉANIE	64 518	77 780	77 707	10,5	5,5	2,6	45,4	42,7	40,8
Australie	6 750	9 068	11 315	6,5	5,0	3,9	22,1	32,8	44,9
Japon	56 431	66 883	64 067	11,0	5,4	2,2	47,6	44,5	40,3
Nouvelle-Zélande	1 337	1 829	2 325	11,2	9,6	7,9	21,3	31,3	34,8
EUROPE	351 529	341 936	363 492	16,9	10,2	5,9	44,9	37,5	32,4
Europe de l'Est	189 751	149 744	147 999	23,0	15,1	9,4	47,8	36,9	28,5
Bélarus		5 016	4 880		16,2	8,9		28,8	18,7
Bulgarie	4 718	3 709	3 334	20,3	9,8	3,7	51,9	42,7	30,6
Fédération de Russie		72 466	76 217		12,1	8,0		31,1	24,7
Hongrie	5 058	4 188	4 318	18,4	12,8	7,4	35,9	27,7	22,7
Pologne	17 568	17 438	17 275	29,8	24,5	17,0	48,7	43,4	36,2
République de Moldova		1 962	1 343		27,5	14,9		37,2	30,0
République tchèque		5 160	5 242		9,7	6,2		32,1	23,1
Roumanie	10 508	12 122	9 307	35,0	19,2	9,2	60,6	51,4	43,2
Slovaquie		2 481	2 757		10,6	7,1		31,2	21,5
Tchécoslovaquie ^(A)	8 116			13,3			40,7		
Ukraine		25 202	23 326		16,9	10,3		37,4	27,4
URSS ^(A)	137 459			21,8			46,2		
Yougoslavie, RSF de ^(A)	6 324			27,5			53,5		
Europe du Nord	40 445	46 413	51 420	4,6	4,0	2,5	23,7	26,3	25,4
Danemark	2 666	2 822	2 914	6,9	4,6	2,5	18,5	23,7	24,3

TABLEAU A4 (suite)

	Population active								
	Totale (en milliers)			Part de l'agriculture (en pourcentage du total)			Proportion de femmes dans la population active travaillant dans l'agriculture (en pourcentage)		
	1980	1995	2010	1980	1995	2010	1980	1995	2010
Estonie		713	688		12,9	8,9		33,7	26,2
Finlande	2 468	2 490	2 724	12,1	6,8	3,6	39,3	35,3	36,1
Îles Féroé	22	22	26	4,5	4,5	3,8	0,0	0,0	0,0
Irlande	1 246	1 466	2 328	18,6	11,5	6,6	9,1	8,3	7,2
Islande	121	153	195	9,9	9,2	6,2	16,7	21,4	16,7
Lettonie		1 207	1 219		13,8	9,2		34,1	25,0
Lituanie		1 790	1 544		15,1	8,0		31,0	22,6
Norvège	2 006	2 234	2 616	8,2	5,3	3,4	30,3	31,1	39,8
Royaume-Uni	27 479	28 961	32 137	2,6	2,0	1,5	20,6	21,7	24,9
Suède	4 437	4 555	5 029	6,1	3,7	2,3	27,3	30,0	36,0
Europe de l'Ouest	75 147	84 729	92 396	7,1	3,7	1,9	38,9	38,0	36,8
Allemagne	35 415	39 754	41 914	6,9	3,2	1,6	44,9	40,9	36,8
Autriche	3 244	3 845	4 295	9,8	6,3	3,4	47,6	47,5	45,8
Belgique			4 713			1,3			32,2
Belgique-Luxembourg ^(A)	4 040	4 337		3,0	2,2		24,6	28,1	
France	24 001	25 382	28 232	8,3	4,3	2,0	35,7	35,6	33,6
Liechtenstein	11	15	18	9,1	6,7	0,0	0,0	0,0	
Luxembourg			228			1,3			33,3
Monaco	11	14	16	9,1	7,1	0,0	0,0	0,0	
Pays-Bas	5 388	7 454	8 713	5,6	3,9	2,5	16,7	30,9	36,4
Suisse	3 037	3 928	4 267	6,2	4,8	3,2	26,1	35,8	43,4
Europe du Sud	46 186	61 050	71 677	18,6	11,8	6,2	38,5	42,4	45,0
Albanie	1 296	1 308	1 450	57,6	51,5	41,8	46,6	44,3	43,2
Andorre	16	28	41	18,8	10,7	4,9	33,3	33,3	50,0
Bosnie-Herzégovine		1 636	1 876		8,1	2,3		60,6	59,1
Croatie		2 104	1 938		11,7	4,4		38,1	29,4
Espagne	14 251	16 688	22 439	18,4	9,3	4,4	28,0	33,2	37,7
Gibraltar	12	12	15	16,7	8,3	6,7	50,0	100,0	0,0
Grèce	3 881	4 537	5 218	32,1	19,7	12,0	44,6	46,5	52,6
Italie	22 134	23 058	25 775	12,6	6,8	3,3	38,5	38,9	45,2
L'ex-République yougoslave de Macédoine		806	906		16,7	7,5		37,0	32,4
Malte	120	140	172	8,3	2,1	1,2	10,0	0,0	0,0
Monténégro			305			12,8			38,5
Portugal	4 467	4 880	5 696	26,1	15,2	9,1	50,9	54,9	63,7
Saint-Marin	9	11	15	22,2	9,1	6,7	50,0	0,0	0,0
Saint-Siège	-	-	-						
Serbie ^(A)			4 806			12,8			38,1
Serbie et Monténégro ^(A)		4 893			24,5			46,5	
Slovénie		949	1 025		3,4	0,7		50,0	42,9

TABLEAU A5

Part des ménages ruraux dirigés par des femmes, selon les relevés les plus récents et des relevés antérieurs, total des exploitants agricoles et part des femmes dans ce total, selon les relevés les plus récents

	Part des ménages ruraux dirigés par des femmes		Exploitants agricoles	
	(en pourcentage)		(en milliers)	(en pourcentage du total)
	Relevés les plus récents	Relevés antérieurs	Total	Part des femmes
TOTAL MONDIAL				
RÉGIONS EN DÉVELOPPEMENT				
AFRIQUE	25,5			
Afrique subsaharienne	26,2			
Afrique australe	46,5			
Afrique du Sud	50,0
Botswana	51 264	33,9
Lesotho	36,3	..	337 795	30,8
Namibie	47,4	30,6
Swaziland	52,1
Afrique centrale	21,6			
Angola	21,8
Cameroun	22,9	16,8
Congo	23,4
Gabon	25,4
Guinée équatoriale
République centrafricaine	18,8
République démocratique du Congo	20,0	..	4 479 600	8,9
Sao Tomé-et-Principe
Tchad	19,1	21,5
Afrique de l'Est	29,9			
Burundi
Comores	31,9	..	52 464	32,6
Djibouti
Érythrée	43,2	25,9
Éthiopie	20,1	21,3	11 507 442	18,7
Éthiopie, RPD d' (A)
Kenya	33,8	35,3
Madagascar	20,6	20,8	2 428 492	15,3
Malawi	26,3	26,1	1 561 416	32,1
Maurice
Mozambique	26,3	28,2	3 064 195	23,1
Ouganda	29,3	23,8	1 704 721	16,3
République-Unie de Tanzanie (B)	25,0	17,2	4 901 837	19,7
Réunion

TABLEAU A5 (suite)

	Part des ménages ruraux dirigés par des femmes		Exploitants agricoles	
	(en pourcentage)		(en milliers)	(en pourcentage du total)
	Relevés les plus récents	Relevés antérieurs	Total	Part des femmes
Rwanda	34,0	20,8
Seychelles
Somalie
Zambie	25,4	18,7	1 305 783	19,2
Zimbabwe	42,6	39,4
Afrique du Nord				
Algérie	1 023 799	4,1
Égypte	12,0	10,9	4 537 319	5,2
Jamahiriya arabe libyenne
Maroc	12,0	13,3	1 492 844	4,4
Sahara occidental
Soudan
Tunisie
Afrique de l'Ouest	19,2	14,6		
Bénin	21,1	14,2
Burkina Faso	7,5	5,0	886 638	8,4
Cap-Vert	44 450	50,5
Côte d'Ivoire	13,3	13,2	1 117 667	10,1
Gambie	69 140	8,3
Ghana	30,8	34,6
Guinée	15,8	10,8	840 454	5,7
Guinée-Bissau
Libéria	26,6	28,8
Mali	11,5	7,0	805 194	3,1
Mauritanie	31,7
Niger	18,8	8,5
Nigéria	18,6	12,9
Sainte-Hélène
Sénégal	10,7	10,5	437 036	9,1
Sierra Leone	20,7
Togo	22,1
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES				
Caraïbes				
Anguilla
Antigua-et-Barbuda
Antilles néerlandaises
Aruba
Bahamas

TABLEAU A5 (suite)

	Part des ménages ruraux dirigés par des femmes		Exploitants agricoles	
	(en pourcentage)		(en milliers)	(en pourcentage du total)
	Relevés les plus récents	Relevés antérieurs	Total	Part des femmes
Barbade
Cuba
Dominique
Grenade
Guadeloupe
Haïti	38,6	32,9
Îles Caïmanes
Îles Turques et Caïques
Îles Vierges américaines
Îles Vierges britanniques
Jamaïque ^(B)	182 169	19,3
Martinique
Montserrat
Porto Rico	17 659	8,8
République dominicaine ^(B)	29,7	18,0	243 104	10,2
Sainte-Lucie
Saint-Kitts-et-Nevis	3 046	27,9
Saint-Vincent-et-les Grenadines
Trinité-et-Tobago	19 051	14,7
Amérique centrale				
Belize ^(B)	9 697	8,1
Costa Rica
El Salvador
Guatemala	16,1	18,0	819 162	7,8
Honduras	20,2
Mexique
Nicaragua	19,3	20,0	196 909	18,1
Panama ^(B)	232 464	29,3
Amérique du Sud				
Argentine ^(B)	202 423	18,2
Bolivie (État plurinational de)	17,1	17,3
Brésil ⁽¹⁾	13,7	16,8
Chili ^(B)	268 787	29,9
Colombie	21,7	16,7
Équateur	842 882	25,4
Guyana
Guyane française
Îles Falkland (Malvinas)
Paraguay	13,4
Pérou ^(B)	16,3	13,3	1 750 640	20,4
Suriname

TABLEAU A5 (suite)

	Part des ménages ruraux dirigés par des femmes		Exploitants agricoles	
	(en pourcentage)		(en milliers)	(en pourcentage du total)
	Relevés les plus récents	Relevés antérieurs	Total	Part des femmes
Uruguay ^(B)	49 302	18,1
Venezuela (République bolivarienne du)
ASIE, À L'EXCLUSION DU JAPON				
Asie centrale	17,6			
Kazakhstan	22,0	23,4
Kirghizistan ⁽²⁾	18,0	..	246 901	12,3
Ouzbékistan	11,6
Tadjikistan
Turkménistan	18,6
Asie de l'Est, à l'exclusion du Japon
Chine ^(A)
Chine continentale
Chine, RAS de Hong Kong
Chine, RAS de Macao
Mongolie
République de Corée
République populaire démocratique de Corée
Asie de l'Ouest				
Arabie saoudite	242 267	0,8
Arménie	33,1	25,1
Azerbaïdjan	24,4
Bahreïn
Chypre	44 752	25,5
Émirats arabes unis
Géorgie	728 950	29,1
Iraq
Israël
Jordanie	10,9	9,0	91 585	3,0
Koweït
Liban ⁽²⁾	194 264	7,1
Oman
Qatar
République arabe syrienne
Territoire palestinien occupé
Turquie	9,1	8,6
Yémen	9,5	12,8

TABLEAU A5 (suite)

	Part des ménages ruraux dirigés par des femmes		Exploitants agricoles	
	(en pourcentage)		(en milliers)	(en pourcentage du total)
	Relevés les plus récents	Relevés antérieurs	Total	Part des femmes
Asie du Sud				
Afghanistan
Bangladesh ^{(4) (5)}	13,2	8,7
Bhoutan
Inde ⁽⁶⁾	14,9	9,1	119 621 000	10,9
Iran (République islamique d')
Maldives
Népal	24,0	12,4	3 364 139	8,1
Pakistan	11,0	6,8
Sri Lanka
Asie du Sud-Est			35 581 830	13,3
Brunéi Darussalam
Cambodge	23,0	25,0
Indonésie ⁽⁸⁾	12,3	12,8	20 331 746	8,8
Malaisie ⁽⁸⁾	500 307	13,1
Myanmar	3 464 769	15,0
Philippines	14,4	12,1	4 768 317	10,8
République démocratique populaire lao	667 900	9,1
Singapour
Thaïlande	5 787 774	27,4
Timor-Leste
Viet Nam ^{(3) (8)}	22,4	20,7	61 017	8,8
OCÉANIE, À L'EXCLUSION DE L'AUSTRALIE ET DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE				
Fidji
Guam
Îles Cook
Îles Mariannes du Nord	214	9,3
Îles Marshall
Îles Salomon
Îles Wallis et Futuna
Kiribati
Micronésie (États fédérés de)
Nauru
Nioué
Nouvelle-Calédonie
Palaos
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Polynésie française
Samoa	14 778	1,7
Samoa américaines	7 094	20,6

TABLEAU A5 (suite)

	Part des ménages ruraux dirigés par des femmes		Exploitants agricoles	
	(en pourcentage)		(en milliers)	(en pourcentage du total)
	Relevés les plus récents	Relevés antérieurs	Total	Part des femmes
Tokélaou
Tonga
Tuvalu
Vanuatu
RÉGIONS DÉVELOPPÉES				
AMÉRIQUE DU NORD				
Canada
États-Unis d'Amérique
Groenland
Saint-Pierre-et-Miquelon
ASIE ET OCÉANIE				
Australie
Japon
Nouvelle-Zélande
EUROPE				
Europe de l'Est				
Bélarus
Bulgarie
Fédération de Russie
Hongrie	958 534	23,9
Pologne
République de Moldova	30,8
République tchèque
Roumanie
Slovaquie
Tchécoslovaquie
Ukraine	47,9
URSS
Yougoslavie, RSF de
Europe du Nord			703 649	12,0
Danemark ⁽⁷⁾	57 310	8,7
Estonie
Finlande ⁽⁷⁾	75 740	10,8
Îles Féroé
Irlande ⁽⁷⁾	141 340	10,7
Islande ⁽⁷⁾
Lettonie

TABLEAU A5 (suite)

	Part des ménages ruraux dirigés par des femmes		Exploitants agricoles	
	(en pourcentage)		(en milliers)	(en pourcentage du total)
	Relevés les plus récents	Relevés antérieurs	Total	Part des femmes
Lituanie
Norvège ⁽⁷⁾	69 959	12,9
Royaume-Uni ⁽⁸⁾	283 390	18,8
Suède ⁽⁷⁾	75 910	10,0
Europe de l'Ouest			1 219 730	17,3
Allemagne ⁽⁷⁾	440 060	8,8
Autriche ⁽⁷⁾	194 910	29,5
Belgique ⁽⁷⁾	59 280	15,0
Belgique-Luxembourg
France ⁽⁸⁾	427 630	23,1
Liechtenstein
Luxembourg ⁽⁷⁾	2 750	19,6
Monaco
Pays-Bas ⁽⁷⁾	95 100	7,8
Suisse
Europe du Sud				
Albanie
Andorre
Bosnie-Herzégovine
Croatie
Espagne ⁽⁸⁾	988 060	28,8
Gibraltar
Grèce ⁽⁷⁾	816 530	25,1
Italie ⁽⁸⁾	1 663 510	32,2
L'ex-République yougoslave de Macédoine
Malte
Monténégro
Portugal ⁽⁷⁾	409 308	23,2
Saint-Marin
Saint-Siège
Serbie	778 891	18,1
Serbie et Monténégro
Slovénie

TABLEAU A6

Part de la population adulte souffrant de déficit énergétique chronique (DEC) (indice de poids corporel inférieur à 18,5), par sexe, et part des enfants souffrant d'insuffisance pondérale, ventilée selon le sexe, le lieu de résidence et la richesse des ménages, à partir des relevés les plus récents

	Part de la population adulte souffrant de DEC (en pourcentage du total)		Part des enfants souffrant d'insuffisance pondérale (en pourcentage du total)					
	Femmes	Hommes	Par sexe		Par lieu de résidence		Par quintile - richesse des ménages	
			Hommes	Femmes	Urbain	Rural	Le plus pauvre	Le plus riche
TOTAL MONDIAL								
RÉGIONS EN DÉVELOPPEMENT			18,0	17,3	14,0	19,6		
AFRIQUE	12,5		20,6	19,2	14,5	20,8	27,8	13,5
Afrique subsaharienne	13,0		23,1	21,6	16,8	24,0	28,8	15,3
Afrique australe	7,8		14,4	14,2	12,0	15,2		
Afrique du Sud	6,2	12,5	13,0	11,0	12,0	11,0
Botswana	13,0	13,0	12,0	14,0
Lesotho	5,7	..	19,0	21,0	16,0	20,0	27,0	11,0
Namibie	15,9	..	21,0	21,0	15,0	25,0	27,0	9,0
Swaziland	3,2	10,1	6,0	5,0	5,0	6,0	8,0	4,0
Afrique centrale	13,4		23,3	21,2	18,2	25,4	29,8	14,5
Angola	32,0	29,0	30,0	32,0
Cameroun	6,7	..	21,0	17,0	11,0	26,0	35,0	6,0
Congo	13,2	..	15,0	14,0	10,0	18,0	19,0	5,0
Gabon	6,6	..	13,0	11,0	10,0	17,0
Guinée équatoriale	19,0	18,0	15,0	21,0
République centrafricaine	15,3	..	31,0	26,0	26,0	30,0	30,0	22,0
République démocratique du Congo	18,5	..	33,0	30,0	24,0	36,0	34,0	20,0
Sao Tomé-et-Principe	9,0	9,0	8,0	11,0	13,0	5,0
Tchad	20,3	..	37,0	37,0	30,0	38,0	48,0	29,0
Afrique de l'Est	14,5		27,6	25,3	19,3	27,3	32,3	15,5
Burundi	22,0	41,0
Comores	10,3	..	28,0	21,0
Djibouti ⁽¹⁾	34,0	33,0	30,0	42,0
Érythrée	37,3	..	41,0	39,0	29,0	45,0	49,0	20,0
Éthiopie ⁽²⁾	26,5	36,7	39,0	38,0	23,0	40,0	43,0	29,0
Éthiopie, RPD d'
Kenya ⁽¹⁾	12,3	..	23,0	19,0	23,0	13,0
Madagascar	19,2	..	41,0	38,0	35,0	41,0	46,0	29,0
Malawi	9,2	..	20,0	19,0	16,0	20,0	23,0	14,0
Maurice
Mozambique	8,6	..	20,0	15,0	13,0	19,0	23,0	7,0
Ouganda	12,1	..	21,0	20,0	14,0	21,0	25,0	11,0

TABLEAU A6 (suite)

	Part de la population adulte souffrant de DEC (en pourcentage du total)		Part des enfants souffrant d'insuffisance pondérale (en pourcentage du total)					
	Femmes	Hommes	Par sexe		Par lieu de résidence		Par quintile - richesse des ménages	
			Hommes	Femmes	Urbain	Rural	Le plus pauvre	Le plus riche
Paraguay	5,0	3,0	3,0	6,0	9,0	0,0
Pérou	1,9	..	6,0	5,0	2,0	9,0	12,0	1,0
Suriname	10,0	10,0	12,0	8,0
Uruguay	4,0	5,0
Venezuela (République bolivarienne du)	5,0	5,0
ASIE, À L'EXCLUSION DU JAPON	13,3		15,6	19,4	14,7	19,5		
Asie centrale	6,9		8,6	7,8	7,4	8,4	9,6	5,2
Kazakhstan	7,4	..	4,0	4,0	3,0	5,0	5,0	1,0
Kirghizistan	4,2	3,2	4,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Ouzbékistan	5,9	3,8	5,0	5,0	5,0	5,0	6,0	3,0
Tadjikistan	18,0	17,0	17,0	17,0	22,0	14,0
Turkménistan	9,9	..	12,0	10,0	9,0	12,0	12,0	5,0
Asie de l'Est, à l'exclusion du Japon	6,3	6,0			4,0	8,0		
Chine ⁽¹⁾	8,5	9,2	2,0	9,0
Chine continentale
Chine, RAS de Hong Kong
Chine, RAS de Macao
République populaire démocratique de Corée ⁽²⁾	24,0	23,0
Mongolie	3,9	5,9	6,0	7,0	6,0	7,0	8,0	4,0
République de Corée	6,5	2,8
Asie de l'Ouest			11,4	11,1				
Arabie saoudite	4,9	5,9	17,0	12,0
Arménie	5,2	..	2,0	6,0	4,0	4,0	5,0	1,0
Azerbaïdjan	4,8	2,1	9,0	10,0	6,0	13,0	17,0	4,0
Bahreïn	7,0	11,0
Chypre	6,9	1,7
Émirats arabes unis	10,0	..	16,0	13,0
Géorgie	2,0	2,0	2,0	3,0	3,0	2,0
Iraq	8,0	7,0	7,0	8,0
Israël
Jordanie	3,9	..	4,0	5,0	4,0	7,0
Koweït	2,3	2,7	10,0	9,0
Liban
Oman	18,0	18,0
Qatar ⁽²⁾	7,0	5,0
République arabe syrienne	11,0	9,0	9,0	10,0	13,0	8,0
Territoire palestinien occupé	3,0	3,0	3,0	3,0

TABLEAU A6 (suite)

	Part de la population adulte souffrant de DEC (en pourcentage du total)		Part des enfants souffrant d'insuffisance pondérale (en pourcentage du total)					
	Femmes	Hommes	Par sexe		Par lieu de résidence		Par quintile - richesse des ménages	
			Hommes	Femmes	Urbain	Rural	Le plus pauvre	Le plus riche
Papouasie-Nouvelle-Guinée ⁽¹⁾	28,0	25,0	18,0	28,0
Polynésie française
Samoa
Samoa américaines	0,2
Tokélaou
Tonga
Tuvalu
Vanuatu	2,9	1,0	18,0	13,0	15,0	16,0	18,0	13,0
RÉGIONS DÉVELOPPÉES								
ASIE ET OCÉANIE	5,1	2,3						
Australie	2,8	1,3
Japon	10,8	4,3
Nouvelle-Zélande	1,6	1,3
AMÉRIQUE DU NORD	3,7	1,4						
Bermudes
Canada	4,1	1,2
États-Unis d'Amérique ⁽⁵⁾	3,3	1,5	2,0	1,0
Groenland
Saint-Pierre-et-Miquelon
EUROPE								
Europe de l'Est	4,9	1,1						
Bélarus	1,0	1,0	1,0	2,0	2,0	1,0
Bulgarie	5,9	1,6
Fédération de Russie	3,0	3,0
Hongrie	3,0	0,4
Pologne	3,2	1,0
République de Moldova	5,9	..	3,0	5,0	3,0	5,0	7,0	1,0
République tchèque	3,7	1,0
Roumanie	4,8	1,1	3,0	3,0	3,0	3,0
Slovaquie	7,4	1,6
Tchécoslovaquie
Ukraine ⁽⁴⁾	5,4	..	1,0	1,0
URSS
Yougoslavie, RSF de
Europe du Nord	3,9	1,7						
Danemark	3,7	0,8

- **Bibliographie**

- **Chapitres spéciaux de**
*La situation mondiale
de l'alimentation et de l'agriculture*



Bibliographie

- Addati, L. et Cassirer, N.** 2008. *Equal sharing of responsibilities between women and men, including care-giving in the context of HIV/AIDS*. Document rédigé pour la réunion du groupe d'experts sur le partage équitable des responsabilités entre hommes et femmes, y compris les soins dans le contexte du VIH/Sida, organisée par la Division de la promotion de la femme de l'ONU, Genève (Suisse), 6-8 octobre 2008.
- Adeleke, O. A., Adesiyun, O. I., Olaniyi, O. A., Adelalu, K. O. et Matanmi, H. M.** 2008. « Gender differentials in the productivity of cereal crop farmers: a case study of maize farmers in Oluyole local government area of Oyo State ». In *Agricultural Journal*, 3(3), pp. 193-198.
- Adesina, A. A. et Djato, K. K.** 1997. « Relative efficiency of women as farm managers: profit function analysis in Côte d'Ivoire ». In *Agricultural Economics*, 16(1), pp. 47-53.
- Agarwal, B.** 1994. *A field of one's own: gender and land rights in South Asia*. Cambridge (Royaume-Uni), Cambridge University Press.
- Agarwal, B.** 2003. « Gender and land rights revisited: exploring new prospects via the state, family and market ». In *Journal of Agrarian Change*, (1 et 2), pp. 184-224.
- Ahmed, S. et Maitra, P.** 2010. « Gender wage discrimination in rural and urban labour markets of Bangladesh ». In *Oxford Development Studies*, 38(1), pp. 83-112.
- Akresh, R.** 2008. *(In)Efficiency in intrahousehold allocations*. Working Paper. Department of Economics. Urbana (États-Unis), University of Illinois at Urbana Champaign.
- Alene, A. D., Manyong, V. M., Omany, G. O., Mignouna, H. D., Bokanga, M. et Odhiambo, G. D.** 2008. « Economic efficiency and supply response of women as farm managers: comparative evidence from Western Kenya ». In *World Development*, 36(7), pp. 1247-1260.
- Allendorf, K.** 2007. « Do women's land rights promote empowerment and child health in Nepal? ». In *World Development*, 35(11), pp. 1975-1988.
- Aly, H. Y. et Shields, M. P.** 2010. « Gender and agricultural productivity in a surplus labor traditional economy: empirical evidence from Nepal ». In *Journal of Developing Areas*, 42(2), pp. 111-124.
- Anríquez, G.** 2010. *Demystifying the agricultural feminization myth and the gender burden*. Document de travail préparé pour le rapport sur *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-11*. Rome, FAO.
- Appleton, S.** 1996. « Women-headed households and household welfare: an empirical deconstruction for Uganda ». In *World Development*, 24(12), pp. 1811-1827.
- Armendáriz, B. et Roome, N.** 2008. *Empowering women via microfinance in fragile states*. CEB Working Paper 08/001. Bruxelles, Université Libre de Bruxelles, Solvay Business School, Centre Emile Bernheim.
- Ashraf, N., Karlan, D., et Yin, W.** 2010. « Female empowerment: impact of a commitment savings product in the Philippines ». In *World Development*, 38(3), pp. 333-344.
- Baanante, C., Thompson, T. P. et Acheampong, K.** 1999. « Labour contributions of women to crop production activities in three regions of West Africa: an analysis of farm-survey data ». In *Institute of African Studies: Research Review*, 15(1), pp. 80-100.
- Baird, S., Friedman, J. et Schady, N.** 2007. *Aggregate income shocks and infant mortality in the developing world*. World Bank Policy Research Working Paper 4346. Washington, Banque mondiale.
- Bank of Uganda.** 2001. *Annual Report 2000-2001*. Kampala.
- Banque mondiale, FAO et FIDA.** 2009. *Gender in agriculture sourcebook*. Washington.
- Banque mondiale.** 2003. *Implementation Completion Report on a loan in the amount of 10 million US\$ equivalent to the Kingdom of Morocco for a rural water supply and sanitation project*. Rapport No. 25917. Washington.
- Banque mondiale.** 2007a. *Rapport sur le développement dans le monde 2008. L'agriculture au service du développement*. Washington.
- Banque mondiale.** 2007b. « Promoting gender equality and women's empowerment ». In *Global Monitoring Report 2007: Millennium Development Goals: Confronting the challenges of gender equality and fragile states*, pp. 105-148, Washington.

- Banque mondiale.** 2008. *Building roads to democracy*. Social Development Notes, Participation and Civic Engagement, No. 111, Washington.
- Baydas, M. M., Meyer, R. L. et Alfred, N. A.** 1994. « Discrimination against women in formal credit markets: reality or rhetoric? ». In *World Development*, 22(7), pp. 1073-82.
- Behrman, J. R.** 2007. *Policy-Oriented Research Impact Assessment (PORIA) case study on the International Food Policy Research Institute (IFPRI) and the Mexican Progresa Anti-Poverty and Human Resource Investment Conditional Cash Transfer Program*. Washington, IFPRI.
- Behrman, J. R. et Deolalikar, A.** 1988. « Health and nutrition ». In H. Chenery et T. N. Srinivasan (sous la direction de). *Handbook of development economics*, Vol. 1, pp. 633-711. Amsterdam (Pays-Bas), Elsevier.
- Behrman, J. R. et Wolfe, B. L.** 1989. « Does more schooling make women better nourished and healthier? ». In *Journal of Human Resources*, 24, pp. 644-663.
- Behrman, J. R., Alderman, H. et Hoddinott, J.** 2004. *Hunger and malnutrition*. Document rédigé pour le Consensus de Copenhague – défis et chances à saisir, non publié.
- Baintema, N. M.** 2006. *Participation of female agricultural scientists in developing countries*. Brief prepared for the meeting, « Women in Science: Meeting the Challenge », an adjunct to the CGIAR Annual General Meeting, Washington, 4 décembre.
- Baintema, N. M. et Di Marcantonio, F.** 2009. *Women's participation in agricultural research and higher education: key trends in sub-Saharan Africa*. Washington et Nairobi, IFPRI et CGIAR Gender & Diversity Program.
- Beneria, L.** 1981. « Conceptualizing the labor force: the underestimation of women's economic activities ». In *Journal of Development Studies*, 17(3), pp. 10-28.
- Berger, M.** 1989. « Giving women credit: the strengths and limitations of credit as a tool for alleviating poverty ». In *World Development*, 17(7), pp. 1017-1032.
- Besley, T.** 1995. « Savings, credit and insurance ». In J. Behrman et T. N. Srinivasan (sous la direction de). *Handbook of development economics*, Vol. 3, pp. 2123-2207. Amsterdam (Pays-Bas), Elsevier.
- Best, M. L. et Maier, S. G.** 2007. « Gender, culture and ICT use in rural south India ». In *Gender, Technology and Development*, 11(2), pp. 137-155.
- Bhagowalia, P., Menon, P., Quisumbing, A. et Soundararajan, V.** 2010. *Unpacking the links between women's empowerment and child nutrition: evidence using nationally representative data from Bangladesh*. Selected paper prepared for presentation at the AAEA, CAES, & WAEA Joint Annual Meeting, Denver, Colorado (États-Unis), 25-27 juillet 2010.
- Bindlish, V., Evenson R. et Gbetibouo, M.** 1993. *Evaluation of T&V-based extension in Burkina Faso*. World Bank Technical Paper No. 226. Africa Technical Department Series. Washington, Banque mondiale.
- Blackden, C. M. et Wodon, Q. (sous la direction de).** 2006. *Gender, time use, and poverty in sub-Saharan Africa*. World Bank Working Paper No. 73. Washington, Banque mondiale.
- Blackden, C. M., Canagarajah, S., Klasen, S. et Lawson, D.** 2006. *Gender and growth in sub-Saharan Africa*. UNU-WIDER Research Paper No. 2006/37. Helsinki, Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement.
- Bloom, D. E. et Williamson, J. G.** 1998. « Demographic transition and economic miracles in emerging Asia ». In *World Bank Economic Review (Revue économique de la Banque mondiale)*, vol. 12(3), pp. 419-55.
- Bloom, K.** 2009. *Social safety nets: learning from best practice*. Présentation. Banque asiatique de développement (document consultable à l'adresse suivante: <http://www.adb.org/Documents/Presentations/SocialProtection/Social-Safety-Nets.pdf>).
- Boucher, S., Carter, M. R. et Guirking, C.** 2008. « Risk rationing and wealth effects in credit markets: theory and implication for agricultural development ». In *American Journal of Agricultural Economics*, 90(2), pp. 409-423.
- Bozoglu, M. et Ceyhan, V.** 2007. « Measuring the technical efficiency and exploring the inefficiency determinants of vegetable farms in Samsun Province, Turkey ». In *Agricultural Systems*, 94, pp. 649-656.
- Bravo-Baumann, H.** 2000. *Gender and livestock. Capitalisation of experiences on livestock projects and gender*. Document de travail. Berne, Direction du développement et de la coopération de la Suisse.
- Brown, C. K.** 1994. *Gender roles in household allocation of resources and decision making in Ghana*. Legon (Ghana), Family and Development Programme, Department of Geography and Resource Development, University of Ghana.
- Brown, J.** 2003. « Rural women's land rights in Java, Indonesia: strengthened by family law, but

- weakened by land registration ». In *Pacific Rim Law and Policy Journal*, 12(3), pp. 631-651.
- Buchy, M. et Basaznew, F.** 2005. « Gender-blind organizations deliver gender-biased services: the case of Awasa Bureau of Agriculture in Southern Ethiopia ». In *Gender, Technology and Development*, 9(2), pp. 235-251.
- Buck, A.** 2001. *Participatory evaluation of farmers' perceptions about impact from farmer field schools*. Étude de cas dans la province de San Miguel (Pérou). Thèse non publiée, Université technique de Munich.
- Buvinic, M., Médiçi, A., Fernández, E. et Torres, A. C.** 2006. « Gender differentials in health ». In D. T. Jamison, J. G. Breman, A. R. Measham, G. Alleyne, M. Claeson, D. B. Evans, P. Jha, A. Mills et P. Musgrove (sous la direction de). *Disease control priorities in developing countries*. New York (États-Unis), Oxford University Press.
- CGAP (Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres).** 2004. Improving risk management for the poor. *Microinsurance*, n° 3. Washington.
- Charmes, J.** 2006. « A review of empirical evidence on time use in Africa from UN-sponsored surveys ». In C. M. Blackden et Q. Wodon (sous la direction de). *Gender, time use and poverty in sub-Saharan Africa*. World Bank Working Paper No. 73. Washington, Banque mondiale.
- Chaudhury, N. et Parajuli, D.** 2010. « Conditional cash transfers and female schooling: the impact of the female school stipend programme on public school enrolments in Punjab, Pakistan ». In *Applied Economics*, 42(28), pp. 3565-3583.
- Chen, M.** 2000. *Perpetual mourning: widowhood in rural India*. New Delhi (Inde) et New York (États-Unis), Oxford University Press.
- Chen, T., Comfort, A. et Bau, N.** 2008. *Implementing health insurance through micro-credit: a case study of SKS Microfinance, India*. Chennai (Inde), Institute for Financial Management and Research, Center for Microfinance.
- Cheston, S.** 2007. *Women and microcredit*. Note prepared for the Consultation on Strengthening Women's Control of Assets, 13 novembre 2007. Washington, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI).
- Chipande, G. H. R.** 1987. « Innovation adoption among female-headed households ». In *Development and Change*, 18(2), pp. 315-327.
- Chowdhury, J. A.** 2009. *Microcredit, microenterprises, and self-employment of women: experience from the Grameen Bank in Bangladesh*. Dhaka, University of Dhaka.
- Coles, C. et Mitchell, J.** 2010. *Gender and agricultural value chains: a review of current knowledge and practice and their policy implications*. Document rédigé par l'équipe chargée du rapport sur *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture*. Rome, FAO.
- Commission économique pour l'Afrique (CENUA).** 1972. « Women: the neglected human resource for African development ». In *Canadian Journal of African Studies / Revue Canadienne des Études Africaines*, 6(2) [Special issue: The roles of African Women: past, present and future], pp. 359-370.
- Davis, K., Nkonya, E., Kato, E., Ayalew, D., Odendo, M., Miiro, R. et Nkuba, J.** 2009. *Impact of farmer field schools on agricultural productivity, poverty, and farmer empowerment in East Africa*. Research Report submitted to IFPRI, 31 août 2009.
- de Brauw, A., Li, Q., Liu, C., Rozelle, S. et Zhang, L.** 2008. « Feminization of agriculture in China? Myths surrounding women's participation in farming ». In *The China Quarterly*, 194, pp. 327-348.
- Deere, C. D.** 1982. « The division of labor by sex in agriculture: a Peruvian case study ». In *Economic Development and Cultural Change*, 30(4), pp. 795-811.
- Deere, C. D.** 2003. « Women's land rights and rural social movements in the Brazilian Agrarian Reform ». In *Journal of Agrarian Change*, 3(1-2), pp. 257-288.
- Deere, C. D.** 2005. *The feminization of agriculture? Economic restructuring in rural Latin America*. Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD), Occasional Paper 1. Genève (Suisse), UNRISD.
- Deere, C. D. et Doss, C. R.** 2006. *Gender and the distribution of wealth in developing countries*. UNU-WIDER Research Paper No. 2006/115. Helsinki, Université des Nations Unies et Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement.
- Deere, C. D. et León, M.** 2003. « The gender asset gap: land in Latin America ». In *World Development*, 31(6), pp. 925-47.
- Deere, C. D., Alvarado, G. E. et Twyman, J.** 2009. *Poverty, headship and gender inequality in asset ownership in Latin America*. Document rédigé pour le Congrès 2009 de l'Association des études latino-américaines, Rio de Janeiro (Brésil), 11-14 juin 2009.
- Deininger, K., Ali, D. A., Holden, S. et Zevenbergen, J.** 2007. *Rural land certification in Ethiopia: process, initial impact, and implications for other African countries*. World Bank Policy Research Working Paper 4218. Washington, Banque mondiale.

- Dercon, S., Hoddinott, J., Krishnan, P. et Woldehanna, T.** 2007. *Collective action and vulnerability*. Collective Action and Property Rights Working Paper No. 83. Washington, Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI).
- Dillon, A. et Quiñones, E.** 2010. *Gender-differentiated asset dynamics in northern Nigeria*. Document de travail rédigé pour le rapport sur *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-11*. Rome, FAO.
- Djebbari, H.** 2005. *The impact on nutrition of the intrahousehold distribution of power*. IZA Discussion Paper No. 1701. Bonn (Allemagne), Institut pour les études sur le travail (IZA).
- Dolan, C. S.** 2001. « The "good wife": struggles over resources in the Kenyan horticultural sector ». In *Journal of Development Studies*, 37(3), pp. 39-10.
- Dolan, C. S.** 2004. « "I sell my labour now": gender and livelihood diversification in Uganda ». In *Canadian Journal of Development Studies*, 25(4), pp. 643-661.
- Dollar, D. et Gatti, R.** 1999. *Gender inequality, income, and growth: are good times good for women?* Policy Research Report on Gender and Development, Working Paper No. 1. Washington, Banque mondiale.
- Doss, C.** 2010. *If women hold up half the sky, how much of the world's food do they produce?* Document de travail rédigé pour le rapport sur *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-11*. Rome, FAO.
- Doss, C. et Morris, M.** 2001. « How does gender affect the adoption of agricultural innovations? The case of improved maize technology in Ghana ». In *Agricultural Economics*, 25(1), pp. 27-39.
- Doss, C. R.** 2005. « The effects of intrahousehold property ownership on expenditure patterns in Ghana ». In *Journal of African Economies*, 15(1), pp. 149-180.
- Due, J. M., Magayane, F. et Temu, A. A.** 1997. « Gender again - views of female agricultural extension officers by smallholder farmers in Tanzania ». In *World Development*, 25(5), pp. 713-725.
- Duncombe, R. et Boateng, R.** 2009. « Mobile phones and financial services in developing countries: a review of concepts, methods, issues, evidence and future research directions ». In *Third World Quarterly*, 30(7), pp. 1237-1258.
- Eaton, C. et Shepherd, A. W.** 2001. Contract farming: partnership for growth. Bulletin des services agricoles de la FAO n° 145. Rome, FAO.
- Ellis, A., Manuel, C. et Blackden, C. M.** 2006. *Gender and economic growth in Uganda: unleashing the power of women*. Washington, Banque mondiale.
- Estudillo, J. P., Quisumbing, A. R. et Otsuka, K.** 2001. « Gender differences in land inheritance, schooling and lifetime income: evidence from the rural Philippines ». In *The Journal of Development Studies*, 37(4), pp. 23-48.
- FAO.** 1993. *Agricultural extension and women farm workers in the 1980s*. Rome.
- FAO.** 1997. *Women: the key to food security*. Rome.
- FAO.** 1998. *Village chicken production systems in rural Africa: household food security and gender issues*, auteur: A. J. Kitalyi. Rome.
- FAO.** 2002. *Measurement and assessment of food deprivation and undernutrition*. Actes du colloque scientifique international organisé par la Division chargée de l'analyse économique du développement agricole (Rome, 26-28 juin 2002). Rome.
- FAO.** 2004. *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2003-04. Les biotechnologies agricoles: une réponse aux besoins des plus démunis?* Rome.
- FAO.** 2006a. *Time for action: changing the gender situation in forestry*. Rapport de l'équipe CENUE/FAO de spécialistes de l'équité hommes-femmes et des forêts. Rome.
- FAO.** 2006b. *Technology for Agriculture. Labour Saving Technologies and Practices Decision Support Tool* (http://www.fao.org/teca/tools/lst/index_en.html).
- FAO.** 2007. *Gender mainstreaming in forestry in Africa*. Regional Report. Rome.
- FAO.** 2009a. *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2009. Le point sur l'élevage*. Rome.
- FAO.** 2009b. *L'État de l'insécurité alimentaire dans le monde - crises économiques répercussions et enseignements*. Rome.
- FAO.** 2010a. *Roles of women in agriculture*. Document rédigé par l'équipe chargée du rapport sur *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture*, et Cheryl Doss. Rome.
- FAO.** 2010b. Base de données statistiques FAOSTAT (<http://faostat.fao.org>).
- FAO.** 2010c. *Évaluation des ressources forestières mondiales 2010*. Rome.
- FAO.** 2010d. Base de données sur les activités rurales génératrices de revenus (projet RIGA) (<http://www.fao.org/economic/riga/riga-home/fr/>).
- FAO.** 2010e. *Gender differences in assets*. Document rédigé par l'équipe chargée du rapport sur *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture*. Rome.

- FAO. 2010f. Base de données de la FAO sur le genre et le droit à la terre (<http://www.fao.org/gender/landrights/fr/home/>).
- FAO. 2010g. *L'État de l'insécurité alimentaire dans le monde 2010 - Combattre l'insécurité alimentaire lors des crises prolongées*. Rome.
- FAO. 2010h. *Land tenure, land policy, and gender in rural areas*. Auteurs: S. Lastarria-Cornhiel et A. Manji. Rome.
- FAO. 2010i. Outil d'analyse statistique sur les questions de genre dans le secteur agricole (disponible à l'adresse <http://www.fao.org/gender/agrigender/agri-gender-toolkit/it/>).
- FAO. 2010j. Prix nationaux des aliments - base de données et outil d'analyse du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR) (<http://www.fao.org/giewes/pricetool/>).
- FAO. 2010k. *Perspectives de l'alimentation*, novembre. Rome.
- FAO. 2010l. *Réunion conjointe extraordinaire intersession du Groupe intergouvernemental sur les céréales et du Groupe intergouvernemental sur le riz – Rapport final*. Rome.
- FAO. 2011 (à paraître). *World Census on Agriculture: analysis and international comparison of the results (1996-2005)*. FAO Statistical Development Series N° 13, Rome.
- FAO/General Statistics Office, Cambodia/Ministry of Planning, Cambodia. 2010. *National gender profile of agricultural households, 2010*. Rapport basé sur l'étude socioéconomique menée au Cambodge en 2008. Rome.
- FAO/Ministry of Agriculture and Forestry, Lao People's Democratic Republic. 2010. *National Gender Profile of Agricultural Households, 2010*. Rapport basé sur les enquêtes sur les dépenses et la consommation en République démocratique populaire lao et les recensements agricole et démographique nationaux. Vientiane.
- FAO/Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). 2002. *Gender differences in the transitional economy of Viet Nam*. Hanoï.
- FIDA. 2007. *Gender and water. Securing water for improved rural livelihoods: the multiple-uses system approach*. Rome.
- FIDA/FAO/Programme sur les méthodes de recherche appliquée au niveau des exploitations (FARMESA). 1998. *The potential for improving production tools and implements used by women farmers in Africa*. Rome.
- Fletschner, D. 2008. « Women's access to credit: does it matter for household efficiency? ». In *American Journal of Agricultural Economics*, 90(3), pp. 669-683.
- Fletschner, D. 2009. « Rural women's access to credit: market imperfections and intrahousehold dynamics ». In *World Development*, 37(3), pp. 618-631.
- Fletschner, D. et Carter, M. R. 2008. « Constructing and reconstructing gender: Reference group effects and women's demand for entrepreneurial capital ». In *The Journal of Socio-Economics*, 37(2), pp. 672-693.
- Fletschner, D. et Kenney, L. 2010. *Rural women's access to financial services: credit, savings, and insurance*. Document de travail rédigé pour le rapport sur *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-11*. Rome, FAO.
- FMI. 2010b. *Perspectives de l'économie mondiale*. Octobre. Washington.
- FMI. 2010c. *Perspectives de l'économie mondiale*. Avril. Washington.
- Fonds monétaire international (FMI). 2010a. Base de données *Perspectives de l'économie mondiale* (<http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2009/02/weodata/index.aspx>).
- Fontana, M. 2003. *The gender effects of trade liberalization in developing countries: a review of the literature*. Discussion Papers in Economics No. 101. Brighton, UK, University of Sussex.
- Fontana, M. 2009. *Gender dimensions of rural and agricultural employment: differentiated pathways out of poverty*. Document présenté à l'atelier FAO/FIDA/BIT sur le thème « Lacunes, tendances, état de la recherche en matière de genre et d'emploi agricole et rural: quels sont les moyens pour sortir de la pauvreté », 31 mars - 2 avril 2009. Rome, FAO.
- Fontana, M. et Natali, L. 2008. *Gendered patterns of time use in Tanzania: public investment in infrastructure can help*. Document rédigé pour le projet de l'IFPRI « Evaluating the Long-Term Impact of Gender-focused Policy Interventions ». Polygraphié.
- Friedemann-Sanchez, G. 2006. *Assembling flowers and cultivating homes: gender and labor in Colombia*. Lanham (États-Unis), Lexington Books.
- Fuwa, N. 2000. « The poverty and heterogeneity among female-headed households revisited: the case of Panama ». In *World Development*, 28(8), pp. 1515-1542.
- Garcia, M. 1991. « Impact of female sources of income on food demand among rural households in the Philippines ». In *Quarterly Journal of International Agriculture*, 30(2), pp. 109-124.

- Garikipati, S.** 2008. « The impact of lending to women on household vulnerability and women's empowerment: evidence from India ». In *World Development*, 36(12), pp. 2620-2642.
- German, L. et Taye, H.** 2008. « A framework for evaluating effectiveness and inclusiveness of collective action in watershed management ». In *Journal of International Development*, 20(1), pp. 99-116.
- Gilbert, R. A., Sakala, W. D. et Benson, T. D.** 2002. « Gender analysis of a nationwide cropping system trial survey in Malawi ». In *African Studies Quarterly*, 6 (1 et 2), pp. 223-243.
- Goetz, A. M. et Gupta, R. S.** 1996. « Who takes the credit? Gender, power, and control over loan use in rural credit programs in Bangladesh ». In *World Development*, 24(1), pp. 45-63.
- Goldstein, M. et Udry, C.** 2008. « The profits of power: land rights and agricultural investment in Ghana ». In *Journal of the Political Economy*, 116(6), pp. 981-1022.
- Guèye, E. F.** 2000. « The role of family poultry in poverty alleviation, food security and the promotion of gender equality in rural Africa ». In *Outlook on Agriculture*, 29(2), pp. 129-136.
- Haddad, L.** 1999. « The earned income by women: impacts on welfare outcomes ». In *Agricultural Economics*, 20(2), pp. 135-141.
- Hashemi, S. M., Schuler, S. R. et Riley, A. P.** 1996. « Rural credit programs and women's empowerment in Bangladesh ». In *World Development*, 24(4), pp. 635-653.
- Hasnah, Fleming, E. et Coelli, T.** 2004. « Assessing the performance of a nucleus estate and smallholder scheme for oil palm production in West Sumatra: a stochastic frontier analysis ». In *Agricultural Systems*, 79(1), pp. 17-30.
- Hayami, Y., Kikuchi, M., Moya, P. F., Bambo, L. M. et Marciano, E. B.** 1978. *Anatomy of a peasant economy: a rice village in the Philippines*. Los Baños (Philippines), Institut international de recherches sur le riz (IRRI).
- Hazarika, G. et Guha-Khasnobis, B.** 2008. *Household access to microcredit and children's food security in rural Malawi: a gender perspective*. IZA Discussion Paper No. 3793. Bonn (Allemagne), Institut pour les études sur le travail (Forschungsinstitut zur Zukunft der Arbeit (IZA)).
- Hertz, T., Winters, P., de la O, A. P., Quinones, E. J., Azzari, C., Davis, B. et Zezza, A.** 2009. *Wage inequality in international perspective: effects of location, sector, and gender*. Document présenté à l'atelier FAO/FIDA/BIT sur le thème « Lacunes, tendances, état de la recherche en matière de genre et d'emploi agricole et rural: quels sont les moyens pour sortir de la pauvreté », Rome, 31 mars - 2 avril 2009. Rome, FAO.
- Hill, R. V. et Vigneri, M.** 2009. *Mainstreaming gender sensitivity in cash crop market supply chains*. Document de travail rédigé pour le rapport sur *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-11*. Rome, FAO.
- Hoddinott, J. et Haddad, L.** 1995. « Does female income share influence household expenditure patterns? ». In *Oxford Bulletin of Economics and Statistics*, 57(1), pp. 77-96.
- Holden, S., Shiferaw, B. et Pender, J.** 2001. « Market imperfections and land productivity in the Ethiopian Highlands ». In *Journal of Agricultural Economics*, 52(3), pp. 53-70.
- Holmes, R. et Jones, N.** 2010. *Gender inequality, risk and vulnerability in the rural economy: re-focusing the public works agenda to take account of economic and social risks*. Document de travail rédigé pour le rapport sur *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-11*. Rome, FAO.
- Holvoet, N.** 2004. « Impact of microfinance programs on children's education: do the gender of the borrower and the delivery model matter? ». In *Journal of Microfinance*, 6(2), pp. 1-23.
- Horrell, S. et Krishnan, P.** 2009. « Poverty and productivity in female-headed households in Zimbabwe ». In *Journal of Development Studies*, 43(8), pp. 1351-1380.
- Ikdahl, I.** 2008. « "Go home and clear the conflict": human rights perspectives on gender and land in Tanzania ». In B. Englert et E. Daley (sous la direction de). *Women's land rights and privatization in Eastern Africa*, pp. 40-60. Woodbridge, UK, James Currey.
- Ilahi, N.** 2000. *The intra-household allocation of time and tasks: what have we learnt from the empirical literature? Policy Research Report on Gender and Development, Working Paper Series No. 13*. Washington, Banque mondiale.
- Institut de statistique de l'UNESCO (ISU).** 2006. *Women in science: under-represented and under-measured. UIS Bulletin on Science and Technology Statistics*, Issue No. 3 (novembre).
- Jacoby, H. G.** 1992. « Productivity of men and women and the sexual division of labor in peasant agriculture of the Peruvian Sierra ». In *Journal of Development Economics*, 37(1-2), pp. 265-287.
- Jain, D.** 1996. « Valuing work: time as a measure ». In *Economic and Political Weekly*, 31(43), WS46-57 (pp. 48-49).

- Jandu, N.** 2008. *Employment guarantee and women's empowerment in rural India* (http://www.righttofoodindia.org/data/navjyoti08_employment_guarantee_and_women's_empowerment.pdf).
- Joshi, S.** 2000. « Counting women's work in the Agricultural Census of Nepal: a report ». In *Gender, Technology, and Development*, 4 (2), pp. 255-270.
- Kalaitzidakis, P., Mamuneas, T. P., Savvides, A. et Stengos, T.** 2002. « Measures of human capital and nonlinearities in economic growth ». In *Journal of Economic Growth*, 6 (3), pp. 229-254.
- Kantor, P.** 2008. « Women's exclusion and unfavorable inclusion in informal employment in Lucknow, India: barriers to voice and livelihood security ». In *World Development*, 37(1), pp. 194-207.
- Katsi, L.** 2006. « Zimbabwe: Meilleures pratiques en matière d'intégration d'une démarche d'équité entre les sexes dans le domaine de l'alimentation en eau et l'assainissement dans le village de Manzvire, district de Chipinge ». In Nations Unies, *L'Équité entre les sexes, l'eau et l'assainissement. Études des cas sur les meilleures pratiques*, pp. 47-53. New York (États-Unis).
- Katz, E.** 2000. « Does gender matter for the nutritional consequences of agricultural commercialization? Intrahousehold transfers, food acquisition, and export cropping in Guatemala ». In A. Spring (sous la direction de). *Women farmers and commercial ventures: increasing food security in developing countries*, pp. 89-112. Boulder (États-Unis), Lynne Rienner.
- Kempaka, G.** 2001. « Coffee and its impact and relevance to PEAP (Poverty Eradication Action Plan) ». In Coffee Trade Federation. *The Coffee Yearbook 2000-2001*. Kampala.
- Kennedy, E. et Haddad, L.** 1994. « Are pre-schoolers from female-headed households less malnourished? A comparative analysis of results from Ghana and Kenya ». In *Journal of Development Studies*, 30(3), pp. 680-695.
- Kennedy, E. et Peters, P.** 1992. « Household food security and child nutrition: the interaction of income and gender of household head ». In *World Development*, 20(8), pp. 1077-1085.
- Khandker, S. R., Pitt, M. M. et Fuwa, N.** 2003. *Subsidy to promote girls' secondary education: the Female Stipend Program in Bangladesh*. Manuscrit non publié, Washington, Banque mondiale.
- Kinkingninhoun-Médagbé, F. M., Diagne, A., Simtowe, F., Agboh-Noameshie, A. R. et Adégbola, P. Y.** 2010. « Gender discrimination and its impact on income, productivity, and technical efficiency: evidence from Benin ». In *Agriculture and Human Values*, 27(1), pp. 57-69.
- Klasen, S.** 2002. « Low schooling for girls, slower growth for all? ». In *World Bank Economic Review*, 16(3), pp. 345-73.
- Klasen, S. et Lamanna, F.** 2009. « The impact of gender inequality in education and employment on economic growth: new evidence for a panel of countries ». In *Feminist Economics*, 15(3), pp. 91-132.
- Knowles, S., Lorgelly, P. K. et Owen, P. D.** 2002. « Are educational gender gaps a break on economic development? Some cross country empirical evidence ». In *Oxford Economic Papers*, 54(1), pp. 118-149.
- Koszcberski, G.** 2001. « Loose fruit Mamas: creating incentives for smallholder women in oil palm production in Papua New Guinea ». In *World Development*, 35 (7), pp. 1172-1185.
- Kumar, S. K. et Hotchkiss, D.** 1988. *Consequences of deforestation for women's time allocation, agricultural production, and nutrition in hill areas of Nepal*. Research Report No. 69. Washington, IFPRI.
- Kumar, S. K.** 1994. *Adoption of hybrid maize in Zambia: effects on gender roles, food consumption, and nutrition*. Research Report No. 100. Washington, IFPRI.
- Kumase, W. N., Bisseleua, H. et Klasen, S.** 2008. *Opportunities and constraints in agriculture: a gendered analysis of cocoa production in Southern Cameroon*. Discussion paper No. 27. Göttingen (Allemagne), Courant Research Centre « Poverty, Equity and Growth », Université de Göttingen.
- Kusabe, K. et Kelker, G. (sous la direction de).** 2001. *Gender concerns in aquaculture in Southeast Asia*. Gender Studies Monograph No. 12. Bangkok, Asian Institute of Technology, School of Environment Resources and Development.
- Lagerlöf, N.-P.** 2003. « Gender equality and long-run growth ». In *Journal of Economic Growth*, 8(4), pp. 403-426.
- Lastarria-Cornhiel, S.** 1997. « Impact of privatization on gender and property rights in Africa ». In *World Development*, 25(8), pp. 1317-1333.
- Leplaideur, A.** 1978. *Les travaux agricoles chez les paysans du Centre-Sud Cameroun, les techniques utilisées et les temps nécessaires*. Paris, IRAT.
- Lilja, N., Randolph, T. F. et Diallo, A.** 1998. *Estimating gender differences in agricultural productivity: biases due to omission of*

- gender-influenced variables and endogeneity of regressors*. Document choisi soumis à la réunion de l'American Agricultural Economics Association à Salt Lake City, Utah (États-Unis), 2-5 août 1998.
- Macours, K., Schady, N. et Vakis, R.** 2008. *Cash transfers, behavioral changes, and cognitive development in early childhood: evidence from a randomized experiment*. World Bank Policy Research Working Paper No. 4759. Washington, Banque mondiale.
- Maertens, M. et Swinnen, J. F. M.** 2009. *Are modern supply chains bearers of gender inequality?* Document présenté à l'atelier BIT-FAO sur le thème « Genre et emploi rural », 30 mars - 3 avril 2009, Rome.
- Malmberg-Calvo, C.** 1994. *Case study on the role of women in rural transport: access of women to domestic facilities*. Sub-Saharan Africa Transport Policy Program Working Paper No. 12. Washington, Banque mondiale.
- Mapetla, M., Matobo, T. et Setoi, S.** 2007. *Burial as a social protection mechanism in Lesotho*. Étude sur commande du Programme régional sur la vulnérabilité à la faim (Regional Hunger Vulnerability Programme) du Lesotho, Afrique du Sud.
- Matin, I., Imam, N., et Ahmed, S. M.** 2005. *Micro Health Insurance (MHI) pilot of BRAC: a demand side study*. BRAC Research Report. Dhaka.
- Mayoux, L. et Hartl, M.** 2009. *Gender and rural microfinance: reaching and empowering women. Guide for practitioners*. Rome, FIDA.
- McCord, M.** 2001. « Health care microinsurance: case studies from Uganda, Tanzania, India and Cambodia ». In *Small Enterprise Development*, 12(1), pp. 25-38.
- McGuire, J. S. et Popkin, B. M.** 1990. *Helping women improve nutrition in the developing world: beating the zero sum game*. World Bank Technical Paper (IBRD) No. 114. Washington, Banque mondiale.
- Measure DHS/ICF Macro.** 2010. STATcompiler (à l'adresse suivante <http://www.statcompiler.com/index.cfm>).
- Meier, V.** 1999. « Cut-flower production in Colombia: a major development success story for women? ». In *Environment and Planning A*, 31(2), pp. 273-289.
- Meinzen-Dick, R., Quisumbing, A., Behrman, J., Biermayr-Jenzano, P., Wilde, V., Noordeloos, M., Ragasa, C. et Beintema, N.** 2010. *Engendering agricultural research*. IFPRI Discussion Paper N° 973. Washington, IFPRI.
- Mgobo, S.** 2008. *Kenya: new scheme for low-cost health insurance launched*. Article de journal en ligne (consulté le 27 janvier 2010 à l'adresse suivante: <http://allafrica.com/stories/200806231599.html>).
- Minot, N., Kherallah, M. et Berry, P.** 2000. *Fertilizer market reform and the determinants of fertilizer use in Benin and Malawi*. Markets and Structural Studies Discussion Paper No. 40. Washington, IFPRI.
- Minten, B., Randrianarison, L. et Swinnen, J. F. M.** 2009. « Global retail chains and poor farmers: evidence from Madagascar ». In *World Development*, 37(11), pp. 1728-41.
- Mix Market.** 2010. Profile for Spandana Spoority Financial Limited (consulté le 27 janvier 2010 à l'adresse suivante: <http://www.mixmarket.org/mfi/spandana/data>).
- Moser, C.** 1989. « Gender planning in the Third World: meeting practical and strategic gender needs ». In *World Development*, 17(11), pp. 1799-1825.
- Nankhuni, F.** 2004. *Environmental degradation, resource scarcity and children's welfare in Malawi: school attendance, school progress, and children's health*. Thèse de doctorat, College of Agricultural Sciences, The Pennsylvania State University (États-Unis).
- Nations Unies.** 2008. *l'Annuaire démographique 2008* (à l'adresse suivante <http://unstats.un.org/unsd/demographic/products/dyb/dyb2008f.htm>).
- Nations Unies.** 2009. *The Millennium Development Goals Report 2009*. New York (États-Unis).
- Naved, R. T.** 2000. *Intra-household impact of the transfer of modern agricultural technology: a gender perspective*. Food Consumption and Nutrition Division Discussion Paper No. 85, Washington, IFPRI.
- Newman, C.** 2002. « Gender, time use, and change: the impact of the cut flower industry in Ecuador ». In *The World Bank Economic Review*, 16(3), pp. 375-396.
- Okali, C. et Mims, J.** 1998. *Gender and smallholder dairy production in Tanzania*. Report to the Livestock Production Programme of the United Kingdom Department for International Development (DFID), Appendices 1 and 2, pp. 37-38.
- Okello, V.** 2005. « The Upesi rural stoves project ». In *Boiling Point*, 51, pp. 1-5.
- Oladeebo, J. O. et Fajuyigbe, A. A.** 2007. « Technical efficiency of men and women upland rice farmers in Osun State, Nigeria ». In *Journal of Human Ecology*, 22(2), pp. 93-100.
- Ongaro, W. A.** 1990. « Modern maize technology, yield variations and efficiency differentials: a case of small farms in Western Kenya ». In *Eastern Africa Economic Review*, 6(1), pp. 11-29.

- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).** 2010. Index « Institutions Sociales et Égalité homme-femme » (ISE) de l'OCDE (http://www.oecd.org/document/39/0,3746,fr_2649_33935_42283067_1_1_1_1,00.html).
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).** 2004. *Rapport mondial de suivi 2003/04. Genre et éducation pour tous: le pari de l'égalité*. Paris.
- Organisation internationale du travail (OIT).** 2009. *Key indicators of the labour market*, sixième édition. Genève (Suisse).
- Organisation mondiale de la santé (OMS).** 2010. Base de données mondiale sur l'indice de masse corporelle (Global Database on Body Mass Index) (<http://apps.who.int/bmi/index.jsp>).
- Ouma, J. O., de Groote, H. et Owuor, G.** 2006. *Determinants of improved maize seed and fertilizer use in Kenya: policy implications*. Embu (Kenya), Agricultural Research Institute; Nairobi, International maize and Wheat improvement Centre; et Njoro, Kenya, Egerton University.
- Pandolfelli, L., Meinzen-Dick, R. et Dohrn, S.** 2008. « Gender and collective action: motivations, effectiveness, and impact ». In *Journal of International Development*, 20(1), pp. 1-11.
- Paris, T. R. et Chi, T. T. N.** 2005. « The impact of row seeder technology on women labor: a case study in the Mekong Delta, Vietnam ». In *Gender Technology and Development*, 9, pp. 157-184.
- Pasquet, P. et Koppert, G.** 1996. « Budget-temps et dépense énergétique chez les essarteurs forestiers du Cameroun ». In C. M. Hladik, A. Hladik, H. Pagezy, O. F. Linares, G. Koppert et A. Froment (sous la direction de). *L'alimentation en forêt tropicale: Interactions bioculturelles et perspectives de développement*. L'Homme et la Biosphère. Paris, UNESCO.
- Pasquet, P. et Koppert, G.** 1993. « Activity patterns and energy expenditure in Cameroonian tropical forest populations ». In C. M. Hladik, A. Hladik, O. F. Linares, H. Pagezy, A. Semple et M. Hadley. *Tropical forests, people and food: biocultural interactions and applications to development*. L'Homme et la Biosphère, 13. Paris, UNESCO et Carnforth (États-Unis), The Parthenon Publishing Group.
- Peterman, A., Quisumbing, A. et Behrman, J.** 2010. *Review of empirical evidence on gender differences in non-land agricultural inputs, technology, and services in developing countries*. Document de travail rédigé pour le rapport sur *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-11*. Rome, FAO.
- Peters, P. E.** 1986. « Household management in Botswana: cattle, crops, and wage labor ». In J. L. Mook (sous la direction de). *Understanding Africa's rural households and farming systems*. Boulder (États-Unis) et Londres, Westview.
- Pitt, M. M. et Khandker, S. R.** 1998. « The impact of group based credit programs on poor households in Bangladesh: does the gender of participants matter? ». In *Journal of Political Economy*, 106(5), pp. 958-996.
- Pitt, M. M., Khandker, S. R. et Cartwright, J.** 2006. « Empowering women with micro finance: evidence from Bangladesh ». In *Economic Development and Cultural Change*, 54(4), pp. 791-831.
- Porter, G. et Phillips-Howard, K.** 1997. « Contract farming in South Africa: a case study from Kwazulu-Natal ». In *Geography: Journal of the Geographical Association*, 82(3&4), pp. 1-38.
- Quisumbing, A. et Maluccio, J.** 2000. *Intrahousehold allocation and gender relations: new empirical evidence from four developing countries*. Washington, IFPRI.
- Quisumbing, A. R.** 1995. *Gender differences in agricultural productivity: a survey of empirical evidence*. FCND Discussion Paper No. 5. Washington, IFPRI.
- Quisumbing, A. R.** 1996. « Male-female differences in agricultural productivity: methodological issues and empirical evidence ». In *World Development*, 24(10), pp. 1579-1595.
- Quisumbing, A. R. et Otsuka, K.** 2001a. « Land inheritance and schooling in matrilineal societies: evidence from Sumatra ». In *World Development*, 29(12), pp. 2093-2110.
- Quisumbing, A. R. et Otsuka, K., avec Suyanto, S., Aidoo, J. B. et Payongayong, E.** 2001b. *Land, trees, and women: evolution of land tenure institutions in Western Ghana and Sumatra*. Research Report No. 121. Washington, IFPRI.
- Quisumbing, A. R. et Pandolfelli, L.** 2008. *Promising approaches to address the needs of poor female farmers*. IFPRI Note 13. Washington, IFPRI.
- Quisumbing, A. R. et Pandolfelli, L.** 2010. « Promising approaches to address the needs of poor female farmers: resources, constraints, and interventions ». In *World Development*, 38 (4), pp. 581-592.
- Quisumbing, A. R., Estudillo, J. P. et Otsuka, K.** 2003. « Investment in women and its implications for lifetime incomes ». In A. R. Quisumbing. *Household decisions, gender and development*. Washington, IFPRI.
- Rahji, M. A. Y. et Falusi, A. O.** 2005. « A gender analysis of farm households labour use and its impacts on household income in southwestern Nigeria ». In *Quarterly Journal of International Agriculture*, 44(2), pp. 155-166.

- Rahman, S.** 2010. « Women's labour contribution to productivity and efficiency in agriculture: empirical evidence from Bangladesh ». In *Journal of Agricultural Economics*, 61(2), pp. 318-342.
- Ranson, M. K., Sinha, T., Chatterjee, M., Acharya, A., Bhavsar, A., Morris, S. S. et Mills, A.** 2006. « Making health insurance work for the poor: learning from SEWA's community based health insurance scheme ». In *Social Science and Medicine*, 62(3), pp. 707-720.
- Raynolds, L. T.** 2002. « Wages for wives: renegotiating gender and production relations in contract farming in the Dominican Republic ». In *World Development*, 30(5), pp. 783-798.
- Rola, A., Rola, W., Tiongco, M. et Delgado, C.** 2006. *An example of livestock intensification and the role of smallholders: Philippines hog and poultry sectors*. MTID Discussion Paper No. 59. Washington, IFPRI, Markets Trade and Institutions Division.
- Saito, K., Mekonnen, H. et Spurling, D.** 1994. *Raising the productivity of women farmers in sub-Saharan Africa*. World Bank Discussion Papers, Africa Technical Department Series No. 230. Washington, Banque mondiale.
- Schady, N. et Rosero, J.** 2008. « Are cash transfers made to women spent like other sources of income? ». In *Economics Letters*, 101 (3), pp. 246-248.
- Seck, P.** 2007. *The rural energy challenge in Senegal: a mission report*. Document rédigé pour le Rapport sur le développement humain 2007/2008. No. 60. New York (États-Unis), PNUD.
- Seebens, H.** 2010. *Intra-household bargaining, gender roles in agriculture and how to promote welfare enhancing changes*. Document de travail rédigé pour le rapport sur *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-11*. Rome, FAO.
- Singh, K. et Sengupta, R.** 2009. *The EU FTA in agriculture and likely impact on Indian women*. New Delhi, Consortium for Trade and Development (Centad) et Fondation Heinrich Böll.
- Singh, S.** 2003. *Contract farming in India: impacts on women and child workers*. Gatekeeper Series No. 111. Londres, Institut international pour l'environnement et le développement.
- Singh, S. P., Puna Ji Gite, L. et Agarwal, N.** 2006. « Improved farm tools and equipment for women workers for increased productivity and reduced drudgery ». In *Gender, Technology and Development*, 10 (2), pp. 229-244.
- Smith, L. C., Ramakrishnan, U., Ndiaye, A., Haddad, L. et Martorell, R.** 2003. *The importance of women's status for child nutrition in developing countries*. Research Report No. 131. Washington, IFPRI.
- Song, Y. et Jiggins, J.** 2002. « The feminisation of agriculture and the implications for maize development in China ». In *LEISA Magazine*, 18(4), pp. 6-8.
- Spring, A.** 2000. « Agricultural commercialization and women farmers in Kenya ». In A. Spring. 2000. *Women farmers and commercial ventures: increasing food security in developing countries*. Boulder (États-Unis), Lynne Rienner Publishers, Inc.
- Sriram, M. S.** 2005. *Expanding financial services access for the poor: the transformation of SPANDANA*. Vastrapur (Inde), Indian Institute of Management.
- Subbarao, K.** 2003. *Systemic shocks and social protection: role and effectiveness of public works programs*. Social Protection Discussion Paper No. 0302. Washington, Banque mondiale.
- Takane, T.** 2008. « Labor use in smallholder agriculture in Malawi: six village case studies ». In *African Study Monographs*, 29(4), pp. 183-200.
- Tangka, F. K., Jabbar, M. A. et Shapiro, B. I.** 2000. *Gender roles and child nutrition in livestock production systems in developing countries: a critical review*. Socio-economics and Policy Research Working Paper No. 27. Nairobi, ILRI (Institut international de recherches sur l'élevage).
- Termine, P.** 2010. Gender inequalities in rural labour markets. Document de travail rédigé pour le rapport sur *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-11*. Rome, FAO.
- Thapa, S.** 2008. *Gender differentials in agricultural productivity: evidence from Nepalese household data*. MPRA (Munich Personal RePEc Archive) Paper 13722 (consultable à l'adresse suivante: <http://mpra.ub.uni-muenchen.de/13722/>).
- Thomas, D.** 1997. *Incomes, expenditures and health outcomes: evidence on intrahousehold resource allocation*. In L. Haddad, J. Hoddinott, et H. Alderman (sous la direction de). *Intrahousehold resource allocation in developing countries*. Baltimore (États-Unis), Johns Hopkins University Press.
- Thompson, J., Porras, I. T., Tumwine, J. K., Mujwahuzi, M. R., Katui-Katua, M., Johnstone, N. et Wood, L.** 2001. *Drawers of water II: 30 years of change in domestic water use and environmental health in East Africa*. Summary. Londres (Royaume-Uni), Institut international pour l'environnement et le développement.

- Thompson, T. P. et Sanabria, J.** 2010. *The division of labour and agricultural innovation in Bangladesh: dimensions of gender*. Muscle Shoals (États-Unis), IDFC.
- Thornton, P. K., Kruska, R. L., Henninger, N., Kristjanson, P. M., Reid, R. S., Atieno, F., Otero, A. N. et Ndegwa, T.** 2002. *Mapping poverty and livestock in the developing world*. Nairobi, Institut international de recherches sur l'élevage.
- Timothy, A. T. et Adeoti, A. I.** 2006. « Gender inequalities and economic efficiency: new evidence from cassava-based farm holdings in rural south-western Nigeria ». In *African Development Review*, 18(3), pp. 428-443.
- Tiruneh, A., Tesfaye, T., Mwangi, W. et Verkuil, H.** 2001. *Gender differentials in agricultural production and decision-making among smallholders in Ada, Lume and Gimbi Woredas of the Central Highlands of Ethiopia*. Mexico, Centre international d'amélioration du maïs et du blé et Organisation de recherche éthiopienne.
- Tripp, R., Wijeratne, M. et Piyadasa, V. H.** 2005. « What should we expect from farmer field schools? A Sri Lanka case study ». In *World Development*, 33(10), pp. 1705-1720.
- Tung, D. X.** 2005. *Smallholder poultry production in Vietnam: marketing characteristics and strategies*. Paper presented at the workshop « Does Poultry Reduce Poverty? A Need for Rethinking the Approaches », 30-31 août, Copenhague, Network for Smallholder Poultry Development.
- Uaiene, R. N. et Channing, A.** 2009. *Farm household efficiency in Mozambique: a stochastic frontier analysis*. Discussion Paper No. 66E. Maputo, National Directorate of Studies and Policy Analysis, and Ministry of Planning and Development, République du Mozambique.
- Udry, C.** 1996. « Gender, agricultural production and the theory of the household ». In *Journal of Political Economy*, 104(5), pp. 1010-1045.
- Udry, C., Hoddinott, J., Alderman, H. et Haddad, L.** 1995. « Gender differentials in farm productivity: implications for household efficiency and agricultural policy ». In *Food Policy*, 20(5), pp. 407-423.
- Union internationale des télécommunications (UIT).** 2010. *Measuring the information society 2010*. Genève (Suisse).
- van den Berg, H. et Jiggins, J.** 2007. « Investing in farmers: the impacts of farmer field schools in relation to integrated pest management ». In *World Development*, 35(4), pp. 663-686.
- Vasquez-Cacedo, G., Portocarrero, J., Ortiz, O. et Fonseca, C.** 2000. *Case studies on farmers' perceptions about farmer field school (FFS) implementation in San Miguel Peru: contributing to establish the baseline for impact evaluation of FFS*. Rapport rédigé pour la Banque mondiale.
- von Braun, J. et Webb, P. J. R.** 1989. « The impact of new crop technology on the agricultural division of labour in a West African setting ». In *Economic Development and Cultural Change*, 37(3), pp. 513-34.
- von Braun, J., Hotchkiss, D. et Immink, M.** 1989. *Non traditional export crops in Guatemala: effects on production, income and nutrition*. Research Report 73. Washington, IFPRI.
- Wanjiku, J., Manyengo, J. U., Oluoch-Kosura, W. et Karugia, J. T.** 2007. *Gender differentiation in the analysis of alternative farm mechanization choices on small farms in Kenya*. UNU-WIDER Research Paper No. 2007/15. Helsinki, Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement.
- Warner, R. et Bauer, M.** 2002. *Mama Lus Frut scheme: an assessment of poverty reduction*. ACIAR Impact Assessment Series No. 20. Canberra, Australian Centre for International Agricultural Research.
- White, S.** 1991. *Evaluating the impact of NGOs in rural poverty alleviation: Bangladesh country study*. Londres, Overseas Development Institute.
- WWB (Women's World Banking).** 2010. Site web (<http://www.swwb.org>).
- Zavale, H., Mabaya, E. et Christy, R.** 2006. *Smallholders' cost efficiency in Mozambique: implications for improved maize seed adoption*. Document élaboré au titre de contribution à la conférence de l'International Association of Agricultural Economists Conference, Gold Coast (Australie), 12-18 août 2006.
- Zeza, A., Davis, B., Azzarri, C., Covarrubias, K., Tasciotti, L. et Anriquez, G.** 2008. *The impact of rising food prices on the poor*. Document de travail de la Division de l'économie agricole et du développement n° 08-07, Rome, FAO.
- Zhang, L., de Brauw, A. et Rozelle, S.** 2004. « China's rural labor market development and its gender implications ». In *China Economic Review*, 15(2), pp. 230-247.

Chapitres spéciaux de *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture*

La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture présente chaque année, depuis 1957, après ses rapports de conjoncture mondiale et régionale, une étude spéciale sur un ou plusieurs sujets permanents relevant du domaine de la FAO.

Les thèmes traités sont les suivants:

- 1957** Facteurs influençant les tendances de la consommation alimentaire
Changements survenus après la guerre dans certains facteurs institutionnels affectant l'agriculture
- 1958** Evolution de la situation alimentaire et agricole en Afrique au sud du Sahara
Le développement des industries forestières et ses répercussions sur les forêts du monde
- 1959** Revenus et niveaux de vie agricoles dans des pays à différents stades d'évolution économique
Étude de certains problèmes généraux de développement agricole dans les pays insuffisamment développés, à la lumière des enseignements de l'après-guerre
- 1960** Les programmes de développement agricole
- 1961** La réforme agraire et l'évolution des institutions
Vulgarisation, éducation et recherche agricoles en Afrique, en Asie et en Amérique latine
- 1962** Le rôle des industries forestières dans la lutte contre le sous-développement économique
La production animale dans les pays insuffisamment développés
- 1963** Principaux facteurs influant sur le développement de la productivité agricole.
L'utilisation des engrais: à la pointe du développement agricole
- 1964** Nutrition protéique: besoins et perspectives
Les produits synthétiques et leurs effets sur le commerce des produits agricoles
- 1966** Agriculture et industrialisation
Le riz dans l'économie alimentaire mondiale
- 1967** Mesures propres à stimuler ou à décourager la production agricole dans les pays en voie de développement
Aménagement des ressources halieutiques
- 1968** Progrès technique et relèvement de la productivité agricole dans les pays en voie de développement
L'amélioration de l'emmagasinage et sa contribution aux disponibilités alimentaires mondiales
- 1969** Programmes d'amélioration de la commercialisation agricole: quelques leçons tirées de l'expérience récente
Modernisation des institutions dans l'intérêt du développement forestier
- 1970** L'agriculture au seuil de la Deuxième décennie pour le développement
- 1971** La pollution des eaux et ses effets sur les ressources biologiques aquatiques et sur les pêches
- 1972** Éducation et formation en matière de développement
Comment accélérer la recherche agricole dans les pays en développement
- 1973** L'emploi agricole dans les pays en développement
- 1974** Population, approvisionnement alimentaire et développement agricole
- 1975** La Deuxième décennie des Nations Unies pour le développement: examen et évaluation à mi-terme

- 1976** Énergie et agriculture
1977 Situation des ressources naturelles et de l'environnement au regard de l'alimentation et de l'agriculture
1978 Problèmes et stratégies des régions en développement
1979 La foresterie et le développement rural
1980 Les pêches maritimes à l'ère des nouvelles juridictions nationales
1981 Le paupérisme rural dans les pays en développement et les moyens d'y remédier
1982 La production animale: aperçu mondial
1983 La femme dans le développement agricole
1984 Urbanisation, agriculture et systèmes alimentaires
1985 Consommation d'énergie en agriculture
Aspects écologiques de la production alimentaire et agricole
Commercialisation
1986 Le financement du développement agricole
1987-88 Nouvelles priorités de la science et de la technologie agricoles dans les pays en développement
1989 Développement durable et aménagement des ressources naturelles
1990 Ajustement structurel et agriculture
1991 Politiques et problèmes agricoles: leçons des années 80 et perspectives pour les années 90
1992 Pêches maritimes et droit de la mer: 10 ans de mutation
1993 Politiques de l'eau et agriculture
1994 Développement forestier et grands dilemmes
1995 Le commerce agricole: à l'aube d'une ère nouvelle?
1996 Les dimensions macroéconomiques de la sécurité alimentaire
1997 Les industries agroalimentaires et le développement économique
1998 Les revenus ruraux non agricoles dans les pays en développement
2000 L'alimentation et l'agriculture dans le monde: enseignements des 50 dernières années
2001 Impact économique des ravageurs des plantes et des maladies animales transfrontières
2002 L'agriculture et les biens collectifs mondiaux 10 ans après le sommet de la planète Terre
2003-04 Les biotechnologies agricoles – une réponse aux besoins des plus démunis
2005 Le commerce agricole et la pauvreté – le commerce peut-il être au service des pauvres?
2006 L'aide alimentaire pour la sécurité alimentaire?
2007 Payer les agriculteurs pour les services environnementaux
2008 Les biocarburants: perspectives, risques et opportunités
2009 Le point sur l'élevage

LA SITUATION MONDIALE DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE

2010-11

Les femmes participent de manière considérable à l'économie rurale dans toutes les régions en développement. Si les rôles qu'elles assument sont différents selon les régions, on observe toutefois partout qu'elles ont un accès plus restreint que les hommes aux ressources et aux débouchés qui leur permettraient d'être plus productives. Un meilleur accès des femmes à la terre, aux animaux d'élevage, à l'instruction, aux services financiers et de vulgarisation, aux technologies et au marché de l'emploi rural se traduirait par une nette augmentation de leur productivité et par une amélioration de la production agricole, de la sécurité alimentaire, de la croissance économique et du bien-être social. Si l'écart qui sépare les hommes des femmes était comblé seulement en ce qui concerne les intrants agricoles, ce seraient environ 100 à 150 millions de personnes qui échapperaient à la faim. Il n'y a pas de solution passe-partout pour supprimer cet écart. Il existe en revanche quelques principes élémentaires universels à suivre à ce sujet: les gouvernements, la communauté internationale et la société civile doivent travailler de concert pour supprimer la discrimination légale, promouvoir l'accès de tous aux ressources et aux marchés, garantir que les politiques et programmes agricoles favorisent l'équité hommes-femmes et donner voix au chapitre aux femmes, qui sont des partenaires du développement durable au même titre que les hommes. Parvenir à l'égalité hommes-femmes en permettant aux femmes d'être des intervenantes à part entière dans le secteur de l'agriculture n'est pas seulement juste. C'est aussi primordial pour le développement agricole et pour la sécurité alimentaire.

ISBN 978-92-5-206768-9 ISSN 0251-1460



9 789252 067689

I2050F/1/01.11